HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE.

TOME NEUVIEME.



HISTOIRE DE L'ÉGLISE,

DÉDIÉE AU ROI,

PAR M. l'Abbé de BERAULT-BERCASTEL, *Chânoine de l'Eglise de Noyon.*

TOME NEUVIEME.

DEPUIS le commencement du schisme des Grecs en 858, jusqu'à son renouvellement en 995.



A PARIS,

Chez MOUTARD, Imprimeur-Libraire de la REINE, de MADAME, & de Madame la Comtesse D'ARTOIS, rue des Mathurins, à l'Hôtel de Cluny.

M. DCC. LXXX.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.

SOMMAIRES
DU NEUVIEME VOLUME,
En forme de Table.

LIVRE VINGT-SIXIEME.

pereur Michel est tué dans une ivresse 86. Basile chasse Photius, & rétablit S. Ignace 87. Mort du Pape Nicolas I. Sa sainteté 89. Adrien est forcé d'accepter le pontificat 91. Il est soupçonné d'avoir des vues contraires à celles de son prédécesseur 92. Fourberie sacrilege de l'Empereur Lothaire 95. Mort funeste de ce prince 102. Le Pape Adrien s'ingere dans le gouvernement politique 104. Remontrances d'Hincmare à ce Pape 105. Convocation du huitieme concile œcuménique 107. Réception des légats du Pape à C. P. 108.

LIVRE VINGT-SEPTIEME.

OUVERTURE *du huitieme concile 111. Réconciliation des schismatiques repentans 117. Traitement des obstinés 120. Discours de l'Empereur au concile 127. Faux légats des patriarches d'Orient 131. Second discours de l'Empereur 139. La Bulgarie attribuée à l'Eglise Orientale 143. Légats Romains maltraités 147. Zele apostolique de Théodore mé-*

du Légat Marin 215. Charle le Gros couronné empereur 217. Le Roi Louis III entreprend ſur les élections canoniques 218. Erudition d'Hincmare de Reims. Forme des élections 221. Droit des cardinaux 224. Marin élevé au pontificat 225. Succès d'Alfrede roi d'Angleterre, contre les Normands 226. Ravages des Saraſins en Italie 229. Election & détachement du Pape Etienne V 231. Mort de l'Empereur Baſile 233. Fourberie du Moine Santabarene 234. L'Empereur Léon chaſſe Photius, & le condamne à l'exil 237. S. Etienne patriarche de C. P. 238. Mort de Photius. Son goût & ſon érudition 239.

LIVRE VINGT-HUITIEME.

UNIFORMITÉ de l'enſeignement public 242. Charle le Gros hérite du royaume de France 246. Normands arrêtés à Paris 248. Charle le Gros dépoſſédé, & réduit à la miſere 250. Le Roi Eudes. Multiplication de ſouve-

---

LIVRE VINGT-NEUVIEME.





HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE VINGT-SIXIEME.

DEPUIS le commencement du ſchiſme de Photius en 858, juſqu'au huitieme concile général en 869.

C'ÉTOIT ſans doute dans l'âge des ténebres que devoit ſe tramer le tiſſu des noirceurs, des artifices & de tous les attentats, qui étoient néceſſaires pour ſéparer une partie de l'Egliſe, du centre de ſon unité. Il falloit que cette funeſte cataſtrophe fût préparée de longue main, par l'oubli des ſaines maximes, par l'obſcurciſſement de tous les principes : fruit malheureux de l'abus des graces, & d'une jalouſie damnable contre des freres qui ſe mon-

troient plus fideles. L'Eglise d'Orient formée la premiere, & toujours fiere de ce droit d'aîneſſe, après avoir néanmoins donné depuis peu les témoignages les moins équivoques de ſa catholicité dans un concile œcuménique, ſe retrouvoit dans ces diſpoſitions pernicieuſes, au temps que nous avons à décrire. Le germe de la dépravation étoit caché dans ſon ſein, la fermentation ne ſe faiſoit que ſourdement: mais le mal pour éclater, & faire la plus funeſte éruption, n'avoit beſoin que d'une main téméraire qui levât l'appareil.

Nicet. pag. 1198, &c.

L'Eunuque Photius avoit toutes les qualités néceſſaires pour cela. C'étoit le plus bel eſprit, & la plus méchante ame de ſon ſiecle, le génie le plus vaſte & le plus cultivé, le plus entreprenant & le plus artificieux, illuſtre par ſa naiſſance & par l'alliance de ſa maiſon avec les Empereurs, illuſtré par les deux grandes charges de premier écuyer & de premier ſecrétaire, puiſſant par ſes richeſſes, par ſon crédit, par ſon habileté à ſe faire des partiſans & des créatures, à rendre ſes coupables deſſeins plauſibles,

à surprendre jusqu'aux gens de bien. La religion qui ne parut jamais qu'un jeu pour lui, avoit tout à craindre d'un impie de ce caractere ; pour peu qu'il trouvât de facilité dans la puissance politique & coactive, seule capable de faire impression sur lui.

Mais l'Empereur Michel, fils de Théophile, avec autant d'impiété que Photius, n'avoit aucun sentiment de retenue, nulle idée de dignité ni de décence. Ce jeune Prince noyé dans la débauche, comme un nouveau Néron, ne connoissoit point d'occupation plus sérieuse, que de conduire un char dans les jeux publics. Il avoit continuellement autour de lui une troupe de vils débauchés, à qui il faisoit porter des ornemens pontificaux en dérision de la religion, & contrefaire nos plus augustes cérémonies. Il nommoit patriarche leur chef Gryllus, donnoit aux autres les noms des onze premiers prélats de la dépendance de C. P. & prenoit lui-même le titre de métropolitain de Colonie qui faisoit le douzieme. Ils contrefaisoient tous ensemble les chants de l'Eglise, avec des instrumens de musique ; & avec des

Post. Theoph. IV. n. 21. 36, &c.

vases d'or ornés de pierreries, qu'ils remplissoient de vinaigre & de moutarde, ils se jouoient sacrilégement de la communion.

Comme ils faisoient leur procession, Gryllus avançant monté sur un âne à la tête de son cortége impie, ils se rencontrerent avec la procession patriarchale. Ravi de l'occasion, Gryllus sonna de la guitarre, en agitant sa chasuble. Tous ses bouffons l'imiterent, avec de grandes clameurs, & des huées mêlées d'injures obscenes contre le S. Patriarche Ignace & son clergé. Quelque temps après, l'Empereur fit inviter l'Impératrice Théodore sa mere dont il connoissoit la piété, à venir recevoir la bénédiction patriarchale. Elle s'approcha avec un respect religieux; & comme Gryllus habillé en patriarche détournoit le visage, elle se prosterna sur le pavé. Il fit une incongruité de la derniere insolence, en proférant quelques paroles infames, & ajouta aussi-tôt après : Princesse, nous vous donnons ce que nous avons. C'étoient les plus doux amusemens de l'Empereur Michel III, d'outrager tout ensemble la nature & la religion. Après

Sim. Mag. n. 20.

avoir ainsi traité quelques années cette triste & respectable mere, il la contraignit enfin à se faire couper les cheveux, pour embrasser la vie religieuse, avec ses filles. Il vouloit que le Patriarche Ignace leur donnât l'habit; mais ce digne Pasteur répondit avec autant de sagesse que de magnanimité: Prince, quand j'ai pris le gouvernement de cette Eglise, j'ai juré de ne rien faire contre votre gloire. Si vous la voulez flétrir vous-même, en manquant à votre propre sang, je ne dois pas prêter mon ministere à cette indignité. Et qu'ont fait ces Princesses, pour être ainsi traitées? Après ce peu de paroles, il se retira. Aussi-tôt l'Empereur fit enfermer sa mere & ses sœurs, dans le château de Carien.

Il donna cependant toute sa confiance, & le titre de César, au Patrice Bardas son oncle, & frere de l'Impératrice, mais de mœurs bien différentes. Il avoit beaucoup d'habileté pour les affaires, il aimoit les sciences & les savans, il rétablit les études presque anéanties par une longue suite d'Empereurs ignorans, il insti-

tua des écoles nouvelles & floriſſantes, où les mathématiques & la philoſophie reprirent un grand luſtre, ſous la direction de Léon autrefois archevêque de Theſſalonique, & beaucoup plus connu ſous le nom de Léon le Philoſophe. Mais Bardas avoit une ambition ſans bornes & ſans nulle délicateſſe : tous les moyens de conſerver la faveur lui étoient indifférens, & la gloire ou le déshonneur du Souvrain lui ſembloient pour le moins égaux. Il ne s'étudioit qu'à profiter du peu de mérite & des vices de ſon neveu. Il s'abandonnoit lui-même aux paſſions les plus diſſolues, avec ſi peu de ménagement & d'attention à ſa propre gloire, qu'il chaſſa ſa femme pour vivre publiquement avec ſa bru. Il paroît même avoir manqué des premiers principes de la religion, puiſque dans cet état de déſordre & de ſcandale, il ſe préſenta un jour de ſolennité pour participer aux ſaints myſteres.

Nicet. vit. Ignat. t. VIII. Conc. p. 1191.

Le Patriarche Ignace qui l'avoit ſouvent exhorté, & toujours en vain, à ſortir du crime, l'exclut de la communion. Bardas en furie vouloit lui

passer son épée au travers du corps. Mais Ignace, sans témoigner la moindre frayeur, le menaça de la colere de Dieu, d'une maniere si terrible, qu'il le fit trembler lui-même. Ce mouvement de crainte ne fit qu'émouvoir son cœur, sans changer ses dispositions. Bientôt il usa de tout l'ascendant qu'il avoit sur l'esprit de l'Empereur, pour le porter aux dernieres violences contre le S. Patriarche. Sa déposition fut résolue. Mais comme les méchans princes ont des raisons toutes particulieres de craindre les troubles & les schismes, on entreprit de réduire Ignace par les mauvais traitemens à donner sa démission. On commença par le chasser du palais patriarchal, pour le reléguer dans l'île de Térébinthe. Après quelques jours, on lui envoya des grands & des évêques, pour l'engager à donner un acte de renonciation à son siége. On lui allégua des raisons spécieuses de céder au temps, on le plaignit, on le pria, on le menaça, sans pouvoir jamais l'ébranler. Cependant plusieurs évêques crioient à l'injustice, & menaçoient de ne point reconnoître le successeur

Ibid. pag. 1193.

qu'on donneroit à Ignace. Pour éviter le tumulte & fermer la bouche aux prélats qui faisoient le plus de bruit, l'artificieux César les prit en particulier, & promit à chacun d'eux la dépouille d'Ignace, s'ils vouloient l'abandonner. A cette éblouissante promesse, leur indignation & leur zele s'évanouirent. L'Empereur vous tiendra la parole que je vous donne en son nom, dit encore Bardas à chacun d'eux en particulier : mais quand il vous offrira le siége patriarchal, ne manquez pas au devoir de la modestie ; faites semblant de refuser. Ils le lui promirent. L'Empereur les manda chacun séparément, il leur fit l'offre, ils refuserent ; mais ils furent pris au mot.

Le choix étoit déjà fait. Pour remplir les vues de la Cour impie, il falloit un homme tel que Photius, encore laïc, & déjà schismatique, engagé dans le parti d'Asbestas de Syracuse, qui avoit été déposé pour ses crimes par le patriarche de C. P. dont la Sicile dépendoit encore. Il ne resta aux évêques qui venoient de se laisser corrompre, que la honte d'une ambition stérile, & le dépit de servir un rival

par leur lâche prévarication. Il se trouva néanmoins encore assez d'évêques amorcés par l'intérêt, pour soutenir une élection si criante, en exigeant de l'élu quelques promesses & quelques sermens qui ne pouvoient faire illusion qu'à une ignorance honteuse, ou plutôt à des consciences qui vouloient bien être trompées. L'Evêque schismatique de Syracuse ordonna l'auteur futur d'un schisme infiniment plus funeste. D'un laïc, occupé toute sa vie de la guerre ou des négociations politiques, il en fit en six jours un patriarche. Le premier jour, il le fit moine; le second, lecteur; le troisieme, soudiacre; le quatrieme, diacre; le cinquieme, prêtre, & le sixieme enfin, évêque du siége le plus illustre de l'Orient.

Deux mois n'étoient pas écoulés depuis cette ordination, que l'intrus donna carriere à toute sa méchanceté & à toute sa noirceur. Il persécuta sans ménagement les ecclésiastiques attachés au légitime patriarche; il les fit flageller & déchirer de coups. Ensuite il les flattoit, leur offroit des richesses ou des dignités, les pressoit par toutes les voies possibles de flétrir Ignace par

des dépositions déshonorantes. Il entreprit même de le charger de crimes d'Etat. Toutes ses manœuvres furent inutiles. Mais ayant Bardas pour lui, il ne laissa pas de faire arrêter le S. Patriarche, de le traîner de prison en prison, enchaîné comme un scélérat convaincu, & de le reléguer enfin dans l'île de Lesbos. Un officier s'emporta jusqu'à le souffleter avec tant de brutalité, qu'il lui fit tomber deux grosses dents. On bannit, avec le S. Evêque, & après des traitemens aussi indignes, les personnes que l'on croyoit dans ses sentimens. Toutes ces manœuvres tendoient à extorquer un acte de renonciation au siége patriarchal. Mais Ignace résista si constamment, & mit tant de prélats dans ses intérêts, que Photius fut déposé dans un concile, avec anathême, tant au schismatique qu'à quiconque le reconnoîtroit pour pasteur. L'intrus, de son côté, assembla un conciliabule par l'autorité impériale, & prononça contre Ignace quoiqu'absent, une sentence de déposition & d'anathême. Comme les évêques fideles aux canons lui repro-

choient en face un procédé si scandaleux, il les déposa eux-mêmes, & les fit emprisonner.

Après un pareil éclat, l'imposteur eut le front d'envoyer des légats à Rome, & de mander au Pape qu'Ignace avoit quitté de son propre mouvement l'Eglise de C. P. à cause de ses infirmités & de sa vieillesse, & qu'il s'étoit retiré dans un monastere, où on lui rendoit tous les honneurs & les devoirs convenables. Peu après, il récrivit en ces termes au Souverain Pontife : Quand je pense au poids de l'épiscopat, à la foiblesse humaine, & à la mienne en particulier, je ne puis exprimer quelle est ma douleur, de me voir engagé sous ce joug terrible. Mais l'Empereur, humain envers tout le monde & cruel pour moi seul, les métropolitains assemblés & tout le clergé, poussés je ne sais par quelle impression, vinrent à moi, si-tôt que mon prédécesseur eut renoncé à sa dignité. Sans écouter mes excuses, & sans me donner de relâche, ils m'ont déclaré qu'il falloit absolument me charger de l'épiscopat, ils m'ont fait violence, ils ont exécuté leur volonté,

Nicet. pag. 1205.

Ap. Baron, an. 859.

malgré mes larmes & mon désespoir. Ces protestations perfides sont suivies d'une profession de foi très-exacte. L'Empereur envoya aussi une ambassade honorable, avec quatre évêques & de riches présens, pour appuyer l'imposture.

Anast. in Nic. I.

C'étoit Nicolas I qui occupoit la chaire de S. Pierre, où il avoit succédé à Benoît III, dès le 24 avril de l'année précédente, c'est-à-dire quinze jours seulement après la mort de son prédécesseur; parce qu'il ne fallut point attendre la confirmation de l'Empereur Louis, qui s'étoit trouvé à l'élection. On fut obligé de faire violence à la modestie de Nicolas, & de l'arracher de l'église de S. Pierre, où il s'étoit réfugié. Il ne tarda point à se montrer d'autant plus digne du pontificat, qu'il avoit paru en concevoir plus vivement les obligations & les périls. Les ambassadeurs de Michel, pour mieux surprendre le Pontife, étoient chargés de lui demander des légats, afin d'éteindre les restes de l'hérésie des Iconoclastes. Le Pape qui n'avoit rien appris des violences commises contre le Saint Patriarche

Ignace, fut cependant fort étonné de ne voir personne de sa part, au moins quant à ce qui concernoit la démission du patriarchat. Il usa de la haute prudence dont il étoit doué, assembla son concile, & députa enfin deux légats, Rodoalde évêque de Porto & Zacharie évêque d'Anagnie. Mais en les autorisant à l'effet de prononcer contre les Iconoclastes, il les chargea précisément, quant à l'affaire d'Ignace, d'en faire les informations juridiques, afin d'en juger ensuite lui-même sur leur rapport. Il écrivit en même temps à l'Empereur Michel & à Photius.

Il paroît par la lettre adressée à cet habile imposteur, que Nicolas commençoit à concevoir des soupçons contre lui, nonobstant sa profession de foi. Il ne blâme pas seulement l'irrégularité de son ordination; mais il déclare expressément qu'il n'y consent en aucune sorte, jusqu'à ce que les légats Romains étant de retour, il puisse connoître par eux sa conduite & son affection pour la religion. Dans la lettre à l'Empereur, il se plaint qu'Ignace ait été déposé, sans qu'on eût consulté le S. Siége, & sans des rai-

Nic. Epist. 3. 6. 10.

ſons canoniques, prouvées, ou juridiquement, ou par l'aveu de ce Patriarche. C'eſt pourquoi, pourſuit-il, nous voulons ſuivant l'ordre établi, qu'Ignace comparoiſſe en concile devant nos légats; qu'on lui demande pourquoi il a quitté ſon peuple, & qu'on examine ſi ſa dépoſition a été canonique. Quand le tout nous aura été référé, nous déciderons ce qu'il faudra faire pour le bien & la tranquillité de votre Egliſe. Nicolas ſe plaint encore, ſuppoſé le beſoin de donner un évêque à C. P. qu'on ait pris pour cela un laïc, contre les canons des conciles & les décrétales des Papes. Il profita de la même occaſion, pour demander le rétabliſſement de la juriſdiction qu'on avoit enfin enlevée au S. Siége ſur l'Illyrie, l'Epire, la Macédoine, la Theſſalie, l'Achaïe, la Dardanie, la Méſie & la Dacie. Comme il prévoyoit les conſéquences de cette fatale négociation, il fit faire trois copies de ſa lettre, en garda une par-devers lui, deſtina la ſeconde à l'Empereur, & voulut que les légats conſervaſſent la troiſieme, tant pour leur ſervir d'inſtruction, que pour la lire

dans le concile qui se devoit tenir à C. P. en cas que le Prince n'y laissât point lire la sienne.

Les appréhensions du Pontife ne pouvoient être mieux fondées. Quand les légats arriverent à C. P. le premier soin du coupable fut d'empêcher qu'ils pussent rien apprendre du changement dont ils venoient faire les informations. Pendant trois mois entiers, on ne les laissa parler à personne qu'à leurs gens. Après quoi, on leur déclara qu'il étoit temps de confirmer la déposition d'Ignace. Ils se récrierent sur cette marche étrange : mais on leur dit impérieusement qu'il n'étoit pas question de délibérer, que l'Empereur avoit pris sa résolution, que s'ils n'obéissoient, on les enverroit en exil, & qu'on les réduiroit à une telle misere, que la faim leur feroit rechercher ce qui fait le plus d'horreur. Ils succomberent, après huit mois de résistance.

Epist. Metroph. p. 1388.

Cependant le Patriarche Ignace fut rappellé de Lesbos, mais toujours traité avec la même barbarie, sur-tout par un des principaux officiers de la flotte impériale, nommé Nicétas, qui ne rou-

Nicet. p. 1203.

git pas de prêter ſa propre main à flageller les gens du Prélat. On vouloit donner un air canonique à ſa dépoſition, en le condamnant dans un concile extrêmement nombreux, mais qui ne reſſembla que par ce ſeul endroit aux conciles généraux, parmi leſquels les ſchiſmatiques ne manquerent pas de le compter. Il fut composé de cent dix-huit évêques, entre leſquels étoient les légats du Pape. L'Empereur s'y trouvoit avec les grands de la Cour, tous les magiſtrats & les principaux du peuple. Le concile étant aſſemblé, on fit citer Ignace par le Prevôt Baanès, au mépris du S. Patriarche & des canons qui ordonnoient qu'un évêque ne fût cité que par des évêques. Il s'achemina vers l'égliſe des SS. Apôtres où ſe tenoit l'aſſemblée, revêtu de ſes habits pontificaux, accompagné de pluſieurs évêques qui lui reſtoient attachés, de quantité de prêtres & de moines, & d'une grande affluence de peuple. L'Empereur lui fit défendre ſous peine de la vie, de paroître autrement qu'avec l'habit monaſtique. Il obéit; mais pour ne pas préjudicier à ſes droits, il dit en même

temps d'une voix fort élevée, qu'il en appelloit au Souverain Pontife comme à son juge légitime. On le traîna seul dans l'assemblée, & on le présenta à l'Empereur, qui aussi-tôt le chargea d'injures. Il répondit avec tant de douceur & de modestie, que ce Prince violent en parut un peu touché, & lui permit, comme il le demandoit, de traiter d'abord avec les légats en particulier. On espéroit que ces ministres corrompus dont on s'étoit assuré, pourroient l'engager à donner sa démission. Ils s'y employerent en effet de tout leur pouvoir, secondés par les évêques & les premiers courtisans, qui ne cesserent de le visiter & de le solliciter pendant plusieurs jours consécutifs. Toute la persévérance & les artifices de la séduction demeurerent inutiles. Il demanda d'être rétabli par provision dans son siége, & qu'on dépossédât, suivant les canons de Sardique, celui qu'on avoit mis en sa place avant que le Pape eût prononcé. A ce sujet, il cita la lettre d'Innocent Premier en faveur de S. Jean Chrysostome.

On étoit bien éloigné d'entendre à

ces propoſitions. On le traîna de rechef au concile. Plus de ſoixante témoins ſubornés dépoſerent contre la canonicité de ſon élection au patriarchat, & contre ſa conduite depuis qu'il étoit patriarche. Enfin après une aſſez longue conteſtation de la part de quelques évêques, & des légats même qui appréhendoient les ſuites de leur prévarication, on prononça la ſentence de dépoſition contre Ignace. On le revêtit de l'habit patriarchal, pour l'en dépouiller avec ignominie. Les lâches légats avec la plupart des évêques, pendant qu'on lui ôtoit les marques de ſa dignité, crioient ſelon la coutume: Il en eſt indigne. Ainſi finit la premiere ſeſſion de ce concile, ou plutôt de ce complot de brigands, auſſi juſtement diffamé que celui d'Epheſe. On en tint une ſeconde, pour la forme, contre les Iconoclaſtes qui n'exiſtoient plus; & l'on dreſſa quelques canons de diſcipline, où Photius inſéra furtivement, & en vrai fauſſaire, ce qui tendoit le plus ouvertement à la conſommation de ſes attentats. Il joua de même ce qu'il pouvoit y avoir d'évêques bien intentionnés, en falſi-

ſiant les lettres du Pape, qu'on lut ſelon la coutume, mais en ſupprimant ce qu'elles contenoient de contraire à la dépoſition d'Ignace.

Il ſentit bien cependant qu'il ne ſeroit point en aſſurance, à moins de tirer une démiſſion du Patriarche même. Pour le réduire à la donner, il le mit entre les mains de quelques officiers impitoyables, qui le renfermerent dans le tombeau de Conſtantin-Copronyme. Ils le tinrent quinze jours en cet endroit, lui firent paſſer une ſemaine entiere ſans manger, ſans dormir, & toujours debout. Ils lui meurtrirent le viſage de ſoufflets & de coups de poing, le mirent en chemiſe par un froid rigoureux, & l'attacherent étendu en croix, le viſage ſur le pavé. Enfin ils le monterent ſur l'arche du tombeau, qui étoit de marbre taillé en arrête, & lui attacherent de groſſes pierres aux pieds; ajoutant à ces tourmens les injures, les dériſions, & les outrages de toute eſpece. Après qu'il eut paſſé toute la nuit dans cette torture, ils le renverſerent ſi rudement ſur le pavé, qu'il en eut le corps tout froiſſé, & perdit beaucoup de ſang.

Theon Poſt. Theoph. IV. n. 31.

Comme il reſpiroit à peine, un de ces ſatellites lui prit la main, & lui fit marquer de force une croix ſur un papier qu'on porta à Photius. Le fauſſaire écrivit au deſſus la démiſſion d'Ignace, & la confeſſion des crimes qu'on lui ſuppoſoit ; puis on le mit en liberté, comme s'il ſe fût démis volontairement. Mais quand le vertige de l'emportement eut fait place à la réflexion, Photius conçut qu'un acte de cette nature ne pourroit jamais lui ſervir. Pour ſe mettre une bonne fois l'eſprit en repos du côté de ce concurrent inébranlable, il prit la réſolution de lui faire crever les yeux & couper les mains, afin de lui fermer tout retour à une dignité dont il ne pourroit plus remplir les fonctions.

Déjà le palais de Poſe, c'eſt-à-dire la maiſon de la mere d'Ignace qu'on y avoit laiſſé depuis ſa derniere priſon, étoit inveſti de gens armés, quand il s'évada, revêtu de l'habit de l'un de ſes eſclaves, & l'épaule chargée d'un bâton d'où pendoient deux paniers. A la faveur de la nuit & de ce déguiſement, il fut pris pour un portefaix, gagna le rivage les larmes aux

yeux, & passa aux îles de la Propontide. Là, il alloit souvent de l'une à l'autre, se cachoit dans les antres & dans les halliers, avec des alarmes continuelles & toutes les incommodités imaginables : il osoit à peine, quand la faim le pressoit, venir à la dérobée demander quelque morceau de pain; réduit à porter envie aux mendians de profession, lui fils d'Empereur, & chef de la hiérarchie de l'Empire.

Celui qui prend soin d'honorer ses serviteurs quand les puissances du siecle les couvrent d'opprobre, défendit la gloire d'Ignace, d'une maniere aussi éclatante qu'il s'étoit autrefois déclaré pour Chrysostome, son prédécesseur & son modele. En même temps que ce bon pasteur, pour n'avoir point abandonné son troupeau, étoit recherché de tous côtés par des troupes de meurtriers, un horrible tremblement de terre ébranla la ville de C. P. & menaça pendant quarante jours de la renverser de fond en comble. Le peuple se mit à crier, que c'étoit pour venger leur saint Evêque que la colere divine alloit les ensevelir avec ses per-

Nicet. p. 1210.

ſécuteurs ſous les ruines de leur ingrate patrie. L'Empereur Michel & le Céſar Bardas craignant tout de la multitude au déſeſpoir, jurerent publiquement qu'on ne feroit aucun mal à Ignace, ni à ceux qui l'avoient caché, & qu'il pouvoit reparoître en aſſurance. Il revint en effet, ſur cette promeſſe: Bardas le reçut honorablement, & lui demanda d'un air étonné, pourquoi il avoit erré comme un fugitif. Ignace qui n'étoit pas la dupe de cette diſſimulation, répondit avec une noble candeur, qu'il avoit ſuivi ce que dit l'Evangile; quand on étoit perſécuté dans un endroit, de fuir dans un autre. On lui aſſigna ſon monaſtere pour demeure: il y fut mis en pleine liberté; & le tremblement de terre ceſſa auſſi-tôt.

Cependant les légats du Pape retournerent à Rome. L'Empereur Michel les fit ſuivre de près par un ambaſſadeur, chargé des actes de ſon concile, & de lettres fort preſſantes qui en demandoient la confirmation. Photius, de ſon côté, écrivit une lettre, où la rhétorique & les ſupercheries Greques n'étoient pas épar-

Ep. Phot. ex cod. Comm.

gnées. La charité, dit-il, qui resserre les nœuds de l'amitié, & qui dissout les trames de la discorde, doit écarter à plus forte raison tout ce qui pourroit diviser le pere & les enfans. Je vous écris pour me justifier, & non pas pour vous contredire. Votre Sainteté m'a fait des reproches, qui sans doute me sont fort sensibles : mais je ne les attribue qu'à son affection paternelle pour moi, & à son zele pour la discipline de l'Eglise. Il n'en est pas moins vrai, que je suis beaucoup plus digne de compassion que de blâme. On m'a élu, malgré moi ; je pleurois, je réclamois, je me désolois : tout le monde en a été témoin ; on m'a donné des gardes, on m'a mis en prison, comme un criminel. J'ai perdu la paix & la douceur de la vie, que je goûtois au milieu d'une troupe d'amis vertueux, dans l'étude de la sagesse & la recherche de la vérité. Vous savez les embarras de la place où je suis à présent, l'indocilité du peuple, son humeur séditieuse, son aversion de tout ce qu'on nomme supérieurs. Il murmure, si on lui refuse ce qu'il demande : si vous le lui accordez, il

s'en prévaut pour exiger davantage, & souvent pour vous mépriser. Il faut continuellement se contraindre, paroître gai quand on est dans l'affliction, févere en exerçant la bienfaisance, reprendre ses amis, se roidir contre ses proches, réprimer tous les pécheurs, s'attirer la haine de la multitude.

Mais, dira-t-on, vous deviez résister à la violence. Mais est-ce à celui qui la souffre ou à ceux qui la font, qu'il s'en faut prendre. J'ai peut-être résisté plus qu'il n'étoit expédient. Hélas! si je n'eusse craint des suites plus dangereuses, j'aurois résisté jusqu'à la mort. Mais il s'agissoit de violer les canons qui défendent d'élever un laïc à l'épiscopat. Je pourrois encore ici me contenter de répondre, que je n'ai jamais desiré & que je ne conserve que malgré moi la place, où l'on m'a forcé de passer de la fange du siecle. Toutefois il faut justifier nos peres Nicéphore & Taraise, qu'on blâme à mon occasion. Pour cela il suffit d'observer, que les regles & les coutumes sont différentes dans les différentes Eglises, qu'elles n'obligent que dans les lieux où elles sont reçues. Or l'Eglise de C. P. n'avoit

n'avoit pas reçu les canons qu'on dit avoir été violés. Dans l'Occident même, les Latins oseroient-ils condamner Ambroise, la gloire de leur pays? Ils ne condamneront pas non plus Nectaire, s'ils ne veulent condamner le concile œcuménique qui confirma son ordination. Je ne le dis pas par un esprit de dispute & de contrariété; puisque j'ai opiné en plein concile à ce qu'aucun sujet par la suite ne soit élevé à l'épiscopat, sans avoir passé par tous les degrés ordinaires de la cléricature. Ce seroit faire injure à nos peres, de donner un effet rétroactif à la regle que vous observez: mais comme nous sommes toujours prêts à écarter les sujets de scandale, nous en avons fait une loi pour la suite. Et plût à Dieu qu'elle eût été de tout temps en vigueur à C. P. j'aurois évité les embarras dont je suis accablé! Daignez au moins nous délivrer des plus fâcheux de tous, c'est-à-dire de ces vagabonds inquiets qui courent sans cesse d'ici à Rome. Nous nous réjouissons sans doute, qu'on vous aille baiser les pieds: mais sous prétexte de ce saint pélerinage, il est bien des pécheurs qui

ne consultent que leur lâcheté, & ne cherchent qu'à se soustraire à la pénitence qu'ils méritent. Vous ne pouvez mieux déconcerter leur oblique dessein, qu'en renvoyant ceux qui ne seront pas munis de nos lettres. On voit dans ces dernieres paroles de Photius, avec quelle adresse il cherche à inspirer des préventions contre les Orientaux, qui demeurant fideles à Ignace, alloient à Rome implorer le secours du Pape.

Nic. Epist. Les légats qui s'étoient concertés avec ce fourbe, ne firent pas leur rapport avec moins d'artifice que lui. Ils appuyerent principalement sur la sagesse du dernier concile de C. P. qu'ils traitoient d'œcuménique; sur le mérite de Photius, le plus rare & le plus éclatant, disoient-ils, qui eût illustré l'Orient depuis bien des siecles, & qui seul l'avoit fait choisir, malgré toutes les répugnances de sa modestie. On n'avoit pas cru, ajoutent-ils, que son état de simple laïc qu'il avoit opposé lui-même, dût plutôt l'écarter de l'épiscopat, que d'autres sujets fort inférieurs en mérite à ses qualités transcendantes. Tous ces artifices ne pu-

rent surprendre un Pontife aussi attentif & aussi pénétrant que Nicolas. D'ailleurs Ignace avoit trouvé moyen d'instruire le Pape, de tout ce qui s'étoit passé au faux concile de C. P. de la prévarication de ses légats, & des horribles violences qu'on lui avoit faites, pour arracher de lui une démission. Nicolas répondit à l'Empereur, qu'il reconnoîtroit toujours Ignace pour patriarche, à moins qu'après avoir connu juridiquement de cette affaire, il ne le trouvât coupable, & qu'alors on verroit si Photius pouvoit être élu canoniquement. Il écrivit en même temps aux patriarches d'Alexandrie & d'Antioche, & à tous les métropolitains d'Orient, de continuer à communiquer avec Ignace, & de ne regarder Photius que comme un laïc.

L'année suivante, étant encore mieux informé, & sensiblement affligé de la tache que la prévarication de ses légats avoit imprimée à l'Eglise Romaine, il voulut l'effacer de la maniere la plus prompte & la plus éclatante. Il assembla pendant l'hiver de l'an 863 un concile à Rome, où, après avoir examiné la cause dans toutes les formes,

ſur les relations des deux parties le Légat Zacharie fut convaincu par ſa propre confeſſion, puis excommunié & depoſé de l'épiſcopat. Rodoalde ſon collegue qui étoit abſent, fut cité pour être jugé avec la même rigueur. Nicol. ep. 8. On annulla ſolennellement le faux concile de Photius, on le traita de brigandage ſemblable à celui de Dioſcore à Epheſe, & l'on prononça le jugement en ces termes :

Photius qui a tenu le parti des ſchiſmatiques, & quitté l'état militaire pour être immédiatement après ordonné par Grégoire de Syracuſe condamné lui-même depuis long-temps; qui du vivant de notre confrere Ignace patriarche de C. P. a uſurpé ſon ſiége, & s'eſt emparé de la bergerie comme un voleur; qui en concile a oſé dépoſer & anathématiſer Ignace; qui a violé le droit des gens, pour corrompre les légats du S. Siége, & les a obligés, non ſeulement d'enfreindre, mais de combattre nos ordres; qui a chaſſé les paſteurs fideles, & en a mis d'autres à leur place; qui continue de perſécuter l'Egliſe, & ne ceſſe d'exercer des traitemens barbares contre

notre frere Ignace : que Photius coupable de tant de crimes, soit privé de tout honneur sacerdotal, & de toute fonction ecclésiastique, par l'autorité de Dieu tout-puissant, des Apôtres S. Pierre & S. Paul & de tous les saints, des six conciles généraux & du jugement que le S. Esprit rend par notre organe. Si après avoir eu connoissance de ce décret, il s'efforce de retenir le siége de C. P. & empêche Ignace de gouverner paisiblement son Eglise ; ou s'il ose s'ingérer en quelque maniere que ce soit dans le saint ministere ; qu'il soit exclus de toute espérance de rentrer dans la communion, & demeure anathématisé, sans pouvoir participer au corps & au sang de J. C. sinon à l'article de la mort. Que Grégoire de Syracuse qui a consacré Photius, & que tous ceux que Photius a ordonnés, soient aussi exclus de toutes les fonctions cléricales. Quant à notre frere Ignace, chassé de son siége par la violence de l'Empereur & la prévarication de nos légats, nous déclarons de l'autorité de J. C. qu'il n'a jamais encouru la déposition ni l'anathême, n'ayant été condamné que

par ceux qui n'en avoient aucun pouvoir. C'est pourquoi nous le rétablissons dans sa dignité & ses fonctions. Quiconque à l'avenir lui causera quelque empêchement ou quelque trouble sans l'aveu du S. Siége, sera déposé s'il est clerc, & anathématisé s'il est laïc, de quelque rang qu'il soit. Nous ordonnons aussi sous peine d'anathême, que les évêques & les clercs déposés depuis l'injuste expulsion d'Ignace, soient rétablis dans leurs Eglises & leurs fonctions, nonobstant les crimes dont on les accuseroit : sur quoi néanmoins ils doivent être jugés, mais seulement par le S. Siége. Enfin le concile de Rome confirme la tradition touchant la vénération des images, qui étoit le seul objet pour lequel le Souverain Pontife avoit autorisé ses légats.

A la nouvelle de ce jugement, l'Empereur Michel, le plus violent des hommes lorsqu'on osoit le contredire, entra dans une horrible fureur. Ce n'est pas que ce Prince, dépourvu de tout sentiment de religion, se souciât de l'Eglise de C. P. ni de son patriarche. Tandis qu'il poussoit cette affaire avec tant d'ardeur, par l'impul-

sion de Bardas qui lui imprimoit tous ses mouvemens, il choisit le plus dissolu de ses compagnons de débauche, nommé Théophile, & l'ayant fait revêtir des habits pontificaux parmi ses farceurs habillés en prêtres, on lui entendit dire qu'au lieu d'un patriarche, il y en avoit trois à C. P. que Théophile étoit le sien, Photius celui de Bardas, & Ignace celui des Chrétiens. Photius qui pour les fauteurs de son ambition, avoit toute la complaisance des gens qui ne tiennent à aucuns principes, appelloit ces extravagances & ces sacriléges, les jeux d'esprit & les saillies amusantes d'un jeune Prince. Mais il voyoit bien mieux que l'inconsidéré Michel, les effets que le jugement apostolique ne manqueroit pas de produire jusqu'en Orient, sur une bonne partie des Fideles.

Pour donner le change aux Orientaux touchant les vraies dispositions du Pape, déjà il avoit usé d'une supercherie, la plus insigne peut-être qu'ait jamais employée ce déterminé faussaire. Entre les lettres que le vigilant Pontife écrivit en grand nombre

Nicol. ep. 4. au sujet du schisme de C. P. il y en eut une où il défendit par l'autorité apostolique aux trois patriarches & à tous les prélats de l'Orient, de participer en aucune sorte à l'intrusion de Photius, & leur commanda de publier cette lettre dans leurs dioceses, de maniere qu'elle parvînt à la connoissance de tout le monde. Photius eut l'impudence d'en supposer une toute contraire; & pour faciliter au moins la premiere surprise, il usa de ce stratagême. Il engagea un aventurier, nommé Eustrate, & revêtu d'un habit de moine, à se présenter au palais patriarchal, à l'heure où il s'y rencontroit le plus de monde, & à lui dire publiquement, qu'il arrivoit de Rome où il avoit été porter les plaintes d'Ignace, mais que ce voyage avoit dissipé les préventions. Le Pape, ajouta Eustrate, n'a pas seulement daigné regarder la lettre d'Ignace; & je me suis cru obligé de vous la rapporter. Il lui remit à l'instant cette lettre supposée, & lui en présenta une seconde également contrefaite, qui s'adressant à Photius de la part du Pontife, lui faisoit des excuses sur la mésintelligence qui avoit

Nicet. vit. Ign. p. 1215.

été entr'eux, le recevoit à sa communion, & lui promettoit une amitié inviolable. Photius, au gré de qui sans doute le gouvernement n'en faisoit pas encore assez contre Ignace, porta aussi-tôt ces lettres à l'Empereur & au César Bardas qu'il jouoit les premiers, afin de réveiller leur animosité contre le S. Evêque. Ignace fut en effet resserré de nouveau. On l'interrogea, on interrogea ses gens, on demanda à Eustrate qui lui avoit remis la lettre d'Ignace au Pape. Il répondit que c'étoit Cyprien, l'un des disciples les plus affidés d'Ignace. Mais dans la confrontation, il se trouva que le calomniateur ne connoissoit, ni Cyprien, ni personne de la maison d'Ignace. Dans le premier mouvement de l'indignation, Bardas fit rudement fustiger Eustrate : mais Photius, pour le dédommager, lui procura une charge distinguée parmi les ministres de la justice. Telle étoit son habileté dans l'art de l'imposture, capable de surprendre Bardas lui-même, & de faire succéder à la plus vive indignation de ce César les applaudissemens & les récompenses.

Ce n'étoit pas sans raison que Photius avoit pris tant de soin de cacher à C. P. les véritables dispositions du Chef de l'Eglise. Aussi-tôt qu'on y eut appris la condamnation de cet usurpateur sacrilége, il se fit une révolution soudaine dans tous les esprits, & plusieurs se séparerent de lui ouvertement, comme d'un schismatique. Ainsi tous les artifices lui devenant inutiles, il usa des moyens les plus violens pour se faire obéir par la crainte. Il fit punir, comme des rebelles & des séditieux, tous ceux qui faisoient difficulté de le reconnoître. En même temps, pour éviter le blâme de ces cruautés, & s'acquérir la réputation de bon pasteur, il écrivit à Bardas avec qui il s'entendoit parfaitement, les lettres les plus remplies en apparence de la douceur évangélique & de la tendresse pastorale. Il le conjuroit de pardonner à des infortunés qui l'étoient à son occasion, quelque coupables qu'on les trouvât; parce que les peines d'une multitude de malheureux qu'il ressentoit toutes lui seul comme les siennes propres, lui devenoient insupportables & le mettoient au désespoir.

Phot. ep. ad Bard ex cod. Sfort.

Pour comble d'attentats, il convoqua une assemblée d'évêques assez peu nombreuse, qu'à force d'impostures & de suppositions il travestit en concile œcuménique. Il y faisoit présider l'Empereur avec les légats des trois grands siéges de l'Orient, traçant ainsi le plan du schisme aux Grecs, & à tant d'autres sectaires imitateurs fideles de ces adulations politiques. On y supposoit aussi, avec des lamentations affectées, des crimes de toute espece imputés au Pape Nicolas, les dépositions d'une multitude de témoins qui attestoient la vérité de ces accusations, & des réclamations animées pour en demander justice au concile. Cependant, comme il n'étoit pas dans les regles de condamner un absent, les Peres rejettoient ces représentations; & Photius se rendant comme malgré lui, recevoir les accusations, & examinoit la cause. Enfin, sans égard aux hommages éclatans & réitérés qu'il avoit rendus à la primauté du S. Siége, il condamnoit le Souverain Pontife, prononçoit contre lui la déposition, & l'excommunication contre ceux qui communiqueroient avec lui. Après avoir dressé

Anast. præf. in 8. Synod.

lui seul tous ces actes supposés, il les fit souscrire par vingt-un évêques, & ajouta des souscriptions fausses jusqu'au nombre de mille. Telles furent aussi celles des Empereurs Michel & Basile associé depuis peu à Michel, de tous les sénateurs, des trois légats d'Orient, d'une infinité d'abbés & de clercs. Il prit encore le titre de Patriarche Œcuménique, mais dans un sens bien plus mauvais que ne l'avoit pris en premier lieu Jean le Jeûneur. C'est Photius qui mit en avant, qu'au moment où les Empereurs avoient passé de l'Italie dans la Grece, la primauté de l'Eglise Romaine avoit aussi passé de l'ancienne Rome à la nouvelle: source intarissable d'illusions pour les Grecs, & le vrai principe de leur entiere défection.

Il écrivit ensuite une lettre circulaire aux trois patriarches, & leur représenta les Latins, non seulement comme les corrupteurs de la discipline, mais comme des hérétiques qui anéantissoient la foi des premiers mysteres. Sans craindre la honte de l'inconséquence & de la contradiction, il leur fit un crime du jeûne du sa-

medi & du célibat de leurs prêtres, les traduisant comme des Manichéens qui condamnoient le mariage, après avoir expressément approuvé dans ses lettres précédentes ces diversités de coutume, dans les diverses Eglises. Ce fut alors aussi qu'il induisit les Orientaux à traiter d'hérésie la doctrine des Latins, qui depuis tant de siecles rapportoient la procession du S. Esprit aux deux autres personnes de la Trinité, sans que les Orientaux, dans tous les conciles œcuméniques qu'on avoit célébrés chez eux, s'y fussent jamais opposés.

Portant ses vues encore plus loin, & ne se proposant rien de moins que la ruine totale de l'Eglise Romaine, il entreprit de séparer du Pape toutes les régions soumises à la domination Françoise, & qui faisoient dans l'Occident une portion si considérable de l'Eglise, qu'on les appelloit communément l'Empire ou le royaume des Chrétiens. Pour gagner l'Empereur Louis fils de Lothaire, il lui avoit donné dans son concile supposé le titre d'Empereur, sans égard aux prétentions jalouses des Empereurs Grecs; & l'Im-

pératrice Ingelberge qui avoit un grand pouvoir sur l'esprit de son époux, y avoit été qualifiée d'Auguste, & de nouvelle Pulquérie. Avec les actes de ce concile, il leur envoya des présens & des lettres pleines d'adulations, où il prioit Ingelberge de persuader à l'Empereur de chasser de Rome le Pape Nicolas, comme déposé par un concile œcuménique.

L'entreprise inouie de quelques prélats François avoit donné lieu à l'espoir de Photius, du côté des Occidentaux. Gontier de Cologne & archipelain, & Teutgaud de Treves qui étoit en faveur auprès du Roi Lothaire frere de l'Empereur Louis, ayant été déposés par le Pape comme fauteurs de la vie déréglée & scandaleuse de leur souverain, avoient porté leur ressentiment impie jusqu'à traiter de réunion avec les schismatiques de C. P. Ils avoient adressé à Photius, en forme de lettre, un libelle des plus outrageans qui eussent encore été publiés contre le Chef de l'Eglise. Ils y chargeoient Nicolas de mille forfaits, le traitoient d'excommunié, se contentoient, disoient-ils d'un ton de sec-

taires, de la communion des vrais Fideles, & demandoient celle de la Grece, qu'ils traitoient, toute révoltée qu'elle étoit contre l'Eglise, comme si elle en eût été la partie la plus saine & la plus illustre. Ils prioient en même temps le faux Patriarche de C. P. de communiquer ce violent manifeste à toutes les Eglises patriarchales. C'est ce que nous apprend, entre plusieurs monumens divers, la lettre circulaire de Photius aux grands siéges, auprès desquels il ne manqua pas de se prévaloir d'une acquisition si précieuse à tous les sectaires, toujours prêts à s'unir ensemble contre le Siége Apostolique, quelque antipathie qu'il y ait d'ailleurs entr'eux. Annal. Bertin.

Mais pour connoître toute l'indignité de cette manœuvre, il faut la reprendre dès son principe. Lothaire, fils de l'Empereur de même nom & roi de Lorraine, s'étoit abandonné à une malheureuse passion qui troubla tout le repos de sa vie, & qui fut enfin la cause de sa perte. Après une année de mariage avec Theutberge fille de Boson comte d'une partie de la Bourgogne, il se dégouta de cette Prin- De divort. Loth. & Th. t. 1. Hincm. p. 557, &c.

cesse ; & pour rompre ses engagemens, il l'accusa d'inceste avec son propre frere. L'épreuve de l'eau bouillante, ordonnée par les seigneurs du consentement du Roi, justifia Theutberge sans lui conférer le don de plaire à son époux. Une jeune personne, nommée Valdrade, avoit pris la place de la Reine dans le cœur de Lothaire, & le tenoit tellement engagé par ses attraits & ses artifices, que dans les préjugés du temps sur le pouvoir de la magie, elle passa pour l'avoir ensorcelé. Après une longue suite de fourberies indignes de la majesté royale, & plus encore de quelques prélats qui en furent les exécuteurs, on força la Reine par la crainte de la mort à s'avouer coupable. Son mariage fut dissous par un concile de huit évêques tenu à Aix-la-Chapelle en 862, la Princesse renfermée dans un monastere, & Lothaire épousa Valdrade.

Mais l'infortunée Theutberge craignant des effets plus terribles encore de la violente passion du Roi son mari, s'échappa de sa prison, & se retira dans les Etats du Roi Charle. Elle avoit pris la précaution d'envoyer implorer le

ſecours du Souverain Pontife, contre une oppreſſion ſi ſcandaleuſe pour le Monde Chrétien. Elle l'avoit même prévenu ſur l'affreuſe alternative à laquelle on la réduiſoit, ou de ſe diffamer elle-même, ou de s'expoſer aux plus funeſtes extrémités; ajoutant que s'il venoit à apprendre qu'elle eût fait l'aveu qu'on exigeoit d'elle, ce ſeroit la ſeule violence qui l'auroit arraché à une Reine, traitée plus mal que la derniere des eſclaves.

Lothaire fut réduit par le Roi Charle à demander lui-même un concile à ce ſujet, & le Pape voulut qu'avec deux évêques du royaume de Germanie, il s'y en trouvât deux autres du royaume de Neuſtrie, & deux encore du royaume de Provence. La ville de Metz fut marquée pour le lieu de l'aſſemblée, où le Pape envoya deux légats, Jean évêque de Ficolo, & Rodoald de Porto, le même qui avoit prévariqué à C. P. mais dont le crime n'étoit pas encore connu. Les légats auſſi bien que le concile, avoient l'ordre de référer de leur jugement au Pontife, afin qu'il le confirmât ou l'annullât, ſelon les regles de la prudence & de l'équité. Ayant appris de-

Annal Metenſ. an. 865. Nicol. Ep. 58.

puis, que Lothaire avoit déjà épousé Valdrade, il écrivit une lettre circulaire aux évêques de Gaule & de Germanie, pour leur enjoindre de se rendre incessamment à Metz avec ses légats, d'y citer Lothaire, & après l'avoir entendu, de prononcer un jugement canonique. Le Prince, par un nouvel artifice, prétendoit avoir été marié à Valdrade avant d'épouser Theutberge, & du consentement même de l'Empereur Lothaire. Le Pape, dans une instruction donnée à ses légats, les avertit d'examiner si ce prétendu mariage s'étoit fait publiquement en présence de temoins, & quelle cause l'avoit fait casser, pour contracter ensuite avec Theutberge.

La sagesse & les attentions du Pontife ne pouvoient pas aller plus loin: mais la foiblesse de ses légats & d'une multitude d'évêques rendit toutes ses précautions inutiles. Après la prévarication de Rodoald à C. P. il lui en coûta peu de trahir une seconde fois l'honneur du S. Siége. Jean de Ficolo ne fut pas plus fidele. Lothaire, par la profusion des largesses & des honneurs, avoit disposé les principaux pré-

lats, esclaves de la Cour & de la fortune, d'une maniere bien plus favorable que ne le pouvoient faire tous les moyens du droit & de l'éloquence. Il se contenta de représenter qu'en épousant Valdrade, il n'avoit rien fait que par l'autorité des évêques. Ils en tomberent d'accord, & soutinrent leur sentiment, comme la premiere fois, par quelques témoignages de l'antiquité. Ils se fondoient sur un commentaire de S. Paul attribué faussement à Saint Ambroise, où il est dit que la nécessité de garder la continence, après la séparation pour cause d'adultere, ne regarde que la femme : doctrine constamment démentie par l'enseignement de l'Eglise Latine, & qu'on croit même avoir été insérée dans ce commentaire par une autre main que celle de l'auteur, quel qu'il soit. Les légats, corrompus par argent, ne laisserent pas de ratifier tout ce qui avoit été résolu. Ainsi l'adultere triompha, l'an 863, au nombreux concile de Metz, comme il avoit triomphé l'année précédente à celui d'Aix-la-Chapelle.

Conc. Trid. sess. 24. c. 7. V. not. edit. Bened.

Nicolas I, le plus inaccessible peut-

être de tous les Papes aux craintes & aux respects humains, avoit autant de sagacité pour percer les voiles de l'artifice, que de courage pour venger l'innocence. Insensés, dit à ce sujet un annaliste du pays, en parlant des Archevêques Gonthier & Theutgaud qui se chargerent des actes du concile de Metz, pour les aller faire approuver de ce Pape; insensés, d'imaginer que leurs vaines subtilités pourroient former des nuages impénétrables au flambeau du Siége Apostolique. En effet, quand ces deux prélats arriverent à Rome, le Pape Nicolas informé du scandale de Metz, avoit déjà rassemblé les évêques d'Italie, pour le réparer. On n'avoit pas laissé ignorer au Pontife, que les Archevêques de Treves & de Cologne étoient les principaux artisans de cette trame d'iniquité. On les fit entrer au milieu des Peres. Le Pape les reçut avec dignité, & avec une splendeur imposante. Ils lui présenterent, d'un air mal assuré, le jugement de leur concile, signé de leur main, & le prierent d'y souscrire. Le Pape ayant fait lire cet écrit, leur demanda s'il contenoit leur

Ann. Met.

ſentiment. Ils répondirent que leurs ſouſcriptions en faiſoient foi, & qu'ils n'avoient point de raiſon de les rétracter. Retirez-vous à vos logis, leur dit ſéchement le Pontife, juſqu'à ce qu'on vous rappelle au concile. On les manda quelques jours après; & en leur préſence, on anathématiſa leur écrit, d'un conſentement unanime, puis on les dépoſa de l'épiſcopat. Enſuite le Pape envoya les actes de ſon concile à tous les évêques des Gaules, d'Italie & de Germanie, c'eſt-à-dire à toutes les Egliſes de l'Empire François.

Ces actes qui ne contiennent guere que la ſentence de condamnation, étoient conçus en ces termes : Par le jugement du S. Eſprit & l'autorité du Prince des Apôtres, nous caſſons & annullons aujourd'hui & pour toujours le concile tenu à Metz par des évêques qui ont prévenu notre jugement, & ont oſé violer les réglemens du S. Siége; nous privons de toutes fonctions épiſcopales Theurgaud de Treves primat de la Belgique, & Gontier de Cologne, convaincus tant par leur confeſſion que par leurs écrits. T. 3. Conc. Gall.

Pour les autres évêques leurs complices, nous les frappons de la même ſentence que leurs ſéducteurs, s'ils les ſuivent dans leur égarement. Que s'ils s'en détachent, & demandent pardon au S. Siége, ils ne perdront pas leur rang.

On réitéra auſſi dans ces actes l'anathême déjà lancé contre Engeltrude, qui erroit dans un libertinage effronté, loin du Comte Boſon ſon époux, auſſi malheureux en femme que ſa fille Theutberge l'étoit en mari. On crut pouvoir arrêter les effets du ſcandale, en excommuniant Engeltrude: mais elle trouva une retraite & un accueil favorable à la Cour de Lothaire. Baudouin, depuis Comte de Flandres, y vint chercher en même temps l'impunité contre un attentat de même genre, & qui annonçoit encore plus d'impudence. Il avoit outragé la famille royale, en enlevant Judith fille de Charle le Chauve & couſine-germaine de Lothaire, & il ſe réfugioit avec elle chez ce Prince, trop licencieux lui-même pour uſer de ſévérité contre la débauche. Cependant Lothaire, en faiſant ainſi de ſa Cour

l'asyle de l'incontinence, n'encourut pas seulement l'indignation du Roi son oncle; mais il se rendit odieux à ses propres sujets. Telle fut la cause de ses alarmes & de ses chagrins perpétuels, de tant de vils personnages qu'on lui vit remplir, de ses basses justifications, de sa duplicité & de son hypocrisie jusque sur le trône. Le Roi Charle étant outré de la protection que Lothaire accordoit au ravisseur de Judith, il fallut que Louis de Germanie se fît médiateur entre ces deux princes. Lothaire fut obligé de promettre satisfaction pour Judith; & pour Theutberge, il entreprit sérieusement de se justifier.

Il n'avoit rien épargné, pour avoir dans son inconduite l'approbation d'Hincmar, l'une des principales lumieres de son siecle. Ce savant Prélat avoit été invité au concile d'Aix-la-Chapelle, & Adventius de Metz avoit fait le voyage de Reims, pour le presser d'y venir. Mais l'Archevêque éventant la manœuvre, s'excusa sur ses infirmités. Il refusa même, sous différens prétextes, d'envoyer à sa place un évêque de sa province. On ne laissa point de

publier après ce concile, qu'Hincmar en approuvoit la décision. Comme ces bruits injurieux commençoient à prendre dans l'esprit de plusieurs personnes distinguées parmi les ecclésiastiques & les grands, il ne tarda point à confondre l'imposture. A ce sujet, il composa un ouvrage assez long, où l'on voit que ce grand homme, tant il est difficile de surmonter les préjugés communs ! ne désapprouvoit pas l'épreuve du feu, & attribuoit un grand pouvoir aux maléficiers. Il commence son ouvrage par établir l'autorité du S. Siége, dont on devoit attendre la décision dans une affaire si importante. Dans tous les doutes, dit-il, qui ont trait à la foi, il faut consulter l'Eglise Romaine, la mere & la maîtresse de toutes les autres, & suivre ses avis salutaires. C'est à quoi sont particuliérement obligés ceux qui habitent l'Italie, les Gaules, l'Espagne, l'Afrique, la Sicile & les îles adjacentes, où il est constant que la foi a été portée par des ouvriers évangéliques qui avoient reçu leur mission de S. Pierre, ou de ses successeurs.

Sur le point précis de la question, il

il décide que selon l'évangile l'adultere est le seul motif de séparation entre les personnes mariées : encore faut-il qu'elle soit ordonnée par la puissance ecclésiastique, & après cette séparation, les parties n'ont pas la liberté de se remarier. Fondé sur ce principe, il prend hautement la défense de Theutberge, & condamne sans aucun respect humain tout ce qui s'étoit fait contre elle.

Ces disputes agitant alors toutes les Gaules, & les évêques sur-tout se croyant obligés d'y prendre part, S. Adon, élevé depuis peu sur le siége de Vienne, consulta le Souverain Pontife. Nicolas lui répondit, suivant les mêmes principes qu'Hincmar, qu'un mari, de quelque crime qu'il accusât sa femme, ne pouvoit en sa place, ni en épouser solennellement une autre, ni prendre une concubine; que quand même une personne fiancée auroit péché avec un autre homme que son époux futur, & que cet époux, après la consommation du mariage, viendroit à connoître cette faute, il ne pourroit pas pour cela faire divorce.

Act. SS. Bened. t. 6. pag. 261.

Adon étoit très-versé lui-même dans les sciences ecclésiastiques, qu'il étoit allé étudier à Rome, comme à la meilleure source. Ses parens distingués par leur noblesse l'avoient offert dès l'enfance à l'abbaye de Ferrieres. Son mérite qui ne tarda point à percer, le fit demander par l'abbé de Prom : mais la jalousie de quelques moines contre un étranger qui les effaçoit, l'obligea d'en sortir. Ce fut alors qu'il entreprit le voyage de Rome, où il demeura cinq ans, appliqué à l'étude la plus sérieuse. A son retour, il fit à Ravenne la découverte d'un martyrologe, qu'on croit être l'ancien martyrologe Romain. En arrivant à Lyon, il trouva plusieurs savans ecclésiastiques, dont le commerce intéressant pour un homme du goût d'Adon, l'y fixa, avec la permission de son abbé. Il y fit son martyrologe, dont celui qu'il avoit copié à Ravenne fut le fond principal, & qui est un des plus estimables pour la critique. L'archevêché de Vienne étant venu ensuite à vaquer, Adon fut trouvé digne de ce beau siége. Il y eut des contradicteurs, & on voulut le faire passer pour moine

vagabond. Mais Loup de Ferrieres justifia son religieux, rendit témoignage à ses mœurs, à son érudition & à sa naissance; après quoi, Adon fut ordonné, & gouverna paisiblement son Eglise. Outre son martyrologe, il fit encore une Chronique, qui commence à la création du monde, & finit au regne des fils de l'Empereur Lothaire.

Quant à Hincmar, on lui suscita des affaires désagréables, ou plutôt on saisit les occasions que fournissoit son humeur dure & quelquefois hautaine, pour le punir de ce qui ne méritoit que des éloges dans sa conduite par rapport au Roi Lothaire. Il y avoit depuis quelque temps un démêlé fort vif entre cet Archevêque & Rothade de Soissons l'un de ses suffragans. Celui-ci ayant déposé un curé scandaleux, Hincmar qui n'aimoit pas cet Evêque, & qui cherchoit depuis huit ans les moyens de le chagriner, rétablit le prêtre coupable dans un concile, excommunia le prêtre qu'on lui avoit substitué & qui ne vouloit pas se désister, le fit enlever de force & mettre en prison. Rothade ayant refusé d'acquiescer à ce jugement, l'Arche- T. 8. Conc. p. 787.

vêque impatient de la contradiction, aſſembla de nouveau le concile de la province, & priva l'Evêque de la communion épiſcopale, juſqu'à ce qu'il ſe fût ſoumis. Quelque temps après, il aſſembla encore un concile où il eut ſoin, pour plus grand appareil, que le Roi Charle ſe trouvât; il excommunia & dépoſa Rothade qui avoit appellé au S. Siége, le fit empriſonner, & mit un autre évêque à Soiſſons. Les évêques du royaume de Lothaire qui n'aimoient pas Hincmar, profiterent de toutes ces fauſſes démarches, accompagnées d'ailleurs de manœuvres & de chicanes peu dignes de l'épiſcopat, pour prévenir par leurs lettres les Italiens contre lui.

Ibid. p. 791. Quand le Pape Nicolas fut inſtruit de ce qui s'étoit paſſé au dernier concile tenu à Soiſſons, il écrivit à Hincmar, & lui ordonna, ſous peine de ſuſpenſe encourue par le ſeul fait, de rétablir Rothade dans l'eſpace de trente jours à compter depuis l'ordre reçu. Il décerna la même peine contre tous les prélats qui avoient conſenti à la dépoſition de Rothade, & chargea Hincmar lui-même de le leur

notifier. Par une ſeconde lettre adreſſée aux évêques du concile qui avoit déposé Rothade, il caſſa la procédure faite contre ce Prélat.

Cependant Hincmar, rompu dans les formes de la procédure, ne voulut pas lire la lettre du Pape, dont il avoit appris d'ailleurs le contenu. Nicolas lui en écrivit une ſeconde, il y réitéra les mêmes ordres, & ſous les mêmes peines. Pendant quatre mois, Hincmar à qui cette marche ne fait pas honneur, tint cette lettre cachée, ſans la montrer à perſonne. Le Pape lui écrivit pour la troiſieme fois, & avec une modération qui montre à quel point ce Pontife ſavoit allier la ſageſſe avec la fermeté. Comme l'Archevêque lui avoit demandé la confirmation des privileges de ſon Egliſe; comment ces privileges, lui dit le Pape après pluſieurs éloges propres à tempérer l'amertume des reproches qu'il avoit à lui faire, comment ces privileges ſubſiſteront-ils, ſi l'on anéantit ceux ſur leſquels ils ſont fondés? Il lui fait ſentir enſuite la grandeur de ſa faute, & tous les déſordres qu'elle peut cauſer dans la hiérarchie. En finiſſant,

il le conjure de ne pas le mettre dans la néceſſité de ſévir.

Soit ſenſibilité à la condeſcendance du Pontife, ſoit crainte de ſa ſévérité après qu'il auroit épuiſé toutes les voies de la douceur, Hincmar tira enfin Rothade de priſon, comme pour l'envoyer à Rome : mais on ne lui rendit pas encore une entiere liberté. L'Archevêque en donna auſſi-tôt avis au Pape, par le Diacre Lindon qu'il lui envoya, & qu'il chargea néanmoins encore de détourner la réviſion de cette cauſe. Le Pontife inébranlable récrivit des lettres plus preſſantes que toutes celles qui avoient précédé. C'eſt pourquoi on prit enfin le parti d'envoyer Rothade à Rome, avec des députés des évêques qui l'avoient dépoſé. Hincmar écrivit alors au Pape, pour juſtifier ſa conduite précédente.

Il faut obſerver, que ce prélat dans ſes délais & ſes ſubterfuges, ne violoit pas ouvertement le droit de recours au S. Siége : mais au moyen de quelques ſubtilités de légiſte, il prétendoit que Rothade, par ſa conduite, s'étoit déſiſté de l'appel qu'il avoit

d'abord interjetté à Rome. Très-Saint Pere & très-révérend Seigneur, dit-il dans sa lettre, nous vous envoyons nos députés avec Rothade, afin de nous justifier en faisant connoître à Votre Sainteté nos procédés & nos intentions. Nous n'avons pas jugé cet Evêque au mépris du S. Siege, & comme appellant selon les canons de Sardique : mais nous l'avons jugé suivant les canons d'Afrique & les décrets de S. Grégoire; parce qu'il avoit demandé que sa cause fût terminée par des juges choisis. Nous portons trop de respect au premier siege, au siege suprême de l'Eglise de Rome, pour fatiguer son Pontife des disputes que les canons des conciles & les décrets des Papes autorisent les métropolitains à terminer dans les conciles provinciaux. Mais dans toutes les causes des évêques, pour la décision desquelles nous n'aurions pas de regles certaines dans les canons, & qui par conséquent ne pourroient se terminer dans un concile de la province ou de plusieurs provinces; nous savons qu'alors il faut recourir à l'oracle divin, c'est-à-dire au Siege de Pierre. De

Flod. l. III. c. 22. Hincm. opusc. 17.

même dans les causes majeures, si un évêque de la province n'a pas demandé à être jugé par des juges choisis, & si ayant été déposé dans le concile de sa province, il croit sa cause bonne & appelle au S. Siege ; ceux qui ont examiné l'affaire, doivent après le jugement épiscopal, en référer au Pape, & selon ce qu'il ordonnera, il faut examiner de nouveau cette cause, suivant le septieme canon de Sardique. Pour les métropolitains, qui selon l'ancienne coutume reçoivent le pallium du S. Siege, on doit, ainsi que l'insinue le concile de Nicée, que Saint Léon l'écrit à Anastase, & que l'ont marqué les autres Papes dans leurs décrétales ; on doit attendre la sentence du Pape, avant de les juger. Celui qui exige de ses inférieurs le respect & l'obéissance, doit rendre sans peine les mêmes hommages à son supérieur.

A cette maniere de procéder dans les causes ecclésiastiques, Hincmar ajoute, que quand un évêque déposé appelle à Rome, le Pape ne le rétablit pas d'abord ; mais qu'il le renvoie dans sa province, où, selon les canons de Carthage & les loix Romaines, il est

plus aisé d'approfondir l'affaire; & qu'alors le Souverain Pontife écrit aux évêques voisins, ou envoie des légats, qui par son autorité jugent la cause sur les lieux. Il expose dans la même lettre les griefs dont il chargeoit Rothade, & pour lesquels ce Prélat avoit été déposé. Il s'agissoit d'un calice d'or enrichi de pierreries, qu'on accusoit l'Evêque de Soissons d'avoir mis en gage, & de quelques autres biens ou ornemens de l'église vendus, disoit-on, sans le consentement de son métropolitain, des évêques de sa province, de son économe & de son clergé. Hincmar ajoutoit néanmoins, que si Sa Sainteté, par compassion pour Rothade, jugeoit à propos de le rétablir, les prélats qui l'avoient déposé ne prendroient pas ce coup d'autorité pour une injure; parce qu'ils savoient très-bien qu'ils étoient soumis au Pontife Romain, en vertu de la primauté de S. Pierre.

Les députés chargés de cette lettre, & Rothade qui les accompagnoit, furent arrêtés à l'entrée de l'Italie; parce que l'Empereur Louis leur refusa le passage sur ses terres. Après avoir at-

tendu quelque temps, les députés retournerent en France. Rothade plus intéressé qu'eux au voyage de Rome, eut plus de constance, & trouva le moyen de parvenir à son terme. Il présenta aussi-tôt sa requête, il ne manqua pas de s'étendre sur les mauvais traitemens qu'il avoit essuyés. Le Pape attendit néanmoins près de dix mois qu'il vînt quelques agens de la partie adverse; après quoi personne ne paroissant, il ordonna le rétablissement de Rothade, & le fit revêtir des habits épiscopaux, toutefois sous promesse par écrit de répondre à ses accusateurs, quand ils se présenteroient. Rothade qui avoit jusque là gardé ponctuellement la suspense qu'il croyoit injuste, & qui fut en effet jugée telle, alla aussi-tôt après ce jugement décisif célébrer la messe dans l'église de S. Constance, près celle de S. Agnès où le Pape officioit. Nicolas fit ensuite repartir Rothade pour la France, avec un légat chargé de le présenter au Roi Charle, & de le faire rétablir. Il écrivit en même temps à ce Prince, à Hincmar, aux évêques de France, au clergé & au peuple de

Soissons qui étoient fort attachés à leur évêque. Il dit à Hincmar, qu'il lui est libre de poursuivre à Rome l'accusation de Rothade, s'il le juge à propos; mais qu'en attendant, il lui est défendu de s'opposer au rétablissement. Il le menace de l'excommunier, & de le déposer lui-même, s'il ose contrevenir à ces ordres. Dans la lettre aux évêques, il insiste beaucoup sur l'autorité des décrétales; & l'on voit que dès lors on en prenoit quelques-unes de fausses, pour authentiques.

Mais quoique les évêques de France ne sussent pas faire tout le discernement convenable de ces pieces, ils ne suivoient pas cependant le nouveau droit que ce défaut de critique commençoit à établir. Ils s'en tenoient aux regles anciennes, particuliérement aux canons de Sardique qui permettoient l'appel au Pape après le jugement du concile provincial, & aux canons d'Afrique qui privoient du droit d'appel ceux qui avoient élu leurs juges; comme on prétendoit que Rothade l'avoit fait. On crut avoir au moins lieu de se plaindre, que le Pape n'eût pas fait revoir la cause sur les lieux, avant

de prononcer définitivement. Ainsi quoique Rothade eût été rétabli sans opposition, on ne laissa pas de murmurer en France, comme d'un trait d'autorité contraire aux regles, ainsi que s'en exprime un auteur contemporain.

Annal. Bertin.

Les évêques du royaume de Lothaire chercherent encore d'autres occasions de chagriner Hincmar. Ils le citerent à leur concile, afin de répondre sur l'affaire surannée de Gothescalc : mais ce prélat instruit à fond des usages canoniques, & qui savoit parfaitement se prévaloir du droit quand il l'avoit de son côté, n'eut que du mépris pour cette citation, faite d'ailleurs par un laïc quatre jours seulement avant l'assemblée, & de la part des prélats d'un autre royaume qui n'avoient sur lui aucune jurisdiction. Ils le citerent encore au sujet d'Hilduin, nommé par le Roi Lothaire à l'évêché de Cambrai, & digne par la licence de ses mœurs de la protection de ce Prince débauché. L'Archevêque de Reims n'avoit pas seulement refusé de l'ordonner ; mais il avoit eu le courage de présenter un mémoire contre cet in-

digne ſujet au Roi ſon protecteur, dans une aſſemblée des princes François. Loin de déférer aux prélats fauteurs des crimes de Lothaire, il porta ſes plaintes au Pape, qui dans cette occaſion ſoutint vivement les intérêts d'Hincmar, inſéparables de ceux de l'Egliſe. Hilduin fut obligé de quitter le ſiége de Cambrai.

Nicolas qui veilloit au bien de toutes les Egliſes, délivra en même temps celle de Clermont, d'un uſurpateur nommé Adon, qu'Etienne comte d'Auvergne avoit mis à la place du vertueux Sigon, digne ſucceſſeur de Saint Stable, & honoré comme lui d'un culte public. Le Comte qui n'étoit pas irréprochable d'ailleurs, n'oſa réſiſter; & Sigon fut rétabli. C'eſt ce même Etienne qui avoit refuſé de conſommer le mariage, qu'il avoit contracté avec la fille d'un autre comte nommé Régimond ou Raimond. Il fut cité par ce Seigneur au concile de Touſi, près de Toul, & il y comparut. Ces conciles étant des aſſemblées tout à la fois épiſcopales & nationales, les deux puiſſances s'y trouvoient réunies; & les peines temporelles ſuivoient le juge-

ment eccléſiaſtique. Le Comte d'Auvergne marqua beaucoup de déférence pour les évêques, il proteſta qu'il étoit prêt à ſuivre les avis qu'ils daigneroient lui donner, pour le ſalut de ſon ame, pour la ſatisfaction de Raimond, & pour l'honneur de la fille de ce Comte : mais il ajouta, qu'il ne l'avoit épouſée que pour éviter de périr, ne pouvant habiter avec elle ſans bleſſer ſa conſcience. Ayant demandé de parler aux évêques en particulier ; autrefois, leur dit-il, j'ai eu le malheur de pécher avec une parente de la fille de Raimond. Après m'être fiancé avec elle, j'ai conſulté mon confeſſeur : il m'a répondu que, tant qu'on peut compter la parenté, c'eſt un inceſte d'avoir commerce avec deux parentes, & que la pénitence ſans la réparation eſt illuſoire. On fut d'avis d'obliger Etienne à nommer la perſonne avec laquelle il diſoit avoir péché avant ſon mariage, afin qu'on pût s'aſſurer de la vérité ; que ſi le fait étoit conſtant, & qu'elle fût parente de la fille de Raimond, il falloit rompre le mariage, en laiſſant à l'épouſe la dot qu'elle avoit reçue, & qui tiendroit lieu des dédommagemens

qu'Etienne auroit dû donner, s'il avoit rompu les fiançailles comme il y étoit obligé. Ce Comte d'Auvergne fut tué dans la suite, en combattant contre les Normands.

Hilduin, chassé du siege de Cambrai, & le même, selon toute apparence, qu'Hilduin frere de Gonthier de Cologne, suivit à Rome les députés du Concile de Mets. Il servit aussi sa propre haine, en secondant celle de ce schismatique & violent Archevêque; & il le fit avec toute la fureur d'un intrus diffamé. Digne suppôt du schisme, il entra à main armée dans l'église de Saint Pierre, & déposa sur le tombeau du Prince des Apôtres, un acte exprès de révolte contre le Chef de l'Eglise. Ce manifeste impie avoit été dressé par Gonthier de Cologne & Theutgaud de Treves, à la Cour de l'Empereur Louis où ils avoient passé après leur condamnation, & qu'ils trouverent moyen de mettre dans leurs intérêts. Le Prince prit la route de Rome. Le Pape fut obligé de s'enfuir, passa deux jours sans boire ni manger; & il eût été la victime de l'oppression, si Louis attaqué subitement d'une fievre violente n'eût

craint des coups encore plus terribles de la céleste vengeance. Il rentra en lui-même, envoya l'Impératrice vers le Pape Nicolas pour l'assurer de sa bienveillance, l'entendit ensuite avec docilité, & chassa de chez lui Gonthier & Theutgaud. Celui-ci paroît avoir profité de son humiliation, & garda exactement sa suspense. Pour l'arrogant Archevêque de Cologne, il continua d'exercer ces fonctions, au mépris de la sentence du Pape, jusqu'à ce que Lothaire pressé par ses propres évêques, le chassa de son église, pour calmer les murmures qu'excitoit un mépris si révoltant de l'autorité pontificale.

Annal. Bertin. & Fuld.

Nicolas reçut vers le même temps une autre consolation, qui ne fut pas moins sensible à sa vertu & à son ardeur pour l'augmentation du royaume de Jésus-Christ. La foi s'étendoit de jour en jour jusqu'aux extrémités de l'Occident & du Nord, par les travaux continuels de Saint Rembert, le digne successeur de l'Apôtre du Danemarck & de la Suede. Saint Anscaire avoit conçu toutes ces espérances, à la premiere vue de ce disciple qu'il s'attacha dès l'enfance. Comme il étoit en Flan-

Act. SS. Bened. t. 6. p. 473.

dre à ſon monaſtere de Turholt, il vit un jour entrer dans l'égliſe une troupe d'enfans, tous fort légers & fort diſſipés, à l'exception d'un des plus petits, qui fit le ſigne de la croix en entrant, & pria quelques momens avec beaucoup de reſpect. Le Saint Evêque crut reconnoître dans la pieuſe maturité de cet enfant, les deſſeins que le ciel avoit ſur lui. Il fit venir ſes parens, & de concert avec eux, il lui donna la tonſure, avec l'habit eccléſiaſtique, le mit dans le monaſtere pour y être inſtruit, & l'y recommanda très-affectueuſement. Il l'emmena par la ſuite dans ſes courſes apoſtoliques, & ce fut le plus affidé de ſes diſciples. Il n'y eut que la mort, qui les ſépara. A ce dernier moment, comme on conſultoit le Saint Evêque ſur le choix de ſon ſucceſſeur, & qu'on lui propoſoit Rembert en particulier; quant à mon ſucceſſeur, répondit-il, ce n'eſt pas à moi de le nommer; quant à Rembert, il eſt plus digne d'être évêque, que moi d'être clerc. Trois jours avant ſa mort, il dit d'un ton aſſuré à ce Diſciple fidele, qu'il lui ſuccéderoit. Le jour même de cette mort, Rembert fut élu d'une voix una-

nime. Il fut présenté, avec le décret de son élection à Louis le Germanique, par l'évêque de Minden & l'abbé de la nouvelle Corbie. Le Roi le reçut avec de grandes marques de bienveillance, & le mit en possession de l'évêché, en lui donnant le bâton pastoral, selon la coutume. Rome avoit laissé au Roi le soin de faire ordonner les archevêques de Hambourg, jusqu'à ce que cette métropole eût un nombre suffisant de suffragans : en conséquence, le Prince envoya Rembert à l'archevêque de Maïence, qui fit la cérémonie de l'ordination, assisté de l'évêque de Paderbon son suffragant, & de l'Evêque de Minden suffragant de Cologne : choix fait exprès, parmi les prélats de différentes métropoles, afin qu'aucune ne s'attribuât sur Hambourg le droit de l'ordination.

Ann. Fuld. c. 12. Rembert cependant étoit occupé d'un tout autre soin que celui de sa grandeur. Loin de penser à l'épiscopat, quand on l'y éleva si promptement, il ne songeoit qu'aux moyens d'accomplir le vœu qu'il avoit fait depuis long-temps d'embrasser la vie monastique après la mort de S. Anscaire. Son ordination ne le fit point

changer de ſentiment. Il alla auſſi-tôt à la nouvelle Corbie, y prit l'habit monaſtique, & promit d'obſerver la regle, autant que les fonctions épiſcopales le lui permettroient. Il pratiqua en effet les vertus eſſentielles du cloître, auſſi parfaitement que s'il y eût été borné ; & il ne remplit pas avec moins de ponctualité les devoirs de l'épiſcopat, pendant ving-trois ans qu'il vécut encore.

De l'autre extrémité de l'Europe, aux confins de l'Empire d'Orient, il arriva au Pape Nicolas, des nouvelles non moins ſatisfaiſantes, avec des ambaſſadeurs de Bogoris roi des Bulgares. Ce prince avoit embraſſé depuis peu la religion chrétienne, à l'occaſion d'une famine qui déſoloit ſes Etats, & dont il obtint la délivrance en invoquant le Dieu des Chrétiens. On dit qu'il y fut encore excité par un tableau terrible du jugement dernier, fait par le moine Méthode que ſon talent pour la peinture lui rendoit cher. Il envoya demander à l'Empereur de C. P. un évêque, qui le baptiſa, & le nomma Michel, comme cet Empereur. Ses ſujets animés depuis long-temps d'une haine ſi fé-

Anaſt. in Nicol. pag. 265.

roce contre le nom Chrétien, n'avoient pas pris les nouveaux ſentimens de leur Roi. Ils vinrent, pleins de fureur, l'aſſiéger dans ſon château, où il n'avoit que quarante-huit hommes ſur leſquels il pût compter. Il ne laiſſa pas de ſortir contre eux avec une aſſurance que lui donnoit, encore plus que ſa valeur ordinaire, la croix qu'il portoit dans ſon ſein. Les rebelles virent ou crurent voir devant lui ſept clercs revêtus de tuniques d'une blancheur éblouiſſante, & tenant en main des cierges allumés. Le feu prit à l'inſtant aux édifices, les débris enflammés tomberent ſur eux de toute part, les chevaux de la petite troupe du Roi s'élançant enſuite, & ſe cabrant avec furie, les rompirent & les écraſerent ſous leurs pieds. Ainſi loin de charger, les rebelles ne peuvent ſoutenir la charge : ils demeurent étendus par terre, ſans ſonger ſeulement à fuir, ni à ſe défendre. Le Roi fit mourir cinquante-deux Seigneurs des plus séditieux, & pardonna à la multitude; après quoi, il les exhorta tous à ſe faire Chrétiens, & en perſuada un grand nombre.

Les ambaſſadeurs qu'il envoya auſſi-

tôt à Rome, avoient son propre fils à leur tête, & portoient des offrandes à Saint Pierre, avec les armes qu'avoit le Roi quand il triompha de la rebellion. Ils étoient chargés de demander des ministres évangéliques au Chef de l'Eglise, & de le consulter sur plusieurs questions de la religion & des mœurs. Le Pape Nicolas vit avec attendrissement ces Chrétiens simples qui n'avoient que leur conscience & l'Esprit-Saint pour guides, venir de si loin rechercher les instructions du Siege Apostolique. Après les avoir accueillis avec une affection toute paternelle, il les renvoya pleins de consolation, accompagnés de Paul évêque de Populanie en Toscane & de Formose évêque de Porto, l'un & l'autre d'une grande sagesse & d'une grande vertu : il leur donna les Divines Ecritures, quelques autres livres les plus nécessaires, & sa réponse à leurs consultations.

Vous nous apprenez, porte-t-elle en adressant la parole au Roi, que votre peuple s'étant révolté contre vous à cause de votre conversion au Christianisme, & que le secours du Dieu des Chrétiens vous en ayant rendu vain- Nic. ep. 70.

queur, vous avez fait mourir, avec leurs enfans, tous les grands qui avoient excité la sédition; & vous demandez, si en cela vous avez péché. Il est certain que vous êtes coupable, au regard des enfans innocens & incapables de participer à la révolte de leurs peres. Vous deviez même sauver la vie à ceux-ci, après les avoir vaincus, & à tous ceux que vous pouviez épargner dans le combat. Mais en faisant pénitence, vous obtiendrez pardon d'un péché que vous avez moins commis par malice que par ignorance & par un zele aveugle de religion. Il ne faut user d'aucune violence, pour convertir ceux qui demeurent dans l'idolatrie. Contentez-vous de les exhorter, de leur faire sentir la vanité des idoles, de n'avoir aucune communication avec eux, & de leur causer par-là une confusion qui leur devienne salutaire. Pour ceux qui renoncent au Christianisme après l'avoir embrassés, leurs parrains commenceront par les reprendre; ensuite on les dénoncera à l'Eglise : & s'ils continuent à s'obstiner, ils seront réprimés par la puissance séculiere. Vous avez encore péché, en traitant de la maniere

dont vous me le dites, le Grec qui a baptiſé pluſieurs perſonnes chez vous, en ſe donnant fauſſement pour prêtre. Le baptême ne dépendant point de la vertu du miniſtre, s'il l'a donné au nom de Sainte-Trinité, ceux qui l'ont reçu ſont baptiſés validement. Cet homme étoit ſans doute blâmable, de ſe dire ce qu'il n'étoit pas : mais il ſuffiſoit de le chaſſer ; & votre zele n'a pas été ſelon la ſcience & la modération évangélique, en le flagellant cruellement, en lui coupant le nez & les oreilles. Les jours ſolennels du baptême ſont ceux de pâque & de la pentecôte : mais pour vous, il n'y a point de temps à obſerver, non plus que pour les perſonnes qui ſont en péril de mort.

Le Pape continue : Il faut fêter le dimanche, mais non le ſamedi. Outre le dimanche, vous devez vous abſtenir du travail, les fêtes de la Sainte-Vierge, des Apôtres, des Evangéliſtes, de S. Jean-Baptiſte, de Saint Etienne premier martyr, & des Saints dont la mémoire eſt célebre chez vous. Ni ces jours-là, ni pendant le carême, on ne doit point rendre la juſtice publique-

ment. Il faut s'abſtenir de viande tous les jours de jeûne, c'eſt-à-dire le carême qui précede pâque, ceux d'après la pentecôte, d'avant l'aſſomption de la Mere de Dieu, & d'avant noël. Il étoit d'uſage de jeûner dans ces temps pendant quarante jours; mais les autres carêmes n'étoient pas de la même obligation que le carême proprement dit. C'eſt auſſi la loi, reprend le Pape, de jeûner tous les vendredis & toutes les veilles de grandes fêtes; quoique nous ne vous y obligions point dans ces commencemens. Pour le mercredi, vous pouvez uſer de viande, comme aux jours ordinaires. Outre le jeûne du carême, on ne doit point en ce ſaint temps aller à la chaſſe, au jeu, ou s'entretenir de bouffonneries, pas même faire de noces; & les perſonnes mariées doivent vivre en continence, ainſi qu'aux jours de dimanches, & tant que la femme allaite ſon enfant. La coutume de l'Egliſe eſt de ne pas manger avant neuf heures du matin. Touchant les mariages, l'uſage de l'Egliſe Romaine, eſt qu'après les fiançailles & le réglement des conventions, les parties faſſent leur of-

Capitul. l. VI. n. 187.

frande

frande par les mains du prêtre, puis reçoivent la bénédiction nuptiale & le voile, qui ne se donnent point aux secondes noces. Au sortir du lieu saint, elles portent sur la tête des couronnes, que l'on garde dans l'église. Mais il n'y a d'essentiel dans ces cérémonies, que le consentement donné selon les loix.

Vous demandez, ajoute-t-il, si l'on peut ordonner chez vous un patriarche. Sur quoi nous ne pouvons rien décider, jusqu'à ce que nos légats nous rapportent quelle est dans vos Etats la quantité des Fideles. Nous allons vous donner un évêque, à qui nous conférerons les privileges d'archevêque, lorsque le peuple Chrétien sera augmenté : alors il établira des évêques, qui auront recours à lui dans les grandes affaires. Avant de faire ces consécrations, il faudra qu'il reçoive le pallium du S. Siége, comme font tous les archevêques des Gaules, de la Germanie & des autres régions. Les Eglises vraiment patriarchales sont celles qui ont été fondées avec cette prééminence par les Apôtres; c'est-à-dire les Eglises de Rome, d'Alexan-

drie la premiere après Rome, & d'Antioche. Jérusalem & C. P. portent bien ce nom; mais elles n'ont pas cette autorité. L'Eglise de C. P. n'a pas même été instituée par aucun des Apôtres; & le concile de Nicée n'en fait pas mention. Mais parce que C. P. a été nommée la Nouvelle Rome, son évêque a été nommé Patriarche, par la faveur des Princes, plutôt que pour aucune bonne raison. L'Evêque de Jérusalem plus honoré par le concile de Nicée, suivant une ancienne coutume, n'est cependant qu'appellé Evêque-Patriarche par cet auguste concile, qui réserve tous les droits de métropole au siége de Césarée! Quant aux Grecs, aux Arméniens & aux autres étrangers venus chez vous de différens pays, & que vous nous dites parler avec quelque diversité sur plusieurs articles de la religion, les dispositions de notre charité sans réserve sont telles, que pourvu qu'on vous enseigne la vérité, il ne nous importe pas de qui elle vienne. Sachez néanmoins que la foi de l'Eglise Romaine a toujours été irréprochable & sans tache. Pour vous y former, nous vous

envoyons dès ce moment nos légats & nos instructions. Les évêques que nous vous enverrons ensuite vous porteront les regles de la pénitence, que les laïcs ne doivent pas avoir entre les mains, non plus que le sacramentaire. Jamais nous ne cesserons de prendre soin de vous, avec tout l'intérêt qu'on marque à cultiver les plantes les plus précieuses.

Les Bulgares avoient aussi consulté le Pape, sur plusieurs choses purement temporelles, & jusque sur des détails minutieux & risibles, qui marquent bien la simplicité de ce peuple; comme, si leur Roi pouvoit manger seul, & si leurs femmes pouvoient porter des caleçons. Le Pontife les renvoie aux loix Romaines, pour les choses qui méritent attention. Au lieu de la queue de cheval qu'ils portoient pour enseigne militaire, ainsi que font encore les Turcs, il les engage à prendre la croix; & dans les traités qu'il leur recommande de garder fidélement, il veut qu'ils jurent sur l'évangile, au lieu de jurer sur l'épée, comme ils avoient fait jusque là. Nicolas cependant semble toucher à la

puiſſance temporelle, dans certaines déciſions; en ordonnant, par exemple, de pardonner aux guerriers négligens qui ne ſont pas armés ou montés ſuivant les regles de leur état, & même à des gens coupables de crimes capitaux; de même en défendant d'appliquer perſonne à la torture. Mais on voit qu'il ne ſe propoſoit que d'adoucir les mœurs farouches de ces Barbares, par la pratique & les ſentimens de la charité chrétienne.

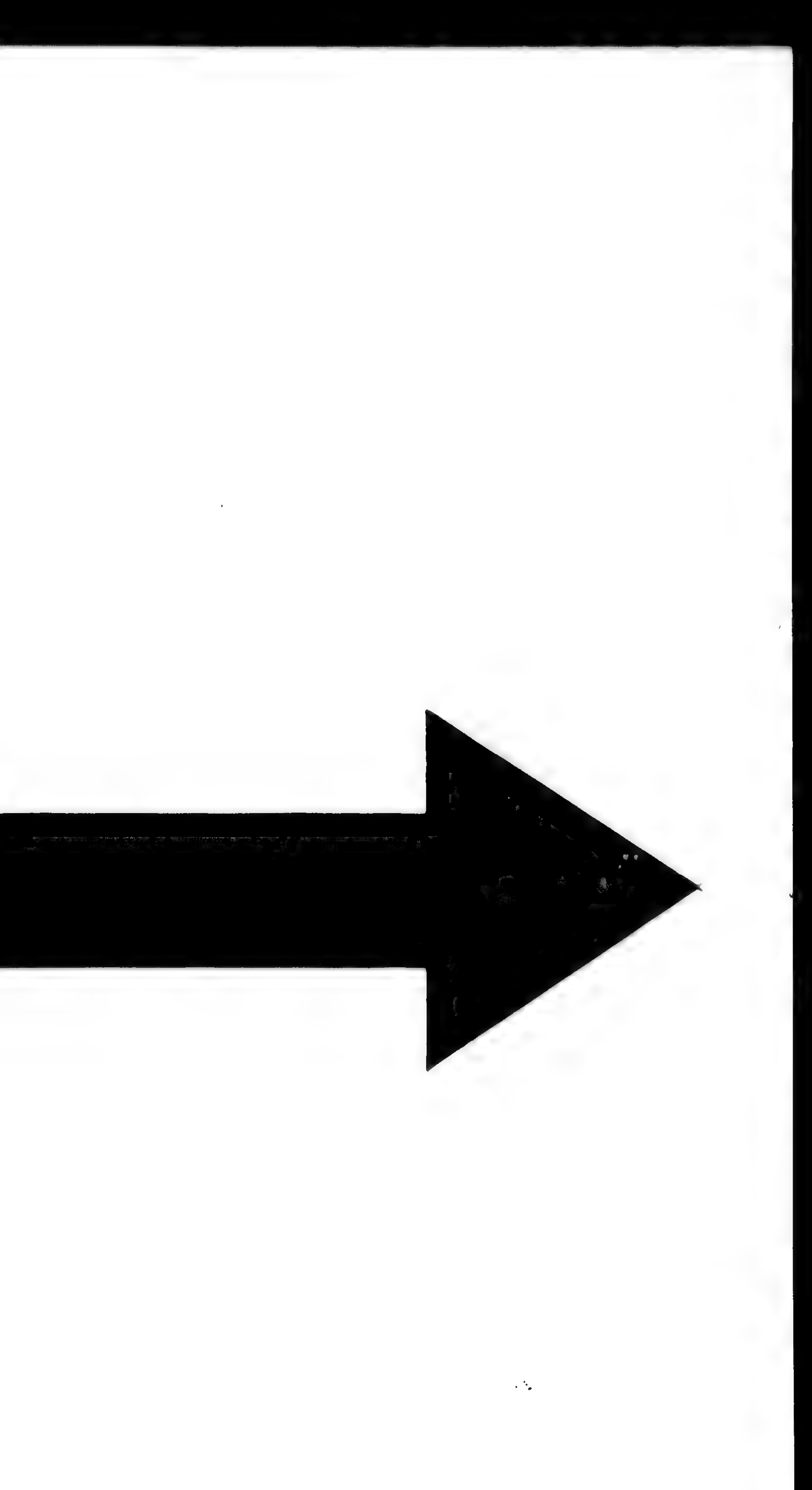
Telle eſt en ſubſtance la longue réponſe du Pape Nicolas aux Bulgares, comprenant, auſſi bien que leur conſultation, cent ſix articles que nous avons reſſerrés autant qu'il étoit poſſible. Les lecteurs qui ſavent apprécier ce qui touche les mœurs & la diſcipline, nous auroient ſu mauvais gré de n'en avoir pas au moins indiqué de ſi précieux veſtiges.

Le Pape qui ne perdoit pas de vue l'état de l'Egliſe de C. P. profita de la bonne diſpoſition des Bulgares, pour envoyer par leur pays de nouveaux légats à l'Empereur Michel. Il les joignit à ceux du Roi, qui les reçut les uns & les autres de la maniere la plus

honorable. Ceux qui devoient s'arrêter en Bulgarie ; savoir, Paul & Formose, y prêcherent aussi-tôt l'évangile avec de grands succès. Mais Donat, Léon & Marin destinés p[illegible] C. P. & qui s'étoient flattés d'y par[illegible] sûrement par cette nouvelle r[illegible] tromperent dans leur espérance. [illegible]rent arrêtés par un officier, qui gardoit cette frontiere de l'Empire. L'Empereur n'a que faire de vous, leur dit-il avec mépris ; & frappant la tête de leurs chevaux, il les repoussa brutalement. A cette nouvelle, l'Empereur dit lui-même aux ambassadeurs que le Roi des Bulgares avoit à C. P. que si ces légats n'étoient venus par la Bulgarie, ils n'eussent jamais revu Rome. Après avoir attendu en Bulgarie jusqu'à ce qu'ils fussent assurés qu'on les traitoit ainsi par ordre de l'Empereur ; comme ils ne voyoient nul jour à réussir, ni à pénétrer, ils reprirent la route d'Italie. Les succès évangéliques des Légats Paul & Formose parmi les Bulgares, consolerent le Pontife de l'endurcissement de l'Empereur. Il envoya de nouveaux ouvriers, pour les aider à recueillir l'abondante moisson, à la-



[redacted]



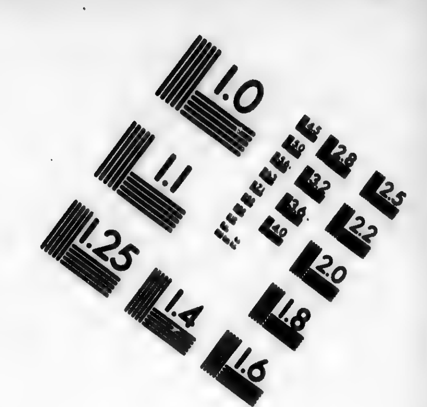
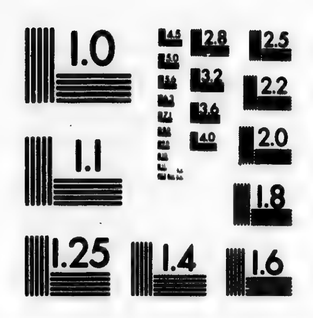


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



6"

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503


2.8
2.5
3.2
2.2
2.0
1.8
1.0

quelle ils ne pouvoient plus suffire ; & pour donner enfin la forme convenable à cette Chrétienté qui devenoit de jour en jour plus nombreuse, il manda d'y élire un archevêque, & de le lui envoyer pour être consacré.

La foi qui s'affoiblissoit si visiblement parmi les Grecs, ne laissa point de se communiquer aux Chazares, qui faisoient partie de la nombreuse nation des Sclaves, & en habitoient la contrée la plus orientale, dans le voisinage de Chersone. Ce bon peuple n'ayant goûté ni les Juifs ni les Sarasins qui s'efforçoient tour à tour de l'attirer à leur religion, avoit demandé à l'Empereur Michel quelque homme vertueux qui pût leur apprendre à servir dignement le Dieu des Chrétiens.
Boll. 9. Mart. t. VII. p. 19. Ce choix dirigé par le Patriarche, apparemment S. Ignace avant ses revers, tomba sur un saint & savant prêtre, natif de Thessalonique, nommé Constantin, & surnommé le Philosophe à cause de son habileté dans les sciences, que les Grecs comprenoient toutes sous le nom de philosophie. Le Missionnaire étant arrivé à Chersone, y demeura quelque temps, pour appren-

dre la langue des Sclaves. Il traduisit en cet idiôme les livres sacrés ; & comme ces peuples n'avoient point encore l'usage des lettres, il leur en donna, dont ceux qui parlent aujourd'hui la langue Sclavone se servent encore. Il instruisit parfaitement cette nation, désabusa tous ceux que les Sarasins ou les Juifs avoient surpris, puis revint à C. P. rendre compte de ses travaux & des besoins de ces nouveaux Fideles. A son départ, ils s'efforcerent de lui témoigner leur reconnoissance, en lui offrant de grands présens : mais il les refusa tous, & demanda seulement la liberté des captifs.

De retour à C. P. le bruit de ce qu'il avoit fait chez les Chazares, parvint aux oreilles du Prince des Moraves. Barrilas, c'étoit son nom, fit prier à son tour l'Empereur Michel de lui procurer les moyens d'instruire son peuple, qui reconnoissoit la vanité de l'idolâtrie, & vouloit embrasser la religion chrétienne. On renvoya Constantin, avec son frere Méthode. Les Moraves eurent d'autant plus de joie de cette nouvelle, que les prédicateurs apportoient avec eux Boll. ibid.

l'Evangile traduit en Sclavon, & des reliques du Pape S. Clément, que Constantin avoit trouvées pendant qu'il étoit à Chersone. On vint avec empressement au devant d'eux, & on les reçut avec tout l'honneur & l'appareil qui étoit au pouvoir de ce pauvre peuple. Les deux freres prenant aussi-tôt la nation par l'endroit qui lui paroissoit si sensible, montrerent aux enfans les lettres qu'ils avoient inventées, leur apprirent les offices de l'Eglise, & désabuserent les parens du reste de leurs superstitions, pendant quatre ans & demi qu'ils demeurerent parmi eux. Au bout de ce temps, & après les avoir munis des livres convenables pour le service de la religion, ils se rendirent aux invitations du Pape Nicolas, qui les manda auprès de lui, tant pour honorer & encourager leur zele, que pour les confirmer avec cette nouvelle Eglise, dans les principes de la foi & de l'unité catholique. Ils menerent avec eux quelques-uns de leurs disciples, qu'ils jugeoient dignes de l'épiscopat.

Nic. ep. 9. Nicolas revenoit toujours aux sentimens de commisération que lui inspiroient les malheurs de l'Eglise de C. P.

Toutes les violences de l'Empereur ne pouvoient éteindre la charité du Pontife : mais elles n'ébranloient pas non plus la fermeté de son courage. Ce Prince lui ayant écrit d'une maniere plus injurieuse que jamais, le menaçant d'aller le chasser de Rome & ruiner l'église de S. Pierre ; que vos expressions, lui répondit le Pape, sont différentes de la maniere dont les plus puissans Empereurs parloient autrefois aux Pontifes Romains ! Pensez-vous nous épouvanter, à force de menaces ou d'injures ? Nous nous confions dans la protection du Tout-Puissant : nous ferons notre devoir, tant que nous respirerons ; & si vous ne nous écoutez pas, nous vous regarderons, comme l'Evangile apprend à regarder ceux qui n'écoutent pas l'Eglise. Notre puissance nous a été donnée de la propre bouche de J. C. ce ne sont pas les conciles qui l'ont instituée ; ils l'ont seulement honorée & maintenue. Les privileges en sont perpétuels : on peut les attaquer, mais non pas les abolir. Ils ont commencé avant votre regne ; ils subsisteront après vous, & aussi long-temps que subsistera le nom Chrétien. Au

reste, le Seigneur a séparé les deux puissances. Il a voulu que l'Empire n'entreprît pas sur les droits de l'Eglise, & que l'Eglise n'entreprît pas sur ceux de l'Empire; que les Empereurs eussent besoin des Pontifes pour la vie éternelle, & que les Pontifes eussent besoin des Empereurs pour les choses de ce monde. Ecoutez enfin la voix du devoir & de l'équité, jugez-vous vous-même pour votre honneur, & condamnez aux flammes la lettre scandaleuse que vous nous avez écrite avec une plume trempée dans le fiel de l'aspic. Autrement, sachez que tout l'Occident l'anathématisera en plein concile: après quoi, nous nous verrons obligés de l'attacher à un poteau, sous lequel on allumera un grand feu, pour la brûler aux yeux de toutes les nations de l'Univers, qui accourent sans cesse au tombeau du Prince des Apôtres.

Peu après cette lettre, qu'il faut regarder comme un dernier remede qu'on essayoit sur un mal presque désespéré, la face des affaires changea totalement à C. P. L'Empereur étoit enfin devenu jaloux de la trop grande autorité qu'il avoit laissé prendre au César Bardas.

Après un songe assez effrayant pour porter le trouble dans l'ame de ce fier César, qui versa des pleurs en le racontant à un de ses amis, il fut massacré par les ordres & sous les yeux de l'Empereur son neveu. Mais Michel qui n'avoit de vigueur que pour le crime, céda, au bout de quelques semaines, l'autorité qu'il venoit de recouvrer. Le vingt-sixieme de mai 866, il associa à l'Empire Basile, dit le Macédonien du pays de sa naissance.

Tout autre fourbe que Photius auroit été déconcerté, en voyant tomber si inopinément, avec Bardas, le principal appui de sa perversité. Mais jamais scélérat ne fut moins sujet à s'abandonner lui-même. Il prit aussi-tôt une voie toute opposée à celle qu'il avoit tenue jusqu'alors; & quoique révoltante pour un homme tant soit peu délicat, elle lui réussit auprès de Michel, qui n'avoit pas plus de génie que de générosité. Au lieu qu'un moment auparavant il adoroit Bardas, & ne rendoit pas à beaucoup près les mêmes hommages à son foible neveu, il fut le premier à déchirer la mémoire de son bienfaiteur, comme du plus odieux des

Nicet. vit. Ignat.

humains, & à louer sur-tout l'Empereur d'avoir su prévenir ; ainsi s'en exprimoit-il, par sa prudence & sa juste sévérité, le dernier attentat d'un tyran ; tout prêt à se faire par le parricide un chemin à la puissance absolue. Michel fut ravi de ce qui ne devoit exciter que son indignation & ses défiances. Il regarda comme un grand avantage, d'avoir pour lui son Patriarche, qui passoit pour le plus habile homme de l'Empire, & qui devant mieux que personne connoître Bardas, justifioit si bien par-là sa proscription. D'un autre côté, l'adulateur perfide s'efforça aussi de gagner la bienveillance de Basile ; sur-tout quand il vit la mésintelligence se mettre entre cet Empereur & son bizarre collegue, qui ne tarda point à se repentir de la gêne où il s'étoit réduit. Lorsqu'il se trouvoit seul avec Michel, il le plaignoit d'avoir élevé un ingrat, & s'emportoit sans ménagement contre Basile ; & quand il traitoit en particulier avec ce nouvel Empereur, il se montroit passionné pour la conservation & le plein contentement d'un Prince si nécessaire à l'Empire, qui sans lui, disoit-il, se trouver

roit à la merci du plus fougueux & du plus insensé des Tyrans.

Basile, né à la campagne, d'une famille obscure, d'où il étoit parvenu à la faveur par la grandeur de sa taille & sa force extraordinaire, avoit conservé ce sens droit, qui prévaut souvent sur la duplicité & tout le manege de la Cour. Il se défia d'un homme, qui prenoit trop de formes différentes, pour en avoir une sur laquelle on pût compter. Basile avoit d'ailleurs une religion simple, comme ses mœurs, & ne pouvoit goûter les altérations téméraires qu'y faisoit Photius : toutes les subtilités de l'habile schismatique n'empêchoient pas le Prince de méconnoître le Christianisme de ses peres dans ces innovations. Il cacha néanmoins ses pensées, & craignit de précipiter la catastrophe à laquelle tout se disposoit : mais la brutalité de Michel rendit les ménagemens inutiles.

Un jour au mépris de Basile dont il réduisoit tout le mérite à la figure, il prit par la main un rameur de la galere impériale, homme bien fait, de grande taille & de bonne mine, & le présentant au Sénat, après l'avoir revêtu de

Post. Theoph. IV. n. 43. 44.
Constant. in Basil. n. 25, &c.

tous les ornemens impériaux ; je me repens, dit-il, d'avoir associé Basile à l'Empire, & voici l'Empereur qui mérite de lui être préféré. Cette extravagance indigna tout le monde : on regarda comme le comble de la tyrannie, de faire un jeu du titre auguste qui donnoit droit de commander aux Romains. On se rappella avec exécration une multitude de cruautés bizarres que le Tyran dissolu avoit ordonnées dans l'ivresse, comme de couper les oreilles à l'un, le nez à l'autre, & même de trancher la tête par pure caprice. Les esprits se trouvoient dans cette fermentation, quand enfin il ordonna de tuer Basile à la chasse. Le coup ayant manqué, Basile le fit tuer lui-même comme il étoit ivre, le vingt-quatrieme jour de septembre de l'année 867. Il avoit régné près de vingt-six ans, dont quinze mois avec son collegue. Sa mere, l'impératrice Théodore, si différente de son fils, & honorée comme sainte dans l'Eglise Grecque, venoit de mourir dans une espece d'exil, où il la tenoit dans l'opprobre, parce qu'elle n'applaudissoit ni à ses vices, ni à son schisme.

Dès le lendemain que Basile fut re-

connu seul Empereur, il chassa Photius du siege Patriarchal, & le relégua dans un monastere. Le jour suivant, il envoya le commandant en chef de la flotte, avec la galere impériale, pour ramener honorablement Ignace, qui fut rétabli sur son siege le 23 novembre, avec tout l'appareil convenable, & les applaudissemens de toute la ville. L'Empereur avoit mandé auparavant à Photius, de lui renvoyer sur le champ les papiers qu'il avoit emportés du palais patriarchal. Le faussaire jura sans hésiter, qu'il n'en avoit point : mais ses gens, moins naturalisés au parjure, montrerent un air embarrassé qui fit tout découvrir. Ce fut alors qu'on trouva les actes du Concile supposé contre Ignace, avec la lettre Synodique pleine des plus atroces calomnies contre le Pape. On dévoila ce mystere d'iniquité au milieu du Sénat, puis dans l'Eglise, où tout le monde fut saisi d'étonnement & d'horreur, à la vue d'une fourberie qui passoit à ce point la sphere commune de l'esprit humain. C'est ainsi que les auteurs contemporains racontent l'expulsion de Photius. Ce ne fut que plus de cent-cinquante ans après

Nicet. & Conf. in Basil. Cedren.

que le ſchiſmatique Zonaras, érigeant l'auteur du ſchiſme de ſa nation en un autre Ambroiſe, imagina que Baſile avoit chaſſé cet intrus, parce qu'il en avoit été repouſſé publiquement de l'autel, à cauſe du meurtre de ſon bienfaiteur.

Quand S. Ignace fut rétabli, il interdit les fonctions ſacrées, non ſeulement à Photius & aux Eccléſiaſtiques qu'il avoit ordonnés, mais à tous ceux qui avoient communiqué avec lui. Enſuite, il propoſa à l'Empereur de faire célébrer un concile œcuménique, pour remédier aux derniers ſcandales. Baſile fit auſſi-tôt partir un ambaſſadeur pour Rome, afin d'obtenir le conſentement du Pape, avec des légats. Il envoya auſſi en Orient, fit tenir des lettres & de riches préſens aux officiers Saraſins qui y commandoient, afin de ménager aux trois Patriarches la liberté de venir au concile, ou d'y envoyer leurs repréſentans. Photius ne s'abandonna point encore lui-même, dans un revers ſi capable de le déconcerter. Apres avoir eu l'audace de rompre publiquement avec le Pape, & de lancer deux fois l'anathême contre lui, il envoya ſecrétement

8. Synod. act. 5. Anaſt. in Adrian.

à Rome Pierre de Sardes, l'un de ses plus déterminés & de ses plus habiles partisans. Connoissant Nicolas pour un pere aussi indulgent envers les enfans soumis, qu'inflexible à l'égard des superbes & des indociles, il se promettoit de le gagner par un acte si authentique de soumission, de lui prouver ensuite l'irrégularité de l'élection d'Ignace, & la validité de la sienne. C'est ainsi que le plus grand ennemi de la primauté de l'Eglise Romaine la constata lui-même, en reconnoissant le Pape pour son juge & son supérieur. Le vaisseau que montoit l'Evêque de Sardes, fit naufrage en route; & de tous les fourbes qui l'accompagnoient, il n'échappa que le moine Méthode, dont la perfidie fut clairement découverte à Rome, anathématisée avec horreur, & déconcertée pour toujours.

Anast. præf. in 8 Synod.

Le Pape Nicolas n'eut pas le plaisir de voir l'heureuse conclusion d'une affaire, qui lui avoit coûté tant de travaux & d'inquiétudes. Il mourut le 13 novembre de l'année 867, après un glorieux pontificat de plus de neuf ans & demi. L'Eglise l'a mis solennellement au nombre des Saints, dans les

derniers temps. Ce fut en effet un des plus vertueux & des plus grands pontifes qui soient montés sur le siege de Saint Pierre. On le pleura long-temps à Rome, où il nourrissoit habituellement & sans exception tous les pauvres hors d'état de se procurer leur subsistance. Par-tout le monde chrétien, il laissa de lui l'idée d'un Pape que la providence avoit suscité dans un temps malheureux, pour l'opposer comme un mur d'airain, tant au scandale des princes incontinens, qu'aux attentats du schisme & de l'intrusion. Il nous reste de ce Pontife environ cent lettres ou instructions, d'un bien plus grand nombre qu'il avoit composées. Car on le consulta, de toutes les parties du monde, beaucoup plus même qu'aucun de ses prédécesseurs dont on eût mémoire : ses réponses, pleines de cette clarté & de cette précision que les plus grands ennemis de l'Eglise n'ont pu s'empêcher d'admirer dans les Pontifes Romains, passerent pour autant d'oracles. Nous trouvons, dans une de ces lettres à Saint Rodolfe archevêque de Bourges, que cette Eglise avoit droit sur celle de Narbonne, pour juger en

cas d'appel : espece de patriarchat, dont on ne voit point de vestige antérieur, & fondé apparemment sur ce que la ville de Bourges étoit la capitale du royaume d'Aquitaine. On lit au même endroit, que les chorevêques, successeurs des soixante-douze disciples, ayant les fonctions épiscopales, on doit tenir pour valides les ordinations qu'ils peuvent faire de prêtres ou d'évêques. On a vu ailleurs la décision contraire : c'est que l'usage n'étoit pas uniforme, & que ces chorevêques, revêtus du caractere épiscopal en certains endroits, ne recevoient en d'autres que l'ordination sacerdotale.

Adrien, Romain de naissance, prêtre du titre de S. Marc, & distingué par une charité dont on racontoit des prodiges, fut élu avec empressement pour succéder à Nicolas. On l'avoit déjà choisi pour remplacer Léon IV, puis Benoît IV. Dans ces deux rencontres, sa sage modestie avoit trouvé moyen de se soustraire à cette haute & terrible dignité : mais après la mort de Nicolas I, les instances du clergé, du sénat, de tous les ordres du peuple, furent si pressantes ; on publia tant de révélation & de signes merveilleux de

Vit. t. 8. Conc. p. 882.

la volonté divine, qu'il fut impoſſible au modeſte Adrien, quoiqu'âgé de ſoixante-ſeize ans, de ſe défendre une troiſieme fois. Le peuple ne vouloit pas attendre la confirmation impériale : le Sénat la fit ſolliciter en grande hâte ; l'Empereur applaudit à un ſi bon choix, & Adrien, II du nom, fut conſacré ſolennellement le 13 décembre de cette année 867. Sur quelques traits de l'extrême douceur qui lui étoit naturelle, & qui lui fit admettre à la communion eccléſiaſtique des coupables aſſez fameux, tels que Theutgaud de Treves, & le légat infidele de Nicolas, Zacharie d'Anagnie ; le bruit courut juſqu'en France, qu'il vouloit caſſer les actes de ſon illuſtre prédéceſſeur. A Rome, il ſe trouva quelques moines orientaux, qui porterent le reſpect pour la mémoire de Nicolas, juſqu'à s'abſtenir de la communion du nouveau Pape.

La vraie vertu s'empreſſe toujours à diſſiper les ſoupçons qui peuvent rejaillir ſur la foi. Le vendredi de la ſeptuagéſime, vingtieme février, Adrien, ſuivant la coutume, donnant à dîner à ces religieux, dont quelques-uns étoient députés par différens princes, il leur

présenta lui-même à laver, leur servit à boire & à manger ; & ce qui les prévint encore plus favorablement, parce qu'ils n'avoient connoissance d'aucun Pape qui l'eût fait avant lui, il se mit à table avec eux. Après le repas, il se prosterna à leurs pieds, & leur dit : Je vous conjure, mes freres, de prier pour l'Eglise, pour l'Empire, & pour moi qui ne puis que traîner le fardeau redoutable qu'on m'a imposé. Comme ils répondoient à son humilité par des éloges ; oubliez-moi, poursuivit-il en versant beaucoup de larmes : mais pour ceux qui ont fourni leur carriere d'une maniere très-sainte, rendons à Dieu des actions de graces, ce sont les prieres qui leur conviennent ; bénissez avec moi le Tout-Puissant, de ce qu'il a donné à son Eglise ; mon Seigneur & mon pere le très-saint & très-orthodoxe Pape Nicolas, qui l'a défendue avec le courage d'un nouveau Josué, Alors, ces Orientaux ne purent plus se contenir : Grecs, Syriens, Egyptiens, tous s'écrierent d'une voix unanime : Dieu soit béni, Dieu soit à jamais glorifié, d'avoir fait retrouver à son Eglise un aussi digne pasteur, un successeur si digne du grand Nicolas ! Que

Adr. vit. t. 8. Conc.

les bruits injurieux se dissipent, que l'envie soit confondue! Vive Adrien, notre pere & notre Seigneur! Vive Adrien établi de Dieu souverain Pontife & Pape universel! Ils répéterent trois fois ces acclamations; & le Pape imposant silence en étendant la main, dit lui-même: Au très-saint & très-orthodoxe Seigneur Nicolas, établi de Dieu souverain Pontife & Pape universel, éternelle mémoire! Vie & gloire éternelle au nouvel Elie! Au nouveau Phinées, digne à jamais du sacerdoce, salut éternel! Paix & abondance de grace à ses fideles enfans! On répéta encore trois fois chacune de ces acclamations.

Ce Pape, comme on le voit par plusieurs de ses lettres, n'eut pas moins de soin de se justifier auprès des évêques de France, où le bruit s'étoit pareillement répandu qu'il improuvoit les procédés du Pape Nicolas. Adr. ep. 6. Quoique nous ne soyons pas inflexibles, dit-il, envers les pécheurs qui implorent la miséricorde du S. Siege, nous ne l'exercerons qu'en faveur de ceux qui auront fait une satisfaction raisonnable, & ne prétendront pas se justifier en accusant le grand Pape qui

eſt à préſent devant Dieu, & que perſonne n'a oſé reprendre devant les hommes. Et qui des paſteurs peut compter que ſes ordonnances ſubſiſtent, ſi l'on rejette un Pape, ou ſes décrets ! Qu'on tienne pour certain, que je défendrai ceux de Nicolas, comme les miens propres. S'il a uſé de ſévérité, & que j'en agiſſe autrement, c'eſt la différence des temps & des conjonctures qui fait réſulter des effets différens du même eſprit & des mêmes principes.

Le Roi Lothaire ne laiſſa pas de ſe perſuader, qu'il auroit meilleure compoſition d'Adrien que de Nicolas. Il lui écrivit, ſitôt qu'il le ſut placé ſur le ſiege de Saint Pierre. Il le félicitoit ſur ſon élévation : mais pour le ſurprendre plus facilement, il témoignoit auſſi regretter le Pape Nicolas ; à qui, diſoit-il, il s'étoit toujours ſoumis, comme au Prince des Apôtres, au préjudice même de ſa dignité, & au delà de tout ce qu'avoient fait les Rois ſes prédéceſſeurs. Il demandoit enfin qu'il lui fût permis d'aller ſe juſtifier à Rome, & qu'on ne lui refuſât point la grace de viſiter des Saints Apôtres, laquelle étoit accordée aux Bulgares & à tous T. 8. Conc. p. 909.

Regin. an. 868. les Barbares les plus sauvages. Adrien lui répondit, que le S. Siege étoit toujours prêt à exercer la miséricorde, aussi bien que la justice; que s'il se croyoit innocent, il pouvoit venir à Rome avec confiance; & que quand il seroit coupable, s'il reconnoissoit sa faute, il ne laissât pas de venir, pour recevoir le remede de la pénitence.

Lothaire ne s'occupa que des moyens propres à faire réussir ce voyage au gré de sa passion, & se promit un grand effet de la manœuvre suivante. La Reine Teutberge, lassée des mauvais traitemens qu'elle ne cessoit d'éprouver, & souhaitant d'elle-même son divorce; il l'envoya devant lui, pour applanir les difficultés. Le Pape la reçut avec de grands honneurs, & n'épargna rien pour lui faire sentir la différence d'une Cour où triomphoient le libertinage & l'adulation, & de celle de Rome toujours prête à faire triompher la vérité, à protéger la foiblesse & à venger l'innocence. L'infortunée Princesse demanda cependant la dissolution de son mariage, tant pour certaines infirmités, que par le désir ardent qu'elle avoit de renoncer aux vanités du siecle,

&

& de se consacrer entiérement à Dieu. Elle ajouta qu'elle reconnoissoit son mariage pour illégitimement contracté. Adrien qui soupçonnoit avec raison cette épouse au désespoir, de vouloir terminer ses chagrins aux dépens de son honneur, lui déclara qu'il ne pouvoit consentir à ce qu'elle demandoit ; que tout ce qu'il pouvoit lui promettre, c'étoit d'assembler un concile, pour délibérer avec maturité sur une affaire si épineuse. Il lui dit de retourner en attendant auprès de Lothaire, & il écrivit à ce Prince de traiter Teutberge comme sa légitime épouse, & de lui donner les abbayes qu'il lui avoit promises, afin qu'elle ne manquât pas du nécessaire. Telle étoit la dureté de l'oppression à l'égard de Teutberge, qu'un saint Pape qui ne pouvoit que blâmer la coutume abusive d'abandonner les bénéfices aux laïcs, étoit réduit à faciliter cette espece d'aumône, en faveur d'une Reine.

Valdrade, de son côté, demanda au Pape l'absolution de l'anathême lancé contre elle par le Pape Nicolas. Elle employa pour cela l'Empereur Louis, qui assura le Pape Adrien, que

cette femme étoit sincérement pénitente. Sur ce témoignage, le Pontife écrivit à Valdrade, qu'il lui rendoit le pouvoir d'entrer dans l'Eglise, de prier & de manger avec les Fideles; mais il lui donnoit en même temps plusieurs avis salutaires, & lui défendoit absolument de se trouver jamais avec Lothaire.

Adr. epist. 14.

Après que ce Prince eut ainsi disposé les choses, & après plusieurs autres démarches également basses, où l'engagea tant l'intérêt de sa passion, que celui de sa couronne qu'elle faisoit continuellement chanceller, il partit enfin pour l'Italie, & alla d'abord à Bénévent pour s'aboucher avec l'Empereur Louis son frere, qui étoit occupé à faire la guerre aux Sarrasins. De là, il se rendit au Mont-Cassin, accompagné de l'Impératrice Engilberge qu'il avoit gagnée par prieres & par présens, après avoir fait ordonner au Pape par l'Empereur de se trouver au lieu de l'entrevue. L'artificieux Lothaire fit toutes les soumissions propres à gagner le Pontife. L'Impératrice y joignit ces sortes de sollicitations qui tiennent lieu

d'un commandement absolu dans les personnes de son rang. Lothaire, pour ne pas courir plus long-temps les périls de l'excommunication, souhaitoit sur toute chose que le Pape le réconciliât solennellement, en célébrant les saints mysteres en sa présence, & en lui donnant la communion de sa main. Adrien y consentit, pourvu néanmoins que le Roi n'eût eu aucun commerce, même de parole, avec Valdrade, depuis que le Pape Nicolas l'avoit excommunié.

Les choses étant ainsi arrêtées, Engilberge fort satisfaite retourna auprès de l'Empereur son époux. L'aveugle Lothaire s'applaudissoit de son côté, à la veille de fournir dans sa personne un des plus terribles exemples de la punition des communions indignes, & du châtiment spécial que Saint Paul annexe à ce crime, en disant aux Corinthiens que telle étoit la cause des morts inopinées qui en surprenoient plusieurs parmi eux. Au jour & au lieu convenus, le Pape célébra en présence de Lothaire. A la fin de la messe, le Pontife prenant en main le corps de J. C. & se tournant vers le Roi : Prince, lui dit-il d'une voix haute & distincte, si vous

Annal. M 809.

n'êtes pas coupable de l'adultere depuis que vous avez été averti par le Pape Nicolas, & si vous avez fait une ferme résolution de n'avoir plus de commerce avec votre concubine Valdrade, approchez avec confiance, & recevez le sacrement de la vie éternelle : mais si votre pénitence n'est pas sincere, n'ayez pas la témérité de recevoir le corps & le sang de votre Seigneur, & de vous incorporer, en les profanant, votre propre condamnation. Lothaire frémit sans doute, à ces mots ; mais l'excès du crime étoit résolu : il le consomma, il ajouta le parjure au sacrilege, & plutôt que de reculer, il se précipita dans l'abîme qu'on lui montroit ouvert à ses pieds. Le Pape s'adressant ensuite aux grands qui communioient avec le Roi, il dit à chacun d'eux : Si vous n'avez ni contribué, ni consenti aux adulteres de votre Maître avec Valdrade, & si vous n'avez pas communiqué avec les autres personnes anathématisées par le S. Siege, que le corps du Seigneur vous soit un gage du salut éternel. L'horreur du sacrilege en fit retirer quelques-uns ; mais la plupart communierent, à l'exemple du Roi.

Gonthier de Cologne, qui étoit du nombre & demeuroit déposé de l'épiscopat, reçut la communion parmi ces laïcs : encore fallut-il qu'il donnât auparavant par écrit sa soumission au jugement du Pape Nicolas, avec promesse de ne plus exciter de scandale à l'avenir contre l'Eglise Romaine, ni contre ses Pontifes.

Après cette fatale communion, Lothaire dîna avec le Pape, & lui fit des présens magnifiques en vases d'or & d'argent. Adrien de son côté lui donna un manteau, une férule & une palme. Le manteau qu'on a mal à propos confondu avec une lionne, à cause de la ressemblance du nom Latin, *Lœna* ou *Leena*, n'étoit dans l'idée du Pape, comme dans la réalité, qu'un manteau royal. La férule qui est une plante ferme & légere, propre à corriger sans blesser, figuroit le sceptre. La palme étoit le signe ordinaire de la victoire. Mais les adulateurs du Roi trouvoient bien d'autres mysteres, sous ces symboles. Le manteau, comme le dit en termes exprès un ancien annaliste, signifioit suivant eux, que le Roi seroit revêtu de Valdrade, c'est-à-dire que

Annal. Bert.

Valdrade lui ſeroit inſéparablement unie. La férule leur repréſentoit l'autorité abſolue, avec laquelle il ſoumettroit les évêques oppoſés à ſa paſſion. La palme préſageoit le ſuccès de toutes ſes entrepriſes.

Enivré de ces flateries ſuperſtitieuſes & puériles, le Prince partit fort content de l'égliſe de S. Pierre de Rome, où il étoit allé faire ſa priere. Mais à peine fut-il arrivé à Luques, que lui-même & preſque tout ſon cortege furent attaqués d'une fievre maligne, qui produiſoit les effets les plus étranges & les plus effrayans. Les cheveux, les ongles, la peau même leur tomboient au dehors, tandis qu'un feu interne les dévoroit. La plupart moururent, ſous les yeux du Roi. Il ne laiſſa pas de continuer ſa route, uniquement occupé de l'objet de ſon aveugle paſſion, qu'il lui tardoit de rejoindre. Il ſe fit porter juſqu'à Plaiſance, où il perdit la connoiſſance avec la parole, & mourut ſans donner aucun ſigne de repentir. On obſerva que ceux de ſes gens qui avoient profané avec lui le corps du Seigneur, moururent de la même maniere. Ceux qui s'étoient retirés de la ſainte table,

Annal. Bertin.

furent les seuls que la mort épargna ; en sorte qu'on ne put méconnoître la vengeance du Ciel. La Reine Teutberge pleura cet époux infidele, comme si elle en eût été aimée. Valdrade prit le voile dans l'abbaye de Remiremont, moins par esprit de pénitence, à ce qu'on dit alors, que par crainte des traitemens qu'elle méritoit.

Dès que Charle le Chauvre eut appris la mort de son neveu, il marcha en Lorraine, & s'en fit proclamer Roi, au préjudice de l'Empereur Louis frere de Lothaire. Tout le royaume applaudit à ce nouveau maître ; & Hincmare de Reims le sacra en cette qualité. Le Pape travailloit cependant à conserver à l'Empereur l'héritage de son frere. Il envoya pour cela des légats en France, & les chargea de plusieurs lettres, où il représentoit fortement les droits de l'Empereur Louis, & l'indignité de dépouiller un Prince Chrétien, tandis qu'il étoit occupé à combattre les Arabes qui s'efforçoient de ruiner l'Eglise Romaine, & d'envahir l'Italie. Rien de plus convenable sans doute au Pere commun de tous les fideles, que d'épouser les intérêts du principal défen-

Ep. 19. 20. 21. ſeur du nom Chrétien. Mais Adrien II pouſſant le zele beaucoup plus loin que n'avoient fait ſes prédéceſſeurs dans les premiers temps, voulut s'ériger en juge abſolu du droit public & des affaires Epiſt. 22. temporelles de l'Empire. Dans la lettre qu'il écrivit en particulier à Hincmare de Reims, comme au prélat le plus accrédité de la France, il alla juſqu'à lui enjoindre de ſe ſéparer de la communion du Roi Charle, ſi après les avis convenables ce Prince perſiſtoit à détenir les Etats de Lothaire. Il le chargeoit en même temps de notifier aux ſeigneurs laïcs, auſſi bien qu'aux évêques, ſon intention touchant la ſucceſſion au royaume de Lorraine, & nommément d'intimer aux prélats, que s'ils ne s'oppoſoient à l'invaſion du Roi Charle, il les regarderoit comme des mercenaires, & non plus comme des paſteurs. Les menaces de dépoſition contre eux, & d'excommunication contre le Roi même, n'étoient pas épargnées.

Hincmare qui avoit ſacré ce Prince, ſe trouva dans une alternative fort embarraſſante. Il étoit verſé dans les antiquités eccléſiaſtiques, autant qu'aucun

homme de son siecle, où les prétentions temporelles des Papes étoient encore nouvelles. On se rappelloit la réserve extrême des anciens Papes les plus saints & les plus éclairés, & comment en particulier S. Grégoire-le-Grand s'étoit comporté à l'égard de Phocas, qui avoit encore les mains toutes fumantes du sang de son maître dont il venoit d'envahir le trône. Mais Hincmare, en craignant de s'ériger en juge du droit des couronnes, ne vouloit pas non plus se brouiller avec le Souverain Pontife. Il lui répondit néanmoins avec beaucoup de force : mais sans se charger lui-même de toute cette discussion délicate, il mit dans la bouche de la multitude ce qui auroit pu choquer Adrien. Une foule de personnes, tant ecclésiastiques que laïques, lui dit-il, publient que jamais aucun de vos prédécesseurs n'a donné de pareils ordres : il est constant que dans l'affaire même de Lothaire accusé si griévement, le Pape Nicolas, de glorieuse mémoire, n'a pas procédé de la sorte. Quand nous représentons aux grands le pouvoir de lier & de délier qui a été donné à Saint Pierre & à ses collegues, ils disent que les royaumes s'acquierent par les com-

Hincm. oper. t. 2. p. 689, &c.

bats & les victoires, non par les excommunications du Pape ou des évêques. Si vous voulez ainsi disposer de l'Etat, ajoutent-ils, soutenez-le contre les attaques des Normands, & ne nous demandez pas de vous défendre vous-même. Puisque le Pape ne peut être évêque & roi, puisque ses prédécesseurs se sont contentés du gouvernement de l'Eglise, & n'ont point entrepris sur l'Etat qui appartient aux Princes; qu'il ne nous ordonne pas de reconnoître pour roi, celui qui se tenant éloigné de nous, ne peut nous secourir contre les Barbares. Qu'il ne prétende pas nous assujettir à un joug que ses prédécesseurs n'ont pas imposé à nos ancêtres: nous autres François, nous ne pouvons ni ne devons le porter. Le Pape fut très-mal satisfait de cette réponse: cependant les choses ne furent pas poussées plus loin. Des affaires plus convenables au Chef de l'Eglise, fournirent en Orient un autre aliment à son zele.

Les ambassadeurs de l'Empereur Basile n'ayant plus trouvé le Pape Nicolas en vie, en arrivant à Rome, avoient remis leurs lettres à son successeur. Adrien fit partir pour C. P. ses légats, au nombre de trois, deux évêques,

Donat d'Oſtie & Etienne de Népi, le troiſieme l'un des ſept diacres de l'Egliſe Romaine, nommé Marin. Ils étoient chargés de lettres pour l'Empereur & pour le Patriarche Ignace. Moi & toute l'Egliſe d'Occident, diſoit Adrien à l'Empereur, avons eu pour très-agréable ce que vous avez fait à l'égard d'Ignace & de Photius. Pour ce qui reſte à faire par rapport au traitement des ſchiſmatiques, qui plus ou moins coupables doivent être jugés avec plus ou moins de rigueur, nous en remettons la connoiſſance à nos légats, de concert avec notre frere Ignace. Nous ſommes très-diſpoſés à uſer d'indulgence envers eux, excepté Photius, dont l'ordination doit être abſolument rejettée. Nous approuvons que vous faſſiez célébrer un concile nombreux, où préſident nos légats, où l'on examine la différence des fautes & des perſonnes, où l'on brûle publiquement les exemplaires du faux concile tenu contre le S. Siége, & dont il ſera défendu de rien garder, ſous peine de dépoſition & d'anathême. Nous demandons auſſi que les décrets du concile Romain contre ceux de Photius, ſoient ſouſcrits de tout le

Vit. Adr. p. 980, &c.

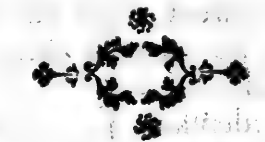
monde dans le concile qu'on célébrera chez vous, & qu'ils soient gardés dans les archives de toutes les Eglises. La lettre au Patriarche exprime les mêmes dispositions, & appuie beaucoup sur la conduite & les décrets du Pape Nicolas, qu'Adrien déclare vouloir suivre en tout, principalement contre Photius, & contre Grégoire de Syracuse qui l'avoit ordonné.

L'Empereur & tout C. P. attendoient les légats avec impatience. Dès que le
Ibid. Prince les sut en route, il envoya un seigneur au devant d'eux, jusqu'à Thessalonique. Quand ils furent à Sélimbrie, c'est-à-dire à seize lieues de C. P. il ordonna une députation encore plus honorable. Le grand écuyer, chef de la députation, leur donna quarante chevaux de l'écurie impériale, un magnifique service d'argent pour leur table, & des officiers à leurs ordres. Ils partirent avec toute cette suite, arriverent à la vue de C. P. un samedi, vingt-quatre de septembre, & logerent hors de la ville, dans les édifices magnifiques d'une église dédiée à S. Jean l'Evangéliste. Le lendemain, ils firent leur entrée en cette maniere. Chacun

d'eux étoit monté sur autant de chevaux de l'Empereur, superbement enharnachés; ils se rendirent ainsi à la porte de la ville, où ils trouverent toutes les compagnies des officiers du palais, avec le corps du clergé en habits sacerdotaux. De là, ils s'avancerent majestueusement, entourés des Syncelles ou assistans du Patriarche, & des officiers les plus considérables de l'Eglise, que suivoit le reste du clergé; après quoi, marchoit un peuple immense, avec des cierges & des flambeaux. Ils arriverent en cet ordre au palais d'Irene, où ils furent reçus par deux seigneurs qui les complimenterent de la part du Prince.

Le surlendemain, jour marqué pour l'audience, l'Empereur leur envoya de nouveau toutes les compagnies du palais, & les reçut dans la salle dorée. Si-tôt qu'il les vit, il se leva, prit de leurs mains les lettres du Souverain Pontife, & les baisa respectueusement Il embrassa aussi les légats avec de grandes marques d'affection, & demanda des nouvelles, tant du Pape Adrien, que du clergé de Rome. L'Eglise de C. P. divisée par l'ambition de

Photius, dit-il ensuite, a déjà reçu des secours du Pape Nicolas. Depuis sa mort, nous attendons, avec tous les patriarches d'Orient, les métropolitains & les évêques, le jugement de l'Eglise Romaine notre mere : c'est pourquoi nous vous prions de rétablir incessamment l'ordre & l'union parmi nous. Les légats témoignerent leur ardeur à seconder un zele si louable ; & l'ouverture du concile fut indiquée pour le mercredi, cinquieme jour d'octobre de cette année 869.





HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE VINGT-SEPTIEME.

Depuis le huitieme concile général en 869, jusqu'à l'expulsion de Photius en 886.

Le temple consacré par le grand Constantin à la sagesse Eternelle, & rétabli par Justinien dans un état de splendeur qu'il ne craignit pas de mettre en parallele avec celui de Salomon, fut l'asyle auguste où la Primauté Romaine, au centre même de la Grece, trouva sa défense & son plus glorieux triomphe. Au jour marqué, les Peres du concile se rassemblerent avec empressement, & se rangerent, du côté T. 8. Conc. p. 978, &c.

droit, dans les galeries supérieures. On exposa d'abord la croix & l'évangile, à la maniere accoutumée. Les trois légats du Souverain Pontife prirent ensuite la premiere place. Après eux, siégea Ignace patriarche de C. P. puis les légats des patriarches d'Antioche & de Jérusalem, savoir Thomas archevêque de Tyr premier siege dépendant de celui d'Antioche qui étoit vacant, & Elie prêtre Syncelle de Théodose de Jérusalem. Le légat d'Alexandrie n'étoit pas encore arrivé. Il y avoit aussi onze des principaux officiers de la Cour, préposés pour maintenir l'ordre nécessaire. Les légats & les patriarches ainsi assemblés ordonnerent qu'on fît entrer tous les évêques qui avoient eu le courage de souffrir persécution pour l'unité de l'Eglise. Il n'y en avoit malheureusement que douze; la violence ou la séduction ayant entraîné presque tous les autres dans le schisme. De ce petit nombre si mémorable, étoient cinq métropolitains, Nicéphore d'Amasée, Jean de Sylée, Nicetas d'Athenes, Michel de Rhodes, & le savant Métrophane de Smyrne. Les simples évêques étoient George d'Iliopole, Pierre de Troade

Nicetas de Céphaludie en Sicile, Anastase de Magnésie, Nicéphore de Crotone, Antoine d'Alise & Michel de Corcyre. Au moment que ces confesseurs parurent, les légats Romains leur exprimerent leur vénération en ces termes : Que ces incomparables évêques dont nous envions le sort, prennent séance selon leur rang. Ce juste tribut d'honneur fut applaudi de toute l'assemblée, avec de grandes acclamations.

Quand tous les Peres furent assis, le Patrice Bahanes qui étoit à la tête des grands envoyés par l'Empereur, fit lire de la part de ce Prince une exhortation adressée au concile, pour l'engager à procurer une union solide, & à traiter les choses avec douceur. Ensuite il se leva, & dit aux légats du Pape : Les évêques & le sénat demandent à voir présentement vos pouvoirs. Les légats se récrierent sur ce procédé, inusité, disoient-ils, dans les autres conciles. Mais Bahanes ajouta qu'on ne prétendoit rien diminuer de l'honneur dû au S. Siége ; qu'on n'usoit de cette circonspection que pour n'être plus trompé, comme on l'avoit été par les

légats du Pape Nicolas. Alors & sans nulle difficulté, les légats d'Adrien présenterent ses lettres, qui furent lues en Latin, puis rendues en Grec par l'interprete de l'Empereur. On lut de même les lettres de créance des légats d'Orient, où l'on observe que le patriarche de Jérusalem, en adressant l'autorisation de son représentant à S. Ignace, lui donne le titre de Patriarche Universel.

Ensuite, les légats du Pape demanderent qu'on lût une formule qu'ils avoient apportée de Rome pour être souscrite par tous les évêques, les ecclésiastiques & les moines, sous peine d'être exclus de la communion du S. Siége. On trouva d'abord étrange que le Pape envoyât une décision toute dressée à un concile œcuménique, comme s'il eût voulu s'ériger en juge absolu des controverses de la religion. Mais Adrien n'avoit pas prétendu déroger, & ne dérogeoit nullement au pouvoir ni à la liberté du concile. Le formulaire qu'il proposoit, ne contenoit que des choses déjà décidées; comme les Peres en jugerent eux-mêmes, à la premiere lecture. Il portoit,

que le Seigneur ayant dit au premier Pontife, *Tu es Pierre, & sur cette pierre je bâtirai mon Eglise*, l'effet en avoit montré constamment la vérité; qu'ainsi pour n'être point séparé de la religion catholique, & se conformer aux ordonnances des Peres, principalement de ceux qui avoient rempli le siege de Pierre, on condamnoit toutes les hérésies, nommément celle des Iconoclastes; qu'on anathématisoit Photius qui s'étoit emparé du siége de C. P. du vivant de l'évêque légitime, & qui s'étoit fait ordonner par des évêques excommuniés & déposés; qu'on recevoit les conciles tenus à Rome par les Papes Nicolas & Adrien, & que l'on condamnoit tous ceux qu'ils avoient condamnés, particuliérement Photius & Grégoire de Syracuse; qu'on anathématisoit tous leurs conciliabules; qu'on reconnoissoit Ignace pour vrai patriarche de C. P. selon la sentence rendue par le Siége Apostolique; qu'on renonçoit à la communion, tant de Photius que ses adhérans, jusqu'à ce qu'ils eussent pleinement satisfait à l'Eglise; enfin qu'on vouloit conserver en tout la communion du S. Siége, sans

lequel la Religion chrétienne ne peut avoir son entiere solidité. Les Peres ayant jugé que ce décret ne contenoit rien que de conforme à la foi & aux saines maximes, s'écrierent unanimement, qu'il étoit très-sage & qu'ils l'admettoient.

Le Patrice Bahanes prit ensuite la parole au nom du sénat, & soit pour obvier aux difficultés à venir, soit par une secrete affection qu'on lui verra bientôt manifester pour Photius, il demanda aux légats du Pape & plus particuliérement encore à ceux d'Orient, comment ils pouvoient condamner Photius sans l'avoir jamais entendu. Il n'étoit pas difficile de répondre à cette objection; puisque la sentence du Pape Nicolas, qui dirigeoit celle de C. P. avoit été rendue contradictoirement, sur les lettres de Photius & les défenses des légats qu'il avoit envoyés à Rome. Les Orientaux ajouterent, que depuis qu'ils étoient en Grece, ils s'étoient parfaitement instruits des moyens frivoles de l'intrus, par les fréquens entretiens qu'ils avoient eus avec les gens de son parti; que d'ailleurs n'ayant jamais été reconnu pour évêque par le premier

siége, qui est celui de l'ancienne Rome, ni par les trois grands siéges d'Alexandrie, d'Antioche & de Jérusalem, quoique l'imposteur se soit efforcé de persuader tout le contraire; la justice de sa condamnation étoit manifeste, sans qu'il fût nécessaire de l'entendre ou de le juger tout de nouveau. Le sénat témoigna être satisfait de cet éclaircissement, & Bahanes ne jugea point à propos de pousser plus loin. Comme il étoit tard, on termina cette premiere session, par les acclamations ordinaires en ces assemblées.

La seconde se tint deux jours après, & fut tout entiere employée à la réconciliation des ecclésiastiques ordonnés légitimement, mais séduits depuis par les schismatiques. On fit d'abord entrer les évêques, qui étoient au nombre de dix. Ils se prosternerent devant le concile, présenterent par écrit la confession de leur faute, & demanderent pénitence. Cette piece ne s'adressoit qu'aux légats du Pape, qui prirent l'avis de ceux d'Orient & du concile; puis on la lut, du consentement de toute l'assemblée. Ce seul écrit, indépendamment des témoignages d'Anastase

le Bibliothécaire & de Nicétas le Paphlagonien, auteurs contemporains & témoins oculaires, eſt bien capable de confondre quelques écrivains Proteſtans, peu d'accord avec les gens éclairés de leur propre communion, & qui ne conſultant que leur animoſité contre l'Egliſe Romaine, repréſentent Photius comme un homme ſage, modéré & flétri calomnieuſement.

Conc 8. p. 999. Cette confeſſion publique étoit conçue en ces termes : Si les maux que Photius a faits à l'Egliſe étoient inconnus à Rome, nous aurions beſoin d'un fort long diſcours, pour les repréſenter : mais on n'ignore point ce qu'il a fait contre le Pape Nicolas, cet homme incomparable, qu'il a chargé de tant d'atroces calomnies. On ſait auſſi qu'il a fait venir d'Orient de faux témoins, pour condamner cet illuſtre Pontife. Non, Photius n'a jamais eu ſon ſemblable, dans l'art de fourber & de mentir. Il a traité de la même maniere notre Patriarche Ignace. Il a inventé contre lui toutes ſortes d'impoſtures, l'a tourmenté cruellement, pour avoir ſa renonciation ; & ſans ſe contenter de l'exil, il lui a fait ſouffrir les priſons,

les chaînes, la faim, la soif, les coups les plus meurtriers & les plus outrageans. S'il a traité de la sorte un prélat fils & petit-fils d'Empereur, & plus vénérable encore par sa vertu que par sa naissance, vous pouvez inférer de quelles méchancetés il aura usé envers nous. Plusieurs ont été enfermés avec des malfaiteurs publics & des idolâtres, dans la prison du prétoire, où ils ont éprouvé toutes les horreurs de la faim & de la soif. D'autres ont été condamnés aux plus rudes travaux des forçats, & frappés barbarement, non pas à coups de bâton, mais à coups d'épée: nous ne parlons pas des coups de pieds, qui n'étoient comptés pour rien. On nous chargeoit de chaînes & de colliers de fer, au mépris de l'humanité ainsi que de la religion, & l'on nous jettoit du foin pour nourriture. Ce n'est-là qu'une partie des excès de nos persécuteurs, à qui nous devions néanmoins résister jusqu'à la mort. Nous confessons en gémissant, que nous avons eu la foiblesse de succomber. C'est avec un cœur humilié & contrit que nous avons recours à votre miséricorde, en nous soumettant à telle pénitence qu'il plaira à notre pa-

triarche de nous imposer. On leur fit signer la formule de Rome, puis on leur donna à chacun un pallium, & séance au concile. On rétablit ensuite onze prêtres, neuf diacres & sept soudiacres. Après quoi, le patriarche fit lire les pénitences qu'il leur imposoit, & qui consistoient en jeûnes & en prieres pour un temps fixe.

On n'usa pas de la même indulgence, dans la troisieme session qui se tint quatre jours après la seconde, savoir le onzieme d'octobre, & qui étoit augmentée de douze évêques, c'est-à-dire des dix pénitens rétablis, & de deux prélats nouvellement arrivés. On ne voulut pas recevoir les autres évêques qui avoient été ordonnés légitimement, mais qui refusoient de souscrire le libelle ou formulaire de Rome. On leur envoya des députés, & on leur offrit leur grace, sous la même condition qu'à ceux qu'on avoit reçus quelques jours auparavant. Par l'organe de deux métropolitains, Théodule d'Ancyre & Nicéphore de Nicée les plus distingués d'entr'eux, ils répondirent avec autant d'artifice que d'arrogance, qu'ils étoient fatigués de tant de souscriptions

bonnes

bonnes ou mauvaises qu'on avoit faites jusque-là, qu'ils étoient résolus à n'en plus faire aucune, & qu'ils prioient le concile de se contenter de la profession de foi qu'ils avoient faite à leur ordination.

Le treizieme d'octobre, qui fut le jour de la quatrieme session, les évêques Théophile & Zacharie, attachés à Photius, mais ordonnés par le Patriarche Méthode prédécesseur d'Ignace, furent admis à se justifier, comme Bahanes l'avoit demandé au nom du Sénat. Ils s'efforcerent de persuader que le Pape Nicolas les avoit reçus à sa communion, avec Photius leur chef qui les avoit députés à Rome. Leur grande preuve consistoit en ce que ce Pontife avoit approuvé leur profession de foi. Mais on démontra que, nonobstant cette profession catholique, & par conséquent irrépréhensible, Nicolas n'avoit jamais voulu souffrir qu'ils communicassent avec les Romains, parce qu'ils suivoient le schisme d'un intrus consacré par des évêques excommuniés & déposés canoniquement. Ils furent donc rejetés avec honte, comme des imposteurs qui avoient osé mentir au saint concile.

Les schismatiques essuyerent une confusion bien plus grande encore, à la session suivante du dix-neuvieme d'octobre, où l'on convainquit publiquement d'imposture & d'hypocrisie Photius lui-même. Il avoit fait tous ses efforts pour décliner un jugement, où il prévoyoit que toute son habileté dans l'art d'en imposer se trouveroit insuffisante. Mais l'Empereur, par des ordres formels & absolus, l'obligea de
P. 1042. comparoître. Les légats ne voulurent point qu'il fût cité par des évêques, mais seulement par des laïcs ; afin de mieux faire sentir que son ordination illicite n'empêchoit pas qu'on ne le regardât comme un homme du siecle. Il refusa d'obéir à la monition, on le fit entrer malgré lui, & il comparut debout à la derniere place du concile. Les légats du Pape l'interrogerent, à plusieurs reprises : mais sentant que toute son éloquence ne pouvoit plus lui faire éviter sa condamnation, il poussa l'hypocrisie à son comble, joua le personnage d'un Saint persécuté pour la justice, & contrefit même le Saint des Saints, en ne disant pas un mot pour sa défense. Tout ce qu'on put tirer de sa bouche ; c'est que Dieu l'entendoit sans le sécours

des paroles. Les légats de l'Orient, après ceux du Pape, eurent beau le presser, & le convaincre d'imposture, par rapport aux lettres de communion qu'il feignoit d'y avoir envoyées, & d'en avoir reçues. Aussi vainement l'exhorterent-ils à reconnoître son péché, & lui offrirent-ils de l'admettre du moins au nombre des Fideles, s'il se repentoit sincérement. Il fut inébranlable, & ne proféra pas une syllabe. Il n'y eut que le Patrice Bahanes, qui eut un peu plus d'ascendant sur son esprit. L'hypocrite contrefaisant encore le Sauveur livré à ses ennemis, répondit en ces termes laconiques : Mes justifications ne sont pas pour ce monde ; si elles y étoient manifestées, vous auriez d'autres lumieres. La crainte & la confusion, reprit Bahanes, peuvent vous troubler l'esprit. Prenez le temps de vous consulter, ensuite on vous rappellera. Photius repliqua : Je ne demande point de temps : pour ce qui est de me renvoyer & de me faire revenir, la chose est en votre puissance. Le concile dit : Qu'il se retire, & qu'il avise à ce qui lui importe.

Ce délai ne lui fit pas changer de

résolution, non plus qu'aux évêques de son parti, qui se résolurent cependant à mettre tout en usage pour sa défense, & à plaider sa cause en plein concile. C'est ce qu'ils eurent l'audace de faire dans la sixieme session, qui se tint le vingt-quatrieme jour du même mois d'octobre. L'Empereur Basile s'y trouva; & dans l'espérance de réduire les partisans de Photius, il leur donna la liberté de dire tout ce qu'ils jugeroient à propos pour sa défense. On commença par lire les premiers actes de sa condamnation, approuvés par les Orientaux, & par tout le concile. Après quoi, Elie vicaire ou légat de Jérusalem, qui paroît avoir eu de la doctrine & de l'éloquence, soutint que la démission d'Ignace, sur laquelle les défenseurs de Photius faisoient grand fond, devoit être réputée nulle, comme extorquée par violence, supposé qu'elle eût jamais été faite. Il ajouta d'autres moyens également persuasifs, & solidement appuyés sur les anciens usages. Puis il présenta d'une maniere engageante, l'indulgence dont usoit l'Eglise envers les Prélats que la contrainte & l'autorité avoient entraînés dans le

ſchiſme. Ce diſcours ne fut pas ſans fruit. Pluſieurs partiſans de Photius ſe ſoumirent au concile, & obtinrent leur pardon. Les autres oppoſerent le ſerment qu'ils avoient fait à leur chef. Les légats leur dirent tous enſemble : On vous a contraints à le faire, & nous vous en diſpenſons au nom de J. C. qui nous a donné tout pouvoir de lier & de délier. L'Empereur joignant ſes inſtances à celle des légats, preſſa ces évêques de ſe rendre aux invitations des Peres. Mais le lien du ſerment n'étoit qu'un vain prétexte dans leur bouche. Ils ſe déclarerent ouvertement, & ne pouvant nier que Photius condamné par le Pape, ne fût auſſi rejetté par les patriarches, ils prétendirent montrer qu'on l'avoit traité avec injuſtice & contre les canons : qu'au reſte l'Egliſe Greque ayant aſſez ſouvent juſtifié ceux que les Papes avoient condamnés, & condamné ceux qu'ils avoient juſtifiés, on ne pouvoit ſe prévaloir du jugement rendu à Rome.

Métrophanes de Smyrne montra ſur le champ avec autant d'érudition que d'éloquence, que ces jugemens divers de l'Egliſe Romaine & de l'Egliſe

Greque n'étoient provenus que de la diversité des conjonctures, & du changement de dispositions dans les personnes qui s'étoient, ou perverties, ou converties. Prenant ensuite ces apologistes inconséquens par eux-mêmes, il leur rappella qu'ils avoient eu recours à Rome, avec Photius, & reconnu le Pape pour leur juge; qu'ils ne refusoient de se soumettre à sa sentence que parce qu'elle les condamnoit; que c'étoit rendre tous les jugemens vains & illusoires, de protester de leur nullité, sous prétexte qu'ils sont rendus contre les loix; & qu'il n'étoit point de coupables, qui ne pussent par ce moyen éluder leur condamnation.

Un de ces prélats schismatiques voulut encore répliquer: mais les légats apostoliques représenterent à l'Empereur, qu'il étoit peu convenable d'entendre si long-temps des hommes obstinés, & condamnés par le Pape dans un concile; que le Saint Siege n'avoit pas envoyé ses légats, pour soumettre son jugement à l'examen des coupables, mais pour le leur notifier; que le saint concile jugeoit de même; qu'ainsi les partisans de Photius n'avoient plus

qu'un parti à prendre, qui étoit de se confesser coupables, de demander grace & de se disposer à l'obtenir par leur soumission. Les vicaires d'Orient témoignerent la même chose, en assurant de nouveau, que jamais leurs Eglises n'avoient communiqué avec cet intrus, rejetté par le S. Siege.

On n'insista pas davantage, & il ne fut plus question que d'obéir. L'Empereur y avoit exhorté plusieurs fois les schismatiques, & avoit même composé un discours pour les y engager. On le lut de la tribune, au nom de ce Prince. Nous sommes à la derniere heure, mes freres, leur disoit-il; le Juge suprême est à la porte : craignons qu'il ne nous surprenne hors de son Eglise. N'ayons pas honte de découvrir nos plaies, afin qu'on y applique le remede. Si vous craignez tant cette salutaire confusion, je m'humilierai le premier, pour vous donner l'exemple. Tout ignorant & pécheur que je suis, je vous instruirai, vous qui êtes si versés dans les sciences & l'exercice des vertus. J'oublierai ma pourpre & mon diadême, je me prosternerai sous vos pieds : passez sur le ventre de votre Empereur, foulez ses

entrailles paternelles, sa tête & son visage. Je suis prêt à tout faire & à tout souffrir, pourvu que je procure la réunion de l'Eglise, & que je sauve vos ames avec la mienne. Que puis-faire de plus ? parlez, & vous serez satisfaits. Mais si vous persistez dans l'esprit d'animosité & de contention, si vous ne passez du bon côté, & ne vous réunissez à votre chef légitime; pensez à vous désormais, je suis innocent de votre perte. Ne vous mettez point en peine des choses de cette vie : nous avons bien des moyens de vous consoler & de vous soutenir. Nous intercéderons de tout notre pouvoir, auprès de vos patriarches & de tous les peres, pour les engager à user d'indulgence. Seulement ne vous obstinez point à vous perdre vous-mêmes, & ne négligez pas une occasion si favorable, après laquelle vos tardives soumissions ne pourroient plus vous servir. Afin que cette invitation pût produire son effet, l'Empereur fit encore accorder sept jours aux schismatiques, pour prendre leur résolution.

Les Peres s'étant assemblés pour la septieme fois, au terme donné, c'est-

à-dire le 29 d'octobre, les partisans de Photius qui n'avoient employé le sursis qu'à se concerter avec ce suborneur, reparurent plus fiers & plus déterminés que jamais. Photius lui-même, que l'Empereur, encore présent à cette session, fit comparoître pour la seconde fois, marqua son ambition & sa fourberie jusque dans les démarches les plus indifférentes de leur nature. Sous prétexte de soulager sa foiblesse, il avoit à la main un long bâton recourbé, & assez ressemblant à la crosse dont les évêques se servoient en Orient. Mais le Légat Marin pénétrant, soit les vues sérieuses, soit le jeu insolent du coupable, lui fit ôter cette espece de crosse pastorale, en se récriant sur l'insulte faite à une si auguste assemblée. Ensuite le Patrice Bahanes, de la part du concile, demanda au schismatique, s'il avoit pensé à sa conscience, & s'il reconnoissoit sa faute. Comme ce factieux sectaire venoit de s'assurer tout récemment de ses complices, & avoit lié tout de nouveau sa partie, il quitta le personnage qu'il avoit fait dans la session précédente, rompit le silence

qu'il s'y étoit imposé, & répondit avec hauteur, qu'il n'avoit point de compte à rendre à des gens qui usurpoient le droit de le juger; que c'étoit à eux tout au contraire à faire pénitence des attentats qu'ils avoient à se reprocher contre les canons. Les évêques de son parti, plus insolens encore, s'emporterent jusqu'à dire anathême à ses juges.

L'Empereur indigné de cette audace, leur fit demander par le Patriarche, qui ils étoient pour tenir contre les décisions des Eglises patriarchales, & de tout un concile. Quand il s'est élevé quelque schisme ou quelque hérésie, poursuivit Bahanes, personne a-t-il trouvé la vérité du salut, sans se ranger du côté des Patriarches? Aujourd'hui que les quatre & même les cinq grands sieges vous condamnent, quelle autorité peut-il y avoir en votre faveur? Celle des canons, repliquerent-ils; c'est-là notre regle, ce sont-là nos juges. Nous ne connoissons, ni Rome, ni Antioche, ni tous les autres sieges; quand ils jugent, comme ils le font ici, contre les loix canoniques & l'équité naturelle. Après cet excès, on relut les actes de la condamnation de Photius & de ses parti-

sans, & l'on prononça de nouveau anathême contre eux.

Pour la pleine exécution du jugement de cette septieme session, dans la huitieme qui se tint le cinq novembre, on brûla, tant les écrits schismatiques de Photius, que les signatures extorquées en sa faveur par violence ou par séduction. Il y en avoit une quantité prodigieuse, tirées non seulement des ecclésiastiques, mais des laïcs de tout âge, depuis les sénateurs jusqu'aux derniers artisans. On apporta tous ces écrits dans un sac; on les livra aux gens des légats Romains, qui, au milieu du concile & sous les yeux de l'Empereur, les jetterent dans un grand brasier d'airain, où ils furent consumés. Pour justifier cette exécution aux yeux du public, & couvrir Photius de toute la honte qu'il méritoit, on mit en évidence la manœuvre incroyable, avec laquelle ce faussaire sans égal avoit supposé des légats de l'Orient contre le Pape Nicolas. Il y en avoit trois, un moine nommé Pierre, & deux marchands, Basile & Léonce. Ils n'avoient point assisté au concile de Photius, ils igno-

roient même s'il avoit été assemblé, ils n'avoient aucune connoissance des discours qu'on leur attribuoit, ni de leur prétendu libelle, qu'on leur montra enregistré & signé dans les actes de ce faux concile. Ils le désavouerent avec indignation, dirent anathême à ce livre, & à celui qui l'avoit écrit. On interrogea pareillement plusieurs métropolitains, dont les noms se trouvoient dans le livre clandestin : ils réclamerent contre la supercherie, avec le même étonnement & la même horreur. On relut incontinent le dernier canon du concile qui avoit été tenu à Rome sous le Pape S. Martin, & qui n'admet les faussaires à la pénitence qu'à l'article de la mort. Comme le peu d'Iconoclastes qui restoient à C. P. étoient encore un des objets qu'on avoit à traiter, on renouvella les décrets & les anathêmes contre les ennemis des saintes images, & l'on remit la conclusion de tant d'affaires à l'arrivée des légats d'Alexandrie, en considération desquels on prorogea le concile.

Ce ne fut que le 12 de février de l'année 870, qu'on tint la neu-

vieme ſeſſion, où aſſiſta Joſeph archidiacre de l'Egliſe d'Alexandrie, député par le Patriarche Michel. L'Empereur n'y étoit pas : mais le Patrice Bahanes préſenta aux Peres le nouveau légat. On lut ſes lettres de créance, on les reconnut pour authentiques, & on lui fit prendre ſa place parmi les repréſentans des chaires patriarchales. Les ſénateurs lui dirent : Mon Pere, on a tenu huit ſeſſions, avant que vous fuſſiez arrivé chez nous : êtes-vous ſuffiſamment inſtruit de ce qu'on y a traité ? Joſeph répondit : Je m'en ſuis informé très-ſoigneuſement, & je n'ignore rien de tout ce qui s'eſt fait. Etes-vous ſatisfait, reprirent les ſénateurs, de ce qu'ont jugé les légats de Rome & d'Orient ? J'en ſuis très-content, répondit Joſeph ; & voici par écrit mon avis, qu'on peut lire. Les légats du Pape requirent cette lecture. Joſeph ſe leva, appliqua quelques momens l'écrit ſur la croix & ſur l'évangile : après quoi le Diacre Thomas, notaire ou ſecrétaire du concile, le lut à haute voix. C'étoit une approbation circonſtanciée de tout ce qu'avoient décidé les Peres, tant contre le ſchiſme de Photius, que ſur les images.

Pag. 1121. Quoiqu'on eût déjà confondu les impostures de Photius, au sujet des faux légats des chaires patriarchales, on crut qu'il étoit encore à propos de faire au moins comparoître pardevant le vrai légat d'Alexandrie, le légat supposé, qui confirma tout ce qu'il avoit dit dans la huitieme session. Nous apprenons de plus dans celle-ci, que cet aventurier travesti en légat avoit suivi les envoyés de Photius à Rome, pour faire tout ce qu'ils lui conseilleroient. J'y allai, poursuivit-il, comme un être dépourvu de raison, sans savoir ce qu'on prétendoit. On fit encore entrer deux nouveaux aventuriers, donnés pour légats, gens rustiques & misérables, qui n'étoient venus d'Orient à C. P. que pour y chercher des aumônes, & que Photius avoit envoyés à Rome, comme des machines sous la main de ses émissaires. Sur quoi, les légats du Pape dirent à celui d'Alexandrie : Vous voyez, notre très-cher frere, les impostures & les noirceurs de Photius. Adorons celui qui a dit, qu'il n'y a rien de caché qui ne se découvre. Le légat de Jérusalem ajouta : Nous ne pouvons assez le bénir, de ce qu'après

tant de temps il a rassemblé les Patriarches, pour le triomphe de la vérité & le salut de l'Eglise.

On mit dans la même évidence les trames de Photius contre Saint Ignace. On examina séparément jusqu'à treize faux témoins qui avoient déposé contre ce S. Patriarche, la plupart officiers de l'Empereur Michel, & subornés par violence ou par menaces. Théodore premier écuyer qui étoit du nombre, confessa qu'il avoit juré contre l'élection d'Ignace, sans l'avoir vue, & que c'étoit par cette raison-là même que Michel l'avoit engagé à faire son serment. Tu étois de service, lui dit-il, le jour qu'Ignace devint Patriarche, & tu n'as pas vu son élection : va donc à l'église, & jure. Ta démarche est sans conséquence ; tu n'es ni métropolitain, ni évêque. Le greffier Léonce se confessa coupable de la même iniquité. Le concile imposa quatre ans de pénitence à ces pécheurs répentans, & à un bien plus grand nombre d'absens, qu'on commit au zele du patriarche Ignace, avec pouvoir de diminuer ou d'augmenter la pénitence, selon l'exigence des cas & la disposition des sujets.

Enfin la dixieme & derniere session se tint le dernier jour de février, avec beaucoup plus d'éclat que toutes les précédentes. Les Empereurs Basile & Constantin son fils y parurent sur leur trône, environnés de vingt patrices. On voyoit à droite les ambassadeurs de Louis Empereur d'Occident, & de Bogoris, surnommé Michel, Roi de Bulgarie. Les ambassadeurs de Louis allié de Basile, venoient demander du secours contre les Sarrasins, & traiter du mariage de la fille de leur maître avec le jeune Empereur Constantin. Ils étoient au nombre de trois, tous personnages des plus considérables de l'Occident; savoir, Anastase revêtu du titre fort honorable de Bibliothécaire de l'Eglise Romaine, & différent du premier, Anastase alors disgracié & excommunié; Suppon parent de l'impératrice Engilberge, & Evrard l'un des premiers officiers du Palais. Les ambassadeurs du Roi des Bulgares occupoient la gauche, & venoient pour faire décider si la Bulgarie devoit être du patriarchat de Rome, ou de celui de C. P. question délicate, qu'on verra bientôt troubler l'harmonie qui se ré-

tablissoit si heureusement entre ces deux Eglises. Le nombre des évêques placés à l'ordinaire, mais fort accrus depuis les premieres sessions, montoit dans celle-ci à plus de cent. C'étoit encore bien peu, vu la multitude des prélats qui dépendoient du patriarche de C. P. mais il faut se souvenir qu'on ne voulut admettre au concile, ni ceux que Photius avoit ordonnés, & qui étoient réduits à l'état de laïc, ni ceux qui n'avoient pas voulu signer la sentence de sa condamnation. Pour les autres Orientaux, soumis à la domination des Musulmans qui leur faisoient des crimes d'Etat de leurs rapports avec les Empereurs, ils étoient représentés, autant qu'il étoit possible, par les légats de leurs patriarches. Les légats du Pape représentoient les Occidentaux, selon la méthode usitée en mille rencontres. C'est pourquoi tous les vrais Fideles n'ont jamais fait difficulté de recevoir ce concile de C. P. comme le huitieme œcuménique. Ce fut même en conséquence de ces décisions, que ceux des François qui, sans rejetter les saintes images, n'étoient pas disposés d'une maniere favorable au second concile de

Nicée, le regarderent enfin comme le septieme général.

On lut dans cette derniere session un précis, où tout ce qui s'étoit fait dans les précédentes se trouvoit rédigé en vingt-sept canons, que le concile devoit confirmer. Outre les décisions portées contre Photius & ses partisans, il y avoit quelques réglemens fort sages, tant pour la liberté des élections & des conciles, que pour le rétablissement de la dignité épiscopale, extrêmement avilie dans l'Empire Grec, par une longue succession d'hérétiques, de schismatiques, de princes impies & violens, qui sembloient s'être proposé de bouleverser toute la hiérarchie. On reçut de nouveau les sept autres conciles œcuméniques. On condamna toutes les hérésies qu'ils avoient condamnées. On y ajouta celle qui donnoit deux ames à un seul homme, & qu'on attribue à Photius, contre qui on prononça de nouveau l'anathême. On n'oublia point les dérisions sacrileges qui s'étoient faites des cérémonies de l'Eglise, sous le dernier Empereur, & par la connivence du persécuteur d'Ignace. Enfin, l'Empereur Basile demanda si tous les évêques étoient d'accord sur ce qui avoit été défini.

Tout le concile répondit par de vives acclamations, & par de grandes louanges de l'Empereur, des Papes Adrien & Nicolas, & des Patriarches.

Le Prince, non content de cette premiere approbation, en voulut une plus méditée ; & procédant avec le ſang froid & la dignité convenable dans une matiere ſi ſérieuſe, il fit prononcer d'une voix haute le diſcours ſuivant. Quiconque a quelque choſe à dire contre ce S. Concile, ſes canons, ou ſa définition, qu'il ſe préſente, & le faſſe en ce moment. Nous en donnons toute liberté, non ſeulement aux évêques, mais aux clercs & aux laïcs ; quoique les derniers n'aient pas droit de parler ſur ces ſortes d'affaires. Que tout le monde ouvre la bouche, tandis que les légats de Rome ſe trouvent aſſemblés, avec ceux des ſieges d'Orient ; ce que nous n'avons pu faire qu'avec des peines infinies, & inſurmontables à tant d'Empereurs avant nous. Quand le concile ſera ſéparé, il ne ſera plus temps de contredire, & nous ne pardonnerons à perſonne, de quelque rang qu'il ſoit, s'il refuſe de ſe ſoumettre. Miniſtres du Seigneur, évê-

ques préposés chacun sur votre troupeau, ayez soin de le repaître assiduement de la doctrine du salut, de ramener les brebis égarées, & de conserver l'union que vous venez d'étabiir. Quant à vous, laïcs constitués en dignité, ou simples particuliers, sachez qu'il ne vous appartient pas de discuter les affaires de la religion. N'ayez pas la témérité d'attenter au droit des évêques. Quelque médiocre que soit le mérite d'un prélat, il est toujours pasteur, tant qu'il enseigne la vérité. Gardez-vous donc bien de juger vos juges, & de vouloir conduire ceux que le Seigneur vous a donnés p ur guides.

Ce discours confirma tous les assistans dans leurs heureuses dispositions: il ne fut plus question que de les manifester en souscrivant. Les légats du Pape vouloient que les Empereurs signassent les premiers. Basile répondit, que ses plus illustres prédécesseurs Constantin & Théodose n'ayant voulu le faire qu'après les évêques, il croyoit devoir imiter de si grands exemples de l'humilité Chrétienne; mais que pour condescendre en quelque chose aux vœux des représentans du Pontife Romain,

Il figneroit après les patriarches. Ainſi les trois légats qui avoient préſidé de la part du Souverain Pontife, ſignerent d'abord, avec cette clauſe : juſqu'à la volonté du Pape, c'eſt-à-dire ſa ratification. Le patriarche Ignace ſouſcrivit enſuite, puis Joſeph, Thomas & Elie, légats d'Alexandrie, d'Antioche & de Jéruſalem. Alors les deux Empereurs ſouſcrivirent, & Conſtantin ſigna même pour le troiſieme, ſavoir Léon ſon frere, aſſocié depuis peu à l'Empire. Après ces princes, Baſile archevêque d'Epheſe, & tous les autres évêques ſouſcrivirent, au nombre de cent deux. Nicétas rapporte ſur la foi d'autres Grecs qui le lui avoient raconté, qu'on ſigna avec un roſeau trempé dans le ſang du Sauveur : mais on ne trouve pas le moindre indice d'une ſingularité ſi extraordinaire, dans les actes du concile, qui nous ont néanmoins tranſmis juſqu'aux moindres particularités de tout ce qui ſe paſſa. Il eſt vrai qu'on a déjà dit la même choſe de la condamnation que le Pape Théodoſe fit de Pirrhus, patriarche monothélite de C. P. Tous ces faits étranges & ſurprenans, ceux

même dont on place la ſcene à Rome, ne ſont conſtatés par aucun hiſtorien Latin : ils portent uniquement ſur la foi des Grecs, qui, à cette époque de la décadence marquée de leurs mœurs & de leur goût, eſt ſi juſtement ſuſpecte dans ce qui tient du merveilleux & de la nouveauté. Comme on vit les Empereurs de C. P. tracer une croix en ſignant, avec l'encre rouge dont ils ſe ſervoient par diſtinction ; peut être n'en fallut-il pas davantage, pour donner lieu à la crédulité du vulgaire, puis à la mépriſe de l'hiſtorien.

Le concile, avant de ſe ſéparer, écrivit ſelon la coutume une lettre ſynodique au Pape Adrien, pour lui demander de le confirmer, de le publier & de le faire recevoir dans toutes les Egliſes. On donnoit de grandes louanges à ſes légats, & au Pape Nicolas, dont on s'applaudiſſoit d'avoir ſuivi le jugement. Peu après néanmoins, quelques Grecs légers ou brouillons, introduits ſecrétement chez l'Empereur & chez le Patriarche Ignace, ſe plaignirent amérement, que par le moyen du formulaire que les légats du Pape avoient apporté de Rome & fait ſouſ-

crire aux évêques, l'Eglise de C. P. se trouvoit honteusement asservie sous le joug des Romains. Ils firent un autre crime aux légats, de ce qu'ils n'avoient souscrit aux décisions des Peres que sous le bon plaisir du Pape; comme s'ils eussent prétendu se ménager un subterfuge, pour revenir contre l'autorité du concile. Après quelques traits d'artifice peu honorables à Basile, qui se laissa surprendre par ces mécontens, & qui tenta de retirer furtivement les libelles de ses évêques, c'est-à-dire leur adhésion au formulaire Romain, ce différend s'appaisa, & le danger de la division parut dissipé.

Il s'en éleva aussitôt un autre, à l'occasion des ambassadeurs Bulgares qui avoient assisté au concile. Le Roi de Bulgarie s'étoit d'abord montré uniquement attaché aux Latins; ne voulant même recevoir dans ses états aucun missionnaire de Grece. Il avoit désiré ardemment d'avoir pour archevêque, le diacre Marin, homme de rare mérite, que le Pape Adrien jugea plus à propos d'instituer légat pour le concile général. Le Pontife désigna aux Bulgares, un autre archevêque, qui ne

fut pas de leur goût. Toutes ces contrariétés aliénerent insensiblement leur Roi, qui commença à tourner ses inclinations du côté de C. P. & y fit mettre en délibération, auquel des patriarchats l'Eglise de Bulgarie devoit appartenir.

Quelques jours après la conclusion du concile, l'Empereur fit assembler les légats du Pape avec le patriarche Ignace & les vicaires de l'Orient, pour entendre les ambassadeurs des Bulgares. Le chef de l'ambassade, nommé Pierre, s'exprima ainsi : Comme nous avons reçu nouvellement la grace du Christianisme, nous craignons de nous tromper; & nous vous demandons, à vous qui représentez les Patriarches, si c'est de l'Eglise de Rome, ou de celle de C. P. que nous devons dépendre immédiatement. Les légats du Pape répondirent : Nous avons terminé les affaires pour lesquelles nous étions autorisés par le Siege Apostolique; quant à ce qui vous concerne, nous n'avons point de pouvoirs particuliers : mais puisque votre Roi s'est soumis avec tout son peuple à l'Eglise Romaine, & que votre pays est encore plein de nos prêtres,

prêtres, nous décidons, autant qu'il est en nous, que vous ne devez appartenir qu'à cette Eglise. Les légats d'Orient dirent au contraire, que la Bulgarie faisant autrefois partie de l'Empire Grec, sous le nom de Dardanie, & que les Bulgares en la conquérant y ayant trouvé des prêtres Grecs, & non des Latins, ce pays devoit être réputé de la jurisdiction de C. P. Il ne s'agit pas ici, repartirent les légats Romains, de la division des Empires, mais uniquement de l'ordre hiérarchique. On ne doit pas ignorer, que la Dardanie, aussi bien que toute l'Illyrie, a été sous le gouvernement de l'Eglise Romaine. Ainsi Rome n'a rien enlevé à C. P. elle est précisément rentrée, par l'invitation même des Bulgares, dans les droits dont leur irruption & leur paganisme avoient interrompu l'exercice.

Ces raisons ne persuaderent point les légats d'Orient, qui avoient été prévenus par l'Empereur. Ils allerent toujours en avant, commencerent même une sorte d'interrogatoire, & prirent le ton sur les Romains, comme des juges sur des parties de leur dépendance. Ceux-ci crurent la dignité du siege

Vit. Adrian. sub fin.

apostolique violée. On s'échauffa, on se piqua de part & d'autre, on en vint à des paroles de hauteur assez offensantes. Le siege de Pierre, dirent les Romains aux Orientaux, ce siege que vous devez reconnoître pour supérieur & qui seul a droit de juger dans toute l'Eglise, ne vous prend pas pour arbitres de ses intérêts. Au reste, il condamnera votre jugement, avec autant de facilité, que vous aurez marqué de précipitation en le portant. Alors les légats des patriarches ne ménageant plus rien, dirent avec aigreur : Il est bien étrange, que vous autres Romains, qui avez secoué le joug des Empereurs légitimes pour vous donner à des Francs, vous prétendiez encore à quelque jurisdiction dans les Etats de nos maîtres. Nous jugeons donc & nous déclarons solennellement, que le pays des Bulgares, qui a été autrefois sous la puissance de la Grece, & qui a eu des prêtres Grecs, doit revenir par le christianisme à l'Eglise de C. P. dont il avoit été séparé par l'idolatrie. Et nous, reprirent les légats du Pape, nous cassons & déclarons nulle, jusqu'au jugement du S. Siege, cette sentence incon-

ſidérée, qu'a dictée la préſomption ou la flatterie, qui du moins & très-certainement eſt rendue, ſans que vous ayez été choiſis ni reconnus pour juges. Puis s'adreſſant au Patriarche Ignace, ils le conjurerent de reſpecter les droits de l'Egliſe Romaine ſa protectrice, & de n'exercer aucun acte de juriſdiction dans la Bulgarie; ſauf à lui de recourir dans les formes à la chaire apoſtolique, s'il croyoit avoir quelque juſte ſujet de plainte. Ignace répondit avec la modeſtie & la modération qu'on devoit attendre d'un Saint; toutefois ſans s'engager à rien de précis. Pour l'Empereur, quoiqu'il fût naturellement modéré, & qu'il diſſimulât alors ſon chagrin, il fit bientôt connoître qu'il étoit fort irrité contre les Romains.

Après les avoir invités à ſa table, & comblés de préſens, quand il fallut partir, il ne leur donna qu'un ſimple officier pour les conduire à Duras, où ils devoient s'embarquer. Il n'y avoit aucun ordre pour la commodité, ni pour la ſûreté de leur voyage. Ils furent réduits à ſe mettre au haſard dans le premier vaiſſeau qu'ils rencontrerent; & ils tomberent entre les mains des

Sclaves, qui les traiterent, sur les côtes de la Grece, d'une maniere à faire soupçonner qu'ils agissoient par un ordre secret de Basile. Ils leur prirent l'original des actes du concile, où étoient les souscriptions des évêques. Mais les Grecs n'acquirent pas pour cela les souscriptions du formulaire, qui leur tenoient sur-tout au cœur. Les légats instruits par la premiere tentative à se tenir en garde, les avoient remises aux ambassadeurs de l'Empereur Louis, qui, fort mécontens de ce qu'on disputoit à leur Maître les prérogatives & le titre d'Empereur, avoient rompu leur négociation, & pris les devants par une autre route. Les actes mêmes du concile furent conservés par Anastase, l'un de ces ambassadeurs, qui en a fait en latin une traduction très-fidele. Il y proteste que tout ce qu'on trouve de contraire dans les exemplaires Grecs, est de l'invention d'un peuple peu délicat sur la foi publique, & qui, après avoir ajouté aux actes des six derniers conciles généraux pour exalter son Eglise, a de même inséré dans le huitieme, comme un de ses décrets, le jugement que les légats Orientaux n'a-

Anast. præf. in 8. Conc.

voient rendu touchant la Bulgarie qu'après la concluſion de ce concile. Quant aux légats d'Adrien, à la demande de ce Pape & de l'Empereur Louis, ils furent relâchés par les pirates, & arriverent à Rome ſur la fin de cette année ſeulement. Le Souverain Pontife confirma le concile, à la réſerve de l'article des Bulgares, qui n'y avoit pas été véritablement décidé, & qui n'en fut pas moins ſuivi de l'exécution. Telle etoit, malgré l'état pitoyable de leur Empire, la rivalité des Grecs, non moins jaloux de la puiſſance politique des Occidentaux, que de la grandeur de l'Egliſe Romaine.

Le vertueux patriarche Ignace ne tint pas contre toutes les raiſons divines & humaines, qui lui furent bien ou mal alléguées, pour l'engager à défendre l'honneur de l'Egliſe Greque, & à ne rien abandonner de ſes droits. Nonobſtant les remontrances & les menaces de Rome, il s'en tint aux déciſions des patriarches d'Orient & des docteurs de ſa nation, fit ſortir les miſſionnaires Romains de la Bulgarie, lui donna un archevêque, y fit ordonner quantité d'évêques, & ſe maintint juſ-

qu'à la mort dans la juriſdiction de ces Egliſes.

Bibl. PP. t. 1. G. L. pag. 369.

Entre les évêques qui avoient aſſiſté au huitieme concile, Théodoſe Aboucara, c'eſt-à-dire pere ou métropolitain de Carie, qui avoit abandonné le parti de Photius pour ſe réunir à Ignace, ne ſe ſignala pas ſeulement par ſa perſévérance, mais par ſon zele pour la converſion des Neſtoriens, des Eutychiens & des Muſulmans. On y voit que ceux-ci n'étoient pas alors auſſi intraitables, qu'ils le ſont devenus à l'égard des Chrétiens qui leur parlent de religion. Théodoſe eut avec eux pluſieurs conférences, où il la prouve principalement par la maniere dont elle s'eſt établie, & par les miracles. Il y parle de l'Eucharistie même, d'une maniere à conſtater bien clairement l'uniformité perpétuelle de la foi, dans toutes les régions, ſur cet adorable myſtere. Comme l'un de ces Infideles en plaiſantoit, ainſi que d'une choſe abſurde & impoſſible; n'accordez-vous pas, lui dit-il, que l'eſprit de Dieu eſt tout-puiſſant? Or c'eſt par cette puiſſance que notre myſtere s'accomplit. Le prêtre met ſur la ſainte table le pain & le vin. Il invoque

ensuite le S. Esprit, qui descend sur l'offrande, & par la vertu de sa divinité, change le pain & le vin au corps & au sang de J. C. Si les Infideles écoutoient assez paisiblement ces discours, qui diminuerent leurs préventions & parurent quelquefois les toucher; nous ne voyons pas cependant que ces germes de salut aient produit aucun fruit solide dans ces légers & voluptueux auditeurs.

Les Barbares du Nord ne perdoient rien de leur férocité. Ces Normands ou Danois continuoient à porter leur fureur sur toutes les mers, & sur toutes les côtes de l'Océan. Les Anglois, dans leur île, ne purent enfin se soustraire aux plus funestes invasions. Dès le temps du Roi Ethélulfe, ces formidables pirates avoient fait sur ses Etats quelques tentatives qui eurent peu de succès. Sous les regnes foibles de ses trois fils Ethelbalde, Ethelbert & Ethelred, ils traiterent les Anglois, comme les sujets de la foible postérité de Charlemagne. Descendus dans le royaume d'Estangle, ils pénétrerent jusqu'au Northumbre, où ils prirent la ville d'Yorc, & dévasterent toute

Vuill. Malmesb. p. 41. Ingulf. pag. 865. Matth. Vustm. an. 870.

la contrée; exerçant ſur-tout leurs cruautés contre les perſonnes conſacrées à Dieu. Ils détruiſirent le monaſtere de Bardeney, & maſſacrerent tous les moines au milieu de l'égliſe. Celui de Lindisfarne où il y avoit un ſiege épiſcopal, celui de Tynemouth, ceux de Viremouth & de Jarou que Bede avoit rendus ſi célebres, en un mot tous les monaſteres les plus fameux ſubirent le plus triſte ſort. Les communautés de filles ne furent pas plus épargnées. Ces dignes épouſes de J. C. comptoient pour rien la mort & les tourmens, pourvu qu'elles miſſent leur pudeur en aſſurance. Comme les Barbares approchoient du monaſtere de Collingham, la courageuſe Ebba qui en étoit abbeſſe, aſſembla ſes filles en chapitre, & leur dit en tirant un raſoir : Voici un moyen sûr, pour nous mettre à couvert de l'inſolence des Idolâtres. Auſſi-tôt elle ſe coupa le nez & la levre ſupérieure juſqu'aux dents : toutes les religieuſes firent la même choſe. Les Normands les voyant ainſi défigurées, ſe retirerent avec horreur : mais ils brûlerent l'abbaye, avec toutes

tes chastes héroïnes. Edmond, roi d'Estangle, endura aussi une mort précieuse aux yeux du Seigneur. Il fut attaché à un arbre, percé de fleches, & décapité le vingtieme novembre de l'an 870, jour auquel l'Eglise l'honore comme martyr.

Dans le royaume de Mercie, dont les troupes avoient été défaites par les Barbares, l'abbé de Croyland, Théodore vieillard vénérable qui gouvernoit saintement ce monastere depuis soixante-deux ans, espéra que les vainqueurs auroient au moins quelque pitié des moines les plus âgés, & des enfans qu'on élevoit parmi eux. Il retint avec lui tous ceux à qui la foiblesse de l'âge rendoit la fuite presque impraticable, & fit retirer les plus vigoureux, au nombre de trente, dans les marais & les bois, avec les reliques, les titres du monastere & les effets les plus précieux. A peine étoient-ils partis, que les Barbares arriverent. Cependant le S. Abbé & les religieux qui restoient avec lui, s'étoient revêtus des habits sacrés. Ils allerent au chœur, chanterent l'office, & Théodore célébra la grand'messe. Quand il

eut communié avec ceux qui le servoient à l'autel, les Barbares se jetterent dans l'église. Leur Roi Osketul égorgea de sa main l'Abbé sur l'autel; d'autres chefs couperent la tête à ses assistans. Les vieillards & les enfans se mirent à fuir hors du chœur. Ils furent pris & tourmentés cruellement, afin qu'ils découvrissent les trésors de l'église. Le Souprieur fut tué dans le réfectoire sous les yeux de Tugar, qui n'étoit âgé que de dix ans, & qui, loin de s'abandonner à l'effroi, pria instamment qu'on le fît mourir avec son supérieur. Mais un Comte Normand, nommé Sidroc, eut pitié de cet enfant qui étoit très-bien fait, lui ôta sa cuculle, lui fit prendre un manteau Danois, & le préserva seul de ce massacre. Les Barbares ayant tué tout le monde, sans rien découvrir des trésors, les chercherent jusque dans les tombeaux. De dépit de ne les avoir point trouvés, ils mirent en un monceau tous les corps saints que l'on gardoit en ce lieu, sans épargner celui de S. Guthalc extraordinairement révéré dans tout le pays; & ils les brûlerent, avec les livres sacrés.

L'église & tous les bâtimens du monastere devinrent aussi la proie des flammes.

Toute cette affreuse expédition ne dura que trois jours, au bout desquels ces Barbares marcherent au monastere de Medeshamsted. On s'y étoit mis en devoir de le défendre, & le frere du Comte Hubba y fut dangereusement blessé. L'ardeur des Normands en devint plus terrible. Tout fut forcé, malgré la vigueur avec laquelle on résista aux deux premiers assauts. Le féroce Hubba voulut tuer de sa main tous ceux qui portoient l'habit monastique, & les égorgea en effet au nombre de quatre-vingt-quatre. Après quoi, les autels furent renversés, les sépulcres mis en pieces, les reliques foulées aux pieds, les titres déchirés, la riche bibliotheque brûlée, avec l'église & tous les lieux réguliers. Le feu dura quinze jours.

Cependant le jeune Tugar, qui avoit trouvé le moyen de s'échapper, revint au monastere de Croyland. Les trente moines qui s'étoient enfuis, y étoient aussi revenus, & s'occupoient à éteindre les restes de l'incendie qui

fumoit encore sous les ruines. Il leur raconta comment l'abbé & toutes les personnes du monastere avoient péri. Après avoir fouillé pendant huit jours, on trouva près de l'autel le corps de l'abbé, sans tête, dépouillé de tous ses vêtemens, à demi-brûlé, écrasé par les débris & enfoncé dans la terre. On rechercha de même tous les autres, pour leur donner une honorable sépulture : on en retrouva plusieurs loin des lieux où ils avoient été tués, & d'où on les avoit traînés honteusement après leur mort. C'est ainsi que les historiens du plus grand poids en cette matiere ont décrit ce trait de la fureur des Normands, d'après lequel on peut se figurer ce qui se passa dans leurs autres irruptions.

Math. Vuest. an. 870. Inguif. p 886.

Ces dangers attachés sur-tout à la profession de la perfection chrétienne, n'empêchoient pas les grandes vertus d'éclater dans l'Angleterre, toujours digne du nom glorieux de la terre des saints. C'est alors que florissoit, dans le royaume d'Ouessex, l'Abbé Néot, encore plus illustre par sa sainteté, que par sa naissance qui le rendoit proche parent des rois. Instruit dès l'enfance

Act. SS. Ben. t. 6 p. 324

dans la piété ainſi que dans les lettres, il ne fut pas plutôt en âge de paroître avec diſtinction dans le monde, qu'il le quitta pour embraſſer la vie religieuſe à Glaſtemburi. Mais ſon mérite étoit d'un ordre à ſe ſignaler dans tous les états. Son évêque en ayant ouï parler, le fit venir, & l'ordonna diacre. Peu de temps après, on le fit prêtre, malgré toute ſa réſiſtance. Ses vertus, ſes rares talens, & ſur-tout le don particulier qu'il avoit de toucher les cœurs, le don même des miracles, lui acquirent la plus haute réputation. Enfin il ſe vit tellement honoré, que ſon humilité, encore plus remarquable que ſes autres vertus, lui inſpira le deſſein de quitter Glaſtemburi. Il paſſa dans le pays de Cornouaille, avec un ſeul compagnon nommé Barri, erra quelque temps par les bois & les montagnes, puis s'habitua dans un lieu, appellé de ſon nom Néoteſton, où il demeura ſept ans. De là, il alla à Rome. Le Pape, en lui donnant ſa bénédiction, lui ordonna de faire uſage du talent que le Seigneur lui avoit confié. Néot réſolut dès lors de ſacrifier l'amour de l'obſcurité au ſalut de

ses freres. De retour au lieu de sa retraite, où la vie monastique commençoit à se relâcher de sa premiere ferveur, il bâtit un monastere qui la fit refleurir dans tout son lustre. La renommée du saint fondateur lui attira, de tous côtés, grand nombre de disciples. Les plus grands seigneurs venoient lui offrir leurs enfans, & plusieurs se soumirent eux-mêmes à sa conduite. L'âge ne lui fit rien relâcher de ses austérités. On raconte de lui, que bravant le froid des années & des saisons, il s'enfonçoit quelquefois dans une fontaine, & y demeuroit assez long-temps pour réciter tout le pseautier. Il mourut le trente-unieme de juillet de l'an 877. S. Néot étoit d'une très-petite taille: pour dire la messe, il lui falloit monter sur un escabeau, que l'on garda depuis comme une relique.

Les irruptions des Barbares, encore plus fréquentes en France qu'en Angleterre, n'y avoient pas éteint non plus le zele de la discipline. Une affaire particuliere qui ne touchoit directement que l'évêque de Laon, nommé Hincmar, comme l'archevêque de

T. 8. Conc. p. 1660. epist. & opusc. Hincm. Annal. Bertin.

Reims ſon oncle maternel, nous en a tranſmis pluſieurs veſtiges précieux. Hincmar de Laon devoit tout à ſon oncle, qui le tira du Boulonnois où il étoit né, ſe chargea de ſon éducation, le mit dans ſon clergé, & le fit élever à l'épiſcopat. Mais le jeune Hincmar n'avoit pas encore la maturité convenable à cet auguſte caractere. Bientôt cette place éminente fit appercevoir en lui toute la hauteur de ſon oncle, ſans aucun trait de ſa prudence : une fierté bizarre faiſoit ſeule la regle de ſa conduite. Il vexa indignement les vaſſaux du Roi Charle, manqua au ſouverain même avec l'inſolence d'un rebelle, ne fut pas plus reſpectueux envers les évêques, & pouſſa principalement ſes odieux procédés contre l'Archevêque ſon oncle, ſon métropolitain, ſon bienfaiteur inſigne, & dont il étoit autant la créature que le parent. Hincmare de Reims eſſaya d'abord de rappeller ſon neveu, de ſes écarts. Il prit même efficacement ſa défenſe, dans une aſſemblée où le Roi vouloit faire prononcer contre lui, à Pitres ſur Seine. Mais la légéreté ayant fait prendre à ce jeune évêque une

conduite encore plus irréguliere & plus violente, l'Archevêque se déclara contre lui, sans nul égard aux liens du sang, & ne pensa plus qu'à user de l'autorité des canons.

On tint en effet plusieurs conciles, contre l'Evêque de Laon. Il fut cité à celui de Verberie, l'an 869. Comme le Roi poussoit l'affaire, l'Evêque fut obligé de comparoître, nonobstant toute son arrogance. Mais voyant bientôt qu'il ne pouvoit éviter sa juste condamnation, il appella au Pape, comme il avoit déjà fait dans l'assemblée de Pitres. Le Roi l'obligea au contraire de se rendre à la maison royale de Sylvac ou Servais, dans le territoire de Laon, de peur qu'il n'allât brouiller à Rome. Alors ce prélat imprudent fit dénoncer généralement aux prêtres de son diocese, une interdiction de toutes les fonctions du ministere : censure jusque-là sans exemple quant à sa généralité, quoiqu'il y en eût déjà beaucoup de particulieres. Elle fut néanmoins gardée si scrupuleusement, que le lendemain qui étoit un dimanche, il n'y eut point de messes dans la ville, ni dans toutes les autres églises du

diocese où l'ordre avoit pu parvenir. Mais elle ne le fut que cinq jours, c'est-à-dire pendant le temps nécessaire pour consulter le savant métropolitain, qui défendit d'observer un interdit aussi contraire à la raison qu'à l'édification publique.

L'année suivante, l'Evêque de Laon fut encore obligé de comparoître au concile d'Attigni, maison de plaisance de nos Rois sur la riviere d'Aîne, où assisterent les prélats de dix provinces. Pour prévenir les esprits contre son oncle, devenu la plus vive de ses parties, il publia quelques mémoires qui n'ont de remarquable que l'autorité attribuée dès lors aux fausses décrétales. Hincmare de Reims, prélat le plus érudit de son siecle, ne s'éleva point contre le long recueil de ces défenses compilées par son neveu; mais avec la même diffusion, il montra que l'Eglise, invariable dans le dogme, change quelquefois les regles de sa discipline; insistant néanmoins avec une érudition & un discernement dignes de lui, sur la déférence due aux canons reçus par l'Eglise, & consa-

crés par l'uſage de tous les temps & de tous les lieux.

Mais prenant enſuite un ton de hauteur, tout propre à rendre inefficaces les leçons d'humilité qu'il vouloit donner au coupable; vous avez, lui dit-il, plus d'arrogance que de pouvoir : car vous n'êtes pas mon ſupérieur, & je ſuis le vôtre. Puis s'étendant ſur les droits des métropolitains; c'eſt à moi, pourſuit-il, de vous appeller aux conciles, & de ſtatuer contre vous, ſi vous n'y venez pas. C'eſt encore à moi, de marquer le lieu du concile. Si quelqu'un vous accuſe, ce doit être à mon tribunal. C'eſt à moi de vous donner des juges, ou d'approuver ceux que vous aurez choiſis; & vous n'avez aucun droit de m'en donner, ni de vous ingérer à me juger. C'eſt à moi de nommer des viſiteurs pour les Egliſes vacantes, d'y faire élire un paſteur, d'examiner celui qui a été élu, ou, ſi les ſuffrages ne s'accordent pas, de décider. Vous n'avez en ceci d'autre droit que de m'aſſiſter dans l'ordination que j'en fais, & de ſouſcrire aux lettres qu'on en donne à l'évêque ordonné. Vous ne devez rien

souscrire sans moi, excepté ce qui regarde votre diocese. Vous êtes même obligé de me consulter touchant l'aliénation des biens de votre Eglise. On peut appeller à moi, avant ou après votre jugement. Fût-ce une sentence d'excommunication, je la peux réformer malgré vous, avec l'avis des évêques de la province. Tous ceux qui y ont des affaires ecclésiastiques, doivent s'adresser à moi. Si vous avez un différend avec quelque évêque, vous ne pouvez demander des juges d'une autre province; & j'en puis donner, s'il y a partage dans la mienne. C'est à moi, avec mes suffragans, à décider les questions difficiles, sur lesquelles nous n'avons point de regles certaines. Vous devez me consulter sur ces objets, sans vous adresser à d'autres, pas même au S. Siége, que je dois alors consulter moi-même, s'il en est besoin. Si vous êtes obligé de sortir de la province, vous devez prendre mes lettres. Vous ne pouvez pas même aller ou envoyer à la Cour, sans ma permission; à moins que vous n'ayez quelque affaire contre moi. Enfin, dans ce qui est expressément porté

par les canons, je puis vous corriger aussi-tôt, & sans attendre un concile. Hincmare de Reims, en faisant dans cet écrit le dénombrement des conciles généraux, n'en compte que six, & parle encore fort désavantageusement du septieme, qu'il ne paroît connoître que par les Livres Carolins : particularité surprenante, de la part d'un prélat de ce mérite, & près d'un siecle après la célébration du second concile de Nicée.

L'Evêque de Laon ne manqua point de répondre à ce mémoire, que son oncle lui avoit remis lui-même au concile d'Attigni. Ces combats épistolaires n'avançoient nullement la réconciliation. La crainte du Roi toujours très-ardent dans ce démêlé, fut plus efficace sur Hincmar de Laon, dont l'opiniâtreté céda enfin aux remontrances de ses amis. On l'accusoit de violence, de contumace, de rebellion; & ces reproches n'étoient que trop fondés. Pour conjurer ou du moins écarter l'orage qui grondoit sur sa tête, il se détermina à faire une soumission à son roi & à son métropolitain : mais il publia bientôt après, qu'on la lui

avoit extorquée. Ainſi on fut contraint de revenir encore à cette affaire, dans un nouveau concile qui ſe tint l'année ſuivante à Douzi, au dioceſe de Reims. L'Evêque de Laon épuiſa toutes les reſſources de la chicane, & pour ſe diſpenſer de comparoître, &, quand il y eut été réduit, pour éluder le jugement. Il récuſa celui de ſon archevêque, & renouvella ſon appel au S. Siége, avec une mauvaiſe foi qui ſe montroit à découvert. Il n'étoit plus queſtion d'appel, quand on ne le troubloit pas dans ſa conduite irréguliere; & ſi-tôt qu'on prenoit des meſures pour la réprimer, il ne parloit plus que des prérogatives du Siége Apoſtolique, & du droit qu'avoient les évêques d'y recourir.

Hincmare de Reims répondit ainſi à ces défaites : Je ne vous ai porté aucun préjudice; rien ne vous autoriſe à rejetter mon jugement. Quant à votre appel, il eſt manifeſtement irrégulier; puiſque vous n'avez pas encore été jugé dans le concile. Vous y êtes dénoncé ſelon les regles, & vous y ſerez jugé de même ſelon les regles;

sauf en tout le privilege & le jugement du Pape, comme l'ordonnent les canons de Sardique. Ainsi quand nous aurons prononcé, si vous voulez appeller au S. Siége, il vous sera libre d'aller à ce tribunal. Je ne répondrai point ici aux accusations, reprit le jeune Hincmar : que mes accusateurs viennent avec moi au tribunal du Souverain Pontife. Il n'y a personne, répliqua le concile en corps, qui ne sache combien cette marche est contraire aux canons. Il est clairement statué, qu'on ne doit pas accuser hors de la province, & qu'il faut juger là où les délits ont été commis. Sur quoi on cita les canons de Carthage, adoptés depuis long-temps & constamment révérés en France.

Le coupable s'opiniâtrant à ne pas répondre, on le convainquit par témoins & par ses écrits, on alla aux voix ; puis Hincmare de Reims, comme métropolitain du ressort, prononça la sentence en ces termes : Au nom de J. C. par le jugement du S. Esprit, je juge Hincmar de Laon déchu de toute dignité épiscopale, & j'ordonne qu'il soit privé de toute fonction du

sacerdoce, sauf en tout le juste privilege de notre Pere & Seigneur Adrien, Pape du premier siege, ainsi que les canons de Sardique l'ont réglé, & après eux, les Papes Innocent, Boniface & Léon. Cette sentence fut souscrite par huit archevêques, par autant d'évêques, par les députés de huit autres évêques, par un chorévêque & quelques autres personnes du clergé. Ici, comme dans les anciens conciles, ceux qui n'étoient pas revêtus du caractere épiscopal, mirent simplement *j'ai souscrit*; & les prélats du premier ordre, *j'ai jugé & souscrit*.

Les Peres de Douzi écrivirent ensuite au Pape, pour faire confirmer leur sentence; & en cas qu'il ne le voulût point, pour qu'il ne fît au moins rien de contraire aux usages de l'Eglise Gallicane. Si contre notre attente, lui disent-ils, il vous paroît nécessaire de faire recommencer le jugement, selon les décrets de Sardique; nommez des juges, nous y consentons, & donnez commission aux évêques voisins de prononcer, après avoir informé. Que si vous l'aimez mieux, envoyez des légats qui jugent avec les

évêques, sans que l'accusé ait été auparavant rétabli. Nous demandons au moins, qu'il ne soit pas rétabli avant que la cause ait été de nouveau examinée dans la province. Jusqu'ici, on n'a jamais dérogé à cet usage, dans les causes épiscopales de la Gaule & de la Belgique. Comme nous voulons, autant qu'il est en nous, conserver les prérogatives du Premier Siége, Votre Sainteté doit aussi maintenir les nôtres; en quoi vous & nous suivrons également les traces de nos prédécesseurs.

Le Pape Adrien étoit piqué contre l'Archevêque de Reims, & plus encore contre le Roi Charle, pour la succession de Lothaire, dont Charle s'étoit emparé au préjudice de l'Empereur Louis, nonobstant la médiation du Pontife. Il désapprouva qu'on eût porté la sentence de déposition contre Hincmar de Laon, appellant au Saint Siége, & ordonna d'envoyer cet Evêque à Rome, avec des accusateurs qu'il ne pût recuser. Il écrivit au Roi même, d'un style amer & très-offensant. Il lui donnoit à la vérité de grands & vagues éloges; mais il le réprimandoit ensuite avec une aigreur hautaine

su

sur de prétendus murmures contre le S. Siége. Quant à l'Evêque de Laon; tant que nous vivrons, dit-il du ton le plus décidé, nous ne consentirons jamais à sa déposition, à moins qu'il ne vienne à Rome, & que sa cause ne soit examinée en notre présence.

Le Roi répondit avec beaucoup de force, & à cette occasion rappella une premiere lettre de reproches, qu'il avoit déjà reçue d'Adrien par rapport à l'invasion de la Lorraine. Nous avions bien voulu croire, lui dit-il, que cette premiere épître n'étoit pas de vous: mais la seconde ne nous permet plus de la méconnoître. Dans celle-là, vous nous traitiez de parjure, de tyran, d'usurpateur des biens sacrés de l'Eglise: vous nous accusez dans celle-ci, de plaintes injurieuses & de scandaleux murmures. Après des préliminaires si honnêtes & si prévenans, vous nous exhortez à recevoir avec soumission & avec jubilation tout ce qu'on nous écrit de votre part. Vous prétendez donc que je vous rende des actions de graces, pour les qualifications que vous me donnez de parjure, de traître, de sacrilege. Par

Hincm. Oper. t. 2. p. 701.

mon ſeul ſilence, je paſſerois condamnation. Si vous exigez des marques de reconnoiſſance & de dévouement, écrivez-nous comme les Papes vos prédéceſſeurs ont écrit aux Rois nos ancêtres; écrivez-nous d'un ſtyle qui convienne à votre Sainteté & à notre Majeſté. Où a-t-on trouvé que le ſouverain chargé de punir les coupables ſelon les loix, ſoit obligé de faire conduire à Rome un homme condamné ſelon toutes les loix, & convaincu dans trois conciles d'être le perturbateur du repos public? Vous confiez, comme par grace, les biens de l'Egliſe de Laon à notre garde, juſqu'au retour de ſon évêque: apprenez que les monarques François ſont les maîtres de l'Etat, & non les vidames des évêques. Ne nous envoyez point d'ordres, & encore moins de menaces, contraires à l'écriture, à la tradition & aux canons. Vous ſavez, & nous ne l'ignorons pas, que tout ce qui eſt contraire à ces regles, eſt ſans force. Le privilege de Pierre ſubſiſte, dit Léon votre illuſtre & ſaint prédéceſſeur, quand ce jugement eſt ſelon l'équité; il ne ſubſiſte donc plus

quand ce jugement est injuste. Enfin, nous vous conjurons au nom du Seigneur & des SS. Apôtres, de changer de style, tant à notre égard q[illegible] l'égard de nos évêques, & de [illegible]s nous réduire à recevoir avec n[illegible]os lettres & vos envoyés.

Ce fut Hincmare de Reims qui dicta cette lettre; & comme la vigueur en convenoit beaucoup mieux à un roi qu'à un évêque, elle fut envoyée sous le nom du Roi Charle, & produisit l'effet que desiroit l'habile Prélat. Le Pape récrivit d'une maniere aussi affectueuse & aussi honorable que ses lettres précédentes avoient été dures. Il alla jusqu'à les désavouer, au moins équivalemment, en disant qu'elles lui avoient été extorquées tandis qu'il étoit malade. Puis ajoutant ce qui étoit bien plus capable d'appaiser le Roi; votre sagesse, lui dit-il, votre amour de la justice, votre zele pour la gloire de Dieu, m'inspirent tant de vénération, que si l'Empereur vient à mourir avant vous, je ne reconnoîtrai jamais que vous pour Empereur, quand on m'offriroit des muids d'or. Au sujet de l'Evêque appellant, il engage le Prince

Adrian. ep. 34



[redacted]

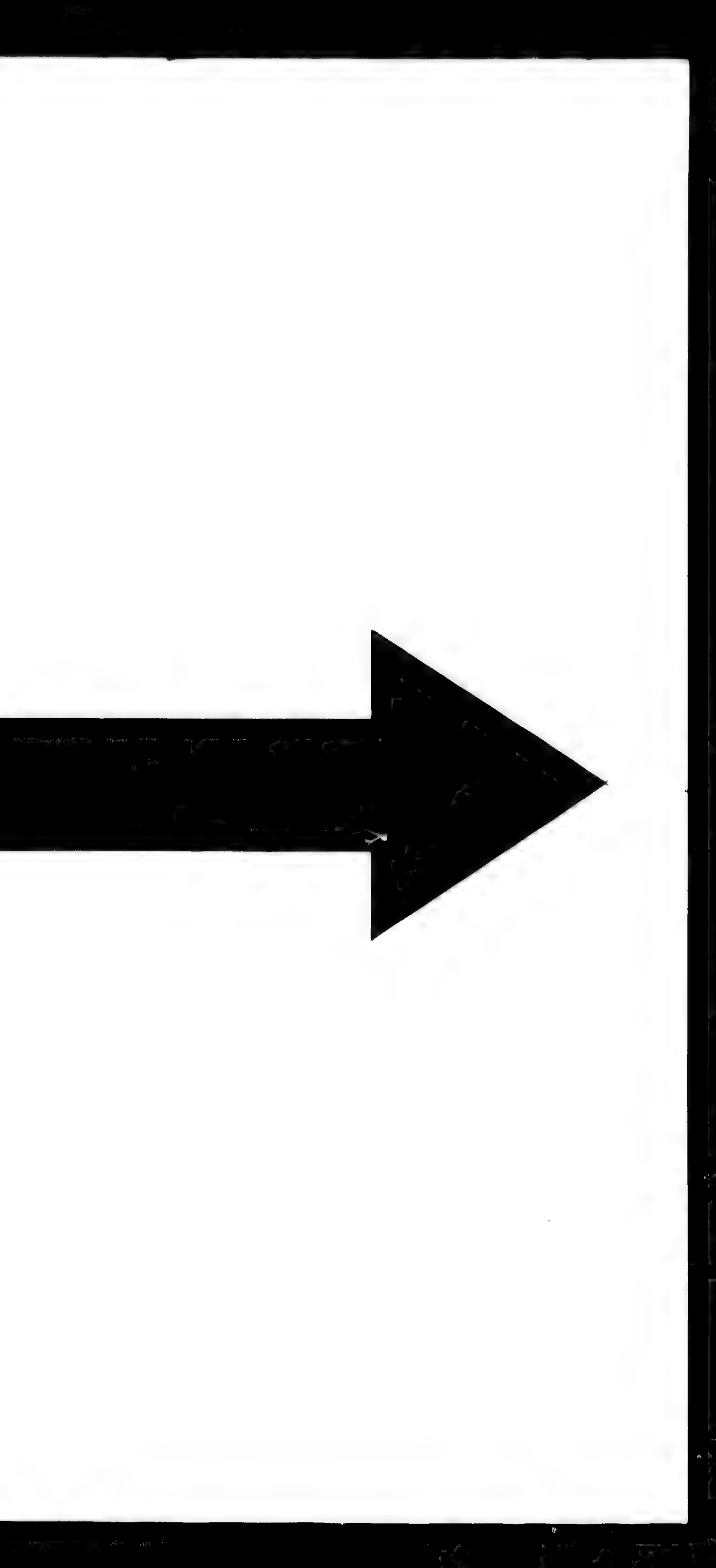
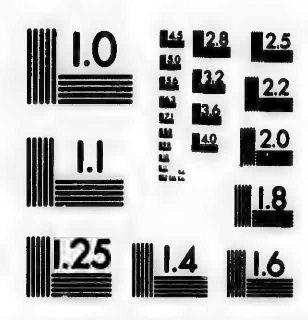


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



6"


2.8
2.5
3.2
2.2
3.6
4.0
2.0
1.8
1.1
1.0

à le laisser partir pour Rome : mais il promet qu'après l'avoir ouï, il le renverra dans sa province sans le rétablir ; afin que la cause soit terminée sur les lieux par des juges choisis & des légats envoyés de Rome. C'est ainsi qu'Adrien II, un des premiers Papes qui ait contredit les usages de France, souscrivit enfin à la réclamation constante & si bien motivée du Roi & des évêques de ce royaume.

Cette lettre est la derniere que nous ayons d'Adrien, qui mourut au mois de novembre de la même année 872. Le 14 du mois suivant, on lui donna pour successeur, Jean VIII, archidiacre de l'Eglise Romaine. En cette même année, mourut S. Athanase, évêque de Naples, après vingt-un mois d'une cruelle persécution, de la part de son propre neveu, gouverneur de la ville : jeune homme léger, violent, intéressé, qui ne put souffrir les avis salutaires du S. Prélat, & se porta aux derniers excès, par les conseils de sa femme, encore plus méchante ou plus impérieuse que lui. Athanase courut plusieurs fois risque de la vie, & fut enfin chassé de son Eglise, tout cher

Vit. Auctor. Petr. Cass.

qu'il étoit aux différens peuples de cette grande ville, dès-lors une des plus considérables de l'Italie. Les Grecs, ainsi que les Latins, s'y trouvoient en si grand nombre, qu'on y célébroit l'office divin dans les deux langues; & quelquefois il y avoit deux évêques, pour les deux nations. On n'eut aucun égard à leurs vœux, ni à leurs plaintes : le S. Prélat mourut dans son bannissement, à peu de distance du Mont Cassin. Il avoit été vingt-deux ans évêque, quoiqu'il ne fût âgé que de quarante.

L'Empereur Louis, indigné contre son persécuteur, marchoit pour le rétablir, quand le Seigneur trouvant son serviteur mûr pour le Ciel, l'enleva au milieu de sa carriere, & lui épargna de plus longs travaux. Trois ans après, l'Empereur peu âgé lui-même mourut le treizieme jour d'août de l'année 875. Il eut pour successeur à l'Empire & au royaume d'Italie, le Roi Charle son oncle, que le Pape Jean VIII invita aussi-tôt à venir à Rome & couronna empereur le jour de noël, dans l'église de S. Pierre. Ce Prince qui connoissoit les justes prétentions de

son frere aîné Louis le Germanique, suppléa au droit de la naissance, par son activité & son attention à gagner les cœurs des grands & des peuples. Il leur témoigna une tendre affection, leur promit de les protéger puissamment contre les Sarrasins qui infestoient toute l'Italie, sans épargner les domaines de S. Pierre; puis profitant de la premiere disposition des esprits, il convoqua à Pavie une assemblée des prélats & des seigneurs, & cimenta sa possession de la maniere la plus solide. Il revint avec la même célérité dans la Neustrie, où Louis de Germanie avoit fait une irruption, & engagé quelques seigneurs avec quelques évêques à se soulever. La seule présence de Charles déconcerta la faction. Sa nouvelle qualité d'Empereur, son étroite union avec Jean VIII, les lettres menaçantes de ce Pontife aux partisans de Louis, les légats arrivés de Rome avec le nouvel Empereur, tout parut le rendre plus vénérable que jamais à ses peuples, & lui gagna tous les cœurs.

T. 8. Conc. p. 281. Par le conseil des légats & de l'aveu du Siége Apostolique, il convo-

qua un concile à Pontion en Champagne, pour le mois de juin suivant. Avant de quitter Rome, il avoit prié le Pape de faire Anségise de Sens, primat des Gaules & de Germanie, c'est-à-dire vicaire apostolique pour l'Empire François en deçà des monts. C'étoit un des grands prélats de son temps. Il avoit été abbé de S. Michel au diocese de Beauvais, d'où sa réputation l'avoit fait passer sur le siege archiépiscopal de Sens, à la demande du peuple & de tout le clergé. Cependant les évêques, & sur-tout Hincmare de Reims, ne purent approuver le systême de sa primatie. On fit l'ouverture du concile, par la lecture des lettres pontificales, fort précises sur cet objet; puis l'Empereur demanda aux évêques ce qu'ils répondoient aux ordres du Pape. Ils dirent, qu'en conservant les droits des métropolitains, ils lui obéiroient suivant les canons & les décrets de ses prédécesseurs. L'Empereur & les légats peu satisfaits de termes si généraux & si compassés, vouloient qu'ils promissent expressément d'obéir pour ce qui regardoit la primatie d'Anségise : mais les pré-

lats s'en tinrent, avec une fermeté respectueuse, à leur premiere réponse. Alors l'Empereur dit avec émotion, que le Pape lui avoit commis son autorité pour ce concile, & qu'il sauroit bien faire exécuter les ordres du S. Siége. A l'instant, il prit les lettres de Rome concernant la primatie, & les remit à Anségise, conjointement avec les légats; puis il fit placer cet archevêque, immédiatement après eux, & avant tous les autres prélats. Hincmare de Reims réclama les canons; mais l'Empereur ne l'écouta point. Les autres évêques, à l'exception de Frotaire de Bourdeaux qui avoit un intérêt particulier à ménager, demanderent qu'on leur délivrât au moins une copie des lettres pontificales. On ne les écouta pas mieux qu'Hincmare. Tout ceci se passa dans la premiere session.

On revint encore à cet objet, dans la septieme, puis dans la huitieme qui fut la derniere. Mais tous les prélats François, qui se trouvoient à ce concile au nombre de neuf archevêques, de quarante-deux évêques & de cinq abbés, soutinrent avec une cons-

tance inébranlable les regles anciennes & les droits de leurs Eglises, malgré bien des reproches qu'ils eurent à essuyer de la part du Prince. On lut encore dans la derniere session différens articles, que les légats avoient dressés sans la participation du concile, de concert seulement avec Anségise de Sens & Odon de Beauvais. On ne sait pas d'une maniere certaine, en quoi ils consistoient. Suivant quelques exemplaires du concile, la plupart de ces articles, au nombre de neuf, concernoient le gouvernement des Etats, & les démêlés temporels des princes. C'est pourquoi les Peres de Pontion, suivant les maximes constantes de l'Eglise de France, rejetterent ces nouveautés, comme inutiles au royaume de J. C. pleines de contradictions, & non moins destituées de raison que d'autorité. Dans cette assemblée néanmoins, composée des grands du Royaume aussi bien que des évêques, on confirma l'élection de l'Empereur Charle, comme on avoit fait au concile de Pavie. L'acte en est conçu en ces termes : Comme le Seigneur Jean, Pape Universel, a d'a-

bord élu à Rome & sacré notre auguste & glorieux Empereur Charle, & que tous les évêques, abbés, comtes & autres personnes du royaume d'Italie unanimement l'ont aussi élu pour leur protecteur & défenseur; ainsi, nous qui sommes assemblés de France, de Bourgogne, d'Aquitaine, de Septimanie, de Neustrie & de Provence dans le lieu nommé Pontion, par l'ordre du même Seigneur & Empereur, nous l'élisons pareillement, & confirmons son élection avec la même unanimité.

A l'exception de la primatie de Sens, Charle le Chauve se trouvoit au comble de tous ses vœux. Il avoit obtenu du Pape, à Rome même, la confirmation de la sentence de déposition portée en France contre Hincmar de Laon : affaire dont il s'étoit fait un point d'honneur, & qu'il ne négligea point au milieu de tant d'autres entreprises plus intéressantes. Il fit aussitôt élire un évêque de Laon, dont on n'avoit pas encore osé remplir le siege. Pour le malheureux Hincmar, privé de la liberté depuis sa déposition, il lui fit crever les yeux, peu après son

retour d'Italie. On croit que ce turbulent évêque avoit pris part au ſouléve-ment excité par le Roi de Germanie.

Entre les prélats qui aſſiſterent au concile de Pontion, on remarque Hildebolde de Soiſſons, dont on raconte un trait de dévotion fort particulier. Etant tombé dangereuſement malade, il envoya ſa confeſſion par écrit à Hincmare de Reims ſon métropolitain, & lui demanda de même le pardon par lettres. Cette dévotion, conforme aux uſages du temps, édifia Hincmare, qui renvoya l'abſolution qu'on lui demandoit. Mais par précaution pour les ſimples, & non pour l'Evêque qu'il ſuppoſe expreſſément avoir ſatisfait à la pénitence ſacramentelle, il avertit qu'outre les confeſſions générales où l'on ne ſpécifie pas ſes péchés, il faut s'accuſer en détail à un prêtre de toutes les fautes dont on ſe reconnoît coupable. On rapporte, de Robert alors évêque du Mans, un exemple ſemblable, qui ne laiſſe point de doute ſur la nature de ces ſortes d'accuſations. Il ne ſpécifie aucun péché particulier, dans cette confeſſion qui nous a été conſervée. Il

s'y accuse en termes si généraux & si forts, qu'il attache visiblement le mérite de cette pénitence à l'humilité qui le dirigeoit. Il n'y a, dit-il, aucun désordre auquel je ne me sois livré; personne ne sauroit comprendre, ni le nombre, ni la griéveté de mes forfaits: c'est pourquoi je vous prie de délier mes chaînes, & d'offrir vos prieres pour l'expiation de mes crimes. C'est-à-dire qu'il demandoit aux prélats assemblés à qui sa lettre s'adressoit, le mérite de leurs suffrages, avec les indulgences que l'Eglise accorde plus abondamment au moment de la mort qu'en tout autre temps.

Annal. Bertin. Fuld. & Metens. ad a. 876.

Charle le Chauve, possesseur tranquille de l'Empire, de la France, de l'Italie & généralement de tous les Etats qui avoient appartenu à ses trois neveux enfans de Lothaire, devoit sans doute se trouver content, si l'ambition n'étoit que l'effet de l'élévation du génie. Mais, pour les talens communs comme pour les hommes supérieurs, ce qu'on peut acquérir empêche souvent de goûter le plaisir de tout ce qu'on possede. Charle voulut encore envahir les Etats de ses autres

neveux, les fils de Louis le Germanique, & marcha rapidement vers le Rhin, avec une armée formidable. Ces jeunes princes en furent alarmés, sans perdre courage. La justice de leur cause les rassuroit. Le second d'entre eux, nommé Louis comme son pere, s'avança pour disputer le passage du fleuve. Mais avant de faire aucun acte d'hostilité, il envoya vers son oncle, pour tâcher de le ramener aux sentimens de la nature & de l'équité. Charle n'écouta que l'ambition. Alors le jeune Louis, par une simplicité que l'on condamne avec moins de rigueur dans le temps & les conjonctures où il se trouvoit, eut recours à ce qu'on nommoit le jugement de Dieu.

Voici comment se firent ces épreuves, qui sont fort applaudies par quelques auteurs du temps. Un évêque célébra la messe; & quand il fut à la communion, il se tourna vers le peuple, avec trente hosties consacrées, destinées à autant d'hommes qui devoient faire cette épreuve importante. Alors élevant la voix, & montrant le corps du Seigneur; au nom de Dieu le Pere, le Fils & le S. Esprit, leur

dit-il, par le S. Evangile & par les reliques des saints qui reposent dans cette église, je vous conjure de nous dire si vous soutenez une cause juste. Après qu'ils l'eurent assuré, l'Evêque leur donna la communion en disant: Que le corps de J. C. vous aide à manifester la vérité. La messe étant finie, on les conduisit au camp. On présenta une chaudiere d'eau bouillante à l'évêque, qui proféra cette formule de bénédiction : Dieu tout-puissant, auteur & amateur de la justice; vous qui d'un regard faites trembler la terre, & qui sauvâtes les trois enfans de la fournaise, sanctifiez cette eau brûlante, & manifestez par ses effets divers la foi ou la présomption de ceux qui vont en faire l'épreuve. A l'instant, dix hommes pris au hasard entre les trente proposés, s'approcherent de l'eau, revêtus d'habits ecclésiastiques, baiserent la croix & l'évangile, enfoncerent le bras nud dans la chaudiere, & le retirerent sans nulle blessure, ni aucune marque de douleur. Dix autres prirent, avec les mêmes cérémonies, des fers rouges, & les porterent sans aucun signe de sensibilité,

l'espace de neuf pieds. On mit enfin les dix derniers dans la cuve d'eau froide; & ils allerent d'abord au fond : ce qui marquoit la bonne cause; au lieu que l'eau repoussoit, disoit-on, les parjures. Après ces épreuves rapportées par quelques annalistes, dont les témoignages en ce genre ne sont rien moins qu'infaillibles, Louis fit encore faire des jeûnes & des prieres publiques, dans son armée.

Cependant les ennemis qui croyoient marcher à une victoire certaine, insultoient à toutes ces pratiques sans exception, comme aux vaines ressources de la foiblesse & de la lâcheté. Ils eurent bientôt lieu de penser autrement. L'armée impériale fut entiérement défaite, & l'Empereur obligé de s'enfuir, avec toute la honte d'un crime infructueux. Il la voulut laver dans le sang des vrais ennemis de la patrie. Mais des troupes battues n'étoient guere en état de faire tête aux Normands, commandés alors, non plus par un chef de brigands & de pillards, mais par le fameux Duc Rollon, d'une bravoure plus héroïque que barbare, aussi prudent que vaillant, doué non du seul talent des

conquêtes, mais de toutes les qualités propres à fonder solidement un Etat, en un mot héros accompli, &, à quelques restes de barbarie près, l'un des plus grands hommes de son siecle.

Au milieu de ces embarras, le Pape pressa Charle de venir au secours de l'Eglise Romaine, contre les Sarrasins qui ravageoient avec une fureur nouvelle toute l'Italie. On répand à grands flots, lui écrivit-il, le sang des Chrétiens; ceux qui se dérobent au fer ou aux flammes, sont emmenés captifs à perpétuité; les villes, les bourgades, les villages désertés par leurs habitans, ne sont plus que des amas de ruines; les évêques fugitifs sont réduits à mendier, au lieu de distribuer le pain de la parole: ils n'ont pour tout asyle que la seule ville de Rome, qui languit elle-même dans la misere, & n'attend que le moment de sa destruction. L'année derniere, nous semâmes, & nos ennemis recueillirent: cette année, nous n'avons pas même l'espérance de la récolte; puisqu'il nous a été impossible d'ensemencer nos terres, & de paroître hors de nos murs. Et comme si les Païens

ne suffisoient pas à nous consumer, plusieurs Chrétiens en favorisent & en secondent l'impiété ; je veux dire quelques-uns de ces officiers établis sur nos frontieres, & que vous appellez Marquis. Ils pillent les biens de S. Pierre, à la ville & à la campagne ; ils nous font mourir, non par le fer, mais plus misérablement encore par la faim ; & s'ils n'emmenent pas les Fideles en captivité, ils les réduisent en servitude.

Le Pape écrivit en même temps à l'Impératrice Richilde, afin d'accélérer le secours qu'il demandoit. Ces lettres sont du mois de novembre de l'année 877. Dès le mois de février suivant, les François n'arrivant point en Italie, & les Sarrasins paroissant autour de Rome, le Pontife envoya de nouvelles dépêches avec des légats, pour presser l'Empereur encore plus vivement. Il lui peignit la campagne de Rome déjà dévastée par les ennemis de Dieu, les églises & les autels renversés, les prêtres & les religieuses massacrés, ou traînés en esclavage, & tout le pays dépeuplé. Après quoi, il somme Charle de tenir les promesses qui lui avoient valu l'Em-

pire ; & il lui laiſſe entrevoir le danger qu'il court en manquant de ſa part aux conditions d'un engagement réciproque, & en réduiſant au déſeſpoir ceux qui l'ont porté au comble de l'élévation. Le Prince ne délibéra plus, & préféra de remplir ces conventions haſardeuſes à ce qu'il devoit à ſes anciens ſujets. Il lui fallut acheter quelque treve, des Normands qui avoient débarqué ſur les rives de la Seine. Il avoit convoqué à Compiegne une aſſemblée d'évêques, pour la dédicace d'une belle égliſe de la Vierge, qu'il venoit d'y fonder, avec un chapitre de cent chanoines, qui a pris dans la ſuite le nom de Saint Corneille, à cauſe des reliques de ce Saint Pontife. Par un capitulaire dreſſé dans cette ville en date du 7 mai 877, il impoſa des contributions au profit des Normands, afin de les tenir tranquilles. Il fut réglé, que les abbés, les comtes & les officiers du Roi paieroient douze deniers, de la terre où ils réſidoient, & à proportion, des terres qu'ils laiſſoient à cens ; que les prêtres, & ceux-mêmes des égliſes appartenantes au Roi ou aux grands, contribueroient auſſi à raiſon de leurs biens,

ſans aller néanmoins au delà de cinq ſols pour les plus riches, ni, pour les moins fortunés, au deſſous de quatre deniers; qu'enfin les négocians dans les villes paieroient ſelon leurs facultés.

Dans une autre aſſemblée, tenue la même année à Querſi, Charle régla la maniere dont ſon fils Louis, qu'il avoit revêtu du titre de Roi, devoit gouverner pendant ſon abſence. Mais dans ce plan très-circonſtancié, cet Empereur montre moins un eſprit de détail que de minutie. Il ne marque pas ſeulement les forêts où ſon fils pourra chaſſer; mais il ordonne qu'à ſon retour on lui rendra compte du nombre des bêtes fauves qu'aura tuées le jeune Roi.

Auſſi-tôt après ces précautions, il partit pour l'Italie. Le Pape qui comptoit les momens, vint au devant de lui juſqu'à Verceil, où l'Empereur arriva, comme le Pontife ſe diſpoſoit à pouſſer plus loin. La joie fut très-vive, à cette rencontre: mais elle dura peu. A peine furent-ils arrivés enſemble à Pavie, qu'on y reçut nouvelle que le Roi Carloman, fils aîné de Louis de Germanie, s'avançoit à grandes journées, pour combattre l'Empereur ſon oncle. Charle fit

Annal. Bertin, &c. an. 877.

d'abord retirer l'Impératrice dans les défilés des Alpes, avec ses trésors. Il apprit en même temps, que la plupart des Seigneurs qui devoient le suivre dans son expédition, avoient au contraire conjuré contre lui. Une terreur panique s'empara de son armée. Tout prit la fuite, sur les pas de l'Impératrice, avec d'autant plus de honte, que Carloman se mit à fuir d'un autre côté, sur un faux avis que l'Empereur venoit fondre sur les Allemands avec une armée beaucoup plus forte que la leur. C'est ainsi que le Seigneur, par la bizarrerie apparente des événemens, vengea la nature & la religion outragées par deux Princes Chrétiens, à la division desquels les ennemis du christianisme durent encore cette fois leur salut. Par une suite de singularités également étonnantes, ils tomberent malades l'un & l'autre dans leur fuite. Carloman releva de sa maladie qui fut dangereuse, & ne mourut que trois ans après. Celle de l'Empereur n'étoit qu'une fievre peu sérieuse : mais un Médecin Juif, nommé Sédécias, à qui il avoit confiance, l'empoisonna dans une médecine, dont il mourut onze

jours après, le 6 octobre 877. Quelques écrivains, en considération de sa puissance, lui ont voulu donner le surnom de Grand; mais la postérité ne l'a nommé que Charle le Chauve: Prince en effet plus puissant que digne de l'être, plus sensible à l'ambition qu'à la gloire, moins prudent que rusé, & plus avide de conquêtes que propre à régir & à défendre ses Etats. Tout ce qu'il eut de grand ou de singulier, c'est que dans l'alternative prodigieuse de prospérités & d'adversités, où il passa presque toute sa vie, il soutint beaucoup mieux les revers que la bonne fortune.

La mort de ce Prince laissoit l'Italie en proie à tous ses ennemis, tant chrétiens qu'infideles, dont les premiers, sur-tout Lambert duc de Spolete, n'étoient pas moins à craindre que les Sarrasins pour le Pape Jean. Ce Pontife prit le parti de se réfugier en France, en écrivit au Roi Louis, surnommé le Begue, & aux évêques du Royaume; annonçant que son dessein étoit d'y célébrer un concile universel, pour remédier aux maux extrêmes de l'Eglise. En attendant, il fut obligé de traiter avec les Infideles qui menaçoient

Rome des dernieres horreurs, & il convint de leur payer vingt-cinq mille marcs d'argent chaque année. Pour surcroît de soucis, il apprit dans ces entrefaites, que le parti de Photius se relevoit à C. P. L'Empereur Basile, entiérement changé à l'égard de ce perfide sectaire, écrivit au Pape de lui envoyer des légats, sous le prétexte imposant d'établir une harmonie parfaite entre toutes les parties de l'Eglise. Basile fort respecté en Orient, & le plus grand homme en effet qui depuis Théodose eût gouverné cet Empire, vainqueur des Musulmans en Syrie, en Arménie & jusqu'au delà de l'Euphrate, honoré en Italie du titre de Protecteur par les peuples de Bénévent & de Capoue, qui avoient secoué le joug des François pour se donner à lui, outre tant d'avantages qui lui acquéroient une extrême considération dans toutes les contrées, avoit actuellement sur les côtes d'Italie une flotte nombreuse & de bonnes troupes, les seules dont le Pape pût espérer du secours dans le besoin pressant ou il se trouvoit. Ces considé-
Annal. 8. 9. rations humaines engagerent Jean VIII dans une suite de fausses démarches

que Baronius qualifie d'actions indignes d'un Pontife Romain, & qui dans ce temps-là même donnerent lieu de dire qu'il avoit trahi par sa mollesse les intérêts de l'Eglise. D'abord il ne marqua point d'éloignement des vûes de l'Empereur, lui répondit d'une maniere à lui en faire espérer le succès, & avant de partir pour la France, lui envoya Paul évêque d'Ancône & Eugene d'Ostie, en qualité de légats.

Il ne retira pas à beaucoup près les fruits qu'il se proposoit, du concile qu'il tint dans la ville de Troies, choisie sans doute aux extrémités du royaume de Louis, afin que les Princes & les prélats d'Allemagne pussent y venir plus aisément. Ils n'y vinrent pas; & dans cette assemblée annoncée comme universelle, il ne se trouva que trente évêques, y compris le Pape, avec trois Italiens de sa suite. On y régla quantité d'affaires particulieres, auxquelles les désordres fournissoient une matiere inépuisable. Entr'autres choses, on reçut une requête d'Hincmar de Laon, élargi depuis la mort du Roi Charle; on lui permit de dire la messe, tout aveugle qu'il étoit; &

Conc. tom. IX. p. 313.

on lui aſſigna une penſion ſur les biens de ſon Egliſe, dont il reſta dépoſſédé. Pour l'affaire capitale qui avoit amené en France le Souverain Pontife, quoiqu'il n'eût rien omis pour engager le Roi & ſes évêques à le ſuivre en Italie, avec leurs vaſſaux armés en guerre, il n'y eut qu'Agilmar de Clermont qui l'accompagna dans ſon retour. Ainſi ſe crut-il libre de tourner toutes ſes vûes du côté de C. P. où l'eſprit du gouvernement, par rapport à la religion, étoit bien changé.

Ep. 78 & 79. ap. Reg. L'affaire de l'Egliſe de Bulgarie, ſi vivement pouſſée par Adrien II, fut ſuivie par Jean VIII, avec une roideur qu'il eſt difficile d'excuſer d'imprudence. Après avoir écrit deux fois ſans ſuccès au Patriarche Ignace, pour l'engager à retirer ſes miſſionnaires de la Bulgarie, il lui envoya par les légats députés vers l'Empereur Baſile, une troiſieme lettre qui étoit conçue en ces termes : Nous vous avons déjà averti deux fois de vous déſiſter de vos prétentions ſur le pays des Bulgares, qui a été ſoumis immédiatement à l'Egliſe Romaine dès le temps du Pape Damaſe, & qui doit y retourner depuis

la

la conversion de ces peuples. Mais fermant les yeux avec obstination à ce que les loix divines & humaines exigent de vous, vous avez indignement foulé aux pieds les décrets des Saints Peres, & vous êtes entré contre le précepte du Seigneur dans la moisson d'autrui. Nous sommes donc en droit de vous séparer, dès ce moment, de la communion Catholique. Mais afin de porter l'indulgence pontificale aussi loin qu'elle peut aller légitimement, nous voulons bien encore vous avertir une troisieme fois, comme nous le faisons par nos légats & par nos lettres, en vous ordonnant de rappeller de Bulgarie en toute diligence vos évêques & vos clercs. Que si vous ne les retirez, sans nulle exception, dans l'espace de trente jours, & ne renoncez à toute jurisdiction sur ce pays, vous demeurerez privé du corps & du sang de Notre-Seigneur jusqu'à ce que vous obéissiez ; & si vous persévérez dans l'opiniâtreté, vous serez privé de la dignité patriarchale, que vous avez recouvrée, comme il devroit vous en souvenir, par notre faveur. Ainsi procéda le Pape Jean avec un saint évêque

qui se croyoit obligé en conscience à soutenir la jurisdiction sur les Bulgares, comme un droit inaliénable de son Eglise. Il écrivit, d'un ton plus dur encore, aux autres évêques & aux ecclésiastiques Grecs qui étoient en Bulgarie.

Cette hauteur ne servit qu'à irriter les Orientaux. Les Bulgares demeurerent sous la dépendance du siége de C. P. pour n'en plus sortir, & la religion Chrétienne ne laissa pas de s'affermir chez eux, avec le rit Grec. Le Patriarche Ignace étendit aussi sa jurisdiction sur les Russes, qui se convertirent de son temps. Cette nation qui avoit commencé à paroître sous l'Empire de Michel, s'étoit rendue terrible par ses mœurs farouches & son impiété. Basile qui, tout grand homme de guerre qu'il étoit, aimoit mieux désarmer un ennemi que de le combattre, les attira par des présens, pour traiter avec eux & conserver la paix. Il les engagea même à écouter la prédication de l'évangile, & à recevoir un archevêque ordonné par Ignace. A l'arrivée du Prélat missionnaire, le Prince des Russes assembla

Const. in Basil. n. 96.

sa nation, afin de délibérer s'ils devoient quitter leur religion pour le Christianisme. Au milieu d'une troupe de vieillards qui formoient le conseil du Prince, & qui étoient les plus attachés à leurs anciennes superstitions, on fit comparoître l'Archevêque, & on lui demanda ce qu'il venoit enseigner. Il montra le livre des évangiles, raconta quelques miracles de J. C. & quelques-uns aussi de l'Ancien Testament. Celui des trois enfans dans la fournaise, tracé par Daniel d'une maniere si frappante, fit la plus vive impression sur l'assemblée, qui dit à l'Archevêque : Si tu nous fais voir quelque merveille semblable, nous croirons que tu nous enseignes la vérité. Quoiqu'il ne soit pas permis de tenter Dieu, reprit le Prélat, si cependant vous êtes entiérement résolus à reconnoître sa puissance, demandez ce que vous voudrez, & il vous la manifestera par l'organe de son ministre. Ils demanderent que le livre qu'il tenoit fût jetté dans un feu qu'ils auroient allumé eux-mêmes, & promirent que s'il n'étoit pas brûlé, ils se feroient Chrétiens. Jésus fils de

Dieu, dit l'Archevêque en levant les yeux & les mains au Ciel, glorifiez votre saint nom en présence de ce peuple. On jetta l'évangile dans une fournaise ardente, & on l'y laissa longtemps. Ensuite on éteignit le feu, & on retrouva le livre aussi entier qu'on l'y avoit jetté. Aussi-tôt, les Barbares demanderent le baptême avec empressement.

On ignore de combien de temps cette conversion précéda la mort de S. Ignace, qui arriva le 24 d'octobre 878, comme les légats du Pape Jean étoient près d'aborder à C. P. Ainsi les envoyés & les lettres foudroyantes du Pontife Romain ne trouverent plus le S. Patriarche en vie : ce qui rend inutile à tous les égards la peine qu'ont prise quelques docteurs, pour mettre ce grand homme à couvert d'une condamnation qui n'empêcha point de le placer au rang des saints honorés d'un culte public. Cette mort ne pouvoit arriver plus à propos, pour les desseins de Photius; & tel fut peut-être le seul fondement des soupçons qu'elle a fait concevoir contre lui. Il avoit gagné la bien-

veillance de l'Empereur, à un point qui semble à peine croyable de la part d'un Prince si judicieux, & jusque-là si ouvertement déclaré contre ce dangereux schismatique. Mais Basile avoit un foible; & l'habile imposteur sut en profiter.

Ce Prince aimoit les titres d'honneur, les louanges outrées, & prétendoit porter son nom plus haut que celui de tous ses prédécesseurs. Photius lui fabriqua une généalogie, qui le faisoit descendre du Roi Tiridate, si fameux en Arménie où étoit né Basile. Pour donner à son invention un air de mystere & d'antiquité, il l'écrivit en lettres Alexandrines, sur un papier très-ancien, contrefit de son mieux l'écriture antique, & la revêtit de la couverture d'un livre à demi rongé des vers. Il fit ensuite placer cet écrit dans la grande bibliotheque du palais, par l'entremise de Théophane, clerc de la Cour & son intime ami, qui parvint depuis au grand siege de Césarée en Cappadoce. Un jour que Basile entroit dans la bibliotheque, Théophane lui présenta cet ouvrage, comme le plus précieux

Nicet. vit. Ignat. p. 1250.

de tous les monumens; mais aussi comme le plus profond, accessible seulement aux lumieres de Photius, auxquelles Basile rendoit justice avec tout l'Empire. On l'envoya chercher sur le champ. Il dit qu'il ne pouvoit découvrir ces secrets, qu'à l'Empereur qu'ils intéressoient en personne. Basile donna dans le piege. L'exil de Photius qui duroit depuis huit ans, finit à ce terme; & l'habile suborneur ayant une fois l'oreille de son maître, le gouverna bientôt comme il voulut.

Unissant ainsi la faveur de la Cour à la bienveillance d'un nombre infini de prélats qu'il avoit toujours su retenir dans son schisme & ses intérêts, il se vit en état de tout entreprendre. Il osa se porter pour Patriarche, avant la mort même d'Ignace. Sans tenter, dans l'incertitude, de faire chasser ce vénérable & saint vieillard qu'avoit rétabli Basile, il lui laissa terminer à C. P. une carriere qui ne pouvoit plus guere durer; & cependant s'ingéra dans les fonctions les plus éclatantes de l'épiscopat, fit des abbés, des évêques & des métropolitains. Trois jours après la mort du S. Prélat, il prit publique-

ment possession de l'église patriarchale. Il recommença aussi-tôt à persécuter, avec la derniere violence, les amis & les serviteurs d'Ignace. Il attaqua en toutes les manieres ceux qui regardoient son propre rétablissement comme illégitime, gagna les uns par des présens, par des dignités, par des évêchés plus considérables que ceux qu'ils possédoient, chargea les autres de calomnies & de crimes atroces, qui s'évanouissoient au moment qu'on embrassoit sa communion, fit endurer la prison, l'exil, toutes sortes de peines, & la mort même à ceux qui résisterent avec le plus de courage, affecta sur-tout de rétablir les évêques qu'Ignace avoit déposés, & de déposer ceux qu'il avoit mis en place; & par une profanation inouie, & si révoltante qu'il fut obligé de la tenir secrete, il réitéroit leur ordination.

C'est ainsi qu'il avoit déjà foulé aux pieds les loix les plus sacrées de l'Eglise, quand les légats du Pape arriverent à C.P. Ils refuserent d'abord de communiquer avec lui. Mais à force de présens, & par la crainte qu'il leur imprima de l'Empereur, il les fit si bien changer,

Ep. Stylian. t. 8. Conc. p. 1403.

qu'ils aſſurerent en public que le Pape Jean les avoit envoyés pour anathématiſer Ignace, & déclarer Photius patriarche : ce qui trompa une multitude de Fideles, & même pluſieurs évêques. Pour ſurprendre le reſte, Photius écrivit au Pape qu'on l'avoit contraint de remonter ſur le ſiége patriarchal; & afin de donner créance à cette lettre, il la fit ſouſcrire par les métropolitains, auxquels il la préſenta ſans la lire, & la donna pour un contrat civil d'acquiſition, qui devoit être ſecret. Pour y appoſer enſuite leurs ſceaux, il les leur fit dérober par un de leurs ſecrétaires, auquel il donna pour récompenſe l'archevêché de Sardes. Il adreſſa même au Souverain Pontife une lettre ſuppoſée du Patriarche Ignace & des autres évêques, que l'on feignoit ſolliciter Jean VIII de recevoir Photius. L'Empereur de ſon côté écrivit enfin, d'une maniere preſſante, en faveur du fauſſaire.

Le Pape éprouva la plus cruelle perplexité. Il voyoit qu'en reconnoiſſant Photius, il condamnoit la ſage conduite de ſes prédéceſſeurs, & qu'il violoit toutes les regles de la diſcipline. Mais il craignoit les Saraſins prêts à

opprimer l'Eglise Romaine, & il ne voyoit de secours à espérer que de l'Orient. D'autres raisons plus spécieuses lui faisoient encore illusion. Photius tout-puissant auprès de Basile & de ses évêques, s'humilioit devant le Pape, & lui demandoit comme une grace d'être rétabli. On risquoit, en la lui refusant, qu'il ne la présentât plus que comme un droit, & qu'il ne vînt à s'en faire un titre pour renouveller le schisme avec plus de scandale qu'auparavant. En la lui accordant au contraire, on avoit lieu de croire que la division cesseroit, avec tous les prétextes de la fomenter.

Le Pape Jean répondit à l'Empereur, qu'attendu la mort du Patriarche légitime, & les circonstances du temps, il usoit d'indulgence envers Photius; quoiqu'il eût repris, sans l'aveu du S. Siége, les fonctions qui lui avoient été interdites. Jean VIII établit pour principe d'une conduite qui ne pouvoit manquer de paroître irréguliere, que la nécessité autorise les dispenses, & que des autorités respectables, des canons même de conciles généraux prouvent qu'on a fait bien Ep. 199.

des choſes extraordinaires en cédant; ſoit à cette néceſſité, ſoit même à l'importunité. Maintenant, ajoute-t-il, que les patriarches d'Alexandrie, d'Antioche & de Jéruſalem, les archevêques & les évêques, les prêtres & tout le clergé de C. P. ſans excepter ceux qui ont été ordonnés par Méthode & par Ignace, conſentent unanimement au retour de Photius, & qu'il demande lui-même ſon pardon; nous le recevons auſſi pour évêque & pour collegue, à la charge qu'il demandera réellement pardon en plein concile. Et afin qu'il ne reſte plus de diſpute, nous l'abſolvons de toute cenſure, avec les eccléſiaſtiques & les laïcs qui en avoient été frappés; nous appuyant ſur la puiſſance que toute l'Egliſe croit nous avoir été conférée par J. C. dans la perſonne du Prince des Apôtres, & qui s'étend à tous les cas ſans exception. Le Pape Jean va juſqu'à exhorter l'Empereur à honorer Photius, comme le médiateur entre Dieu & les Fideles, & à ne plus écouter aucune accuſation contre lui. Il fait plus: il déclare excommuniés, tous ceux qui après trois monitions

refuseront de communiquer avec le nouveau Patriarche. Il met toutefois deux conditions à ces graces ; la premiere, qu'après la mort de Photius, on n'élira plus de laïc pour remplir sa place ; la seconde, que ce Patriarche ne s'attribuera aucune jurisdiction sur la Bulgarie.

Les lettres que le Pontife écrivit en même temps à Photius, aux évêques dépendans de son siége, & aux trois autres Eglises patriarchales, ne nous apprennent rien de plus que la précédente, sinon qu'il n'avoit donné à ses légats aucun pouvoir de décider dans l'affaire de Photius, vu l'incertitude où l'on étoit à Rome du véritable état de l'Eglise de C. P. Sachant néanmoins qu'ils étoient sortis des bornes de leur commission, il se contenta de leur faire quelques monitions stériles. Après leur avoir reproché qu'ils auroient dû précisément s'informer de ce qui regardoit l'union, pour en faire un rapport fidele au Chef de l'Eglise, il les confirma dans leur légation, en leur associant un troisieme légat, nommé Pierre, prêtre-cardinal. Il voulut bien se persuader, contre

l'expérience du passé, qu'ils seroient plus fideles à l'avenir, moyennant quelques instructions qu'il leur envoyoit. Elles portoient, qu'ils célébreroient un concile avec le patriarche de C. P. les légats d'Orient & les autres évêques; qu'on le commenceroit par la lecture & l'acceptation des lettres pontificales adressées à l'Empereur; & par conséquent que Photius ne seroit rétabli qu'à titre de grace, après avoir obtenu le pardon qu'il lui étoit enjoint par ces lettres de demander. Elles contiennent beaucoup d'autres articles qui ne méritent pas d'être rapportés; parce qu'on soupçonne l'exemplaire qui nous reste de ces fameuses instructions, d'avoir été altéré par Photius.

On ne peut guere ajouter plus de foi, au moins pour le détail, aux actes du concile, que Photius ne tarda point à faire célébrer. C'est peut-être pour cette raison qu'on a négligé jusqu'à nos jours de les faire imprimer tout entiers; quoiqu'il y en ait à Rome une copie très-exacte. Dès le mois de novembre de l'an 879, l'audacieux sectaire saisit l'occasion qui lui rioit, pour orter ses avantages plus loin qu'aucun

de ses prédécesseurs. Il présida au concile, quoiqu'il y eût trois légats du Pape, qui n'y parurent que les assistans du Schismatique. Ils n'étoient assis qu'après lui, contre la pratique de tous les siecles ; & ce qui étonne encore davantage, l'orgueilleux intrus est nommé dans tous les actes, avant le Souverain Pontife. Il se trouva trois cent quatre-vingt-treize évêques à ce conciliabule ; en cas que toutes les souscriptions en soient véritables : car on ne peut rien donner pour certain, sur la garantie d'un faussaire si expert & si impudent. La mollesse de Jean VIII ne le satisfaisoit pas encore. On altéra toutes les lettres qu'il avoit envoyées pour diriger le concile. Il n'y est question, ni du pardon que devoit demander le schismatique, ni de l'absolution que le Pape lui donnoit. On y loue au contraire, du moins selon les actes, la piété de l'Empereur, mais d'une maniere très-fine, d'avoir prévenu le Pape, en faisant violence à Photius, & en le rétablissant à l'arrivée des légats du Saint Siege. Au sujet du concile tenu antérieurement contre lui, on fait dire au Pape Jean, qu'il le rejette & l'annulle

comme n'ayant pas été souscrit par le Pape Adrien.

Les indignes représentans du Chef de l'Eglise, tant le Cardinal Pierre arrivé en dernier lieu, que les évêques d'Ancône & d'Ostie dont on ne pouvoit rien attendre de mieux après leur premiere prévarication, entendirent tranquillement toutes ces faussetés, qu'on avoit apparemment concertées avec eux. Ils donnerent les plus grandes marques d'estime & de vénération à Photius, applaudirent aux éloges outrés qu'en fit dès la premiere session Zacharie de Calcédoine, qui le représenta comme un homme doué de toutes les vertus, exempt de tous les défauts & de toutes les passions, uniquement persécuté par l'envie qu'avoit excitée un homme si différent de tous les autres, comme autrefois le Fils de Dieu durant le cours de sa vie mortelle. Le Cardinal Pierre lui dit aussi-tôt après, que le Pape le vouloit avoir pour son frere, & qu'il le chérissoit comme son ame; puis se leva, & par une approbation plus expressive que tous les discours, lui présenta les ornemens pontificaux que le Pape lui envoyoit à la vérité, mais

qu'on ne devoit lui donner qu'après qu'il auroit accompli toutes les conditions prescrites pour son établissement.

Par ces témoignages apparens de l'approbation du Saint Siege, tous les évêques furent trompés, ou voulurent le paroître, plutôt que de s'exposer à la persécution. Il n'y eut que Métrophane archevêque de Smyrne, qui osa faire entrevoir sa façon de penser, en prétextant une maladie, pour ne point venir au concile. Il avoit été attaché dans tous les temps au Patriarche Ignace, & ne voulut point déshonorer sa vieillesse, en abandonnant une cause qu'il ne séparoit pas de celle de l'Eglise. La déposition & tous les autres périls ne purent jamais l'ébranler. Les légats des Eglises Patriarchales, vrais ou supposés, suivirent le torrent, & allerent plus loin. Ils protesterent que ces Eglises n'avoient jamais cessé de communiquer avec Photius, que ceux qui l'avoient condamné au huitieme concile, s'étoient faussement portés pour légats, & que les sieges d'Orient avoient anathématisé cette assemblée. Quoi qu'il en soit du caractere feint ou réel de ces derniers Orientaux, on doit peu s'é-

T. 8. Conc. p. 1386.

tonner de leur servile complaisance pour les Grecs, dont ils ne cherchoient qu'à tirer des aumônes, dans la misere où ils gémissoient sous la tyrannie des Sarasins. La perte du sentiment, après celle de la fortune, est trop ordinaire, pour causer de la surprise.

Toutefois, sur cette prétendue disposition des grands sieges à l'égard des décrets portés contre Photius dix ans auparavant, on cassa tous les conciles tenus contre lui, & nommément celui de C. P. du temps du Pape Adrien, c'est-à-dire le huitieme œcuménique. Par la plus énorme de toutes les impostures, le schismatique faussaire fit trouver à son concile l'ordre de cet attentat, dans les instructions même que les légats du S. Siege tenoient du Pape Jean, & qu'il avoit falsifiées avec plus d'impudence encore que les autres écrits de ce Pontife. Dans le corps de ces instructions que l'imposteur, tout habile qu'il étoit, n'a pas eu soin de faire cadrer avec les actes du concile, on voit que le Pape vouloit seulement, pour le bien de la paix & par déférence pour l'Empereur, user d'indulgence envers Photius, & le dispenser de la

rigueur des canons; pourvu qu'il reçût cette grace avec les dispositions requises dans les cas d'une juste condamnation.

Le schismatique ne se contente pas d'avoir flétri un concile général, célébré selon toutes les regles de l'Eglise, & présidé par des légats bien & dûment autorisés du S. Siege. Il aspiroit surtout à se mettre au moins de niveau avec le Souverain Pontife; & c'est là que tendoient toutes ses entreprises. Dans ce dessein, qu'il sut colorer du prétexte d'entretenir une parfaite correspondance entre le Pape & le Patriarche de C. P. il fit statuer qu'ils ne recevroient point réciproquement ceux que l'un ou l'autre auroit condamnés. Ainsi ôtoit-il au Chef de l'Eglise, les appellations que lui attribue le concile de Sardique. Afin même de donner l'avantage à son Eglise sur celle de Rome, il forma le projet de faire condamner le dogme qu'il avoit reproché aux Latins touchant la procession du Saint Esprit. Il n'osa néanmoins proposer ouvertement un point si délicat, de peur que les légats effarouchés d'une entreprise qui ne tendoit au fond qu'à noter d'hérésie l'Eglise

Romaine, ne refusassent de souscrire au concile qui demeureroit sans autorité ; & qu'ainsi toutes ses manœuvres ne produisissent pas leur effet principal. C'est pourquoi il prit une de ces voies détournées qui lui étoient si familieres, & qui pouvoient le conduire au même terme. Comme c'étoit la coutume de dresser une profession de foi dans les conciles, il proposa aux évêques qu'il avoit prévenus & rassemblés dans le palais impérial, de se conformer à cet usage. Ils lui présenterent les symboles de Nicée & de C. P. avec l'anathême qu'ils prononcent contre ceux qui auroient la témérité d'en retrancher, ou d'y ajouter quelque chose. Ainsi ménageoit-on un prétexte d'inculper, quand on voudroit, l'Eglise Romaine, qui avoit permis d'insérer une sorte d'addition ou plutôt d'explication & de développement à l'article du symbole qui concerne la procession du S. Esprit. Tel est en effet l'usage que les Grecs, devenus tout à fait schismatiques, firent dans la suite, de cette confession du concile de Photius, qu'ils tiennent pour le huitieme général, en le substituant à celui où cet auteur de leur schisme avoit été condamné.

Cependant Photius, loin de s'élever ouvertement contre l'autorité du Siege Apostolique, reconnut encore dans ce dernier concile de C. P. qu'il tenoit son pouvoir du Pape à certains égards. Les légats de Jean VIII, en parlant du métropolitain de Smyrne qui refusoit courageusement de participer à leur prévarication, dirent publiquement : Sachez que le Pape Jean a donné au Patriarche Photius la même puissance de lier & de délier qu'il a reçue de Saint Pierre, en vertu de laquelle ce Patriarche peut en notre absence condamner Métrophane. Bien loin de réclamer, Photius leur répondit : Nous vous tenons pour nos peres, comme légats du Pape, qui est notre pere spirituel. Ibid.

Ces légats voulant encore dédommager leur maître par quelque autre endroit, demanderent avec empressement la restitution de la Bulgarie. Photius peu embarrassé avec des solliciteurs de leur caractere, les paya de belles paroles, selon sa coutume, sans s'engager à rien. Il leur promit avec ses évêques, de s'intéresser vivement pour cette affaire, auprès de l'Empereur, à qui il convenoit d'y entrer ; & pour s'épargner une réponse plus pré-

cise, au moins durant tout le cours du concile, il ajouta, qu'étant question de régler des limites, il falloit nécessairement attendre un temps plus convenable. Après l'assemblée, on trouva de nouveaux motifs de délai, en donnant toujours de plus belles espérances. On a tout lieu de croire que l'Empereur, renvoyant les légats, écrivit au Pape, qu'il avoit donné ses ordres pour la restitution de la Bulgarie, aussi bien que du monastere de S. Serge que les Latins avoient auparavant près de C. P. Il nous reste une
Ep. 251. lettre où Jean VIII remercie Basile, touchant ces deux objets. Il y dit sur la fin, qu'il approuve l'indulgence dont le concile a usé en rétablissant le Patriarche Photius; mais que si ses légats ont fait quelque chose contre ses ordres, il le rejette, comme étant de nulle vertu. Il écrivit à Photius même, avec une pareille restriction, & se contenta cependant de rappeller les maximes générales de l'humilité à cet insolent coupable, qui plus enorgueilli que jamais par le succès de ses affaires, avoit osé écrire au Pape, qu'il n'avoit pas cru devoir demander

miséricorde, parce que c'eût été faire tort à sa dignité, que de se confesser criminel.

Telle fut, dans un Pape, l'étrange foiblesse qui peut avoir donné lieu à la fable de la Papesse Jeanne. Ce ne fut d'abord qu'un libelle satirique, où l'on voulut faire allusion à la lâcheté d'un Pontife, qui se montrant inférieur à un eunuque, suivant les expressions des auteurs du temps, ne pouvoit être mieux comparé qu'à une femme. Quelque temps après, dans le siecle de tous le plus grossier & le plus ignorant, l'ironie fut prise pour la réalité; si toutefois les hérétiques du dernier âge n'ont pas inséré eux-mêmes cette invention burlesque dans les vieilles chroniques, dont les plus anciens exemplaires ne la rapportent point. Au moins est-il indubitable que les écrivains Protestans ont beaucoup varié à son sujet, ceux-ci la plaçant dans un temps, & ceux-là dans un autre. Leur accord à mettre enfin entre Léon IV & Benoît III, cette Papesse fantastique, qu'ils font accoucher & mourir en travail dans une procession solennelle, ne peut que

Leo All. de Syn. Phot. c. 2.

les faire regarder comme des imposteurs plus hardis encore & plus maladroits que Photius, qui vivoit dans ce temps-là, & qui n'a jamais fait cet étrange reproche à l'Eglise Romaine. S'il étoit question d'une réfutation sérieuse, on la pourroit faire d'une maniere péremptoire, par le seul témoignage d'Hincmar de Reims, dont les députés envoyés à Rome vers le Pape Léon, apprirent en route qu'il étoit mort, & que Benoît l'avoit remplacé sur la chaire de S. Pierre. Mais les ennemis de l'Eglise qui méritent quelque attention, détrompés enfin par les observations de l'un des plus sensés & des plus éclairés d'entr'eux, reconnoissent eux-mêmes que la Papesse Jeanne n'est autre vraisemblablement que Jean VIII, à qui l'on donna ce nom, pour avoir marqué une mollesse aussi indigne du nom d'homme que du caractere de Pontife.

Blondel.

Il sembla néanmoins se réveiller comme d'une profonde léthargie, quand il ne vit aucune exécution des promesses qu'on avoit faites à ses légats, & qu'ils avoient encore beaucoup amplifiées à leur retour. Il

parut à la vérité une flotte Greque sur les côtes d'Italie : mais elle se retira aussi-tôt, sous prétexte que les Sarasins menaçoient les côtes mêmes de l'Empire. Pour la Bulgarie que le Pape n'avoit guere moins à cœur que le salut de Rome, elle demeuroit comme auparavant sous la conduite & la jurisdiction des Grecs. Jean eut peur, qu'avec tant d'audace & de duplicité, on n'eût pareillement attenté à la primauté du S. Siege & à l'autorité suprême de l'Eglise. Il envoya aussi-tôt à C. P. en qualité de légat, ce généreux Marin qui avoit déjà rempli cette commission avec tant d'honneur, dans la premiere condamnation de Photius au concile œcuménique. Le nouveau légat soutint toute la réputation de magnanimité & de fidélité qu'il s'étoit justement acquise. Après avoir découvert ce qu'il étoit impossible qu'on lui cachât sur les lieux, savoir que le concile de Photius avoit condamné, tant le concile général que ceux des Papes Nicolas & Adrien, il rejetta avec horreur ce malheureux synode où les légats ses prédécesseurs, indignement corrompus,

avoient agi directement contre leurs instructions, & trahi tous les intérêts de l'Eglise. L'Empereur Basile oublia sa modération: Marin fut mis aux fers, où il demeura trente jours, sans jamais chanceler dans sa détermination généreuse. Basile rougissant enfin de violer ainsi les droits les plus sacrés parmi tous les peuples, revint à son naturel, & le fit élargir. Marin tout couvert de gloire alla se remontrer à Rome, où il dévoila le mystere de l'iniquité & de la perfidie des Grecs. On rapporte, sur la foi d'une lettre manuscrite du Pape Formose, que Jean VIII épouvanté à la vue du précipice où l'avoient conduit la méchanceté de Photius & l'infidélité de ses légats, marqua pour lors la plus grande vigueur, se rendit à l'église de S. Pierre, monta sur la tribune en présence de tout le monde, & tenant l'évangile entre ses mains, déclara l'irrégularité & la nullité du prétendu concile de C. P. & que les évêques schismatiques avoient encouru avec leur chef les censures de l'Eglise : fait revêtu d'ailleurs de toutes les couleurs de la vraisemblance; puisque ni les historiens Grecs, avant la

Mff. Bibl. Colen.

la consommation du schisme, n'ont pas dit un mot en faveur de ce conciliabule, ni les schismatiques même ne l'ont jamais reconnu avant Marc d'Ephese, c'est-à-dire avant le concile de Florence : ils n'avoient reçu jusque-là que les sept premiers.

Le Pape se voyant joué par les Grecs, n'eut rien de mieux à faire que de rallentir la fureur des Sarasins en satisfaisant à leur avidité & à leurs exactions. Mais en temporisant avec eux, il tourna de nouveau ses vues vers les princes de la maison de France, refuge ordinaire de l'Eglise Romaine. Les Gaules n'étant gouvernées que par deux enfans, fils de Louis le Begue, il s'adressa au Roi Charle surnommé le Gros, qui étoit de la branche de Germanie, l'engagea à venir à Rome, & l'y couronna Empereur sur la fin de l'année 881. Choix funeste, comme on le verra par la suite, à celui même qui en étoit l'objet, dont il ne servit qu'à manifester l'incapacité. Il fut également infructueux pour le Pape, qui n'en reçut aucun secours pour les Romains, comme nous l'apprenons par ses lettres & ses plaintes réitérées.

Dans la France proprement dite, le jeune Roi Louis, troisieme du nom, signala dans quelques rencontres sa valeur contre les Normands, & se prévalut de ces avantages peu ordinaires, pour s'ingérer dans le régime ecclésiastique. Il voulut élever sur le siege épiscopal de Beauvais un clerc nommé Odoacre, qui, après une élection presque forcée, fut exclus des fonctions épiscopales, par un concile de la province assemblé à Fîme. Le Roi se tint offensé de ce refus, & dans cette affaire qui devoit lui être assez indifférente, il montra toute la chaleur qu'ont souvent pour des prétentions de caprice les princes foibles & les moins jaloux des vrais droits du trône. Il alla jusqu'à prétendre, comme l'Archevêque Hincmar l'apprit par les rumeurs publiques, qu'on ne devoit élire que les sujets desirés par le Roi, que les biens ecclésiastiques étoient en sa puissance, & qu'il pouvoit les donner à qui il lui plaisoit.

Hincm. t. 2. p. 188 & seq.

L'Archevêque en écrivit au Prince avec respect, mais en même temps avec toute la liberté qu'il avoit montrée en tant d'autres rencontres. Que

vous ſoyez le maître des élections & des biens eccléſiaſtiques, lui dit-il, ce ſont des maximes qui ne vous peuvent être ſuggérées que par l'eſprit de trouble & de ténebres. Rappellez-vous les diſcours & la conduite qu'ont tenus les grands Princes vos prédéceſſeurs. Souvenez-vous de la promeſſe que vous avez faite vous-même à votre ſacre, que vous avez ſouſcrite de votre propre main, & dépoſée ſur l'autel en préſence de Dieu & des évêques. J'ai toujours ſignalé mon zele pour la gloire de votre regne, & je ſuis bien réſolu à vous conſerver inviolablement la fidélité que je vous dois. De votre côté, n'affligez pas ma vieilleſſe, n'attentez pas à déshonorer mes cheveux blancs, en prétendant m'écarter des ſaintes regles que j'ai ſuivies, grace au Ciel, pendant trente-ſix ans d'épiſcopat.

Cette lettre eſt de l'année 881, qui précéda celle où mourut Hincmar, dont l'épiſcopat fut de trente-ſept ans. Il ne ſe borna point à écrire : ce magnanime vieillard marqua une vigueur égale dans l'exécution. L'intruſion d'Odoacre ayant duré

plus d'un an, avec un grand ſcandale & un péril manifeſte de voir toujours le mal empirer, Hincmar prononça contre lui la ſentence ſuivante, avec les évêques de ſa province : Nous déclarons Odoacre excommunié ſuivant les canons; & s'il perſévere dans la contumace, qu'il demeure à jamais incapable de faire aucune fonction cléricale dans cette province, ni de recevoir la communion qu'à la mort en forme de viatique. La Cour fut d'abord très-irritée : mais la vigueur épiſcopale, dirigée par les canons, accréditée par la vertu, ſoutenue avec unanimité & ſans tergiverſation, eut enfin tout ſon effet, gagna l'eſtime de ceux-mêmes qu'elle avoit contredits, & plus encore de la poſtérité qui n'a pas compté Odoacre parmi les évêques de Beauvais. C'eſt ainſi qu'Hincmar, malgré quelques traits d'une humeur revêche & hautaine, a mérité juſqu'à la fin de ſa carriere d'être regardé comme l'un des plus zélés défenſeurs de la diſcipline eccléſiaſtique, & de paſſer à jamais pour l'un des plus grands ornemens de l'Egliſe de France.

Dans son immense érudition, on admire sur-tout la connoissance qu'il avoit des loix canoniques. On eût dit qu'il savoit par cœur tous les décrets portés par les Papes & les conciles; tant ils lui étoient familiers. C'est de lui que nous tenons en particulier la forme des élections qui étoit usitée de son temps, & qui mérite d'être retracée dans le nôtre. Nous voyons en premier lieu, que sitôt qu'un évêque étoit mort, l'Eglise vacante envoyoit des députés au métropolitain. L'archevêque après cela établissoit dans cette Eglise, un visiteur choisi au gré du Roi entre les évêques de la province. Il étoit chargé de procurer l'élection, d'en apporter ou envoyer directement le décret au métropolitain, qui en devoit donner avis au Roi, & qui, après avoir reçu le consentement du Prince, indiquoit par un mandement adressé à ses comprovinciaux le jour & le lieu de l'ordination. Ils étoient obligés de s'y trouver en personne, au moins d'y envoyer leurs lettres de consentement, par un prêtre, ou par un diacre.

Sirm. Conc. t. 8. p. 1866.

L'évêque visiteur commençoit par annoncer l'élection, & en lisoit publi-

quement la formule, puis faisoit une exhortation à tous ceux qui avoient droit de suffrage, c'est-à-dire au clergé de la ville, aux députés de tous les monasteres du diocese & de tous les curés de la campagne, à l'ordre de la noblesse & à tous les citoyens; tout le monde, dit-on, devant élire celui qui doit commander à tout le monde. On les portoit à choisir de concert & sans passion, le sujet le mieux instruit, le plus vertueux, en qui il n'y eût aucune irrégularité. Ce devoit être un prêtre ou un diacre, tiré du clergé séculier ou régulier de l'Eglise vacante. Quand il ne s'y en trouvoit point d'assez digne, on avoit recours à une autre église de la province, & même d'un autre district, avec la permission par écrit de son propre évêque. L'élection étant faite, on en dressoit le décret, que tous les électeurs devoient souscrire; sur l'ordre du métropolitain, on lui envoyoit l'élu, avec le décret & des députés en assez grand nombre, pour rendre témoignage au nom de toute l'assemblée. L'archevêque les interrogeoit d'abord, touchant la réalité & la liberté de l'élection. Ensuite il demandoit à l'évê-

que élu, quelle étoit sa patrie, sa condition qui devoit être libre, l'école où il avoit étudié, quel ordre il avoit, & où il l'avoit reçu, quel emploi il pouvoit avoir exercé, & généralement ce qui concernoit la conduite, les habitudes & les mœurs de toute la suite de sa vie. Pour peu qu'il y eût de lieu au doute & aux soupçons, il falloit des témoignages authentiques & péremptoires pour dissiper ces ombres. L'examen de la foi, à plus forte raison, n'étoit pas oublié. L'élu en lisoit publiquement la confession, & la souscrivoit. Pour la capacité, on lui faisoit lire quelques ouvrages de l'antiquité ecclésiastique, tels que le Pastoral de S. Grégoire, ou les canons de Carthage; & on s'assuroit qu'il les entendît. S'il se trouvoit qu'on eût choisi une personne indigne, le métropolitain avec ses comprovinciaux rejetoit cette élection irréguliere, & ils nommoient un autre évêque. Quand tout s'étoit passé selon les regles de l'Eglise, l'archevêque indiquoit le jour & le lieu de l'ordination; tous les évêques de la province, ou leurs députés s'y rendoient; on consacroit le nouvel évêque, & on lui donnoit les

lettres de son ordination, avec une instruction sur les devoirs de l'épiscopat, signée de tous les prélats, ou de leurs représentans. On voit dans celles qui nous restent de ce temps-là, que les évêques étoient encore chargés de la subsistance des clercs, du luminaire & des ornemens des églises, du soin des bâtimens, de l'hospitalité & des pauvres; parce que les biens ecclésiastiques n'étoient pas encore partagés. En vertu de l'ancienne coutume, ils fournissoient encore des troupes au Roi, en proportion des terres de leurs églises.

On régla vers le même temps, c'est-à-dire sous le pontificat de Jean VIII, le titre & les droits des cardinaux de l'Eglise Romaine, par une constitution qui se trouve, à ce qu'on assure, dans la bibliotheque du Vatican. Le nombre en est fixé à soixante-dix, destinés à terminer sous l'autorité pontificale tous les différends des particuliers, à l'exemple des soixante-douze Juges d'Israël établis par Moïse pour connoître des affaires journalieres du peuple de Dieu. Le Pape Jean termina enfin sa carriere & son triste pontificat, où l'on observe comme sous la plupart des chefs sans

vigueur, que les menaces & les censures furent employées avec une facilité, qui ne servoit qu'à les faire mépriser. Il mourut le 15 décembre de l'année 882, après avoir occupé dix ans le S. Siege, qui ne vaqua que huit jours.

On s'empressa d'y élever Marin, second du nom, cet ancien légat de C. P. si justement vénérable au clergé de l'Eglise Romaine, & si capable de réparer les fautes de son prédécesseur. Il n'eut rien en effet de plus pressé que de condamner hautement Photius, & tout ce qui s'étoit fait au faux concile de C. P. On dit qu'il fit aussi un décret, portant qu'à l'avenir on n'attendroit plus les ordres des Empereurs d'Occident pour l'élection des Papes. On voit par-là, que l'autorité de ces Princes, très-embarrassés des affaires d'Allemagne, diminuoit de jour en jour en Italie, & qu'ils n'étoient en état, ni de s'y faire craindre, ni de la protéger. Pour ce qui est de Marin, son élection ne causa qu'une joie bien courte à l'Eglise. Il ne tint le S. Siege que quatorze mois, & mourut à la fin de février 884. Son successeur fut Adrien III, Romain de

naiſſance, ordonné, comme on le croit, le premier jour de mars de la même année. Son pontificat ne dura que deux mois plus que celui de ſon prédéceſſeur. Il rejetta, comme lui, Photius.

Avant la mort de Marin, Alfrede Roi d'Angleterre envoya de riches offrandes à Rome, en reconnoiſſance de ſes ſuccès merveilleux contre les Normands. Ses pieuſes libéralités s'étendirent juſqu'aux Indes, où il les fit porter & dépoſer à l'endroit où l'on croyoit dès lors qu'étoit le tombeau de l'Apôtre S. Thomas. Ce Prince religieux ne pouvoit attribuer qu'au bras du Tout-puiſſant l'état heureux où il voyoit enfin, contre toute eſpérance, les terres de ſa domination. Elles avoient été, comme toutes les régions voiſines, le théatre du brigandage & de la cruauté des Barbares, pendant toute ſa jeuneſſe, & durant les ſix premieres années de ſon regne, dans le pays d'Oueſſex. Après cette horrible dévaſtation, ils s'étoient emparés de tous ſes Etats, & il avoit été réduit à ſe cacher dans un bois environné de marais inacceſſibles. Pendant ſix mois, lui & la Reine ſa femme n'eurent

Vuill. Malmesb. p. 24, &c.

Alfred. vit. per Aſſer. p. 9, &c.

pour se loger que la cabane d'un berger fidele, & pour subsister avec leurs gens, que la ressource de la pêche dans les eaux qui les environnoient. Mais la rigueur du froid les ayant enfin glacées, le Roi étoit contraint d'envoyer son monde chercher au loin quelques poissons ou quelque gibier, à travers les plus grands périls. Un jour qu'il restoit seul avec la Reine & faisoit diversion au chagrin par la lecture, un pauvre vint frapper à la porte, & demander l'aumône. Qu'avez-vous à lui donner, dit le charitable Alfrede en fixant les yeux sur la Reine? Elle répondit qu'il ne leur restoit qu'un seul pain. Dieu soit béni, dit le Roi! Celui qui avec cinq pains a nourri cinq mille hommes, peut bien faire que la moitié d'un pain nous suffise : donnez l'autre moitié à ce pauvre. Peu de momens après, les gens du Prince arriverent avec une si grande quantité de poissons, qu'il y avoit, disent les historiens du temps, de quoi nourrir une armée. Asser. l. 2. num. 43.

Alfrede apprit ensuite, que dans l'état désespéré où se trouvoient ses affaires, quelques Anglois avoient fait

un dernier effort ; que le Danois Hubba, auteur du martyre de S. Edmond, avoit été tué ; qu'on avoit pris le corbeau qui servoit d'étendart aux Idolâtres, & auquel ils attribuoient une vertu magique qui faisoit leur plus grande confiance. Il sortit de ses marais, rassembla ses troupes dispersées, tomba tout à coup sur les Barbares, & remporta une victoire complette. Ceux qui échapperent au massacre, se renfermerent dans une forteresse. Il les y assiégea, & les contraignit de se rendre aux conditions qu'il lui plut de leur imposer. Il obligea ceux qui ne voulurent point quitter l'idolatrie à sortir de l'île, & donna des terres aux autres, qui prirent la résolution de se faire Chrétiens avec leur Roi Guthrum. Par ce moyen, il repeupla les deux royaumes d'Estangle & de Northumbre, presque déserts par les incursions des Barbares auxquelles ils étoient les plus exposés. Il y établit les Danois convertis, avec leur Roi, qu'il tint sur les fonts sacrés, & nomma Edelstan. Pour former plus aisément ces nouveaux Chrétiens, il leur donna des loix, de concert avec le

Prince Normand. Il en fit auſſi pour les Anglois naturels, & même d'aſſez importantes, pour qu'il ſoit regardé comme le principal légiſlateur de la nation dans ces temps anciens. Il dit néanmoins dans le recueil qui nous en reſte, qu'il les a tirées des loix plus anciennes d'Ina roi d'Oueſſex, d'Offa roi des Merciens, & même d'Ethelbert premier Roi Chrétien d'Angleterre. Alfrede, par ſa légiſlation & par ſes victoires, acquit le ſurnom de Grand.

La France n'eut pas le même avantage contre les Barbares, ſous des maîtres bien différens de ce grand homme. On retraceroit ſans fin les mêmes images, ſi l'on entreprenoit de peindre toutes les calamités de l'Etat ou de l'Egliſe, dans le dépériſſement de la puiſſance & de la race de Charlemagne. Ces foibles Princes étoient bien éloignés de pouvoir ſecourir l'Italie, non moins déſolée par les Muſulmans de l'Afrique, que le reſte de l'Empire François par les Idolâtres du Nord. Le déſordre étoit d'autant plus triſte dans les régions méridionales, que les Saraſins y avoient

ſouvent des intelligences avec des ſeigneurs factieux, & quelquefois avec des évêques. C'eſt ainſi qu'appuyés de l'alliance d'Athanaſe de Naples, dit le Jeune pour le diſtinguer du ſaint de même nom, qui étoit ſon oncle & ſon prédéceſſeur, ils pillerent le territoire de Bénévent, de Spolete, de Rome même, ſans épargner les monaſteres ni les égliſes. La plupart des moines de S. Vincent du Vulturne furent maſſacrés, & le monaſtere incendié. L'abbaye du Mont-Caſſin eut le même ſort. Elle avoit réſiſté aux Infideles ſous l'Abbé Baſſace, prédéceſſeur de Berthier qui la gouvernoit au temps de cette ſeconde attaque. Celui-ci venoit de fortifier le monaſtere d'en-haut, de murs & de tours qui en faiſoient une forteresse reſpectable. Autour du monaſtere d'en-bas, il avoit commencé à bâtir une ville, qui ſembloit déjà le mettre à couvert de tout inſulte. Rien ne tint contre la fureur & l'avidité des Arabes. Tous ces aſyles furent forcés & pillés. L'Abbé Berthier fut tué, avec une multitude de moines. Ceux qui purent échapper, ſe retirerent avec

Chron. S. Vinc. & Caſſin.

leurs titres dans une celle ou prieuré, fondée depuis long-temps à Téano en l'honneur de S. Benoît. Ces succès des Sarasins, & les richesses qu'ils leur procurerent, exalterent prodigieusement leur courage. Rome se vit plus en butte que jamais à leur audace. Le S. Pape Adrien trembla pour ce sanctuaire de la religion. Il voulut encore engager les Princes François à le secourir; & afin de les intéresser plus vivement, il se mit en route pour aller trouver l'Empereur Charle le Gros: mais il mourut dans ce voyage, le 20 juillet 885. Il fut enterré à l'abbaye de Nonantule, où il est honoré comme saint.

Le vingt-cinquieme jour du même mois, on mit en sa place Etienne V, Romain de naissance ainsi qu'Adrien, prêtre du titre des Quatre-couronnés, de race noble & d'un détachement exemplaire. Il s'opposa de tout son pouvoir à son élévation : pour le porter sur le trône pontifical, il fallut rompre les portes de sa maison, où il s'étoit enfermé, & d'où il crioit qu'il étoit indigne de l'honneur qu'on lui vouloit faire. On n'en eut

Anast. in Steph. V.

que plus d'empressement à le conduire au palais pontifical. Le Ciel même parut approuver cette élection. Avant qu'on fût arrivé au palais de Latran, il tomba contre toute espérance une pluie abondante, qui diminua d'abord considérablement les maux causés par une longue sécheresse. Des essaims dévorans de sauterelles continuant d'affliger le pays, il se mit en priere, bénit de l'eau, la fit distribuer au peuple; & par-tout où l'on en jetta, il ne parut plus aucun de ces désolans insectes. La charité & la piété éclatoient sur-tout entre les vertus de ce Pontife. Il nourrissoit les orphelins comme ses enfans, & ne prenoit point son repas, sans en avoir quelques-uns à sa table. A son avénement au pontificat, les biens de l'Eglise se trouvant presque tous dissipés, il distribua libéralement son riche patrimoine. Il célébroit la messe tous les jours, & donnoit à l'oraison ou à la psalmodie, tout le temps que lui laissoient les fonctions de la charité & de la sollicitude pastorale. Mais il s'appliqua sur toute chose à s'associer, dans le gouvernement de l'Eglise,

les hommes les plus éclairés & les plus vertueux qu'il put découvrir.

Il avoit senti combien ce secours étoit nécessaire, avant même qu'il fût assis sur le Siége Apostolique. L'Empereur d'Orient avoit adressé au Pape Adrien, des lettres qui n'arriverent à Rome qu'après sa mort. Basile se proposoit toujours de faire approuver le rétablissement de Photius par les successeurs de S. Pierre; & avec une violence qui n'étoit pas dans son caractere, il s'emportoit indécemment contre les Papes Adrien & Marin. Etienne s'efforça dans sa réponse de ramener ce Prince à sa modération naturelle, & de lui faire sentir les bornes respectives de la puissance ecclésiastique & de la puissance impériale. Mais par un sort semblable à celui de la premiere lettre, la réponse n'arriva à C. P. qu'après le premier jour de mars 886, où Basile surnommé l'Arménien, mourut d'une blessure qu'un cerf lui avoit faite à la chasse. Prince digne des plus beaux temps de l'Empire, qu'il rendit respectable dans sa décadence, protégeant l'Eglise & honorant les ecclésiastiques

en toute rencontre, doué d'une sageſſe rare, d'une vertu depuis longtemps ſans exemple ſur le trône qu'il occupoit, irréprochable en un mot, s'il n'eût rencontré dans Photius appuyé de la plupart des évêques de l'Orient, un de ces écueils contre lequel, dans le cours ordinaire des choſes, il paroît impoſſible de ne point aller briſer.

Conſtantin, fils aîné de Baſile, étoit mort quelque temps avant ſon pere. La piété du Prince Etienne l'avoit fait placer dans le clergé, où elle ſe ſoutint avec une conſtance qui l'a fait compter par les Grecs au nombre des ſaints. Ainſi Léon, ſecond fils de Baſile, monta ſans compétiteur ſur le trône impérial, où ſa ſageſſe & ſon amour pour les lettres lui acquirent le nom de Philoſophe. Il avoit été couronné dès l'an 870 : mais un moine hypocrite, plus méchant encore, s'il eſt poſſible, que Photius à qui par là il ſe rendit néceſſaire, brouilla le pere avec le fils, & mit la vie même du jeune Empereur dans le plus grand danger. Ce ſcélérat mémorable, nommé Théodore, & ſurnommé Santarabene du nom de l'apoſtat qui lui avoit

donné le jour, étoit parvenu au rang d'abbé, puis d'archevêque d'Euchaïte, par la protection de Photius. Le schismatique Patriarche sentoit tout le parti qu'il pouvoit tirer de ce fourbe obscur, & le canonisoit tout vivant. Quoiqu'il prît lui-même le masque de la sainteté, il voyoit bien que l'Empereur qui rendoit justice à son esprit & à son savoir, n'étoit pas fort persuadé de sa vertu. Il voulut au moins se prévaloir de l'opinion qu'il donnoit plus plausiblement de Théodore, comme d'un homme à miracles, & d'un vrai prophete. Le Prince Léon ne pouvant souffrir qu'on se jouât ainsi de la religion de son pere, parloit en toute occasion, du saint prétendu, comme d'un faux dévot & d'un misérable séducteur. Santarabene qui entendoit parfaitement le manege de la Cour, affectoit au contraire de ne parler qu'en bien du jeune Empereur, & ne sembloit tendre qu'à lui ménager l'amitié & la confiance de son pere.

Vit. Basil. p. 212.

Dans ces vues perfides, il dit un jour à Léon : A l'âge où vous êtes, quand vous suivez à la chasse l'Empereur votre pere, vous devriez porter de

quoi le défendre au beſoin. Léon donna dans le piege : à la premiere occaſion qui ſe préſenta de ſortir avec le vieil Empereur, il ſe munit d'un coutelas, qu'il cacha dans l'un de ſes brodequins. Auſſitôt Santarabene alla dire à l'Empereur Baſile : Votre fils Léon veut vous ôter la vie ; ſi vous en doutez, faites-lui quitter ſes brodequins. Quand les deux princes furent à quelque diſtance de la ville, Baſile mit en uſage l'avis de Santarabene ; & le coutelas fut découvert. Ce n'étoit pas la coutume de s'armer de la ſorte, ſinon pour la guerre : le jeune Empereur fut tenu pour convaincu ; on lui enleva les brodequins rouges qui étoient un des ornemens impériaux, & on le jetta dans une priſon où il languit long-temps, malgré les remontrances du Sénat. Le cruel calomniateur excita même Baſile, mais ſans ſuccès, à faire crever les yeux à ſon fils. Enfin le temps ayant affoibli les préventions, la ſenſibilité paternelle fut rétablie dans toute ſon activité par l'un de ces foibles reſſorts, qui donnent ſouvent lieu aux changemens les moins attendus. Comme Baſile dînoit avec les ſénateurs, un perroquet répéta pluſieurs

fois : Hélas, hélas, Seigneur Léon ! Tous les convives se mirent à pleurer, sans oser cependant hasarder aucune sollicitation : mais l'Empereur plus attendri que personne, envoya sur le champ chercher son fils, & lui rendit ses bonnes graces.

Quand le jeune prince se vit seul maître de l'Empire, il donna ses premiers soins aux nécessités de l'Eglise. Photius étant jugé depuis long-temps par le siege Apostolique, le nouvel Empereur envoya deux de ses principaux officiers à l'église de Sainte Sophie : ils monterent sur l'ambon, lurent publiquement le détail des attentats de l'usurpateur schismatique, le chasserent du siege patriarchal, & le conduisirent en exil. Santarabene fut pareillement exilé, après qu'on l'eut frappé rudement de verges, & qu'on lui eut crevé les yeux. Pour montrer que la vengeance n'avoit pas influé dans le traitement de ce misérable, le sage Léon lui fit assigner dans la suite une pension sur une église. En effet, le vrai motif du Prince étoit l'assurance qu'on lui avoit donnée, que Photius & Santarabene avoient résolu de mettre

Sim. Mag. n. 1, &c.

ſur le trône un parent de Photius. Santarabene avoit même promis de confondre publiquement l'auteur de cette conſpiration. Toutefois, quand il fut confronté avec lui, il ne put réſiſter à l'aſcendant que ce corrupteur ſans pareil ne manquoit pas de reprendre dans ces rencontres déciſives : plutôt que de lui déplaire, il aima mieux s'expoſer à tous les effets de l'indignation impériale, en niant avec impudence tout ce qu'il avoit avancé.

Auſſi-tôt après la punition de ces deux coupables, l'Empereur fit élever ſur le ſiege de C. P. ſon vertueux frere, le Prince Etienne, qui fut ordonné ſur la fin de l'an 886, par Théophane de Céſarée, Prototrône, c'eſt-à-dire premier ſuffragant du patriarchat. Ainſi l'Exarque ou grand métropolitain de Cappadoce recouvra-t-il la préſéance, dont Photius l'avoit dépouillé peu auparavant en faveur du ſiege d'Euchaïte, ou plutôt de l'odieux Santarabene qui l'occupoit. On référa peu à près au Souverain Pontife tout ce qui s'étoit fait, afin d'en obtenir l'approbation, avec la diſpenſe des loix auxquelles il avoit été comme impoſ-

T. 8. Conc. p. 1410.

sible de se conformer exactement dans une révolution si soudaine. On demanda nommément la dispense & l'absolution pour le Patriarche Etienne, qui avoit été ordonné diacre par Photius. Tous ces objets importans exigeoient de la circonspection, & des informations qui traînerent en longueur : l'affaire ne put se consommer que trois ans après.

Photius vécut jusqu'à ce temps-là, ou l'on présume qu'il cessa de vivre, puisqu'il cessa d'écrire & de cabaler contre l'autorité de l'Eglise Romaine. Ce fameux sectaire a laissé beaucoup d'autres écrits, qui passent pour des chef-d'œuvres de goût, de discernement & d'érudition. Les plus considérables sont sa Bibliotheque & son Nomocanon ou recueil de tous les canons reçus dans l'Eglise Greque depuis ceux des Apôtres. Les monumens qu'il nous a transmis de l'antiquité, tant sacrée que profane, sous le titre de Bibliotheque, sont d'autant plus précieux, qu'entre deux cent quatre-vingts auteurs dont il donne des extraits également judicieux & fideles, la plupart ont été perdus depuis lui. Son schisme, à compter

jusqu'à sa mort, a duré plus de trente ans : mais on en peut fixer le terme à la premiere année du regne de Léon; si néanmoins la séparation des Grecs, préparée de loin par l'esprit de rivalité & de jalousie, accélérée par les héréfies qui avoient dégénéré en une sorte d'irréligion, décidée enfin par l'audace & les artifices du plus séduisant de tous les hommes de parti, eut une interruption réelle, & qui mérite quelque considération, depuis son premier éclat. Le corps de l'Eglise Orientale, comme celui d'un malade guéri en apparence, conservoit dans son sein les germes de sa corruption, & ne jouissoit que d'une foible convalescence, que la premiere rechute devoit naturellement conduire à la mort.





HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE VINGT-SEPTIEME.

Depuis l'expulsion de Photius en 886, jusqu'au pontificat de Jean XII en 956.

Pendant le dixieme siecle presque tout entier, le schisme des Grecs, semblable à un incendie qui dort sous la cendre, ne fit point d'éclat, & donna peu d'inquiétude aux Chefs de l'Eglise. L'esprit de secte en général parut entiérement éteint, ou du moins on ne vit jamais s'écouler un temps si long, sans qu'il s'élevât d'hérésie. L'Eglise devoit passer par un genre d'épreuve, encore tout nouveau pour elle, c'est-à-dire par l'abattement & la confusion où la conduite scandaleuse de plusieurs

Pontifes Romains alloient la plonger : pendant la longue durée d'une attaque si dangereuse, le Tout-puissant voulut tenir comme enchaînés, tous les autres ennemis. Le mal sembla quelquefois se convertir en bien, au moins en ressource & en préservatif. Par l'effet même de la simplicité plus grande en ce siecle qu'en aucun autre, ou plutôt par une attention particuliere de la sagesse éternelle à tirer sa gloire de ce qui tend à l'éclipser, ces vicieux pasteurs ne perdirent rien de l'autorité nécessaire pour le gouvernement du bercail de Jésus-Christ. Jamais peut-être les Fideles ne marquerent plus de révérence pour la chaire de Pierre.

Que si l'ignorance étendit cette autorité à des excès déraisonnables, si l'oubli des saines maximes lui fit envier des droits étrangers, des droits tout terrestres & inconnus à la sainte & lumineuse antiquité ; ces prétentions nouvelles conserverent l'empreinte suspecte de leur nouveauté, elles furent toujours regardées par la multitude, comme portant tout au plus sur des paradoxes & des systêmes dépourvus de cette cer-

titude unanime & fixe qui fait la marque exclusive de la doctrine de l'Eglise. Jamais il n'y eut en leur faveur, ni décision de concile œcuménique, ni décret pontifical reçu du corps des pasteurs, pas même d'une maniere tacite, rien qui pût fonder une possession plausible. Il y eut toujours de zélés & savans prélats, qui en grand nombre, qui en concile, réclamerent contre ces maximes ou ces pratiques inouies. Toujours la multitude & la totalité morale des premiers pasteurs, des Fideles même, mit une distinction essentielle entre ces points particuliers de doctrine & le corps inaltérable de la doctrine catholique. L'ignorance du dixieme siecle, bien déplorable sans doute, mais aussi bien malignement exagérée par les novateurs, n'empêcha point que l'esprit de vérité n'y fût encore visiblement avec l'Eglise, qu'il ne lui fournît contre l'erreur tous les secours qui lui ont été promis, & qui doivent égaler sa durée à celle des siecles.

L'enseignement commun, dans ces jours orageux & sombres, fut aussi pur que dans l'âge le plus lumineux.

L'explication des premiers mysteres, les symboles de la foi, & la confession de tous ses articles, les saintes observances qui en sont la suite, le culte, les sacremens & le sacrifice perpétués sans interruption, s'y retrouverent sans aucun mélange qui en altérât la substance. On n'entendoit plus à la vérité l'organe éloquent des Ambroise, des Augustin, des Léon, des Basile, des Grégoire, des Chrysostome : mais ils survivoient dans leurs écrits immortels ; & de là rejaillissoient des flots de lumiere jusque sur les temps & dans les réduits les plus ténébreux. Les docteurs qui les avoient remplacés, ne les égaloient pas ; mais ils connoissoient tout le prix des trésors qu'ils en avoient hérités. Ils interprétoient les divines écritures, d'après ces modeles ; ils tenoient les mêmes confessions de foi, & s'attachoient aux décisions des mêmes conciles ; ils avoient appris dans les mêmes Eglises les saintes observances qui s'y pratiquoient depuis les Apôtres. Plusieurs même de ces nouveaux maîtres, sans avoir le goût des anciens, l'élégance & les graces de leur style,

ne leur cédoient point en érudition, en pénétration peut-être, en force & en véhémence, c'est-à-dire en tout ce qui importe à la défense de la vérité & à la conservation du sacré dépôt. Combien d'entre ceux-ci encore soutenoient leurs enseignemens par l'exemple des grandes vertus & d'une éminente sainteté! Témoignage frappant de la protection perpétuelle de Dieu sur son Eglise : jamais les saints n'y parurent en plus grand nombre, que dans le siecle malheureux que nous allons décrire.

Jamais néanmoins le regne pacifique du Christ n'éprouva plus d'obstacles à son régime & à sa conservation. L'Empire François qui en formoit le plus grand & le plus bel apanage, se vit plongé, sur la fin du neuvieme siecle, dans la plus effroyable confusion. La foiblesse des descendans de Charlemagne en fut la premiere cause. Ce sang héroïque parut avoir épuisé toute son heureuse fécondité, par la production consécutive de trois princes tels que Charle-Martel, Pépin, & surtout Charlemagne. Les enfans de ce dernier n'eurent presque rien des ver-

tus auguſtes de leur pere. Charle le Chauve, ſon petit-fils & ſon troiſieme ſucceſſeur à l'Empire, en donnant le duché de France à Robert le Fort, biſaïeul de Hugues-Capet, poſa lui-même les premiers fondemens de la dynaſtie qui devoit s'établir ſur les ruines des Carlovingiens. Souffrant enſuite que ces gouvernemens, ainſi que les grandes charges de la couronne, devinſſent héréditaires, il donna lieu au changement total de la conſtitution de l'Etat, & en prépara le renverſement. Charle le Gros qui fut ſon ſucceſſeur à l'Empire après trois ans d'interregne, c'eſt-à-dire en 880, & qui en 885 hérita du royaume de France, ſe montra plus inhabile encore à manier les rênes d'un gouvernement ſi vaſte & ſi agité.

Les ennemis féroces du nom Chrétien, que le Nord ne ceſſoit de vomir ſur les plus belles poſſeſſions de l'Egliſe, redoublerent leur audace ſous ce foible Prince. Ils venoient de ravager toute la Picardie, où ils avoient brûlé S. Quentin, Notre-Dame d'Arras & une infinité d'égliſes de campagne, lorſqu'il arriva d'Allemagne

où il étoit né de la branche Carlovingienne de Germanie. A peine fut-il reconnu Roi par les seigneurs qui l'avoient appellé pour l'opposer à ces Barbares, qu'il repartit pour le pays de sa naissance. Les Normands, étonnés d'abord par son arrivée, recommencerent leurs brigandages aussi-tôt après son départ, avec une fureur qui surpassa tout ce qu'on en avoit encore éprouvé. Tous leurs passages étoient couverts des corps morts, non seulement de quelques braves qui les avoient combattus, mais d'hommes & de femmes de toute condition, de nobles du rang le plus illustre, d'ecclésiastiques, de religieuses, de vieillards & de jeunes enfans. En un mot, la calamité fut si désespérante, que plusieurs Chrétiens trahissant leur patrie & leur religion, se joignirent aux Idolâtres, pour commettre avec eux les excès auxquels ils ne voyoient point d'autre moyen de se soustraire. Les Normands porterent leurs vues jusque sur Paris & sur les villes encore plus avancées au cœur du Royaume. Pour les arrêter, on avoit fortifié quelques places sur les rivieres; entr'au-

Fulco. ap. Flod. IV. c. 5.

tres Pontoise qu'ils aſſiégerent & brûlerent, quoiqu'elle eût capitulé. De là, ils gagnerent la Seine, & arriverent à la vue de Paris, avec une ſi prodigieuſe quantité de barques, que ſur l'eſpace de deux lieues on ne voyoit pas les eaux de ce fleuve.

Chron. Norm. geſt. Duch. t. 2. p. 527, &c. Ab. 60. de Bell. Pariſ.

Tout farouches qu'étoient alors les Normands, ils ſavoient ſe déguiſer au beſoin. Leur Roi Sigefroi alla trouver Gozlin évêque de Paris, lui demanda le paſſage, & l'aſſura qu'il ne prétendoit à rien autre choſe. L'Evêque répondit, que l'Empereur Charle avoit confié cette ville à de fideles ſerviteurs, & qu'ils la garderoient avec tout le ſoin qu'exigeoient leur fidélité & leur prudence. Tout Paris étoit encore renfermé dans l'île qui forme la cité, & qui n'avoit alors que deux ponts, le grand, nommé aujourd'hui Pont-au-Change, & le petit qui n'a pas changé de nom. L'un & l'autre, pour ſa défenſe, avoit une tour au dehors, à l'endroit où l'on a bâti dans la ſuite les deux châtelets. Sigefroi parut bientôt avec ſes gens, du côté du grand pont. Ils en attaquerent la tour avec acharnement, & livrerent

des assauts sans nombre pendant plus de deux mois. Mais Eudes comte de Paris, Robert le Fort son frere, & l'Evêque Gozlin combattant lui-même en personne avec son neveu l'Abbé Ebole, les repousserent avec un courage égal, & rendirent tous leurs efforts inutiles. Les Normands rebutés cesserent enfin leurs attaques, le dernier jour de janvier 886 : mais ils tinrent la ville bloquée jusqu'à l'année suivante, où l'Empereur, après avoir envoyé du secours, n'arriva lui-même que pour faire une paix honteuse, que son absence & la valeur de ses officiers ne pouvoient manquer de lui épargner. Abbon, moine de Saint Germain-des-Prés, qui avoit été présent au danger de Paris, l'a décrit en vers Latins, où il en attribue la délivrance à S. Germain & à Sainte Genevieve.

Les Normands n'ayant pu faire passer leurs barques sous les ponts de cette ville, trouverent moyen de les traîner par terre plus de deux mille pas. Ils les remirent à l'eau, quand ils les crurent hors d'atteinte aux machines de guerre, remonterent la Seine, Regin. an. 888. Ann. Met. eod.

puis l'Yonne jusqu'à Sens, qu'ils assiégerent pendant six mois. N'y ayant pas eu plus de succès qu'à Paris, ils mirent à feu & à sang une grande partie de la Bourgogne.

Tant de calamités attribuées justement à l'incapacité de l'Empereur Charle, lui attirerent le mépris des grands & du peuple jusqu'au sein de l'Empire. Pour comble de malheur, comme il tenoit un parlement au château de Tribur près Maïence, vers la S. Martin de l'année 887, il tomba dans une foiblesse qui affectoit l'esprit autant que le corps. Les seigneurs de Germanie l'abandonnerent tous ensemble, & reconnurent pour Roi, son neveu Arnoul, fils illégitime de Carloman. L'infortuné Charle fut réduit à une misere, où d'abord il n'eut de quoi vivre que par le secours de Luitbert archevêque de Maïence. Ensuite il lui fallut mendier sa subsistance auprès de celui qui venoit de monter sur son trône, & qui lui donna par commission la seigneurie de quelques villages en Allemagne, où il mourut peu de mois après.

A la nouvelle de sa mort, les Etats

qui lui avoient obéi se diviserent. Une partie de l'Italie déféra la couronne à Bérenger, fils d'Evrard duc de Frioul. Une autre partie couronna Gui, fils de Lambert duc de Spolete. On en vint aux armes, & la guerre se fit avec toute l'ardeur que peut inspirer un espoir égal d'envahir le trône. Gui eut enfin la supériorité, & Bérenger fut contraint de se réfugier en Germanie, près du Roi Arnoul. En France, les Etats déférerent la couronne à Eudes ou Odon, ce brave Comte de Paris & d'Orléans, qui les avoit si bien défendus contre la fureur des Barbares. Le Roi de Germanie donna son consentement à l'élection d'un chef si nécessaire au royaume dans ces conjonctures. On ne regarda pas du même œil l'entreprise de Raoul ou Rodolphe qui se fit roi de la haute Bourgogne, c'est-à-dire du pays situé entre les Alpes & le mont Jura. Quelque temps après néanmoins, on forma une troisieme souveraineté, nommée le royaume d'Arles ou de Provence, en faveur de Louis fils de Boson & de la Reine Ermingarde fille de l'Empereur Louis II. Dans la

suite, & toujours sous le prétexte de réprimer la fureur des Barbares ou l'insolence des peuples, il s'éleva un bien plus grand nombre de souverains, dont les dissensions & la tyrannie furent plus accablantes que les maux auxquels ils prétendoient remédier.

Au milieu de cette espece d'anarchie que produisit la multiplication même de tant de foibles dominateurs, les pasteurs ne laissoient pas de tenir leurs assemblées, & d'imposer au moins des pénitences rigoureuses pour les crimes qu'ils ne pouvoient prévenir. Dans un concile tenu l'an 888 à Maïence par les évêques de cette province, avec ceux des métropoles de Cologne & de Treves, Arnon évêque de Virsbourg se plaignit que quelques scélérats ayant pris un prêtre vénérable, lui avoient rasé la tête, coupé le nez, & donné tant de coups, qu'il étoit resté pour mort. Le concile les excommunia, & régla ainsi généralement la pénitence de tout meurtrier d'un prêtre : Pendant toute sa vie, il ne mangera point de viande, & ne boira point de vin ; il jeûnera tous les jours jusqu'au soir, excepté les dimanches & les

T. 9. Conc. p. 401.

fetes ; il ne portera point les armes, & n'ira qu'à pied. Pendant cinq ans, il n'entrera point dans l'église ; mais il passera le temps de la messe & des autres offices, en prieres à la porte du lieu saint. Les sept années suivantes, on lui accordera l'entrée de l'église ; mais non pas encore la communion. Après douze ans, il pourra communier, en observant le reste de sa pénitence trois fois la semaine. Telles étoient, en des jours si malheureux, la vigueur & la sévérité de la discipline.

Dans un autre concile tenu à Metz, on s'éleva fortement contre le pillage & l'usurpation alors si commune des biens ecclésiastiques. On défendit nommément aux seigneurs laïques, de s'approprier aucune partie des dîmes, dans l'étendue de leurs patronages. On statua qu'un curé ne pourroit pas avoir deux paroisses ; qu'il ne prendroit rien pour la sépulture ; que les prêtres montreroient à l'évêque dans le synode leurs livres avec leurs ornemens sacerdotaux, & qu'ils ne porteroient, ni armes, ni habits séculiers. On renouvella les défenses de com- Ibid. 412.

muniquer avec les excommuniés, en exceptant leurs serfs, leurs affranchis & leurs vassaux : restriction sage & bien remarquable dans un siecle si décrié. Un prêtre ayant eu un enfant de sa propre sœur ; à l'occasion de ce crime également contraire à la nature & aux mœurs de tous les âges, on défendit à tous les prêtres d'avoir aucune femme à demeure chez eux, pas même leur mere ou leurs sœurs. Un autre prêtre s'étant marié publiquement dans le diocese de Châlons-sur-Marne, cette conjonction scandaleuse, la premiere dont on ait connoissance, indigna tellement quelques pieux Fideles, qu'ils s'y opposerent de vive force, & empêcherent l'époux sacrilége d'emmener cette femme. L'Evêque Mancion en écrivit ensuite au métropolitain, pour en faire une punition exemplaire.

Analect. t. 3. p. 438.

Les instructions données par Riculfe de Soissons en 889 aux curés de son diocese, font encore mieux sentir les hyperboles des déclamations de plusieurs novateurs, & de quelques orthodoxes inconsidérés, qui les ont copiés aveuglément. Ayez soin, dit-il, de chanter les heures canoniales, prime,

tierce, sexte, la messe que vous célébrerez tous les jours, none, vêpres, complies & matines. Engagez vos paroissiens à venir souvent, au moins à la messe; & les dimanches & fêtes, à ne point manquer à matines, à la messe & à vêpres. Chacun de vous doit savoir par cœur les pseaumes, le symbole de S. Athanase, & le canon de la messe. Chacun aussi doit avoir un missel, un lectionnaire, un livre d'évangiles, un martyrologe, un antiphonier, un pseautier, & les quarante homélies de S. Grégoire; le tout conforme aux exemplaires de notre cathédrale. Si vous ne pouvez avoir tout l'ancien Testament, ayez au moins la Genese. Cette exception provient de ce que la transcription des divines écritures étant d'une toute autre conséquence que celle des livres communs, les exemplaires en étoient beaucoup moins multipliés : mais on doit convenir que c'étoit bien assez du reste, relativement à la rareté & à la cherté de livres écrits à la main.

Riculfe défend encore de se servir dans les saints mysteres de l'aube qu'on portoit ordinairement; parce que les

eccléſiaſtiques avoient toujours une aube pardeſſus leur tunique, & qu'on en exigeoit une plus propre pour l'autel. C'eſt de là qu'eſt venu l'uſage du rochet, en accourciſſant l'aube, puis du ſurplis. Il recommande enſuite de donner l'euchariſtie, auſſi-tôt après le baptême ; & obſervant qu'on doit mettre de l'eau avec le vin dans le calice pour la conſécration, il aſſure qu'en ce myſtere on conſacre réellement le vrai ſang de Notre-Seigneur : il dit enfin qu'aux calendes, c'eſt-à-dire le premier jour de chaque mois, les curés s'aſſembleront par doyennés, non pour ſe divertir en feſtins, mais pour conférer de leurs devoirs & des beſoins de leurs paroiſſes.

On ne marquoit pas moins d'exactitude, par rapport aux regles qui concernoient les droits reſpectifs & les plus délicats des différens ordres de la hiérarchie. Comme on avoit élu deux ſujets à la fois pour l'évêché de Langres, Aurélien archevêque de Lyon approuva l'élection d'Argrim. Teutbolde ſon compétiteur porta ſes plaintes au Pape Etienne V, & ſe rendit lui-même à Rome, dans le deſ-

Flod. hiſt. IV. c. 1.

ſein de s'y faire ordonner. Mais le Pape craignant de léſer les droits des Egliſes, le renvoya à ſon métropolitain, afin qu'il l'ordonnât ſans délai, ſi ſon élection étoit canonique. S'il ne la jugeoit pas telle, il en devoit référer au Pape, en ſe gardant bien d'inſtituer un autre évêque à Langres, ſans en avoir reçu de Rome une permiſſion formelle. Pour l'exécution de cet ordre, Etienne envoya Oiran évêque de Sinigaille, en qualité de Légat. Aurélien que le Légat vit d'abord, le fit partir pour Langres, avec promeſſe de l'y rejoindre promptement : mais après s'être fait attendre pendant un temps conſidérable, il n'y vint pas, & ne fit point ſavoir au Pape les motifs de ſa conduite. Le parti de Teutbolde l'envoya de nouveau à Rome, avec le décret de ſon élection, pour qu'il y fût ordonné. Le Souverain Pontife craignant encore d'entreprendre ſur les droits du métropolitain, lui écrivit, ou de ſacrer Teutbolde, ou de déclarer les cauſes de ſon refus. L'Archevêque, ſans faire de réponſe, ordonna Argrim, & le mit en poſſeſſion. Alors le Pontife ſacra Teut-

bolde, & commit le soin de le mettre en possession, à Foulques successeur d'Hincmar sur le siége de Reims. Ce qui fut encore différé, par quelques intrigues : mais enfin Teutbolde demeura évêque de Langres. Dans la suite il eut les yeux crevés, par la haine de trois seigneurs ; & Argrim lui succéda.

Le Pape Etienne mourut peu après la décision de cette affaire, & suivant l'opinion la plus vraisemblable, le septieme jour d'août 891. On croit de même que Formose de Porto qui lui succéda, fut intronisé le dix-neuvieme septembre suivant. Comme il étoit déjà évêque, il ne reçut point de nouvelle consécration. C'est le premier exemple d'un évêque transféré d'un autre siége à celui de Rome; les translations étant encore très-rares dans l'Occident, bien plus fidele que l'Orient à ce point de discipline. On verra dans peu, combien les impressions à ce sujet étoient encore vives dans les esprits, par les excès auxquels donna lieu la dispense, dont on n'avoit cependant usé à l'égard de Formose que pour le plus grand

bien de l'Eglise. L'Evêque de Porto ne fut élevé au souverain pontificat que pour son attachement sincere à la religion, son zele & ses vertus exemplaires, son activité & son expérience, son habileté dans les divines écritures & les autres sciences : qualités rares sur-tout alors, & réputées bien plus nécessaires au Chef de l'Eglise qu'à un simple évêque. Il avoit travaillé avec fruit à la conversion des Bulgares, & s'étoit si bien concilié la vénération & la confiance de ces peuples, qu'ils le demanderent pour archevêque au Pape Nicolas, dont il fut constamment estimé. Jean VIII l'avoit condamné depuis dans un concile, d'une maniere également dure & humiliante : mais ce procédé d'un Pape qui, dans sa conduite à l'égard de Photius, s'écarta bien plus étrangement des traces de son sage prédécesseur, ne pouvoit préjudicier à la réputation de Formose, dont le plus grand crime vraisemblablement avoit été de ne point approuver les entreprises de Charle le Chauve sur le royaume d'Italie, contre l'ordre naturel de la succession. Le Pape Marin ne suivit pas les pré-

Luitpr. 1. c. 8.

ventions de Jean; il rétablit au contraire Formose dans l'évêché de Porto.

T. 8. Conc. p. 1410. Dès que celui-ci se vit sur le Saint Siege, son premier soin fut de mettre le sceau à la condamnation de Photius. Stylien, évêque zélé de Néocésarée dans le Pont, avoit écrit au Pape Etienne, à ce dessein, & en même temps afin d'obtenir quelque indulgence en faveur de ceux qui n'avoient adhéré que par contrainte à l'auteur du schisme. Le Pape Etienne étant mort avant l'arrivée des députés de Stylien, Formose envoya des légats en Orient, avec une lettre conçue en ces termes: Avant toutes choses, la condamnation de Photius demeurera perpétuelle & irrévocable. Quant à ceux qu'il a ordonnés, nous leur accordons grace de la maniere suivante: En présentant un libelle où ils reconnoîtront leur faute, & en demanderont pardon avec promesse de n'y plus retomber, ils seront reçus à la communion des Fideles laïques, suivant l'instruction que nous envoyons, & que vous suivrez ponctuellement.

Flod. IV. hist. c. 1. Foulques de Reims, un des plus considérables prélats de France par sa

naiſſance & ſes qualités perſonnelles, s'empreſſa d'écrire au Pape Formoſe, pour rendre ſes hommages à ce digne ſucceſſeur de Pierre, & pour féliciter l'Egliſe Romaine d'une élection, qu'il regardoit, dit-il, comme une marque de la protection de Dieu ſur toute l'Egliſe. L'année ſuivante 893, ce puiſſant Prélat ayant fait reconnoître le Roi Charle, fils de Louis le Begue, il écrivit encore au Pape, lui demanda ſes conſeils & ſes bons offices pour le jeune Roi. Ce Prince, âgé ſeulement de quatorze ans, étoit le ſeul deſcendant légitime de Charlemagne. On l'avoit fait ſauver en Angleterre, après l'élection du Roi Eudes, qu'une partie des ſeigneurs François ne vouloit pas reconnoître. On demeura tranquille, tandis qu'on ne vit pas jour à le mettre en poſſeſſion de ſes droits: mais des troubles élevés en Aquitaine y ayant attiré Eudes, & l'y retenant fort occupé; on fit revenir Charle, & on le conduiſit à Reims, où les ſeigneurs de ſon parti le firent couronner avec de grandes acclamations. Toute la Neuſtrie ſe déclara pour lui. Mais l'étendue &

T. 9. Conc. p. 434.

la justice même de ses prétentions donnoient trop d'ombrage, pour qu'il n'eût pas infiniment à craindre de la multitude des souverains, & des usurpateurs qui s'étoient appropriés l'Empire & les différens royaumes de Charlemagne.

Flo'. c. 3. IV. Le Souverain Pontife, à la recommandation de Foulques, écrivit en faveur du jeune Roi, à ses deux plus puissans compétiteurs Eudes & Arnoul. Mais, quel qu'ait été l'effet de cette médiation, & si respectable en soi, & si foible en pareille matiere, les troubles continuels de la France & de la Germanie furent beaucoup plus utiles à Charle, qui conserva la royauté, ou plutôt le vain titre de Roi, auquel son incapacité fit ajouter le surnom de Simple. Eudes retint les provinces qui s'étendent depuis la Seine jusqu'aux Pyrénées; & Charle se borna aux pays qui sont entre la Seine & la Meuse, jusqu'à l'année 898 où mourut le Roi Eudes. Charle fut alors reconnu généralement, dans la Neustrie, la Bourgogne & l'Aquitaine, avec d'autant plus de facilité, que la soumission des grands se bornoit à un hommage

stérile. Les ducs & les comtes, dans ces gouvernemens héréditaires où ils établirent le monstrueux système de la féodalité, chaque seigneur dans son canton jouissant au moins de l'indépendance qui consiste à faire le mal impunément, exerçoient à l'envi leur ambition, leurs exactions & leurs vengeances, épuisoient tout le sang de la patrie dans leurs querelles particulieres, sans que le Roi osât s'en mêler. On peut inférer de là, quel étoit le désordre dans toutes les parties de la société.

Mais plus on y trouvoit d'occasions de chute & de perversion, plus l'esprit de foi fournit de motifs & de modeles d'un détachement religieux. Ce fut alors qu'un saint homme, nommé Grimlaïc, donna la regle des Reclus. C'étoient des solitaires qui s'enfermoient dans une cellule, après avoir fait vœu de n'en sortir jamais. Personne n'y étoit admis qu'avec la permission de son évêque & de son abbé, après de longues épreuves. Quand tous ces préliminaires étoient remplis, on éprouvoit encore un an ces solitaires dans les monasteres auxquels leurs cellules

Cod. reg. t. 2. p. 464.

étoient jointes, & dont ils ne sortoient point pendant ce temps-là. Ils faisoient ensuite leur vœu de stabilité, en présence de l'évêque, dans l'église, d'où on les conduisoit à leurs cellules ; & le prélat apppofoit son sceau sur la porte.

La cellule devoit être petite, & par-tout exactement fermée. Le Reclus y avoit tout ce qui étoit nécessaire, & s'il étoit prêtre, un oratoire consacré par l'évêque. On y ménageoit une fenêtre qui donnoit dans l'église, afin qu'il pût présenter son offrande pour le sacrifice, s'unir au chant du chœur, & conférer avec les personnes qui venoient lui parler. Mais il y avoit des rideaux en dedans & en dehors, afin que le solitaire ne pût voir, ni être vu. Il pouvoit avoir dans l'enceinte de sa retraite un petit jardin, pour prendre l'air & se procurer quelques herbages. Hors de cette enceinte, mais attenant à sa cellule, étoit celle de ses disciples, avec une fenêtre, par laquelle ils le servoient & recevoient ses instructions. Si l'on jugeoit à propos qu'il y eût deux ou trois reclus ensemble, alors leurs cellules se touchoient,

choient, & avoient des fenêtres de communication. Si quelques femmes les vouloient consulter, ou se confesser à eux, elles le faisoient en présence de tout le monde, par la fenêtre qui donnoit sur l'église.

La regle de Grimlaïc recommande aux reclus l'étude de la sainte Ecriture & des auteurs ecclésiastiques, pour découvrir les pieges de l'enfer, les éviter & les faire éviter à ceux qui venoient prendre leurs conseils. S'ils étoient deux, ils ne devoient conférer que des choses célestes, & se dire leur coulpe l'un à l'autre. Celui qui étoit seul, se la disoit à lui-même. On recommande instamment l'examen de conscience, l'oraison mentale, la communion ou la célébration quotidienne de la messe, avec les dispositions convenables. On ordonne le travail des mains, dans les intervalles de la priere & de la lecture, tant pour mortifier son corps, que pour éloigner les tentations, fixer ses pensées & se plaire dans la retraite. C'est pourquoi l'on veut que ces solitaires travaillent, quand même ils auroient de quoi vivre. Il leur est toutefois



[redacted]

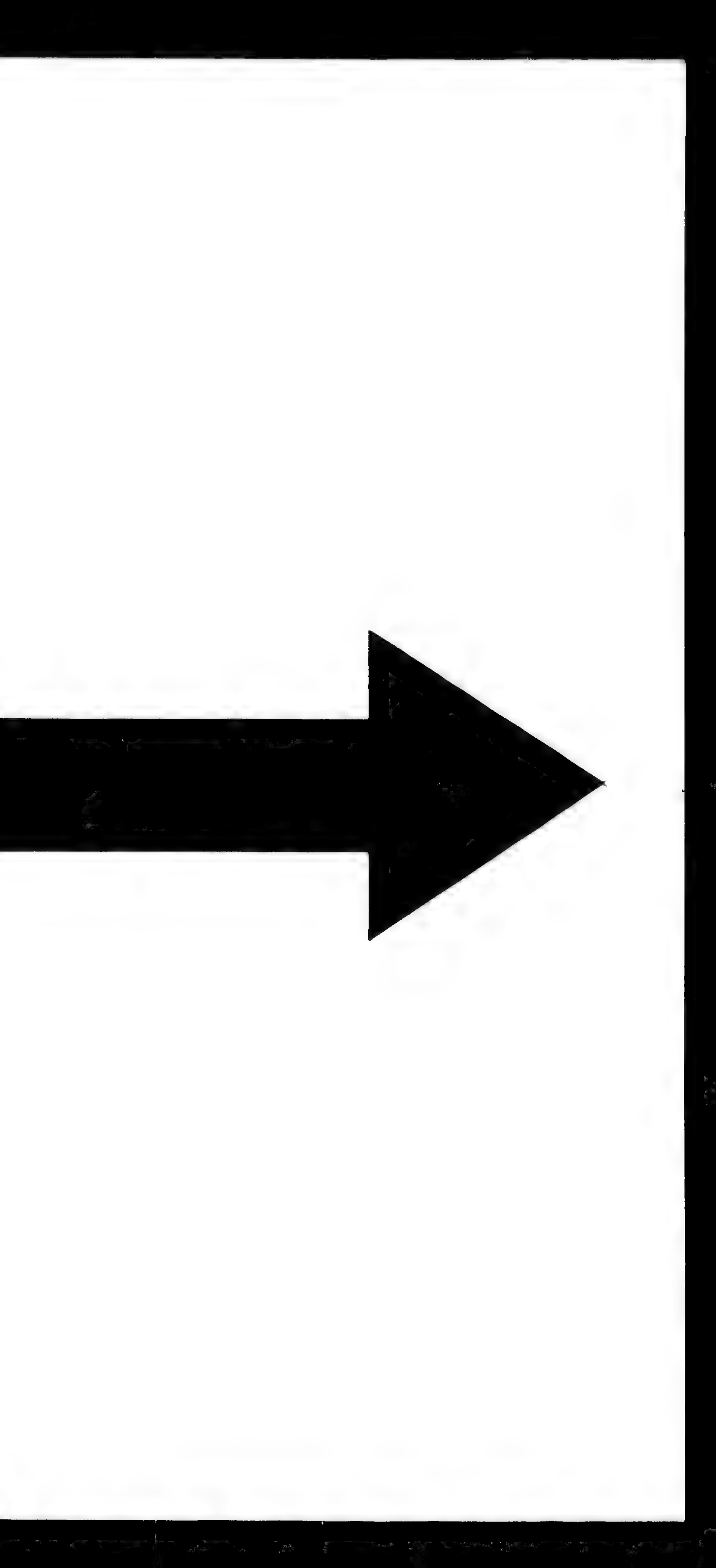
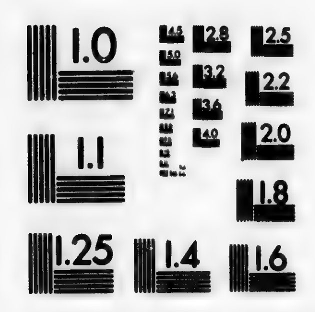


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



6"

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503



permis de recevoir ce qu'on leur présente volontairement, soit pour leurs besoins, soit pour le soulagement des pauvres. Ils pouvoient user du bain dans leur cellule, & sur-tout quand ils étoient prêtres. On ne croyoit pas seulement cet usage de propreté, salutaire au corps; mais on le regardoit comme une préparation extérieure, pour approcher plus décemment des saints mysteres. Quand ils étoient malades, on ouvroit leur porte, pour les assister; sans qu'ils sortissent jamais de leur cellule, sous quelque prétexte que ce pût être.

Act. SS. Bened. sæc. 5. p. 7, &c.

Vers le même temps, S. Gérauld d'Aurillac en Auvergne fit un autre établissement de piété, auquel il consacra la terre dont il porte le nom. Il commença par bâtir une église, puis une maison spatieuse, distribuée en cellules & en appartemens communs pour les exercices réguliers. Il prit ensuite les mesures qu'il crut les plus justes, pour former des institutions capables d'établir & d'accréditer la régularité, dont il vouloit que cette communauté fût un modele. Il y avoit en Languedoc un monastere fort renommé, qui

est aujourd'hui l'évêché de Vabres, & qui avoit été fondé l'an 862 par Raimond comte de Toulouse. Gérauld y envoya de jeunes gens également distingués par leur naissance & leur piété, pour en apprendre la regle. Mais il ne fut pas content de la conduite de ces éleves, [illegible]venus sans des maîtres expéri[illegible]tés & capables de les diriger, avoient été réduits à prendre un supérieur parmi eux. Le pieux fondateur avoit une si haute idée de la perfection religieuse, qu'il disoit souvent qu'un bon religieux est un ange sur la terre. Il se seroit consacré lui-même à Dieu dans son monastere, pour y donner l'exemple de la ferveur, s'il n'en eût été détourné par S. Gausbert, évêque de Cahors & son directeur, qui le jugea bien plus utile au prochain dans le rang où il étoit né.

Il étoit fils d'un autre Gérauld, déjà comte d'Aurillac, d'une maison très-ancienne, très-puissante & très-vertueuse. La Comtesse Adaltrude sa mere n'avoit pas moins de piété, que son époux. En un mot, la vertu sembloit héréditaire dans cette famille qui comptoit deux grands saints de son

sang, savoir S. Césaire d'Arles & l'Abbé S. Irier, & qui regardoit cet avantage comme le titre le plus glorieux de sa noblesse. Le jeune Gérauld étant né l'an 855, des parens si chrétiens ne manquerent pas de le faire élever dans les plus pures maximes du Christianisme. On eut soin aussi de le former aux exercices de la chasse & des armes, réputés indispensables alors, particuliérement à un enfant que le Comte destinoit à lui succéder. Une longue indisposition qui survint au jeune Gérauld, fit changer de dessein à son pere, & le lui fit appliquer long-temps à l'étude, où il prit un goût particulier pour la lecture des livres sacrés. Ses parens étant venus à mourir, comme il étoit encore fort jeune; la vertu & l'application suppléerent à l'expérience, & il gouverna ses grandes terres, son nombreux domestique, de puissans vassaux, avec une sagesse digne de la plus longue maturité. L'esprit d'ordre & de justice fut la regle qui le dirigea invariablement. Il n'aimoit pas la guerre, & la fit avec succès; n'y ayant jamais de vues ambitieuses, ne se pro-

posant que de repousser la force par la force, & de contenir les seigneurs ou les oppresseurs voisins : triste nécessité pour son ame sensible ; mais il y usa constamment de toute la modération imaginable, & reçut quelquefois des marques de la protection divine qui parurent miraculeuses.

On ne trouve dans la vie de Gérauld qu'une seule tache, réparée aussi-tôt avec un avantage qui en devint un des plus beaux traits. Dans l'une de ces malheureuses occasions où la vertu la plus forte est toujours fragile, Gérauld, à la fleur de son âge, arrêta imprudemment ses yeux sur une jeune personne, fille de l'un de ses serfs, & d'une rare beauté. Il ne sut pas mieux contenir son cœur que ses regards, & donna sur le champ un rendez-vous secret à l'objet de sa soudaine passion. Mais comme il l'y eût suivie, la grace & l'ancienne habitude agissant puissamment sur son cœur, il ne l'aborda que pour la renvoyer, & remonta précipitamment à cheval, quoique de nuit, & par un froid rigoureux. Pour éteindre à jamais sa passion avec l'espérance de la satisfaire, il affranchit

la jeune ſerve, engagea ſes parens à la marier, & fournit la dot. Il perdit enſuite la vue; & pendant plus d'un an que dura cette triſte privation, il ne ceſſa de bénir le Seigneur, de ce qu'il le puniſſoit en cette vie plutôt qu'en l'autre. Après ſa guériſon, Guillaume duc d'Aquitaine lui offrit ſa ſœur en mariage : mais Gérauld, en pleurant une faute, avoit ſenti tout le prix de la vertu contraire, & la voulut porter à ſa plus haute perfection. Il renonça à cette flatteuſe alliance, prit le parti de garder le célibat toute ſa vie, & l'honora par la pratique de toutes les bonnes œuvres.

Il ſe diſtingua ſpécialement par un amour de la juſtice, pouſſé juſqu'au ſcrupule, & par ſa tendre charité pour les pauvres. Ses aumônes n'avoient d'autres bornes que celles des miſeres qui venoient à ſa connoiſſance. Il ne refuſoit jamais aucun pauvre, dreſſoit des tables à tous les étrangers, tenoit des nourritures en réſerve pour ceux qui ſurvenoient ſans fin : outre cette multitude indéterminée, il en nourriſſoit réglément un certain nombre. Il ſe trouvoit à toutes les diſtri-

butions, pour s'assurer de leur ponctualité, & de la bonté des alimens, qu'il goûtoit lui-même. Cependant il vivoit de la maniere non seulement la plus frugale, mais la plus austere. Il jeûnoit trois fois la semaine, sans jamais y manquer; transférant son jeûne, s'il tomboit un jour de fête, & anticipant le samedi le jeûne du dimanche: pratique admise universellement depuis lui. Il ne soupoit jamais. A dîner, il invitoit des personnes pieuses & savantes, pour conférer sur ce qu'on lisoit pendant le repas. Le reste du temps s'employoit à rendre la justice, à régler les affaires, à mettre la paix dans les familles, à instruire ses gens, à visiter les malades, en prieres, en lectures, en œuvres chrétiennes de toute espece. Il paroissoit toujours vêtu simplement, & s'étoit absolument interdit l'usage de la soie & de tous les ornemens recherchés. Autant qu'il le pouvoit dans son état, il se rapprochoit de l'état monastique dont il avoit la plus haute estime; & sans se raser entiérement comme les moines, il portoit la barbe beaucoup plus courte que les laïcs. Il fit jusqu'à sept fois le

pélerinage de Rome, qui étoit alors dans la plus grande recommandation. Sur la fin de sa vie, il redoubla ses austérités & toutes ses ferveurs, jusqu'à sa mort qui arriva l'an 909, le treizieme d'octobre, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire.

Vers le même temps, l'Impératrice Richarde, épouse de Charle le Gros, mourut en odeur de sainteté, dans le monastere d'Andelau en Alsace, qu'elle avoit fondé pour des chanoinesses, & qui subsiste encore sur le même pied. Elle avoit souffert avec une patience héroïque, les accusations honteuses qu'intenta contre elle ce foible & soupçonneux Empereur, & qu'elle confondit, en prouvant qu'elle étoit encore vierge. La séparation qui suivit cet éclat scandaleux, donna lieu à la Princesse de se livrer toute entiere à son attrait pour la piété, & d'acquérir dans la retraite une sainteté qu'on a jugée digne d'y être honorée publiquement.

T. 9. Conc. p. 439. L'an 895, Arnoul Roi de Germanie donna un témoignage remarquable de sa protection envers l'Eglise. Se trouvant à son palais de Tribur, près

de Maïence, il fit tenir un concile général des pays de son obéissance, où se trouverent vingt-un évêques, y compris les trois métropolitains de Maïence, de Cologne & de Treves. Pasteurs du troupeau de J. C. dit-il aux Peres qui réclamoient sa protection, remplissez fidélement votre ministere, & comptez que je ne serai pas moins religieux à m'acquitter du mien, en combattant les ennemis de l'Eglise & les vôtres. Sur quoi les évêques s'étant plaints des pécheurs incorrigibles qui ne venoient point à pénitence, le Roi ordonna que tous les comtes, dans l'étendue de ses Etats, prendroient ces pêcheurs excommuniés, & les lui ameneroient; que s'ils faisoient rebellion quand on les voudroit prendre, & qu'ils y perdissent la vie, on n'imposeroit aucune pénitence à ceux qui les auroient mis à mort. Ainsi commençoit-on à mêler les voies de la coaction à celles de la persuasion & de la douceur, pour réduire les pécheurs à la pénitence: méthode qui par conséquent dut son origine à la puissance séculiere, & qu'on n'imagina sans doute que pour arrêter

des excès dont tous les autres freins ne pouvoient garantir l'ordre public. La compensation des œuvres satisfactoires ayant déjà commencé à s'introduire, les évêques permirent aux pénitens de racheter certains jeûnes par des aumônes; mais seulement en cas de maladie & de voyage, ou dans les dernieres années de leur pénitence. On voit aussi par ce concile, que le jeûne ou abstinence du samedi n'étoit pas encore observé, & que, dans la célébration du saint sacrifice, l'usage étoit de mêler à deux tiers de vin un tiers d'eau, sans se contenter d'y en mettre quelque goutte.

Regin. an. 895. Luitpr. l. 1. c. 8.

Après cette assemblée, le Roi Arnoul passa en Italie, où il étoit invité par Bérenger & par le Pape Formose. Gui compétiteur de Bérenger ne se croyant pas en état de résister à tant de forces réunies, s'enfuit précipitamment, & Arnoul se rendit maître de Rome. Le Pape lui fit de grands honneurs, & le couronna Empereur dans les commencemens d'avril de l'année 896. Après quoi, le peuple Romain lui prêta serment de fidélité, avec cette clause remarquable : *Sauf la foi due au Pape Formose*. Ce Pontife sur-

vécut peu à cette révolution. Quelques auteurs placent sa mort au 4 d'avril : mais il est constant par des faits postérieurs, qu'il vivoit encore vers le 15 de ce mois. Boniface, déposé du soudiaconat & de la prêtrise, fut élu pour lui succéder par une faction populaire : au bout de quinze jours, il mourut de la goutte. Son élection fut déclarée nulle, par un concile tenu deux ans après à Ravenne : ce qui fait que plusieurs historiens ne le comptent pas au nombre des Souverains Pontifes.

Enfin Etienne VI fut consacré, au mois d'août de la même année. Son regne ne fut que de quatorze mois, & n'est marqué que par un trait, moins honorable encore à son gouvernement qu'un entier oubli. Ayant assemblé un concile nombreux, il n'eut pas seulement la témérité de condamner son prédécesseur Formose, mais il fit déterrer son corps, & commanda de l'apporter au milieu de l'assemblée. Le mort étoit revêtu des ornemens pontificaux ; on le plaça sur le Siege Apostolique, & on lui donna un avocat pour répondre en son nom. Alors le

Ibid. Luitpr. Flod. v. p. 606.

Pape Etienne adressant la parole au cadavre, comme s'il eût été vivant; Evêque de Porto, lui dit-il, pourquoi l'ambition vous a-t-elle fait usurper le siege de Rome? L'ayant ainsi condamné par la premiere interrogation, il prononça la sentence qui fut accompagnée de l'exécution. On dépouilla le mort de ses vêtemens sacrés; on lui coupa trois doigts; on lui trancha la tête, puis on le jetta dans le Tibre. Etienne ajoutant le sacrilege à la barbarie, dégrada des saints ordres tous ceux à qui Formose les avoit conférés, & les ordonna de nouveau. Bientôt il reçut la peine de ces excès. Il fut arrêté par des factieux aussi violens que lui, exclus à son tour du siege pontifical, chargé de fers, & jetté dans une prison, où on l'étrangla.

Il eut pour successeur immédiat, Romain-Gallesin qui ne siégea pas quatre mois entiers. Théodore qui le remplaça, régna beaucoup moins encore. Mais dans les vingt jours qu'il occupa le S. Siege, il ne laissa pas de travailler utilement à la pacification des esprits & à l'édification de l'Eglise. Il rappella les évêques chassés de leurs sieges, rétablit les clercs ordonnés par

Formose, & fit reporter solemnellement dans la sépulture des Papes, le corps de ce Pontife qui avoit été retrouvé par des pêcheurs. Romain se rendit extrêmement cher au clergé, & se fit généralement estimer de tout le monde, par son humeur pacifique, sa sobriété, sa chasteté & sa libéralité envers les pauvres.

Jean IX qui lui succéda, se rendit également recommandable par sa sagesse & sa piété. Les suffrages furent néanmoins partagés à son élection, & Sergius en eut un certain nombre. Le parti de Jean prévalut. Sergius, chassé de Rome, fut obligé de se retirer en Toscane, sous la protection du Marquis Adalbert, où il demeura sept ans. Jean IX tint le siege deux ans, quatre mois & quinze jours, c'est-à-dire depuis la mi-juillet de l'an 899 jusqu'au 30 novembre de l'année 900, où il mourut : époque solidement établie, malgré les prétentions contraires de quelques chronologistes estimables.

Le Pape Jean, ainsi que son prédécesseur Théodore, se déclara contre les violences scandaleuses d'Etienne VI. Afin d'extirper le mal jusqu'à la racine, il fit célébrer un concile à Rome,

où l'on examina les manœuvres d'Etienne avec la plus grande maturité. On trouva que la plupart des évêques qui avoient souscrit au concile de ce Pape contre la mémoire de Formose, y avoient été forcés tyranniquement. Plusieurs avoient accusé ce Pape de parjures & d'autres actions infamantes, sans connoissance de cause & sans aucun examen. Sur quoi on rejetta le concile du Pape Etienne, & l'on en condamna les actes à être brûlés; comme on a brûlé, dit-on, ceux du concile de Rimini, & du second d'Ephese. Les évêques & les autres ecclésiastiques coupables de cette lâche complaisance ayant demandé pardon, on usa d'indulgence pour une faute où la crainte avoit eu plus de part que la malignité. Mais on défendit sévérement à toute personne, de quelque rang qu'elle pût être, d'empêcher la liberté des conciles, de dépouiller à cette fin les prélats de leurs biens, de les mettre en prison, de leur faire violence en aucune maniere. On défendit aussi, suivant les conciles d'Afrique, de réitérer, tant les ordinations, que le sacrement du baptême. Enfin le concile confirme la juste estime qu'on avoit

Musæ. Italic, Mabill. t. 1. p. 86.

de Formose, & déclare que cet Evêque avoit été transféré du siege de Porto au S. Siege Apostolique, par nécessité & pour son mérite. Toutefois il défend de tirer cet exemple à conséquence, & rappelle à ce sujet, la sévérité des canons qui étoient toujours en usage dans l'Occident, & qui alloient jusqu'à refuser la communion laïque à ceux qui les transgressoient.

Pour le Prêtre Sergius, dont l'élection schismatique avoit divisé l'Eglise Romaine, on le déclara condamné & chassé, ainsi que ses fauteurs, avec défense d'exercer les saints ordres. Le concile attribue ces sortes de troubles à l'abus qui s'étoit introduit de consacrer les nouveaux Papes à l'insçu de l'Empereur, & de prévenir, contre les canons & la coutume, l'arrivée de ses commissaires institués pour empêcher de pareils désordres. C'est pourquoi, dit-il, nous voulons que désormais le Pape soit élu dans l'assemblée des évêques & de tout le clergé, sur la demande du sénat & du peuple; qu'ensuite il soit consacré solennellement en présence des commissaires impériaux, & que personne cependant n'exige de lui des sermens nouvelle-

ment inventés. Il s'étoit encore introduit un autre abus, savoir, qu'à la mort du Pape on pilloit le palais pontifical, d'où le brigandage se répandoit par toute la ville. On dépouilloit de même les maisons épiscopales, à la mort des évêques. On ne défendit pas seulement ces pillages, sous peine des censures ecclésiastiques; mais on menaça les coupables de toute l'indignation de l'Empereur.

Cet Empereur, en présence duquel se célébra le concile, étoit Lambert fils de Gui, couronné par Formose dès l'an 893, & qui avoit enfin pris l'ascendant sur Bérenger duc de Frioul. Pour l'Empereur Arnoul, il s'étoit retiré en Allemagne aussi-tôt après son expédition de Rome. Il revint en Italie l'an 899, pour punir les rebelles: mais il mourut au siege de Fermo, le 8 décembre de la même année, suivant une inscription trouvée dans son tombeau. On prétend qu'il fut empoisonné par Agiltrude, veuve de Gui, femme intrigante & déterminée, qui renfermée dans la place, & sur le point d'y être forcée, trouva moyen de faire donner à l'Empereur un breuvage qui lui causa la mort.

Au commencement de l'année suivante, les seigneurs de Germanie s'assemblerent à Forcheim, & reconnurent pour Roi le fils légitime d'Arnoul, nommé Louis, & âgé seulement de sept ans. Ils demanderent ensuite la confirmation du Pape, en s'excusant de n'avoir pu se concerter avec lui pour l'élection même, par la difficulté des passages qu'occupoient alors les Païens. Ces Infideles qui infestoient les confins de l'Allemagne & de l'Italie, étoient les Hongrois, nouveaux Barbares venus du fond de la Scythie, & qui se montroient depuis environ dix ans dans l'Empire François. Ils étoient d'abord entrés dans la Pannonie & le pays des Avares, où ils vivoient de chasse & de pêche. Ils firent ensuite des courses fréquentes en Carinthie, en Moravie & en Bulgarie. Toutes leurs armes se réduisoient à l'arc, dont ils se servoient avec une adresse incomparable. Ils ne se piquoient, ni de l'art des sieges, ni de combattre de pied ferme: mais, suivant la méthode encore propre à ces peuples, ils chargeoient brusquement leurs ennemis, & se dispersoient aussi-tôt après. Ils étoient continuellement à cheval, as-

Regin. an. 889.

rêtés comme en marche, & même en tenant conseil. Leur extérieur, leurs usages singuliers, leurs têtes rasées, leur air sombre, leur taciturnité farouche qui ne répondoit à toutes les propositions que par des faits le plus souvent meurtriers, tout en eux imprimoit la terreur. Les femmes n'étoient, ni moins intrépides, ni moins impitoyables que les hommes.

Luitpr. l. 2. c. 5.

Ils se jetterent d'abord sur la Moravie, à la demande de l'Empereur Arnoul, qui les avoit appellés contre les rebelles de cette province. Mais bientôt ne distinguant plus ni amis ni ennemis, ils entrerent en Baviere, puis en Italie, où ils inonderent de sang tous les lieux de leur passage. Les Fideles s'étant rassemblés dans le pays de Padoue, leur présenterent bataille sur les bords de la Brenta, & furent défaits. Il y en eut plusieurs milliers de tués & de noyés, avec un grand nombre de comtes & quelques évêques, entre lesquels on compte Luitard de Verceil, ancien favori de Charle le Gros, & qui perdit avec la vie ses trésors immenses. A Nonantule dans le Modenois, les Barbares massacrerent tous ceux des moi-

nes qui n'avoient pas pris la fuite, brûlerent le monastere avec sa riche bibliotheque, & enleverent tout le reste. Rome & toute l'Italie étoient dans la consternation, quand les Infideles contre toute espérance interrompirent cette premiere course, & contens du butin qu'ils y avoient fait, ne penserent plus qu'à en aller jouir dans les contrées sauvages qui leur servoient de retraite.

Le Pape Jean IX profita de ce relâche inespéré, pour partager ses soins entre les différentes Eglises. En Espagne, Alphonse III, surnommé le Grand, avoit rendu sa puissance respectable, tant aux Arabes qui occupoient depuis long-temps le centre de l'Hespérie, qu'aux Normands avides qui en infestoient sans cesse les côtes, comme toutes celles de l'Océan. Malgré ces embarras perpétuels, il avoit rebâti & repeuplé plusieurs villes, entr'autres Portugal ou Porto, Brague, Viseu & Tui, dans lesquelles il édifia des églises, & fit instituer des évêques. Il fortifia extrémement Oviédo, & en fit comme un boulevart inexpugnable, où les effets les plus précieux de ses Etats, & sur-tout les reliques

Sampir. Astur. p. 56.

de toutes les villes pussent être en sûreté contre les incursions de tant de Barbares. Trouvant trop petite & trop simple, l'église qu'Alphonse le Chaste avoit érigée sur le corps de S. Jaque, il la rebâtit magnifiquement, de pierres recherchées, avec des colonnes de marbre : il l'enrichit d'ornemens & de vases d'un prix inestimable pour le travail & pour la matiere.

Ambr. Mor. l. xv. c. 9. Ensuite il envoya des ambassadeurs au Pape Jean, pour obtenir la célébration d'un concile, où la dédicace de cette église se fit avec la plus grande pompe : en même temps, il demanda que l'Eglise d'Oviédo fût érigée en métropole. Il vint dix-sept évêques à cette dédicace. Le Roi s'y trouva, avec la Reine son épouse, les princes ses fils, treize comtes, & un peuple innombrable. On consacra trois nouveaux autels : mais on n'osa faire la consécration du quatrieme, sous lequel reposoient les reliques de S. Jaque ; parce qu'on la croyoit faite de premiere antiquité par ses propres disciples, qu'on disoit au nombre de sept, & dont on rapportoit les noms. Le siege d'Oviédo fut de même érigé en métropole, dans un concile célebré en cette capitale l'an

T. 9. Conc. p. 219 & seq.

900, le premier dimanche après pâque, vingt-septieme jour d'avril. On statua que le nouvel archevêque, nommé Hermenigilde, établiroit des évêques dans les places de cette province qui en avoient auparavant, & qu'on choisiroit des archidiacres, pour visiter deux fois l'an les paroisses & les monasteres. Le Roi attribua des terres considérables à cette métropole, & à proportion aux évêques de sa dépendance; voulant qu'ils eussent chacun, tant des églises que des terres dans la province d'Asturie, comme en un lieu de sûreté où ils pussent trouver une retraite en cas de besoin. Dans la même année, l'Abbé Césaire fut élu & sacré archevêque de Tarragone. Mais l'archevêque de Narbonne s'y opposa, avec les évêques même d'Espagne qui le reconnoissoient pour métropolitain. Alphonse III poussa son long & glorieux regne de 46 ans, jusqu'à l'année 910, où il abdiqua la couronne en faveur de son fils Garcie, qui avoit néanmoins voulu la lui enlever. Il mourut deux années après.

L'Angleterre avoit perdu auparavant un de ses meilleurs rois, dans la personne d'Alfrede le Grand, qui

mourut le 25 octobre de l'année 900; laiſſant à ſon fils Edouard I la monarchie entiere de la Grande-Bretagne, qu'avoient déjà poſſédée ſon pere & ſon aïeul. Depuis ſa tendre jeuneſſe juſqu'à l'age de 50 ans où il ceſſa de vivre, ſa vertu, loin de ſe démentir, prit toujours un nouvel accroiſſement dans le tumulte & la diſtraction des affaires, dans les révolutions & les troubles, dans les ſuccès les plus éblouiſſans, & malgré les tentations violentes que ſa jeuneſſe eut à combattre. Alors il lui arrivoit ſouvent de ſe lever ſecrétement au milieu de la nuit, & de s'aller proſterner dans l'égliſe par un froid rigoureux, pour demander au Seigneur d'amortir les ardeurs de la chair qui ſe révoltoit contre l'eſprit. Pendant 28 ans de regne, il s'appliqua ſans relâche à faire fleurir la religion, la juſtice & les arts. Il diviſa le peuple de chaque province en trois parties, dont deux étoient deſtinées à porter les armes, & l'autre à la culture des terres. La marine d'Angleterre dut à ce Prince l'origine de ſa grandeur, & de l'état reſpectable où elle s'eſt preſque toujours maintenue. Il établit à Oxford des écoles qui l'ont fait re-

Vit. per Spelm. Aſſer. paſſim.

garder comme le fondateur de l'université de cette ville, fameuse dès lors par l'étude des belles-lettres & de la philosophie. Il attira grand nombre de savans des pays voisins, cultiva plus soigneusement encore les naturels du pays, combla les uns & les autres de biens & de dignités. Asser, moine savant de S. Davis dans le pays de Galles, fut élevé sur le siege épiscopal de Schirburn. Plegmond qui avoit été long-temps ermite, devint archevêque de Cantorbéri. Alfrede se rendit lui-même profond dans les sciences, quoiqu'il ne se fût livré à l'étude que dans un âge assez avancé. Il ne fit pas seulement ce recueil de loix qui le fait passer pour le pere du droit & de la législation Britannique; mais il traduisit en Saxon l'Histoire Ecclésiastique de Bede, le Pastoral de S. Grégoire, les Consolations de Boëce qu'il goûtoit particuliérement, & il composa de génie différens ouvrages. Il témoigna toujours un grand respect pour le Pape, à qui, outre le denier de S. Pierre, il envoyoit de temps en temps des présens magnifiques.

Jean IX étendit ses soins, des Eglises

du Nord & de l'Hespérie à celles de l'Orient. Stylien de Néocésarée se signaloit toujours par son zele pour l'unité catholique & l'entiere extinction du schisme. Le Souverain Pontife s'adressa à ce digne Evêque, afin de procurer la réunion de tous les Grecs qu'on pourroit retirer du schisme. Nous accordons la communion, lui écrivit-il, à ceux qui se soumettront : mais nous voulons que les décrets de nos prédécesseurs demeurent inviolables. Nous jugeons de Photius, comme ils en ont jugé ; & nous mettons Ignace, Etienne & Antoine au même rang qu'ils les ont mis. Cet Antoine, surnommé Caulée, fut le successeur immédiat d'Etienne dans le siege de C. P. dont ces trois patriarches consécutifs sont comptés parmi les saints.

Il étoit mort dès l'an 895, & avoit été remplacé par Nicolas le Mystique, ainsi appellé à cause de l'office de secrétaire qu'il avoit exercé auprès de l'Empereur Léon. Sous son patriarchat, ce Prince fit bâtir à C. P. un monastere d'eunuques, avec une église, où il fit apporter, suivant un auteur fort

Theophil. p. 114.

fort ancien, les corps de S. Lazare & de Sainte Magdelaine sa sœur.

Un événement d'une toute autre conséquence signala l'épiscopat de Nicolas le Mystique. L'Empereur Léon n'avoit point de fils pour lui succéder, quoiqu'il eût déjà contracté successivement trois mariages. Sa troisieme femme étant morte, il en épousa une quatrieme; mais il n'osa la faire couronner, ni recevoir avec elle la bénédiction nuptiale; parce que les quatriemes noces étoient défendues dans l'Eglise Greque. On y soumettoit à la pénitence les secondes & les troisiemes, & l'on y traitoit les quatriemes de polygamie. Léon lui-même avoit ordonné par une constitution expresse, que les peines portées à ce sujet par les canons seroient ponctuellement exécutées, & il les avoit étendues jusqu'aux troisiemes noces. Cependant sa quatrieme femme, nommée Zoé, étant accouchée d'un fils, il voulut la faire déclarer son épouse légitime. La premiere difficulté fut de baptiser l'enfant avec les solennités ordinaires pour les fils d'Empereurs. Le Patriarche Nicolas, T. 9. Conc.
appuyé d'un grand nombre d'évêques, p. 1264.

réclama les canons avec tant de force, que l'Empereur fut obligé de promettre avec serment de renvoyer la mere. Mais trois jours après cette soumission contrainte, Zoé reparut dans le palais comme impératrice; & les noces furent célébrées avec pompe, quoique sans le ministere des prêtres. Le Patriarche alla trouver l'Empereur, se prosterna à ses pieds, & le conjura de respecter la dignité impériale, qui dans le corps de l'Etat, lui dit-il, tient lieu du visage, où les moindres taches forment une difformité hideuse. Il le supplia de surseoir au moins, jusqu'à ce qu'on fît venir des légats de Rome & des chaires patriarchales, pour examiner avec les évêques de l'Empire ce qu'il convenoit de statuer.

Eutych. t. 2. p. 484.

Léon écrivit en effet, tant au Pape qu'aux Patriarches d'Alexandrie, d'Antioche & de Jérusalem, pour les engager à venir examiner la validité de son mariage. Ils se mirent aussi-tôt en devoir d'y envoyer des légats : mais avant leur arrivée, Léon se fit donner avec Zoé la bénédiction nuptiale, par le Prêtre Thomas, & déclara cette femme impératrice. Le Patriarche dé-

posa son prêtre, & défendit l'entrée de l'église à l'Empereur, qui se soumit encore, & ne parut plus que dans la sacristie. La marche incertaine & contradictoire de ce Prince paroîtra sans doute assez difficile à expliquer. Mais outre la transgression des loix purement canoniques de la Grece, il avoit à se reprocher des fautes beaucoup plus grieves, dans la ligne des mœurs. Du vivant de sa premiere femme la vertueuse Théophano, que l'Eglise Greque honore comme sainte, & à qui il fit lui-même bâtir une église, il avoit entretenu publiquement une concubine, qu'il épousa & couronna impératrice, après la mort de Théophano. Ainsi Léon étoit décrié depuis long-temps par son incontinence; & si on le nomme le Sage & le Philosophe, ce n'est point à cause de ses mœurs, mais, selon le style du temps, pour son habileté dans les sciences.

Les légats du Pape étant arrivés à C. P. & la Cour faisant courir le bruit qu'ils avoient dessein de confirmer le mariage de l'Empereur, le Patriarche peu conséquent, puisqu'il s'en étoit lui-même rapporté au Pape, ne

voulut point les voir en public. Il leur fit proposer une conférence secrete, à quoi l'Empereur s'opposa à son tour. Cependant une partie des évêques de son obéissance entrerent dans ses vues. Il manda le Patriarche au palais, un jour de S. Tryphon, premier de février, où il avoit coutume de donner un festin public. Pendant le repas, il pressa instamment le Patriarche d'approuver son mariage. Nicolas n'étoit pas de caractere à changer à table une résolution fixe & arrêtée. Il se montra inflexible à jamais. On l'enleva sur le champ; il fut traîné du festin à l'exil, & laissé sous bonne garde.

On tint ensuite un concile où les légats présiderent, & autoriserent le mariage de l'Empereur; non par aucun mépris des canons suivis en Orient, mais en vertu d'une dispense qu'on crut devoir accorder pour la tranquillité de l'Eglise & de l'Empire, dans une matiere purement ecclésiastique, & pour une coutume qui n'étoit pas observée généralement dans l'Eglise. Par les mêmes considérations, & de peur d'un plus grand mal, le Patriarche Nicolas ayant été déposé, on mit en sa

place le Syncelle Euthymius, homme vertueux & d'une éminente piété. On dit qu'il n'accepta cette dignité que par inspiration, afin d'empêcher l'Empereur irrité par la résistance de Nicolas, de porter quelque loi contraire à la sainteté du mariage chrétien. Nicolas fut rétabli dans la suite, par Alexandre frere & successeur de Léon; Euthymius fut chassé avec outrage; mais sans témoigner la moindre impatience, sans proférer un seul mot de plainte, justifiant par la facilité de sa cession la pureté du motif qui lui avoit fait souffrir son élévation.

Le Patriarche d'Alexandrie que l'Empereur Léon consulta sur son mariage, fut Michel évêque Melquite, dont le long épiscopat dura depuis l'an 872 jusqu'à l'an 907. L'Evêque Jacobite du même siege étant mort en 902, sa place ne fut remplie qu'au bout de quatorze ans. Cette diversité de régime & de doctrine se maintenoit pareillement dans le siege d'Antioche, qui avoit aussi son Patriarche Melquite, c'est-à-dire de la religion impériale ou orthodoxe, & son patriarche Jacobite ou Eutychien. Les

Chr. Orient. p. 111.

Elmac. l. 2. princes Musulmans, contens de tirer les rudes impôts dont ils les chargeoient, ne prenoient aucune part aux disputes qui les divisoient entre eux. L'esprit de secte & de controverse s'étoit glissé dans le sein même du Mahométisme, qui ne s'en tenoit plus à sa foi sourde & muette. On présenta l'Alcoran sous des faces nouvelles; on voulut réformer & perfectionner; on se divisa en une multitude de partis, qui ne tendoient qu'à s'écraser les uns les autres.

Bibl. Orient. Kathem. pag. 342. Un des plus fameux de ces imposteurs s'éleva dans les commencemens du dixieme siecle, à Carmath, dans cette partie de l'Arabie que l'on nomme Irac, & qui est l'ancienne Chaldée. Il se donna pour un nouvel envoyé de Dieu; & par les mêmes voies que Mahomet, il réussit en peu de temps à s'acquérir une puissance formidable. Il changea les formules de prieres que les Musulmans croyoient éternelles & immuables comme Dieu, abolit plusieurs observances gênantes, & permit entr'autres choses l'usage du vin. Ses sectateurs se rendirent redoutables par leur fanatisme, & leurs excès en tout

genre. Guidés par des capitaines pleins de bravoure & d'enthousiasme, ils porterent de tout côté la terreur & la mort. Ils prirent la Meque, en pillerent le temple, & enleverent la pierre noire, si révérée des Musulmans; après quoi rien ne parut sacré pour eux. Ils infesterent tellement le pays de Médine & toutes les routes des environs, que le pélerinage de la Meque, où les Musulmans font consister la plus grande partie de leur dévotion, fut interrompu pendant plusieurs années. Jamais les guerres de religion reprochées aux Chrétiens, ne se firent avec tant de cruauté & d'acharnement.

Les Califes entreprirent sans succès d'exterminer ces furieux sectaires. Ces chefs de la puissance & de la religion Musulmane n'étoient plus qu'un vain simulacre de leur ancienne grandeur. Il n'y avoit ni subordination ni liaison, entre ses différens membres du corps politique. Le chef étant tombé dans l'engourdissement, il ne restoit plus de ressort dans les membres. Avec les conquêtes & l'opulence, le luxe & la mollesse, le goût & les raffinemens de la volupté, la débauche

la plus honteuse, l'oubli de toute dignité & de toute décence avoient pris la place de ces mœurs dures & martiales des premiers califes qui vivoient comme leurs soldats, sans autre provision qu'un sac de riz ou de farine, sans autres meubles qu'un plat & un pot. Cette simplicité, & avec elle la force de l'Etat, se soutint sous le regne de tous les Ommiades. Mais après les premiers Abassides, dont le génie supérieur eut assez d'énergie pour subordonner à la valeur le luxe & l'élégance qu'ils introduisirent avec les arts; quand des successeurs de capacité commune, noyés dans les plaisirs où ils étoient nés, eurent laissé à leurs officiers la conduite des armées & du gouvernement; il s'éleva une multitude de tyrans domestiques, qui s'attribuerent successivement & rapidement l'indépendance. Tel fut sous les émirs, comme en Occident sous les comtes & les ducs héréditaires, l'état d'infirmité de toutes les grandes puissances dans le dixieme siecle; & par rapport à celle des Arabes, telles furent les ressources que le Ciel ménagea contre elle à l'Eglise & à l'Em-

pire d'Orient, dont la sûreté & quelques succès n'eurent pour principe que les divisions & la foiblesse de ces ennemis irréconciliables.

En Italie, le Pape Jean IX mourut le dernier jour de novembre de l'an 900. Dans le mois suivant, Benoît IV fut ordonné en sa place : Pontife encore digne des plus beaux temps, & qui pendant trois années & environ deux mois qu'il occupa le Saint Siege, ne cessa d'honorer sa dignité par ses vertus, spécialement par son amour pour le bien public, & par sa libéralité envers les pauvres. Il eut pour successeur Léon V, natif d'Ardée, qui fut ordonné le 28 octobre 903, & qui ne tint pas le siege deux mois entiers. Il fut dépossédé par Christophe, & mis dans une prison, où il mourut de chagrin peu de jours après. Mais l'usurpateur ne jouit pas long temps des fruits de son crime. Au commencement de juin de l'année suivante, il fut chassé à son tour par Sergius III, ce prêtre de l'Eglise Romaine, qui avoit disputé le pontificat à Jean IX, & qui se tenoit caché depuis sept ans. On croit communément, que Sergius

Papebr. conat.

fut rétabli par la faction du Marquis Adalbert son protecteur constant; mais Muratori prouve d'une maniere au moins très-plausible, que les Romains le rappellerent pour prendre la place de Christophe qu'ils traitoient d'usurpateur. On lui attribue aussi un commerce infame avec Marozie fille d'Adalbert, fameuse par sa beauté, son esprit, le déréglement de ses mœurs, son habileté dans les affaires & l'autorité absolue qu'elle s'arrogea dans Rome. Premiere accusation de ce genre intentée contre un Pape, & encore très-suspecte; puisqu'elle n'a pour auteur, parmi les anciens, que le seul Luitprand si enclin à la satire. Flodoard fait l'éloge du gouvernement de ce Pontife en plusieurs chefs. Ce fut lui qui termina l'affaire délicate concernant les quatriemes noces de l'Empereur Léon. Il fit réparer de fond en comble l'église de Latran, ruinée du temps d'Etienne VI, & se montra constamment libéral & magnifique. Mais il approuva l'indigne procédure d'Etienne contre Formose, regarda comme un usurpateur Jean IX avec lequel il avoit concouru pour le

pontificat, & traita aussi injurieusement les trois Papes suivans. La vérité nous oblige encore de convenir, que sans mériter toute la flétrissure qu'imprime à ses mœurs le satirique & passionné Luitprand, Sergius donna du moins lieu au scandale par des liaisons trop étroites avec Marozie, & sur-tout par les secours qu'il reçut de cette femme décriée, pour s'établir enfin sur la chaire de S. Pierre.

Epoque funeste du déchaînement de l'esprit immonde contre Rome, où pendant une longue suite d'années, Marozie & sa sœur Théodora aussi débauchée qu'elle, créerent & destituerent les pasteurs suivant les fougues de leurs passions; firent couronner des pontifes dignes d'un oubli éternel, & qu'on ne compte parmi les Papes, pour ainsi dire, qu'afin de marquer l'ordre des temps & des événemens. Alors on vit à peine quelque forme d'élection, quelquefois on négligea de sauver les apparences, on parut oublier les rits antiques & sacrés, les coutumes & les traditions, on foula souvent aux pieds les canons & les décrets des Peres & des conciles. Le

Luitpr. II. & 13.

Sauveur dormoit dans la barque de Pierre, tandis qu'elle étoit battue des vents & des flots prêts à l'engloutir : mais bientôt, en s'éveillant, il devoit la délivrer avec un éclat proportionné à la grandeur du péril. Cette épreuve ne pouvoit nuire qu'aux disciples infideles, qui faisant injure à la vérité incréée, avoient cru les puissances infernales capables de prévaloir contre l'arche du salut. Le vrai Fidele au contraire en devoit prendre un nouveau degré d'affermissement dans la foi. En effet, si le vaisseau de l'Eglise ne s'est pas brisé à de tels écueils, c'est qu'il est toujours gouverné par la main du Seigneur, & non par le bras des hommes : s'il a évité ce naufrage, il n'en est point qui puisse le faire périr.

T. 9. Conc. p. 520, &c. Sous le pontificat même de Sergius, il se tint à Troli, près de Soissons, un concile où l'on trouve autant de vestiges précieux de piété que de doctrine ecclésiastique. Hervé, successeur de Foulques dans l'archevêché de Reims, se rendoit aussi recommandable dans une grande jeunesse, que l'avoit été constamment jusqu'à sa mort son illustre & malheureux prédécesseur,

qui fut assassiné l'an 900 par quelques vassaux de Baudouin comte de Flandres. On renouvella dans ce concile l'excommunication, que celui de Reims avoit d'abord lancée contre les meurtriers de Foulques ; on défendit de leur donner la sépulture, & on prononça contre eux des formules terribles de malédiction ; tandis que les évêques éteignoient les luminaires, & brisoient les lampes. C'est ce concile de Rheims, qui nous fournit, dans le cours de l'année 900, le premier exemple d'une forme si terrible d'anathême. On regrettoit avec amertume la perte accablante qu'on venoit de faire. Foulques étoit non seulement le pere de son peuple, mais le bienfaiteur de l'Etat : il recueillit une multitude de prêtres & de religieux, que les ravages des Normands mettoient de toute part en fuite ; & il les traitoit comme ses enfans. Il rebâtit les murailles de la ville de Rheims, pourvut de même à la sûreté des autres lieux du diocese, en y construisant des châteaux de défense, tels qu'Aumont & Epernai. Il rétablit les deux écoles, instituées autrefois dans sa ville épiscopale, tant

pour les chanoines que pour les clercs de la campagne, & que le malheur des temps avoit presque entiérement ruinées.

Dans le concile de Troli, on s'appliqua sérieusement & par ordre à rétablir la regle dans les états divers de la République Chrétienne, & d'abord dans le clergé, qui doit servir de guide & de modele aux autres conditions. On peut voir ici, par la coutume qui s'étoit établie, de piller, après la mort d'un évêque, les biens de son Eglise, à quel point étoit monté le goût des rapines & du brigandage. Après avoir proscrit cet abus, les Peres de Troli prirent en considération le triste état des institutions & des maisons régulieres. Les unes, disent-ils avec douleur, ont été ruinées ou brûlées par les Barbares & par les impies, les autres dépouillées des choses les plus nécessaires, & presque réduites à rien. Les communautés dont il reste quelques vestiges, n'en conservent aucun de l'ancienne regle. Les moines, les chanoines, les religieuses n'ont plus de supérieurs légitimes. Avec les inspecteurs mercenaires auxquels on les a soumis, avec l'in-

digence ruineuſe qui en a été la ſuite, le déréglement des mœurs s'eſt introduit dans les plus ſaints aſyles de la pénitence. La néceſſité de la ſubſiſtance, & l'application aux affaires temporelles ont fait oublier aux ſolitaires les plus retirés la ſainteté de leur profeſſion. Pluſieurs ont été obligés de chercher la nourriture hors de leurs monaſteres; & vivant au milieu des ſéculiers, bientôt ils ont été infectés de l'air contagieux qu'ils y reſpiroient. Au ſein même des maiſons conſacrées à Dieu, avec des abbés laïcs, on voit leurs femmes auſſi bien que leurs enfans, leurs valets armés, leurs chevaux & leurs chiens. Comment de pareils ſupérieurs feront-ils obſerver la regle qu'ils outragent, & qu'ils ne ſavent pas même lire? Après la peinture de ces déſordres, le concile ordonne qu'on ne prépoſe plus aux abbayes que des religieux inſtruits & édifians, & que les abbés ôtant à leurs moines tout prétexte de quitter leurs maiſons, leur fourniſſent, ſelon la regle, tout ce qui eſt néceſſaire pour le vêtement & la nourriture.

Mais l'exemple étant plus efficace que

tous les réglemens, rien ne contribua plus que la fondation de Cluny à relever la discipline monastique. Cette institution dut son origine aux vertus & à la sagesse de Bernon, qui de moine de S. Martin d'Autun, étoit devenu abbé du monastere de la Baulme où il remit d'abord la régularité. Quelques officiers de Guillaume le Débonnaire duc d'Aquitaine y ayant logé, en firent à leur retour de si grands éloges au Duc, qu'il voulut procurer à ses Etats un spectacle d'édification tout pareil. Il invita Bernon à le venir trouver à Cluny dans le Maconnois, & lui dit de chercher dans toutes ses terres le lieu le plus convenable pour ce nouvel établissement. L'Abbé de la Baulme étoit accompagné de S. Hugues son ami particulier, alors simple moine de S. Martin d'Autun, dont quelques auteurs le font abbé sans aucune preuve. Les deux saints religieux répondirent l'un & l'autre : Seigneur, ce sont ces bois & ces côteaux paisibles que Dieu veut faire retentir de ses louanges ; nous chercherions en vain un lieu plus propre à les célébrer. Le Duc qui aimoit la

chasse de Cluny, leur dit que c'étoit là qu'il tenoit sa meute. Eh bien, reprit Bernon en souriant, vous est-il si pénible d'en retirer des chiens, pour y admettre les serviteurs de Dieu ? Le Duc ne résista plus, & donna carriere à tous les sentimens de sa religion & de sa générosité.

Ils se trouvent consignés dans l'acte de fondation, daté de Bourges la onzieme année du Roi Charle, c'est-à-dire du regne paisible de Charle le Simple en Aquitaine; ce qui se rapporte à l'an 910. Le Duc Guillaume s'y exprime ainsi : Voulant employer au bien de mon ame les richesses que Dieu m'a données, j'ai cru devoir rechercher l'amitié des pauvres de J. C. & rendre cette bonne œuvre perpétuelle, en fondant une communauté monastique. Que tous les Fideles sachent donc que je donne pour l'amour de Dieu & de J. C. notre Sauveur, aux Apôtres S. Pierre & S. Paul, la terre de Cluny située sur la riviere de Grone, avec toutes ses dépendances qui sont dans le comté de Mâcon ou aux environs. Moi Guillaume & mon épouse Engilberge faisons cette

Bibl. Clun. p. 2. Mabill. act. 5. p. 78.

donation pour l'ame de notre Seigneur le Roi Eudes, pour celles de nos parens & serviteurs, pour notre salut, pour tous les Chrétiens unis par les liens de la foi & de la charité ; à condition qu'à Cluny on bâtira en l'honneur de S. Pierre & de S. Paul un monastere, qui soit à jamais un refuge pour ceux qui sortant pauvres du siecle, viendront chercher en religion les trésors de la vertu. Les moines & les biens seront sous la puissance de l'Abbé Bernon, tant qu'il vivra ; après quoi les religieux éliront un autre abbé de leur ordre, selon la regle de Saint Benoît, sans que nous ni aucune autre puissance ayons le droit de les en empêcher. Tous les cinq ans ils paieront dix sous d'or à S. Pierre de Rome pour le luminaire, demeureront sous la protection spéciale des SS. Apôtres, & auront le Pape pour défenseur. Je vous supplie donc, ô saints dépositaires des clefs du Ciel, & vous, Pontife Romain, de retrancher de l'Eglise & d'exclure du royaume des cieux les usurpateurs des biens du monastere de Cluny ; & de protéger puissamment les moines qui y serviront le Seigneur.

Quoiqu'il n'y eût d'abord que douze religieux à Cluny, ſuivant la regle de S. Benoît, la réputation de leur régularité ſe répandit de toute part. Bientôt on s'empreſſa de mettre d'autres monaſteres ſous la conduite de Bernon, qui en gouverna juſqu'à ſept en même temps. Mais ce n'étoit point aſſez de rappeller la régularité; il falloit rétablir les monaſteres, dont la plupart avoient été ruinés par les Normands, & ſe trouvoient toujours expoſés à cet horrible fléau. Il plut enfin au Tout-puiſſant, comme on s'y attendoit le moins, de le faire ceſſer.

Rollon ou Raoul, le plus brave & le plus habile des chefs de cette nation, paroiſſoit plus acharné que jamais à la guerre. Victorieux de toute part depuis plus de trente ans qu'il pilloit la France, il ne pouvoit digérer l'affront qu'il venoit enfin de recevoir ſous les murs de Chartres. Il avoit été contraint de lever honteuſement le ſiege de cette ville; & pour la premiere fois de ſa vie, il avoit donné des marques de terreur, ſi éloignées de ſon caractere, qu'on ne put leur aſſigner d'autre cauſe que le miracle.

On les attribua, ainsi que la déroute de son armée, à la protection de la Sainte Vierge, dont la tunique envoyée, à ce que l'on croit, par l'Empereur Nicéphore à Charlemagne, se conservoit dans l'église de Chartres. Comme la victoire balançoit entre les Normands & les Bourguignons venus avec leur Duc Richard au secours de la ville, l'Evêque Antelme, revêtu des habits pontificaux comme pour célébrer les saints mysteres, s'avança au milieu des combattans, portant la croix d'une main, & de l'autre la sainte tunique. Aussi-tôt les Normands plierent, & Rollon lui-même se mit à fuir, avec une précipitation dont il chercha depuis tous les moyens d'effacer la honte.

Vill. Gemmet. l. II. c. 15.

Le Roi Charle qui ne pouvoit sortir par les voies ordinaires, des embarras qui ne laissoient pas de lui rester, prit le parti de traiter avec le terrible Normand. Il engagea Francon archevêque de Rouen, à se rendre auprès de Rollon déjà maître de cette ville, dont il commençoit à regarder l'évêque & les citoyens comme ses sujets. Grand Capitaine, lui dit Fran-

Dud. l. 2. p. 79.

çon avec une fermeté peu commune, voulez-vous faire la guerre jusqu'à la mort ? où vous croyez-vous immortel ? Etes-vous donc un Dieu & non pas un homme, formé de terre, & qui doit retourner en terre comme tous les autres ? Vous n'envisagez qu'une gloire qui fuit comme l'ombre : pensez plutôt à ce que vous deviendrez, & à qui vous jugera. Si vous mourez, comme vous avez vécu jusqu'ici, en faisant le malheur des serviteurs de Dieu; vous n'aurez d'autre partage que les flammes éternelles. Si vous abjurez au contraire les erreurs & les fureurs du Paganisme, vous jouirez des douceurs de la paix en ce monde & en l'autre. Le Roi Charle vous y invite, en vous donnant toute cette terre maritime, que vous & Hasting avez ravagée. Pour gage de son amitié, il vous offre encore sa fille Giselle en mariage.

Ces propositions furent très-agréables au Normand : mais aussi habile politique que vaillant guerrier, avant de les accepter, il voulut avoir au moins l'air de consulter son armée; tant pour ne pas marquer trop d'empressement,

que pour assujettir comme de leur plein gré aux devoirs de la vie civile, des gens naturalisés par une si longue habitude à la violence & au brigandage. On convint, que pour conclure le traité, Rollon s'aboucheroit avec le Roi, au bourg de S. Clair sur la riviere d'Epte. Cependant il fit représenter à Charle, en lui renvoyant l'Archevêque Francon, que les terres qu'on lui offroit étant incultes & toutes dépeuplées par les calamités précédentes, ses sujets n'y pourroient subsister, sans quelque province voisine, d'où ils pussent tirer des vivres. Il fallut encore faire un nouveau sacrifice, qu'adoucirent aux François la gloire & l'avantage d'humaniser par des mœurs évangéliques la formidable nation des Normands. On leur offrit la Flandre, qu'ils refuserent; & ils accepterent la Bretagne, qui toutefois ne leur fut cédée que pour un temps.

Ces articles étant arrêtés, Rollon vint trouver le Roi. Toute la Cour s'empressa autour de ce foudre de guerre, qu'on avoit fui si long-temps & avec tant d'effroi. La fierté de sa contenance, de ses regards, de toutes

ses démarches, un air de noblesse mêlé de férocité, produisirent encore sur les spectateurs une partie de leurs anciennes impressions. Il fit hommage au Roi, en mettant ses mains, selon l'usage reçu dès lors, dans celles du souverain; & Charle lui déclara qu'il lui donnoit tout le pays qui s'étend depuis l'Epte jusqu'à la mer de Bretagne, la Princesse Giselle pour épouse, & la province de Bretagne pour la subsistance de ses sujets, jusqu'à ce que la Neustrie, qui prit alors le nom de Normandie, fût repeuplée & remise en culture. Rollon, de son côté, promit de vivre en paix avec les François, & de se faire Chrétien. On lui dit qu'un étranger à qui le Roi faisoit des dons si magnifiques, devoit se prosterner devant lui, & lui baiser les pieds. Le fier Normand ne voulut jamais entendre à ce cérémonial. Il permit néanmoins qu'un de ses officiers s'en aquittât pour lui. Mais le sujet aussi fier que le maître, prenant le pied du Roi pour le baiser, le leva si brusquement, qu'il fit tomber ce Prince à la renverse. Les Normands jetterent de grands éclats de rire. Les

François, après quelques murmures, se laisserent persuader que cette chute étoit l'effet du hasard. On se sépara, en apparence fort satisfait de part & d'autre.

Rollon tint parole : après s'être fait instruire par l'Archevêque Francon, il reçut le baptême l'an 912. Robert, duc de France, fut son parrain, & lui donna son nom. Le Duc de Normandie, nommé ainsi Robert depuis son baptême, fit instruire & baptiser en assez peu de temps ses comtes, ses chevaliers & toute son armée. Pour manifester sa foi par ses œuvres, il demanda à son pasteur quelles églises & quels saints étoient les plus révérés dans son nouvel Etat ? Francon lui nomma les cathédrales de Rouen, de Baïeux & d'Evreux dédiées à la Sainte Vierge, l'église de S. Michel bâtie sur un rocher au milieu de la mer, celle de S. Pierre, aujourd'hui S. Ouën, dans un fauxbourg de la capitale, & celle de Jumiege aussi dédiée à Saint Pierre. Et dans le voisinage, reprit Robert, quel est le saint estimé le plus puissant ? C'est le grand S. Denis, répondit Francon. Eh bien, dit

Robert

Robert, avant de partager les terres entre mes vassaux, j'en veux donner une partie à Dieu, à Sainte Marie & à ces autres saints, dont je prétends me faire des protecteurs. En effet, dans la semaine de son baptême, encore revêtu de l'habit blanc selon l'usage, il donna chaque jour une terre à chacune de ces églises, dans l'ordre où l'on vient de les nommer. Il ne vécut que cinq ans depuis, & fit des biens à peine concevables, dans ce court espace de temps. Il rétablit la population, & rappella l'abondance dans toute la province, releva les villes ruinées, rebâtit quantité d'églises, fit refleurir la religion de toute part, donna de bonnes loix qu'il fit parfaitement observer, & sur-tout imprima si bien à ses sujets le goût de l'ordre & de la justice, qu'il les caractérise encore depuis un temps si éloigné. Il proscrivit le vol avec tant de sévérité, qu'ils n'osoient même lever sur leur chemin un meuble perdu qu'ils y rencontroient. On raconte que le Duc ayant suspendu son bracelet à une branche d'arbre au milieu de la campagne, il y demeura trois ans, sans que personne osât y

toucher. Son nom ſeul étoit ſi redouté, qu'il ſuffiſoit de le réclamer, pour impoſer à tous ceux qui commettoient quelque violence. Il n'eſt cependant rien moins qu'aſſuré, que les clameurs de Haro proviennent de la réclamation du nom de Raoul ou Roilon, & non pas plutôt du mot Tudeſque Haro, qui ſignifie cri ou clameur.

Le nom de Raoul ſi terrible aux Normands ſes ſujets, le devint bien davantage aux Barbares indiſciplinés qui continuoient d'errer ſur les mers, & d'infeſter les côtes de l'Océan. Le duché de Normandie devint une barriere contre les Normands mêmes, qui n'oſerent plus en approcher, ou qui ne s'y réunirent inſenſiblement des autres contrées de la France, que pour y prendre des mœurs, s'y aſſujettir aux loix, & à tous les uſages d'un peuple civiliſé. Ainſi le terrible fléau qui déſoloit la France depuis ſi long-temps, finit tout à coup par le ſecours viſible & comme par le miniſtere immédiat de ſon ange tutélaire; puiſqu'il y a ſi peu d'apparence qu'on puiſſe faire honneur de ce ſuccès à un Prince ſans génie & ſans caractere, tel que Charle

le Simple. Mais ce qui ne put être en lui le résultat de vues profondes & d'une vaste prévoyance, n'en procura pas moins le salut de la monarchie. Une province cédée à propos, devint le rempart de toutes les autres.

Les Normands épars dans les différentes provinces de la France, ne tarderent point à suivre l'exemple des sujets de Robert ou Raoul. Dès le pontificat de Jean X, il y en avoit un si grand nombre de convertis dans les contrées soumises à la métropole de Rheims où ils s'étoient particuliérement répandus, que l'Archevêque Hervé consulta ce Pape sur la maniere de conduire ces nouveaux Chrétiens. Jean X avoit succédé, vers la fin d'avril 914, au Pape Landon successeur immédiat d'Anastase III, & arriere-successeur de Sergius : deux Pontifes qui n'occuperent ensemble le S. Siege que deux ans & huit mois; Anastase, depuis le mois d'août 911 jusqu'au mois d'octobre 913; Landon, depuis ce mois d'octobre jusqu'au mois d'avril suivant. On loue Anastase, pour la douceur du gouvernement. Landon est blâmé, d'avoir transféré Jean à l'ar-

archevêché de Ravenne, du siege de Bologne pour lequel il n'étoit pas encore sacré. C'étoit la jeune Théodora, digne émule de Marozie son aînée, qui faisoit passer ce clerc de l'Eglise de Ravenne par tant de degrés d'illustration, sans autre mérite, selon Luitprand & plusieurs historiens modernes, que celui de la figure & d'un commerce honteux avec elle. Muratori l'appelle au contraire un homme d'une grande ame & d'un grand courage; & l'ancien panégyriste de l'Empereur Bérenger le représente, comme un pontife plein de sagesse & fort attaché à ses devoirs. D'autres écrivains ne laissent pas d'avancer, que Théodora le trouvant encore trop éloigné d'elle à Ravenne, tandis que l'esprit d'intrigue la retenoit à Rome, elle ne le fit élire & ordonner Pape, sous le nom de Jean X, qu'afin de mieux satisfaire sa passion.

Flod. iv. c. 14. Quoi qu'il en soit de ces jugemens divers, ce Pontife fit à la consultation d'Hervé une réponse fort sage, & bien plus analogue à la sainteté du Siege Apostolique, qu'à la dépravation prétendue de l'organe qui en proféroit les

oracles. Après avoir témoigné sa joie sur la conversion des Normands, il enseigne comment il en faut user avec ceux qui sont retombés depuis leur baptême dans quelques fautes d'idolatrie, ou dans ces atrocités barbares & sacrileges qui leur avoient été si longtemps familieres, & qui en particulier avoient fait périr par leurs mains tant de personnes consacrées à Dieu. Si c'étoient d'anciens Fideles, dit-il, on les jugeroit suivant la rigueur des canons. Mais comme ils sont à peine soumis au joug de la foi, il ne convient pas de les traiter dans toute la rigueur des regles; de peur que ce fardeau à quoi ils ne sont pas accoutumés, ne leur paroisse insupportable, & qu'ils ne retournent à leur premiere façon de vivre. Quant à la pratique & aux modifications particulieres, c'est à vous à en juger, comme nous vous y autorisons. Puisque vous avez cette nation dans votre voisinage, vous en pouvez mieux connoître les dispositions & les mœurs : car s'il s'en trouve qui soient capables de subir la pénitence canonique, vous ne devez pas les en dispenser. N'ayant ainsi pour

but que le salut des ames ; par votre zele apostolique pour les Normands, vous participerez à la couronne immortelle du grand S. Remi, apôtre des François.

Les irruptions des Hongrois qui marchoient sur les traces des premiers Normands, donnerent lieu à des questions d'une autre nature. C'étoit une opinion fort répandue parmi le peuple, que les prédictions d'Ezéchiel & de l'Apocalypse touchant Gog & Magog, annonçoient les ravages de ces nouveaux destructeurs. Vicfrid, évêque de Verdun, consulta sur ce sujet un savant abbé, qui traite cette opinion de préjugé populaire. Par toutes les circonstances de la prophétie d'Ezéchiel qu'il combine entr'elles avec beaucoup de sagacité, par la connoissance qu'il avoit des différens interpretes, des monumens antiques d'une solide érudition, des auteurs tant Juifs que Chrétiens, & de l'Historien Josephe en particulier, il fait voir que les traits du tableau de Gog & de Magog ne sauroient s'appliquer d'une maniere tant soit peu plausible à des peuples obscurs & nouveaux, tels que les Hongrois,

T. XII. Spicil. p. 349.

dont on ignoroit la patrie, & dont les anciens ne savoient pas même les noms. Quant aux passages de l'apocalypse qu'on leur appliquoit, il montre que cette application tire uniquement sa source des terreurs vulgaires, n'ayant point d'autres traits de convenance que le terme vague de mille ans, auquel l'Ecrivain sacré dit que Satan sortira de sa prison, & séduira, par le moyen de Gog & de Magog, les peuples qui sont aux quatre coins de la terre. Mais qui doute, ajoute-t-il, que cette prophétie, nommée à si juste titre Apocalypse ou révélation, ne soit très-mystérieuse, & n'ait besoin en plusieurs endroits d'être expliquée figurément? Il ne faut donc pas entendre des nations corporelles par Gog & Magog, mais l'esprit d'orgueil & de destruction qui s'est élevé contre la Cité de Dieu, ou contre l'Eglise. Gog signifie le toit, c'est-à-dire la superbe hauteur des hérésiarques, & Magog ce qui vient du toit, ou leurs sectateurs.

C'étoit la Germanie qui étoit la plus exposée aux fureurs des Hongrois. L'an 912, ils pillerent sans obstacle la Thuringe & la Franconie. Ils ravagerent

ensuite l'Allemagne, c'est-à-dire le pays du Haut-Rhin, où il y en eut un grand nombre de tués par les Allemands & les Bavarois : ce qui ne les rendit que plus ardens à porter le fer & le feu dans le sein de la Germanie, jusqu'au fond de la Saxe. A Brême, ils massacrerent un nombre infini d'habitans, mirent le reste aux fers, égorgerent les prêtres aux pieds des autels, brûlerent les églises, se jouerent des croix & de tout ce qui servoit au culte divin. Mais tout à coup il s'éleva un ouragan, qui enlevant les bois embrasés des églises où ils avoient mis le feu, les portoient au loin sur leurs bataillons épars ; & ils trouverent leur châtiment dans leurs propres sacrileges. Un plus grand nombre encore trouva la mort dans la riviere, où ils se précipitoient pour se dérober aux flammes.

Alam. c. 46.

D'autres passerent le Rhin ; ils se répandirent dans les royaumes de Lorraine & de Bourgogne, & jusque dans les provinces les plus méridionales de la France. Une illustre & sainte recluse, nommée Viborade, qui vivoit près du monastere de S. Gal, eut ré-

Vit. ap. Boll. & Mabill.

rélation de leur arrivée prochaine. Elle pourvut, autant qu'il lui fut possible, à la sûreté de ses voisins : mais elle ne voulut jamais quitter sa cellule, où elle étoit entrée, à sa consécration, comme dans son tombeau. Elle y mourut en effet, de trois coups de hache que lui donnerent ces ennemis du nom Chrétien. Elle est honorée comme martyre. Suivant la prédiction de la sainte, on ne fit aucun mal à Richilde son éleve, qui étoit recluse dans une cellule attenante à la sienne.

En Flandres où ces Barbares mettoient tout à feu & à sang, les moines de Lobes sortirent précipitamment de leur monastere, où ils ne laisserent que quelques vieillards ; & ils allerent se retrancher du mieux qu'ils purent sur une montagne voisine, près des reliques de S. Ursmare & de S. Ermin leurs anciens abbés, Les Hongrois enchaînerent les moines qui étoient restés, & allerent avec ceux-ci assiéger les fugitifs. Pour intimider les assiégés, les Barbares commencerent par couper la tête à deux des captifs, & flagellerent cruellement tous les autres. Leurs confreres qui voyoient cette

exécution de leurs retranchemens, sentirent s'évaporer plus de la moitié de leur courage : ils furent glacés d'effroi, & les armes leur tomberent des mains, quand ils virent leurs ennemis farouches s'élancer avec impétuosité vers leur foible asile, qu'ils regardoient comme déjà forcé. Ils s'embrassoient les uns les autres, ils n'attendoient que le moment de périr, ils crioient tous ensemble : Seigneur, ayez pitié de nous ; S. Ursmare, secourez vos enfans. Le Ciel vint en effet à leur secours. Une grosse pluie qui survint tout à coup, ne rendit pas seulement inutiles les arcs détendus des assiégeans ; mais la violence de l'orage répandit une terreur panique parmi eux : ils s'enfuirent avec plus de précipitation qu'ils n'étoient venus.

L'Austrasie cependant, ainsi que la Germanie, commençoit à respirer, sous des princes plus dignes de l'Empire que les foibles descendans de Charlemagne. Le jeune Louis IV, roi de Germanie, étant mort vers le commencement de l'an 912 ; le 19 octobre de la même année, les Austrasiens avoient élu en sa place Conrad duc de Franconie. Suivant l'ordre de la succession obser-

vé jusqu'alors, Charle le Simple devoit être reconnu roi des François Orientaux, aussi bien que des Occidentaux. Mais ce concurrent étoit méprisé, & pouvoit l'être sans péril. Les seigneurs s'adresserent d'abord à Otton duc de Dітm. l. 1.
Saxe, qui par un détachement peu com- suppl. Regin.
mun s'excusa sur son grand âge, & 911. Herm. contr 912.
par une générosité bien plus rare encore, leur conseilla de prendre le Duc de Franconie, qu'il leur représenta, quoique son ennemi personnel, comme plus capable que lui de gouverner la nation. Ainsi Conrad fut élu d'un consentement unanime, & régna tranquillement pendant les sept années qu'il vécut encore. Il remplit les espérances des auteurs de son élevation, & procura de tout son pouvoir le bien de l'Etat & de l'Eglise.

S. Ratbod d'Utrecht fut un des Act. sæc. 5.
évêques qui seconderent le plus utile- Bened. p. 25.
ment ses desseins pour le bien public, en se renfermant néanmoins, avec une délicatesse bien rare alors, dans l'ordre des choses qui concernoient directement son ministere. Quelques instances que pût lui faire le Prince pour l'engager au service de l'Etat, il ré-

pondit constamment qu'un évêque ne doit pas s'occuper des affaires du siecle, mais uniquement des intérêts du Ciel & du soin des ames ; qu'en priant pour le Roi & pour le peuple, en les sanctifiant, en les portant à remplir leurs devoirs réciproques, il serviroit bien mieux l'Empire, qu'en donnant à la politique un temps si nécessaire à la religion. Quoiqu'il fût de l'extraction la plus illustre, descendant par sa mere de l'ancien duc de Frise dont il portoit le nom, il craignoit tellement les distinctions & les honneurs, qu'il fallut le contraindre à souscrire aux vœux unanimes du peuple & du clergé qui l'avoient élu pour pasteur. Il ne se consola de cette élévation, que par l'occasion qu'il en prit d'embrasser la vie & l'habit monastique, à l'exemple de S. Villebrod & de S. Boniface ses prédécesseurs. On lui attribue le don des miracles & de prophétie. Il faisoit communément sa résidence à Deventer, depuis que les Normands avoient ruiné Utrecht, ainsi que la plupart des évêchés de ces cantons. Comme il visitoit la Frise, afin d'en extirper les restes de l'ido-

latrie, ces Barbares vinrent en foule pour s'y opposer. Il les exhorta eux-mêmes à se convertir. Ils ne répondirent que par des blasphêmes, & des menaces furieuses de le mettre à mort. Il leur donna sa malédiction; & sur le champ ils furent attaqués d'une maladie pestilentielle, dont ils périrent presque tous. Un jour qu'il célébroit la messe, il dit à deux de ses assistans, qu'il n'avoit que trois ans & demi à vivre, & qu'un jeune homme appellé Baudri lui succéderoit : ce qui se vérifia ponctuellement.

Sigismond, évêque d'Alberstad, se distinguoit dans le même temps par ses talens & sa piété, par une profonde connoissance des sciences divines & humaines, & par une fermeté vraiment épiscopale. Henri, fils d'Otton duc de Saxe, avoit épousé Rathburge veuve opulente & fort belle, qui avoit pris le voile de religion. Comme ce Prince se trouvoit dans le diocese d'Alberstad, l'Evêque le reprit courageusement, & lui défendit d'habiter avec cette femme. Peu après, c'est-à-dire l'an 919, Henri devint roi de Germanie, par la reconnoissance du Roi Conrad qui, avant

Ditm. l. 1.

Regin. sub 919.

de mourir, rendit à Otton, dans la personne de son fils, l'office généreux qu'il en avoit reçu, & engagea les seigneurs du royaume à le lui donner pour successeur, comme le prince le plus digne de les gouverner : témoignage d'autant plus digne d'éloges, que la justice n'y avoit pas moins de part que la reconnoissance. Henri fut surnommé l'Oiseleur, parce qu'il étoit à la chasse de l'oiseau, quand Conrad lui fit porter les ornemens royaux par son frere Eberard. L'élévation de ce Prince, loin de corrompre ses mœurs, ne servit qu'à les épurer. Il ne vit dans le trône qu'une obligation plus grande de mettre les loix en recommandation, & de donner l'exemple de la vertu. Se souvenant alors des avis salutaires de l'Evêque Sigismond, il rompit les nœuds illégitimes qui l'unissoient à Ratheburge, & en contracta de plus religieux tout ensemble & de plus honorables, avec Mathilde de la race illustre de Vitiquin.

L'Eglise d'Espagne, toujours tourmentée par les Musulmans, comptoit aussi plusieurs évêques dont les vertus & le zele éclairé honoroient le saint

caractere. On fait sur-tout mention de Sisenand de Compostelle & de Gennade d'Astorgue, tous deux honorés comme saints. Ils vivoient sous le regne d'Ordogno II, qui avoit succédé en 914 à son frere Garcia, & qui transfera d'Oviédo à Léon le siege de son royaume, qui depuis porta le nom de cette derniere ville. La bonne odeur des vertus de Sisenand s'étoit répandue jusqu'à Rome. Le Pape Jean X, à qui ce seul trait oblige d'accorder au moins de la décence & les apparences de la piété, ayant envoyé un légat en pélerinage au tombeau de S. Jaque, écrivit au S. Evêque, afin qu'il fît continuellement des prieres pour lui auprès du S. Apôtre. Sisenand fit réponse au Pape par un prêtre, que le Roi chargea aussi de ses lettres & de présens magnifiques pour le Pontife. Ce député d'un saint évêque & d'un roi zélé pour la religion de ses peres, fut reçu à Rome avec de grands honneurs. Pendant un an qu'il y demeura, il eut plusieurs conférences avec les Romains, touchant le rit usité en Espagne, & nommé Mosarabique. De retour en Galice,

Ambr. Mor. l. xv. c. 47.

il rendit compte à son évêque, de ce qu'il avoit vu & appris à Rome. Le respect de la doctrine & des traditions de l'Eglise Romaine fit aussi-tôt assembler un concile en Espagne. On y examina attentivement & sans prévention tous les points différens de chaque observance : mais on reconnut avec consolation, qu'elles étoient également conformes à la foi catholique. En conséquence, on ne jugea point à propos de changer des usages respectables par leur antiquité, & qui peuvent avoir leur utilité, comme leur forme particuliere. On conclut seulement à se conformer au rit Romain, de la maniere la plus littérale, pour les formules de la consécration. Telle étoit, dans les temps même les plus ténébreux, l'attention de l'Eglise à conserver dans toute leur intégrité les moindres parties d'une sainte tradition.

Boll. 25 mai.

S. Gennade avoit passé à l'évêché d'Astorgue, de l'abbaye de Viezo, autrement appellée S. Pierre des montagnes. C'est le monastere que S. Fructueux de Brague avoit fondé dans une de ses terres, vers le milieu du septieme siecle. Depuis ce temps-là,

il étoit devenu presque inhabitable. L'Abbé Gennade, avec ses moines, fut obligé d'en défricher, à la sueur de son front, les campagnes hérissées d'épines & d'arbres sauvages, d'y replanter des arbres fruitiers & des vignes, d'en relever les bâtimens ruinés. Quand il fut évêque, il rétablit plusieurs autres monasteres presque détruits par les Sarasins, y fit refleurir la régularité & l'étude des sciences ecclésiastiques. Comme les livres étoient fort rares en ces temps-là, principalement en Espagne où les Sarasins exerçoient le pillage depuis si long-temps, Gennade, pour multiplier les lumieres par leur communication, engagea ces diverses communautés à se prêter mutuellement le peu de volumes qu'elles possédoient; mais à charge de les renvoyer au monastere auquel ils avoient été donnés. C'est ce que nous apprenons par son testament, qui nous est resté. Il quitta son siege avant sa mort, & se retira au monastere nommé le Mont du silence, pour ne s'occuper dans cet asile du recueillement qu'à préparer le compte qu'il avoit à rendre au Souverain Juge. Ainsi

les Eglises d'Occident les plus désolées par l'inondation des Barbares s'étendioient au moins à opposer quelque digue au progrès de l'ignorance, & à tous les désordres qu'elle traînoit à sa suite.

En Orient au contraire & dans la même progression, la majesté des loix & la pureté de la religion tiroient à leur fin. Léon le Philosophe ne cessa de déshonorer sa philosophie par ses mœurs, qu'en cessant de vivre le 11 mai 911. Il eut pour successeur son frere Alexandre qu'il avoit déclaré empereur au lit de la mort, & son fils Constantin enfant de six ans, couronné dès l'année précédente. Alexandre fut l'opprobre & le scandale de l'Empire, pendant la courte durée de son regne qui ne fut guere que d'un an. La mollesse & la crapule, les excès de la chasse, de la table & des femmes sont les moindres taches dont il se souilla. Il accorda une confiance aussi impie qu'insensée aux devins & aux magiciens. Dans une course de chevaux qu'il fit faire sur la place de l'Hyppodrome, il mêla les chandeliers & les tapisseries des églises aux mo-

Post. Theoph. pag. 233.

numens d'idolatrie qui formoient le reste de la décoration. On ajoute qu'il fit sacrifier à ces idoles, & qu'un jour il dit en soupirant : Hélas ! quand les Romains révéroient ces divinités, ils étoient invincibles. Sa mort fut digne de sa vie. Après avoir bu avec excès dans les chaleurs de la canicule, il alla jouer à la paume, & fut atteint d'une hémorragie dont il périt après un regne d'environ treize mois.

Aret. Erchempert.

Le faix de l'Empire resta tout entier au jeune Constantin, surnommé Porphyrogénete, soit à cause de l'appartement revêtu de porphyre où les impératrices faisoient leurs couches, soit plutôt parce qu'il étoit né dans la pourpre, c'est-à-dire d'un pere empereur : avantage que n'avoit point son collegue. Le jeune Empereur ayant d'abord un grand attachement pour sa mere Zoé, cette Impératrice fameuse par les quatriemes noces de Léon ; il la fit rappeller au palais d'où Alexandre l'avoit chassée, & lui laissa tout le soin du gouvernement. Mais après quelques années, le Grand-Amiral Romain-Lécapene s'empara de l'esprit de Constantin, lui fit épouser sa

fille Hélene, & renferma dans un monastere l'Impératrice Zoé. La même année 919, il persuada à Constantin de l'associer à l'Empire, & il y associa lui-même dans la suite trois de ses fils, Christophe, Etienne & Constantin; de maniere que Constantinople eut cinq Empereurs à la fois. Mais la famille de Romain ainsi élévée par l'intrigue, fut presque aussi-tôt renversée par la jalousie & la discorde; le pere par son fils, & les freres par l'ingratitude qui les fit conspirer sans succès contre le premier auteur de leur illustration. Constantin, fils de Léon, ne resta seul Empereur, que pour se rendre plus odieux, en abandonnant les rênes de l'Etat à sa femme Hélene, princesse avare qui accabla les peuples d'impôts, & mit tout à prix d'argent, le sacré comme le profane. Après un regne de 49 ans, il périt enfin lui-même, empoisonné par son fils.

Romain-Lécapene avoit un troisieme fils, nommé Théophylacte, à qui il destina le siege patriarchal de C. P. tandis qu'il étoit encore sur le trône. Mais Théophylacte se trouvant trop jeune

pour occuper cette dignité ; après la mort du Patriarche Etienne, successeur de Nicolas le Mystique, on élut le Moine Tryphon que les Grecs représentent comme un saint, & qui toutefois souffrit, contre les regles, de n'être ordonné que pour un temps, jusqu'à ce que le jeune Prince fût en âge d'être patriarche : exemple fameux & des plus anciens de l'abus qu'on a depuis condamné avec tant de rigueur, sous le nom de confidence. Après environ cinq ans de possession, Tryphon se retira au monastere d'où on l'avoit tiré, & où il mourut. Mais le dépôt qui lui avoit été confié ne pouvant encore passer avec bienséance dans les mains d'un enfant à peine parvenu à l'âge de puberté, le patriarchat fut vacant pendant près d'un an & demi. Enfin le jour de la purification, deuxieme février de l'an 933, on installa Théophylacte, qui n'avoit encore que seize ans. Dès qu'il fut son maître, il se comporta, comme son entrée à l'épiscopat donnoit lieu de s'y attendre. Il étoit si passionné pour la chasse & pour les chevaux, qu'il en eut plus de deux mille, & les nourrit avec une

Anon. n. 32 Sim. Mag. 43.

somptuosité qui tient de la folie. Ce n'étoit pas l'orge & le foin qui faisoient leur pâture, mais les dattes & les pistaches, les noisettes, les figues, les raisins secs, trempés dans d'excellent vin, avec des parfums exquis. Peu content de dissiper ainsi le saint patrimoine, il mettoit en vente les ordinations des clercs & les promotions des évêques. Rien ne paroissoit lui importer que le soin de ses chevaux, qu'il connoissoit chacun par son nom. Un jour de jeudi-saint qu'il célébroit les saints mysteres, on vint lui annoncer qu'une de ses jumens de prédilection venoit de lui donner un poulain. Il quitta l'autel pour l'aller voir sur le champ, puis revint achever l'office. Sa folle passion fut enfin la cause de sa mort. En montant un de ces chevaux, aussi fougueux que soigné, il se froissa le corps à un mur, & perdit tant de sang, qu'il tomba dans une hydropisie, dont il mourut à l'âge d'environ quarante ans.

L'ordination de ce Patriarche s'étoit faite du consentement du Pape, qui avoit envoyé des légats à C. P. avec une lettre synodique pour l'autoriser.

Il lui avoit même accordé le pallium à perpétuité ; quoique les patriarches & les autres prélats de l'Orient ne paroissent pas avoir reçu jusqu'alors cette décoration des Papes. La chaire de S. Pierre étoit alors occupée par Jean XI, fils de la fameuse Marozie & de Gui duc de Spolete, non du Pape Sergius, comme l'avance Luitprand, uniquement fondé sur des bruits populaires. Depuis la triste fin de Jean X, étranglé par les ordres de Marozie vers le milieu de l'an 928, il y avoit eu deux autres Pontifes, dont le premier nommé Léon VI ne siégea qu'environ sept mois, & Etienne VII un peu plus de deux ans. Jean XI fut ordonné, à l'âge de vingt-cinq ans, le 20 mars 931 : jeunesse bien peu convenable au Pere commun de tous les Fideles, & qui en effet, dans les cinq années qu'il vécut depuis son élévation, ne fournit aucun trait qui fût digne d'un caractere si auguste. Son frere utérin, nommé comme lui Alberic, s'étoit emparé de toute l'autorité dans Rome. Il ne cessa de le dominer & de le maltraiter, jusqu'à ce que l'ayant jetté dans une

prison où il le tint trois ans, ce jeune & malheureux Pape, victime tant de la folle tendresse que du dépit dénaturé de ses proches, mourut au commencement de janvier 936.

Peu de jours après, on lui donna pour successeur Léon VII, appellé Léon VI dans plusieurs catalogues, qui ne traitent qu'en intrus le premier Pape de ce nom. Celui-ci se montra bien différent de tous ceux qui dans ce malheureux siecle furent la pierre d'achoppement pour la foi qu'ils devoient affermir. Loin de rechercher une dignité ambitionnée par tant de téméraires qui n'en considéroient que l'éclat, il avoit fait tous ses efforts pour l'éviter, suivant les anciennes maximes presque oubliées alors. Il continua dans son pontificat sa maniere de vivre, son application à la priere & à la méditation des vérités éternelles; se montrant néanmoins affable envers tout le monde, grand dans ses vues, sage dans ses résolutions & ses démarches, engageant & plein d'aménité dans ses discours. C'est ainsi que le peint Flodoard, qui avoit vécu familiérement avec lui.

Flod. Chron. ann. 936.

Alberic

Alberic, frere de Jean XI & toujours maître de Rome, étant en discord avec Hugues son beau-pere roi de Provence & d'Italie, Léon fit venir S. Odon abbé de Cluny, afin de les réconcilier. Le S. Abbé opéra le double prodige, & de réveiller les sentimens de la nature étouffés dans le cœur de deux princes, & d'étouffer dans l'ame du fier Alberic le ressentiment de l'outrage que lui avoit fait le Roi Hugues en lui donnant un soufflet en public. Alberic conçut tant de respect & d'affection pour le Saint, qu'un homme grossier & brutal ayant levé la main pour le frapper, le Prince la lui eût fait couper, si le Saint outragé ne se fût rendu l'intercesseur du coupable. Odon signala sa douceur & sa charité en mille autres rencontres. Il répandoit d'abondantes aumônes dans tous les lieux de son passage; & la maniere dont il faisoit ses largesses, l'emportoit sur les largesses mêmes. A Sienne désolée par la famine, il vit dans la rue trois hommes, qu'à l'air de noblesse qu'ils conservoient dans une misere extrême, il jugea gens de condition. Pour ménager leur dé-

Vit. l. 1. & 2. Luitpr. l. IV. c. 1.

licatesse, il fit semblant d'avoir grande envie de quelques semences qui leur restoient, & donna une somme considérable pour se procurer ces raretés prétendues.

Odon étoit né au pays du Maine, de parens illustres & si pieux, qu'à l'exemple de leur fils, ils embrasserent dans la suite la vie religieuse. Ce fut par la ferveur de leurs prieres qu'ils obtinrent du Ciel cet enfant de bénédiction, dont la mere étoit déjà fort avancée en âge quand elle le conçut, & qu'ils offrirent à S. Martin peu après sa naissance. L'heureux naturel d'Odon, ses vertus prématurées & toutes les graces dont le Ciel l'avoit prévenu, l'inclinerent encore plus que ses parens à se consacrer entiérement à Dieu. Les chanoines de S. Martin de Tours, au nombre de cent cinquante, occupant la place des trois cents moines qui avoient composé autrefois le clergé de cette Eglise, gardoient encore les principales observances de la vie réguliere. Ils s'aquittoient fidélement des offices entrecoupés auxquels on avoit réduit la psalmodie perpétuelle, vivoient séparés des périls du siecle, &

fur-tout du commerce des femmes, qui n'entroient point dans leur cloître. Odon se coupa les cheveux, & se fit recevoir avec les solennités ordinaires, parmi ces chanoines réguliers. Il en fut bientôt l'exemple & la plus brillante lumiere. Comme il avoit de grandes dispositions pour les sciences, on l'envoya étudier à Paris, comme en l'une des écoles où la barbarie n'avoit point empêché que la doctrine ne se perpétuât par une succession continue d'excellens maîtres. Il y étudia sous Remi, savant moine de S. Germain d'Auxerre, qui avoit eu pour maître, son confrere Héric disciple de Loup de Ferrieres & de Haimond d'Alberstad, tous deux instruits par Raban, qui l'avoit été par Alcuin. Odon profita si bien dans l'art de raisonner & d'écrire, que Turpion de Limoges, prélat des plus distingués de son temps par sa science & par sa vertu, après l'avoir ordonné prêtre, lui fit rédiger & publier, en forme de conférences, ce qu'il lui avoit souvent inculqué, tant contre le relâchement des prêtres que sur l'excellence du sacerdoce. Ce fut là comme l'essai de la capacité d'O-

don, & le prélude de plusieurs autres ouvrages solides qui nous en sont restés.

Il étoit alors moine de Cluny, où l'envie de servir Dieu plus parfaitement l'avoit conduit enfin, après lui avoit fait parcourir les contrées de la France les plus renommées pour leurs monasteres. Il n'en avoit trouvé aucun autre, où il pût suivre le plan de perfection qu'il avoit conçu. Depuis soixante ans, les guerres civiles & les ravages des Barbares les avoient presque tous détruits. On ne voyoit en leur place que des tas de ruines, avec quelques pans de murs enfumés, & à peine échappés à la fureur des incendies qui avoient consumé tout le reste. En plusieurs cantons & dans des provinces entieres, on avoit peine à retrouver la place où avoient été ces cloîtres immenses & ces magnifiques églises, dont on ne jugeoit plus que par l'inégalité des terres & des monticules, déjà tout couverts de ronces & de buissons, & sous lesquels les moines & les monasteres étoient ensevelis. Les religieux qui n'avoient pas été massacrés, menoient une vie errante & vagabonde; & ils pouvoient respirer

quelque part, ils s'y construisoient à la hâte quelques méchantes cabanes, où ils étoient bien plus occupés à chercher leur subsistance qu'à pratiquer leur regle. Leur nombre diminuant de jour en jour, & le calme venant à se rétablir, les clercs en bien des endroits occuperent les maisons abandonnées par les moines : de là tant de fondations régulieres, qui se trouvent encore possédées par le clergé séculier.

Odon ayant trouvé à Cluny ce qu'il avoit inutilement cherché par-tout ailleurs, fut accueilli dans cette sainte maison, comme le demandoient la pureté de ses vues & la connoissance qu'on y avoit de sa doctrine. On le chargea d'abord de l'école, ou du soin de la jeunesse ; comme il étoit âgé d'environ trente ans : à l'âge de quarante-huit, il reçut la consécration abbatiale, du vivant & à la sollicitation de l'Abbé Bernon qui touchoit à sa fin, & par l'ordre exprès des évêques qui firent violence à la modestie du saint coadjuteur. Bernon mourut peu de temps après, sans avoir jamais formé un corps de congrégation, des différens monasteres qui lui étoient

soumis : c'est proprement son successeur Odon qui fut l'instituteur de cette association ou congrégation de Cluny. Il y attacha une multitude de monasteres anciens & considérables qu'on lui donna par estime, non seulement en France, mais jusqu'en Italie & à Rome. On le reconnoissoit pour abbé de toutes ces maisons en général : mais il ne laissoit pas de mettre en chacune un abbé particulier, qui étoit comme son vicaire. Entre les principales abbayes qu'il réforma en France, on en compte trois, savoir Aurillac, Sarlat & Tulle, qui sont devenues autant d'évêchés. De son vivant, la seule abbaye de Cluny reçut tant de donations, qu'il en reste cent quatre-vingt-huit chartres. S. Odon vécut jusqu'à l'année 942, derniere du pontificat d'Etienne VIII, qui avoit succédé à Léon VII vers le milieu de l'an 939, & qui occupa le S. Siége trois ans & quatre mois. On observe que ce Pape, en passant du siege de Pavie à celui de Rome, quitta le nom de Pierre, par respect pour le Prince des Apôtres dont aucun de ses successeurs n'a porté le nom. Il avoit fait venir Odon à Rome

pour la troiſieme fois ; & le S. Abbé y tomba malade. Mais il eut encore aſſez de force pour retourner en France, & arriver à Tours pour la fête de S. Martin, à l'interceſſion duquel il reconnut devoir cette prolongation de ſes jours. Il célébra la fête avec une devotion extraordinaire, & mourut le jour de l'octave, à l'âge de ſoixante-quatre ans.

Ce ſaint reſtaurateur de la diſcipline monaſtique eut des imitateurs dans les différentes contrées des Gaules. La Belgique exerça principalement le zele de S. Gérard abbé de Brogne. Il étoit né au territoire de Namur, d'une famille illuſtre, & il montra dès la plus tendre jeuneſſe un grand fonds de religion, avec un éloignement extrême des vices de cet âge. Dans le métier des armes où ſa naiſſance l'engagea d'abord, il conſerva toute la pureté de ſes mœurs, il acquit la réputation d'une probité incorruptible & d'une telle ſageſſe, qu'il devint le conſeil du Comte de Namur. Il en étoit ſi chéri & ſi eſtimé, qu'il n'eut pas peu de peine à ſurmonter cet obſtacle, quand il ſe crut appellé à une vie plus

Sæc. 5. Act. Bened. p. 248.

parfaite. Mais il se rendit sourd à la voix de la faveur qu'appuyoient ses proches, se coupa la barbe & les cheveux, & prit l'habit monastique à S. Denis, où il demeura dix ans. Après quoi, il en tira douze moines, les mit à la place des clercs qui desservoient l'église de Brogne, & en fit un monastere que les vertus de ce S. Abbé & de ses disciples rendirent aussi-tôt célebre. Arnoulx comte de Flandres, & Gislebert duc de Lorraine en furent si édifiés, qu'ils le prierent de réformer tous les monasteres de leurs Etats. La réforme s'étendit jusqu'en France, aux abbayes de S. Remi de Rheims & de S. Riquier. La mense abbatiale de Brogne a été unie à l'évêché de Namur.

Les destructeurs barbares des monasteres & de la discipline monastique en devinrent eux-mêmes les restaurateurs. Guillaume, fils & successeur de Raoul ou Robert premier duc de Normandie, ne vit pas plutôt les effets de son zele pour le rétablissement du calme & de la tranquillité parmi ses sujets, qu'il s'attacha à faire refleurir la piété dans ses anciens asiles.

Il rebâtit un grand nombre de monasteres, entr'autres celui de Jumiege, à l'occasion que nous allons dire. En chassant dans le voisinage, il apperçut deux solitaires occupés à fouiller dans les ruines, pour en construire quelques cellules. S'étant ensuite enfoncé dans la forêt à la poursuite d'un sanglier, l'animal furieux revint sur lui, le renversa de cheval, & peu s'en fallut qu'il ne le fît périr. Le Duc échappé à une mort si prochaine, revint à Jumiege, où on lui offrit des rafraîchissemens qu'il accepta, & dont tout le prix consistoit dans la charité empressée & respectueuse de ces pauvres solitaires. Leur indigence étoit telle, qu'ils n'eurent rien de mieux à servir au Prince, que du pain d'orge & de l'eau. Le Duc attendri leur promit sur le champ de rebâtir leur monastere : il le fit sans délai, & d'une maniere digne de lui. Comme avec toutes les qualités du trône il avoit beaucoup de piété, beaucoup de zele, & des idées saines sur la religion; il fit venir à Jumiege douze religieux édifians & parfaitement instruits, pour y rétablir la régularité. Il en voulut

Will. Gemmet. l. III. c. 7.

Ibid. c. 8.

donner l'exemple lui-même ; & il eût exécuté sur le champ la résolution qu'il en avoit prise dès sa plus tendre jeunesse, si l'abbé ne lui eût représenté, que son fils Richard étant encore enfant, il se rendroit responsable des troubles qui ne manqueroient pas de survenir après sa retraite. Guillaume, sans changer de dessein, en différa l'exécution ; se munissant cependant d'un habit monastique, pour s'en revêtir aussi-tôt que le bien de ses peuples le lui permettroit. Il comptoit tenir sa promesse après la paix convenue avec Arnoulx comte de Flandres, quand au sortir de la conférence, il fut assassiné par l'ordre de ce Prince parjure, près de Péquigny en Picardie, le 17 décembre 943.

Adalberon, évêque de Metz, prit soin du rétablissement & de la réforme des monasteres de son diocese. Il répara d'abord celui de Gorze, & en fit comme un séminaire, d'où l'esprit & les vertus religieuses pussent se répandre dans tous les autres. Il y mit sept ecclésiastiques d'une grande piété, qui, pour servir Dieu plus librement, songeoient à passer en Italie. Jean né

Sæc. 5. Bened. Vit. n. 9. p. 368.

au village de Vendieres entre Metz & Toul, de parens riches quoique d'une condition médiocre, se rendit le plus célebre d'entr'eux, & mérita d'être honoré du titre de saint & de bienheureux. Il s'étoit attaché en premier lieu à un solitaire nommé Lambert, qui vivoit dans la forêt d'Argonne. Mais Lambert étoit un homme grossier & ignorant, dont la farouche vertu n'avoit pour guides que les saillies du caprice & l'âpreté de l'humeur. Il vivoit d'une façon si extraordinaire, qu'il prêtoit beaucoup plus à la risée qu'à l'édification. Il étoit d'une malpropreté dégoûtante dans ses vêtemens, & souvent d'une nudité & d'une négligence qui offensoit la pudeur. Il s'accabloit de travail hors de raison, ne mangeoit que quand il n'en pouvoit plus, & au moment où le besoin le commandoit, soit le jour, soit la nuit. Sa nourriture consistoit en un gros pain qu'il faisoit lui-même, & qui lui duroit soixante jours; ensorte qu'il étoit souvent obligé d'en rompre à coups de coignée les morceaux, qu'il prenoit au poids. Malgré toutes les imputations faites à cet âge

de l'Eglise, il restoit dans l'esprit des Fideles, des traces trop profondes de la noble simplicité de l'évangile & du fond de raison qui doit diriger la mortification chrétienne, pour en confondre le hideux fantôme avec la réalité. Tout le voisinage qui mit bientôt la distinction convenable entre Lambert & Jean, conseilla à celui-ci de quitter ce visionnaire : ce qu'il fit enfin, quand il fut si bien convaincu qu'il n'y avoit à profiter, ni pour lui, ni pour le public. A Gorze, on le chargea du soin des affaires temporelles.

Mais il avoit une élévation & une étendue de génie, plus propre encore au maniement des affaires d'Etat qu'au ministere obscur d'un procureur monastique : à la piété d'un solitaire, il joignoit aussi toute l'intrépidité d'un
Ibid.n.115. héros. Otton qui avoit succédé en 936 à son pere Henri roi de Germanie, ayant reçu une ambassade d'Abdérame roi des Sarasins d'Espagne, & voulant lui renvoyer des ambassadeurs capables de soutenir l'honneur de la religion, on ne put lui indiquer personne plus capable que le moine Jean de bien remplir cette commission périlleuse.

Il étoit queſtion de préſenter & d'appuyer de vive voix la réponſe de l'Empereur à la lettre d'Abdérame, qui s'y étoit échappé en quelques termes injurieux au Chriſtianiſme.

Quand Jean fut arrivé à Tortoſe qui étoit la premiere ville de la domination d'Abdérame, le gouverneur l'y retint un mois avec ſa ſuite, juſqu'à ce qu'il eût appris la volonté du Roi. Alors on lui permit de ſe rendre à Cordoue qui étoit la capitale, & on l'y traita fort honorablement; mais ſans parler encore de l'admettre à l'audience du Prince. C'étoient de jour en jour de nouveaux délais, employés en explications réciproques, & toujours par procureur, ſans que l'ambaſſadeur pût pénétrer juſqu'au Prince. Abdérame avoit découvert que les lettres d'Otton dont Jean étoit porteur, combattoient la loi de Mahomet. Or c'étoit un crime digne de mort, dans le roi même, d'entendre froidement de pareils diſcours, ou ſeulement d'en différer la punition au lendemain. C'eſt pourquoi on fit ſavoir à Jean tout ce qu'il riſquoit en préſentant ſes dépêches. Il répondit avec l'intrépidité qu'on avoit attendue

de lui en l'envoyant, que quand il seroit sûr d'être haché en morceaux, il ne manqueroit de fidélité, ni à son Dieu, ni à son Roi; qu'au reste il ne remettroit point les présens d'Otton, s'il n'en présentoit en même temps les lettres. La fermeté de cette réponse, loin d'irriter Abdérame, plut beaucoup à ce Prince qui aimoit les ames fortes. Il prit le parti d'envoyer un député au Roi de Germanie, pour savoir sa derniere résolution sur sa lettre; dont il paroît qu'il fit adoucir les termes.

Alors Jean eut permission de se présenter à l'audience. On vouloit qu'il prît de riches vêtemens pour paroître devant le Souverain, suivant la coutume de la nation. Un pauvre de J. C. dit-il, n'a pas des habits à changer. Sur cette réponse, Abdérame lui envoya dix livres d'argent pour s'équiper. Jean les distribua aux pauvres, & déclara qu'il ne quitteroit point l'habit de sa profession. Ce qui ayant encore été rapporté au Roi; J'aime, dit-il, la fermeté de ce moine; qu'il vienne, s'il veut, revêtu d'un sac, je ne l'en verrai pas avec moins de plaisir. Quand il fut admis auprès du

Roi, qui étoit seul dans sa chambre, assis sur un tapis précieux, le Sarasin lui donna sa main à baiser en dedans; ce qui étoit, dans l'idée de ces Princes, le plus grand honneur qu'ils pussent faire; puis il le fit asseoir sur un siege qu'il lui avoit fait préparer. Aussi-tôt que Jean eut rempli sa commission, avec une liberté qui acheva de captiver l'affection du Sarasin, il lui demanda son congé. Abdérame surpris lui repartit d'un air riant & gracieux, qu'après une si longue attente, il ne falloit pas se quitter si vîte. Dans une seconde audience, il lui parla du Roi Otton en des termes fort honorables, raisonna fort au long sur sa puissance & son gouvernement, & marqua sa propre sagesse en blâmant l'autorité qu'on laissoit aux grands de Germanie. Ici finit la relation de Jean abbé de S. Arnoul de Metz, seul auteur contemporain de la vie de S. Jean de Gorze, dont il avoit été disciple. On sait d'ailleurs que le Bienheureux Jean de Gorze fut le successeur d'Aginolde premier abbé de ce monastere depuis son rétablissement, & qu'il mourut dans cette place l'an 961. Il avoit été retenu plus de deux ans en Espagne.

Les saintes institutions de Gorze passerent à Gemblours près de Namur, & à S. Michel en Thiérache, par le moyen de S. Guibert & de S. Maccalan, tous deux formés à la vie cénobitique dans cette communauté fervente. Guibert changea sa maison de Gemblours en une maison religieuse, où il fit établir abbé, un autre moine de Gorze nommé Erluin. Maccalan, natif d'Irlande, avec les secours d'une sainte dame nommée Horsende, établit le monastere de S. Michel. S. Kadroé, son compatriote & son confrere, fit prendre à Vassor la regle de Cluny, à laquelle il s'étoit formé dans le monastere de Fleury sur Loire. Les vertus qu'il fit éclater dans cette premiere abbaye, engagerent dans la suite l'Evêque Adalberon à lui confier celle de S. Clément de Metz, après plusieurs tentatives inutiles que fit ce Prélat pour corriger les chanoines qui y menoient une vie plus que relâchée. Tels furent les principes de la ferveur, qui alors se ranima dans beaucoup d'autres monasteres.

Vit. S. Kadroé. ap. Boll. 6 maii.

On vit en même temps plusieurs évêques, dignes des plus beaux siecles de l'Eglise. S. Udalric, vulgairement Ul-

Sæc. 5. act. Bened. pag. 415.

ric, fut placé l'an 924 sur le siege d'Ausbourg ; & par considération pour sa famille, l'une des plus illustres de l'Allemagne, dont Burchard son frere étoit duc ; & plus encore pour la science & la vertu qu'il avoit acquises à S. Gal où il fut élevé. Il eut des obligations toutes particulieres à Ste Viborade qui y étoit recluse, & dont il alloit souvent prendre les instructions. Il la regarda toute sa vie comme une seconde mere, & l'appelloit ordinairement la nourrice de son ame & la tutrice de son innocence. Quand il se vit évêque, il ne regarda cette dignité que comme une obligation plus étroite de donner au peuple l'exemple de la piété & de toutes les vertus chrétiennes. Il chantoit tous les jours l'office canonial avec son clergé, & de plus l'office de la Vierge, celui de la Croix, & un troisieme de tous les saints. Chaque jour encore, il récitoit tout le pseautier, autant qu'il lui étoit possible. Il disoit aussi journellement la messe, & quand il en avoit le temps, jusqu'à deux & trois fois, selon la dévotion alors en usage. Il ne mangeoit point de viande, ne portoit point de linge, couchoit sur une simple natte, & gardoit toutes les

observances monastiques compatibles avec l'épiscopat. Le premier service de sa table qui ne se ressentoit pas de son austérité personnelle, étoit presque tout entier pour les pauvres, sans compter les infirmes qu'il faisoit nourrir tous les jours sous ses yeux. Il administroit avec le même zele la nourriture de l'ame, prenoit un soin particulier de l'instruction de son clergé, écoutoit avec bonté les plaintes de son peuple, des serfs mêmes, & se rendoit l'arbitre de leurs différends. Chaque année, il tenoit deux synodes, suivant la regle, visitoit réguliérement son diocese, dans un char attelé de bœufs, pour chanter paisiblement des pseaumes avec un chapelain, hors de la foule nombreuse que le respect entraînoit à sa suite. Dans ces visites, il prêchoit, il examinoit les prêtres des lieux, il discutoit les affaires, il jugeoit les griefs, il donnoit la confirmation, & prolongeoit quelquefois la cérémonie aux flambeaux, pour ne renvoyer personne qui ne fût satisfait.

L'an 955, les Hongrois inonderent l'Allemagne avec une armée innombrable, & ravagerent toutes les provinces qui s'étendent depuis le Danube jusqu'à

la Forêt-Noire. Ils assiégerent Ausbourg, dont les murs fort bas n'étoient point flanqués de tours. Les vassaux du Saint Evêque lui avoient amené d'assez bonnes troupes: mais sa vertu fit manifestement leur force principale. Elles combattirent avec avantage devant une porte de la ville, ayant avec elles leur pasteur, qui sans endosser la cuirasse comme bien des prélats de son temps, sans autres armes que son étole & sa confiance au Dieu des armées, se tint exposé à une grêle de traits, dont il ne reçut aucune atteinte. La nuit ayant terminé le combat, il donna ses ordres aux combattans pour la sûreté de la place durant les ténebres; puis il partagea les femmes pieuses en deux troupes, dont l'une faisoit le tour de la ville en dedans, invoquant le Seigneur à voix haute; & l'autre prosternée sur le pavé de l'église, imploroit le secours de la Vierge. Il fit aussi apporter tous les jeunes enfans, qu'on étendit à terre devant les autels, afin que par leurs cris innocens ils priassent à leur maniere; tandis que prosterné lui-même au milieu d'eux, il conjuroit l'Eternel d'envisager ces pures victimes encore toutes teintes du sang de

Ibid. pag. 416.

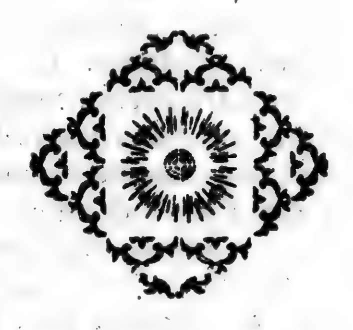
J. C. qu'ils n'avoient point effacé depuis leur baptême, & de détourner les traits de sa colere qu'elles n'avoient pas méritée. Il célébra la messe au point du jour, donna la communion à tous les assistans, & les exhorta à ne mettre leur confiance qu'en Dieu. Elle ne fut point trompée.

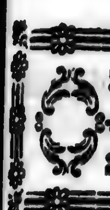
Le jour venu, comme les Hongrois se disposoient à livrer l'assaut, on apprit que le Roi Otton arrivoit au secours de la ville. Le S. Evêque, avec plusieurs braves hommes, alla joindre ce guerrier Chrétien, qui, pour se préparer au combat, entendit la messe, communia de la main du Saint qui étoit son confesseur, & fit vœu de fonder un évêché à Mersbourg, si Dieu lui donnoit la victoire. Il remporta en effet, le dixieme jour d'août de cette année 955, la victoire la plus complette qu'on eût encore gagnée sur ces terribles Infideles. L'an 962, en exécution de sa promesse, il fit convertir en évêché le monastere de Mersbourg.

L'année précédente, il avoit fait ériger en métropole le monastere de Magdebourg, qu'il avoit fondé quatre ans auparavant. Comme cette place, située en

Saxe sur les bords de l'Elbe, se trouvoit à portée de la nation des Sclaves réduits par les armes d'Otton, & soumis pour la plupart au joug de la foi ; on y mit un archevêque, avec pouvoir d'établir des évêques aux lieux convenables, quand les Sclaves voisins auroient embrassé le Christianisme. On bâtit dès lors chez ces Barbares un grand nombre d'églises, & même plusieurs monasteres, tant d'hommes que de femmes. On n'avoit plus rien à craindre de ces peuples, depuis qu'Otton, après une guerre de quatorze ans, avoit entiérement soumis Boleslas duc des Sclaves de Bohême, & le soutien principal de l'idolatrie dans toute cette nation. Le Christianisme y avoit néanmoins pénétré, sous Vratislas même pere de Boleslas : mais celui-ci bien différent de son pere qui est compté pour le premier duc Chrétien de Bohême, & plus encore de son frere Venceslas compté au nombre des saints, ne fut pas seulement adorateur des Idoles, mais le persécuteur sanguinaire des Fideles, & le bourreau de son saint frere qui est honoré pour cela comme martyr. La révolte de Boleslas contre le Roi Otton dont il étoit vas-

ſal, jointe à tous les excès de ſon impiété, lui attira une guerre, qui en abattant la tyrannie, procura inſenſiblement la converſion de tous les Sclaves. Ainſi la foi Chrétienne, dans les temps les plus mauvais, continuoit-elle à tirer avantage des obſtacles mêmes qu'on oppoſoit à ſa propagation.





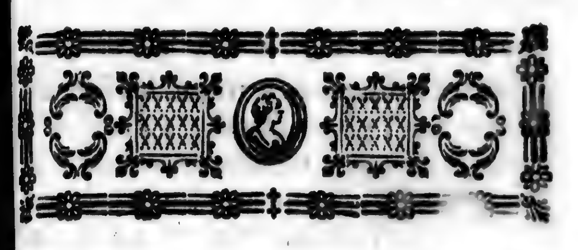
H I

DE

LIVRE

DEPUIS
de Jean
velleme
995.

LE pon
doute une
mais les v
tude de ſa
geuſemen
par ce pre
gnons po
toute ſon
les regard
voit un P



HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE VINGT-NEUVIEME.

DEPUIS le commencement du pontificat de Jean XII en 956, jusqu'au renouvellement du schisme des Grecs en 995.

LE pontificat de Jean XII fait sans doute une de nos plus tristes époques : mais les vertus éclatantes d'une multitude de saints prélats couvrent si avantageusement la tache imprimée à l'Eglise par ce premier Pasteur, que nous ne craignons point de présenter la vérité dans toute son étendue, & de laisser reposer les regards sur toutes ses faces. Si l'on voit un Pape adolescent, en proie à



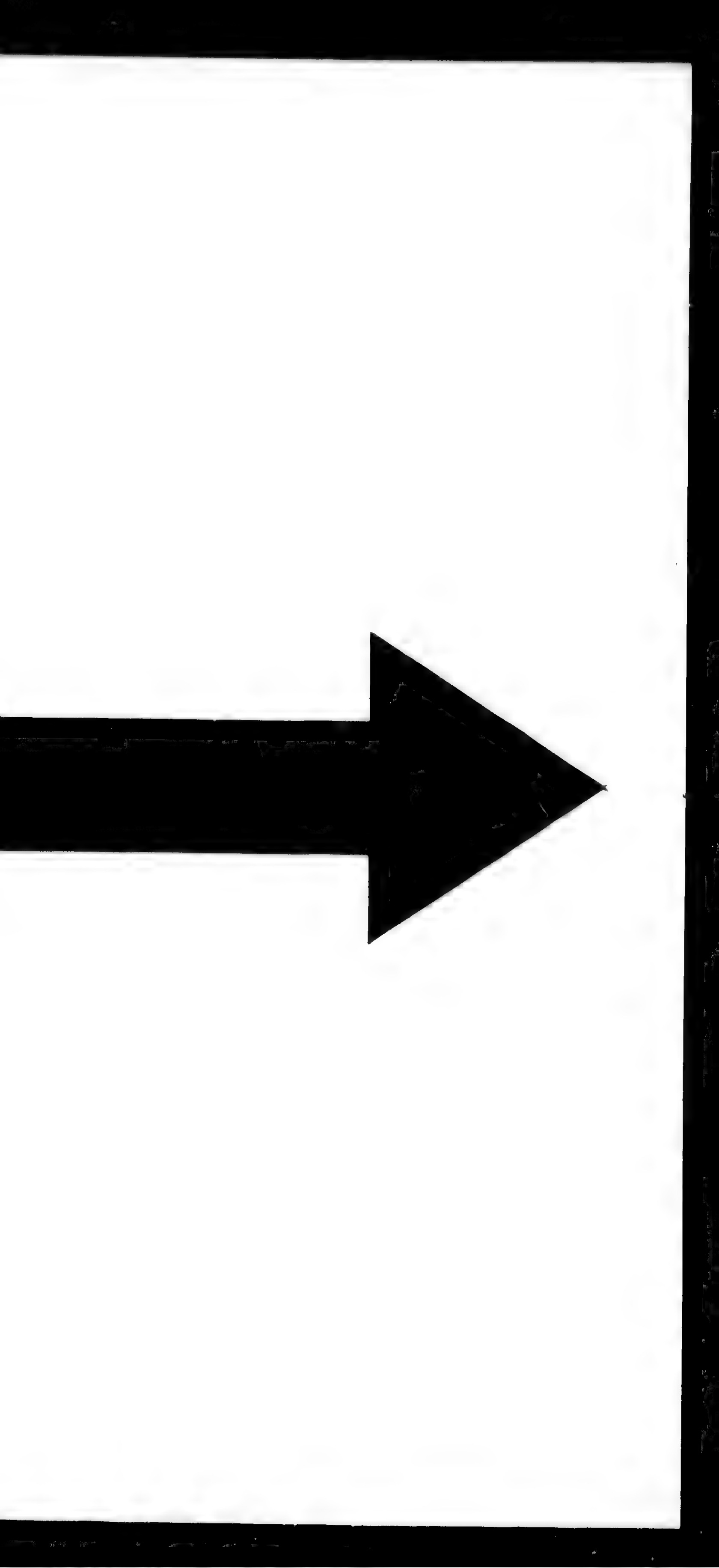
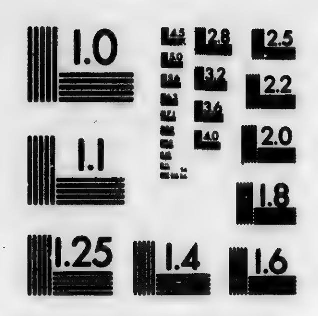


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



6"


2.8
2.5
2.2
2.0
1.8

toutes les passions & à toutes les fougues de son âge, plus militaire qu'ecclésiastique, factieux, rebelle & parjure; on verra aussi les plus pures vertus, la plus sublime perfection éclater en même temps dans tous les autres ordres de la hiérarchie. On y admirera, avec S. Udalric d'Ausbourg, les Brunon de Cologne, les Odon & les Dunstan de Cantorbéri, & l'admiration des Idolâtres mêmes, les Adalbert de Magdebourg & les Adaldagne de Brême, ainsi qu'une infinité d'autres prélats pareillement remplis de l'esprit apostolique, sans compter les clercs, les religieux, les simples Fideles qui les égaloient en sainteté dans les rangs inférieurs. Le S. Siege lui-même venoit encore de fournir un puissant préservatif contre la contagion du scandale, dans les Papes Marin ou Martin II & Agapit II, dont le premier pendant trois ans de pontificat, & l'autre durant dix années, l'avoient constamment honoré par la pureté de leurs mœurs & leur application aux devoirs sacrés de leur ministere.

Bien différent de ces dignes successeurs de Pierre, Jean XII nommé auparavant Octavien, & le premier des Papes qui ait changé de nom en montant

sur

ſur le ſiege du Prince des Apôtres, avoit, comme Jean XI, Marozie pour mere; & pour pere, Alberic tyran de Rome ſous le nom de Patrice. Lui-même avoit ſuccédé l'an 954 à la dignité & à l'autorité de ſon pere; quoiqu'il fût engagé dans la cléricature, & âgé ſeulement de ſeize ans. Il en avoit tout au plus dix-huit, lorſqu'à la ſollicitation des Romains qui ne ſe ſignaloient plus que par l'eſprit d'intrigue & de cabale, il s'empara du S. Siege, & ſe fit ordonner au mois de janvier 956. Il reconnut d'abord pour empereur, le Roi Otton qui le combla de bienfaits, & confirma les anciennes donations tant de Pépin que de Charlemagne, par un acte authentique écrit en lettres d'or, & conſervé en original au Château S. Ange. Otton ajouta même à ces premieres largeſſes, les villes de Rieti, d'Amiterne, & cinq autres places de Lombardie; appoſant néanmoins cette clauſe remarquable & relative à la totalité de ces donations diverſes, *ſauf en tout notre puiſſance & celle de nos deſcendans*. Il y aura toujours, pourſuit l'Empereur, des commiſſaires impériaux & pontificaux, qui rapporteront tous les ans comment les

ducs & les juges rendent la justice : ils adresseront premiérement au Pape les plaintes qu'ils recevront ; & il choisira, ou d'y apporter un remede direct & prompt, ou d'y laisser remédier par les officiers de l'Empire : autre clause qui prouve clairement, que l'Empereur se réservoit la souveraineté & la jurisdiction en dernier ressort, tant sur Rome que sur le reste de la donation. L'ingrat & léger Pontife ne fut pas longtemps fidele à ses engagemens, malgré le sceau du serment dont il les revêtit.

Sous ce triste pontificat, S. Adalbert, premier archevêque de Magdebourg, fut l'un des saints personnages qui se montrerent les plus dignes successeurs des Apôtres. Il avoit été élevé dans les sciences & la vie [illegible]guliere, au monastere de S. Maximin de Treves, école célebre depuis son rétablissement par le Roi Henri. Il s'étoit encore formé aux travaux apostoliques, dans une mission chez les Russes, dont la Reine Olga avoit demandé au Roi Otton des prêtres & un évêque. Ce fut Adalbert qu'en cette occasion on promut à l'épiscopat : mais ces peuples ne procédant point avec droiture, leur nouveau pasteur fut con

Mabill. sæc. V. Bened. p. 342.

traint de les abandonner. Il eut plusieurs de ses gens tués au retour, & il s'échappa lui-même à grande peine. Otton, pour le dédommager, le fit nommer par le Pape archevêque de Maddebourg; égal, disent les auteurs du temps, à ceux des Gaules, c'est-à-dire de Cologne, de Maïence & de Treves, & le premier des archevêques de Germanie. On ajouta à ces titres celui d'évêque-cardinal de Rome. Ainsi fut-il institué métropolitain de toute la nation des Sclaves, au delà des fleuves de l'Elbe & de la Sala, avec pouvoir sur les évêques qu'on devoit établir dans les villes où les Barbares avoient principalement exercé leurs superstitions. En conséquence, Adalbert ordonna trois nouveaux évêques, savoir pour Mersbourg, pour Meissen, & pour Ceits dont le siege a été transféré à Naümbourg. Les anciens évêques d'Havelberg & de Brandebourg, auparavant suffragans de Maïence, passerent encore sous la dépendance de Magdebourg, qui eut ainsi cinq suffragans. Quelques historiens y ajoutent le siege de Posnanie. S. Adalbert travailla infatigablement dans

cette nouvelle miſſion, juſqu'à ſa mort, & laiſſa pluſieurs diſciples qui perpétuerent ſes ſuccès. Un autre S. Adalbert, évêque de Prague, puis martyr en Pruſſe, ne ſe rendit pas moins recommandable.

L'évêché de Prague fut érigé vers le même temps & pour les mêmes fins que celui de Magdebourg. On y mit pour premier évêque, un moine Saxon nommé Ditmar, qui étoit déjà prêtre & fort eſtimé pour ſa doctrine, mais qui fut choiſi principalement parce qu'il ſavoit en perfection la langue difficile des Sclaves. Boleſlas le Cruel, ou le meurtrier de ſon ſaint frere, eut pour ſucceſſeur ſon fils nommé auſſi Boleſlas, mais ſurnommé le Bon pour ſes vertus. Il étoit ſincérement Chrétien, d'une foi vive, d'une charité généreuſe, ennemi de l'oppreſſion, protecteur déclaré de toutes les perſonnes ſans appui, ſi zélé pour l'avancement & la gloire de la religion, qu'il fonda & dota richement juſqu'à vingt égliſes. Il fit ériger en cathédrale celle où ſon oncle S. Venceſlas étoit déjà honoré, avec un autre ſaint martyr appellé Vitus. Mais le Pape en ac-

Vit. per Rain. p. 120.

cordant un évêque aux peuples de Bohême, leur défendit d'user de la langue Sclavone dans leur Eglise, & de suivre le rit des Bulgares ou des Russes, c'est-à-dire le rit Grec; voulant qu'ils se conformassent à tous les usages Latins, qu'ils ont en effet retenus. Boleslas le Bon avoit une sœur nommée Mlada, qui égaloit son frere en vertus. Elle consacra sa virginité au Seigneur, & eut la dévotion d'aller en pélerinage à Rome, où elle apprit la discipline monastique, & reçut, avec le nom de Marie, la bénédiction d'abbesse. De retour en sa patrie, elle établit, à l'église de Saint Georges, un monastere de religieuses, qu'elle gouverna selon la regle de S. Benoît.

S. Adaldagne de Brême signala aussi son zele pour la conversion des Barbares. Il fut le successeur de l'Archevêque Unni, qui avoit eu le courage d'annoncer l'évangile en Danemarck au Roi Gourme ennemi formidable du nom Chrétien, & qui convertit le Prince Harold fils de ce Tyran, sans toutefois le baptiser. Unni passa au delà de la mer Baltique, chez les Adam. l. 2. c. 1.

Suédois où aucun missionnaire n'avoit encore osé retourner, depuis soixante-dix-ans que S. Anscaire étoit mort. Il y fit revivre la foi, qui y avoit été comme anéantie pendant les regnes orageux & sanglans d'une multitude de rois. Adaldagne s'appliqua, comme son prédécesseur, à la conversion des Païens du Nord, & particuliérement des Danois, chez qui le Christianisme commença pour lors à prendre de la consistance.

Ces peuples ayant pris les armes contre Otton, qui réduisit leur Roi Harold à demander la paix, il la leur accorda, à condition de relever de lui pour son royaume, & d'y recevoir la religion Chrétienne. Harold se fit aussi-tôt baptiser, avec sa femme & son fils. Mais la conviction eut encore plus de part que la politique, à une résolution si prompte. Dans un festin, où en présence du Roi le discours tomba sur la religion, les Danois convinrent que J. C. étoit Dieu; mais ils prétendirent qu'il y en avoit de plus grands. Un Chrétien, nommé Poppon, soutint au contraire que J. C. étoit le seul Dieu avec le Pere &

le S. Esprit. Harold lui demanda s'il pouvoit confirmer cette croyance par quelque épreuve. Poppon s'étant offert à subir l'épreuve du feu, on fit rougir une barre de fer, qu'il prit avec assurance, & porta aussi long-temps qu'on voulut ; puis il fit voir à tout le monde, que sa main étoit parfaitement saine. Le Roi n'hésita plus sur le parti qu'il avoit à prendre ; il fit publier que J. C. seul étoit Dieu, & proscrivit les idoles.

Après une déclaration si glorieuse à la foi chrétienne, le Jutland ou Danemarck en deçà de la mer fut divisé en trois évêchés soumis à la métropole de Hambourg. Les sieges en furent établis dans les villes de Slesvic, de Ripen & d'Ahus. Adalbert y ordonna des évêques ; & comme ses droits de métropolitain s'étendoient au delà de la mer Baltique, sur les contrées plus septentrionales que le Danemarck, il leur recommanda les Eglises de Zélande, de Finlande & de Suede. Depuis cet établissement, la religion chrétienne fit de solides progrès dans toutes les régions du Nord.

Le sang Danois, si long-temps funeste à l'Angleterre, fut enfin une

source de bénédiction pour cette Eglise, dans la personne de S. Ode ou Odon qui en devint primat. Il étoit fils de l'un de ces vainqueurs barbares & encore idolâtres, qui s'étoient établis en grand nombre dans la Grande-Bretagne. Celui-ci avoit même conservé tant d'aversion pour la religion chrétienne, qu'il ne pouvoit souffrir que son fils, prévenu de la grace dès sa tendre enfance, prononçât seulement le nom de Jésus-Christ. Le jeune Odon ne laissa point de continuer à fréquenter les églises, d'où il rapportoit à la maison paternelle les instructions qu'il avoit entendues. Enfin son pere, outré de sa persévérance, le déshérita. Le jeune homme, ravi de s'assurer le Ciel au prix de tout ce qu'il pouvoit espérer sur la terre, quitta ses parens, & s'attacha à l'un des principaux seigneurs de la Cour du Roi Alfrede. Ce grand, nommé Athelme, plus pieux encore que puissant, tint lieu de pere à Odon, prit soin qu'on l'élevât dans les sciences & la piété, où il fit des progrès si rapides, qu'on le promut encore très-jeune au soudiaconat. Quand il fut prêtre, il devint le confesseur & le

Act. SS. Bened. sæc. 5. p. 40, &c.

conseil, tant d'Athelme que d'une multitude de seigneurs les plus respectables de la Cour. Il fut en grande estime, auprès du Roi Edouard fils d'Alfrede. Le Roi Adelstan, fils d'Edouard, crut devoir à ses prieres une grande victoire remportée sur les Infideles l'an 938, & l'obligea d'accepter l'évêché de Schireburne, pour lequel il avoit été élu par le peuple & le clergé.

Vulfeme de Cantorbéri étant mort sous le regne d'Edmond frere d'Adelstan, ce Prince ne jugea personne aussi digne qu'Odon de remplir ce premier siege d'Angleterre : mais on eut une peine extrême à vaincre son humble résistance, sur-tout parce qu'il s'agissoit de translation. Après qu'on lui eut allégué différens exemples de pareilles translations donnés en Angleterre même par de saints évêques, il se soumit enfin ; à condition néanmoins qu'il professeroit la vie monastique, comme tous ceux qui avoient occupé avant lui le siege de Cantorbéri. Peu après qu'il fut en place, il fit des constitutions pour l'enseignement des peuples, des grands, du clergé, & du Roi lui-même, avec qui

il parut toujours agir de concert. Il y recommande l'immunité des églises, & défend de les charger d'aucun tribut. Entre les devoirs des évêques, il insiste principalement sur la visite annuelle du diocese. Le Roi Edmond, de son côté, donna des loix, dont plusieurs ne tendent qu'à seconder les vues du S. Archevêque. On y remarque sur-tout, qu'elles font aux prêtres un devoir de la continence, sous peine de perdre leurs biens temporels, & d'être privés de la sépulture.

Après la mort du Roi Edmond, assassiné par un voleur qu'il voulut arrêter dans son appartement, son frere Edrede qui lui succéda à cause de la grande jeunesse d'Edui fils d'Edmond, suivit les vues religieuses de ce bon Prince. Quand il mourut après neuf à dix ans de regne, le Prince Edui se trouva encore trop jeune pour gouverner sagement. Il ne prit pour guides
Vit. S. Od. n. 12. que les penchans & les gens de son âge. Le jour même de son sacre, à peine eut-il dîné avec les prélats & les seigneurs, qu'il les quitta brusquement, pour s'enfermer avec une femme qu'il entretenoit. L'Archevêque Odon proposa

de lui députer quelques hommes de poids afin de le ramener. S. Dunstan alors abbé de Glastemburi, fut choisi avec un évêque de ses parens. Il fit si bien sentir au Roi les suites que pouvoit avoir son imprudente passion, que l'ayant arraché des bras de la malheureuse qui en étoit l'objet, il lui remit la couronne sur la tête, & l'amena devant l'Archevêque. Mais cette femme fut beaucoup plus intraitable que le Roi. Le S. Abbé fut le premier objet de son ressentiment : elle ne laissa point de repos à Edui, qu'il ne l'eût envoyé en exil ; puis on dépouilla son monastere, de tous les biens qu'il possédoit.

Cependant l'Archevêque, par un procédé non moins singulier que le génie de sa nation, fit tirer de la Cour cette concubine, qu'on éloigna, après l'avoir défigurée & marquée d'un fer chaud. Ayant osé reparoître quelque temps après, les gens de l'Archevêque la prirent, lui couperent les jarrets, & la firent périr misérablement. Ensuite il se forma un parti puissant & nombreux, qui chassa le Roi Edui, & mit son frere Edgar en sa place.

Peu de jours après cette révolution, le nouveau Roi tint une assemblée générale de tout son royaume, cassa les ordonnances injustes de son frere, & s'efforça d'en réparer toutes les violences. Le S. Abbé Dunstan fut d'abord rappellé d'exil; puis l'évêché de Vorchestre étant venu à vaquer, Edgar l'obligea de l'accepter. Ce fut l'Archevêque Odon qui le sacra : mais dans la cérémonie, au lieu de le nommer évêque de Vorchestre, il le nomma archevêque de Cantorbéri. Ses assistans l'avertirent, comme d'une méprise. Mes enfans, leur dit-il, je sais fort bien ce que je fais, ou plutôt ce que fait en moi l'esprit de Dieu. Dunstan à la vérité est aujourd'hui évêque de Vorchestre; mais après moi, il gouvernera toute l'Eglise d'Angleterre. L'Evêque de Londres étant mort ensuite, les besoins pressans de cette Eglise, & de la Grande-Bretagne en général, firent encore donner cet évêché à S. Dunstan. Ainsi fut-il tout à la fois évêque de Londres & de Vorchestre. Long-temps auparavant, on avoit vu dans les Gaules, S. Médard évêque de Noyon & de Tournai tout ensemble.

Après la mort du S. Archevêque Odon, il ne parut point que sa prédiction touchant son successeur dût se vérifier. Il y eut jusqu'à deux prélats élevés successivement sur ce grand siege, que Dunstan refusa dans ces deux rencontres avec une constance invincible. Mais de ces deux Archevêques, le premier nommé Elfin, qui n'avoit gagné les suffrages qu'à prix d'argent, mourut de froid en allant à Rome chercher le pallium. Berthelin qui fut le second, se trouva si dépourvu de capacité, qu'on le déposséda au bout de quelques jours. Il en fallut revenir pour la troisieme fois à Dunstan, à qui les évêques, de concert avec le Roi, persuaderent enfin qu'il devoit faire céder sa délicatesse particuliere au bien général de l'Eglise d'Angleterre. Il partit aussi-tôt pour Rome, où il reçut le pallium. C'est ainsi que s'accomplit enfin la prédiction de S. Odon sur S. Dunstan, son neveu, selon quelques historiens, & son successeur.

Il étoit né au pays d'Ouessex, près de Glastemburi, monastere ancien, dont les Rois s'étoient approprié les

Act. Benedi sæc. 5. pag. 669. Bol. l 19. mai.

terres, & où il n'y avoit plus de moines. Ses parens le firent élever dans cette maison, occupée alors par quelques Hibernois qui enseignoient la jeunesse. Après avoir reçu les ordres mineurs, il vint à la Cour, où sa naissance illustre & sa haute sagesse le rendirent cher au Roi Edmond qui lui donna la terre de Glastemburi: mais l'air du grand monde lui fit oublier ses premiers engagemens. Les désagrémens inévitables aux favoris, & des disgraces marquées ne suffirent pas pour les lui rappeller. Le pieux évêque de Vinchestre, Elfege son parent qui lui avoit donné retraite, l'exhortoit même assez inutilement; quand il fut attaqué d'une maladie qui le réduisit à l'extrémité. L'éternité vue de près, triompha de tous les obstacles. Aussitôt qu'il fut guéri, il reçut l'habit monastique de la main d'Elfege, qui l'ordonna prêtre après les interstices convenables, & lui donna pour titre l'église de Notre-Dame de Glastemburi, suivant l'usage qui ne permettoit d'ordonner ni régulier ni séculier sans quelque titre.

Après s'être affermi solidement dans

la piété, sous la direction de l'Evêque Elfege, il alla à Glastemburi servir son église, près de laquelle il se fit une cellule, plus semblable à un tombeau qu'à l'habitation d'un homme vivant. Elle n'avoit que cinq pieds de long, deux & demi de large, & la hauteur juste pour y être debout. Le travail & la priere accompagnée de jeûnes rigoureux, y partageoient tout son temps, & lui attirerent une foule d'admirateurs qui publierent ses vertus de toute part. Son pere & sa mere étant morts, & les moines en Angleterre, aussi bien qu'ailleurs, n'étant point exclus des successions, il se trouva, comme fils unique, héritier de biens immenses. Il donna à l'Eglise de Glastemburi, celles de ses terres qui en étoient les plus proches, & il y établit une communauté nombreuse dont il fut le premier abbé. Il fonda cinq autres monasteres en différentes contrées, d'où la piété & la doctrine se répandirent dans tout le royaume; en sorte que S. Dunstan est justement regardé comme le réparateur de la religion par toute l'Angleterre.

Il donna beaucoup plus de carriere

encore à son zele, quand il se vit à la tête de la hiérarchie Britannique. Il visita toutes les villes du royaume & de ses dépendances, recherchant ceux qui n'étoient pas encore Chrétiens pour les convertir, & portant les anciens Fideles à la vertu, avec une onction & une éloquence auxquelles il étoit comme impossible de résister. Il engagea le Roi Edgar à punir sévérement les ministres de l'Eglise, qui déshonoroient leur profession par leur incontinence, ou seulement par la passion de la chasse, par le négoce ou la gestion des affaires séculieres, des emplois lucratifs & sordides. Au moyen de cette noble & sage discipline, il releva tellement en Angleterre l'état ecclésiastique, que les plus illustres maisons tenoient à honneur d'y voir entrer leurs enfans: chacun marqua pour la vertu toute l'émulation qu'elle inspire, quand il n'est plus de voies honteuses pour s'élever aux dignités. On purgea le royaume, de tous les habitans capables de l'infecter; on en chassa par l'autorité du Roi Edgar, tous les voleurs, les sacrileges, les parjures, les empoison-

neurs, les séditieux, les parricides, les femmes qui attentoient à la vie de leurs maris, en un mot tous ceux qui pouvoient attirer la colere du Ciel, & troubler l'ordre & la sûreté publique.

Le S. Primat imprimoit le premier mouvement, & mettoit la derniere main à toutes ses bonnes œuvres. Jamais on ne vit plus d'activité, ni plus de persévérance dans les travaux. Il étoit perpétuellement occupé. La priere étoit, pour ainsi dire, son unique repos. Hors de là, tantôt il jugeoit les différends, tantôt il pacifioit les esprits emportés, tantôt il réfutoit les hérétiques, corrigeoit les exemplaires défectueux des saints livres, faisoit connoître la vraie discipline, cassoit les mariages & les réhabilitoit suivant l'exigence des cas, réparoit les lieux saints ou en construisoit de nouveaux, employoit les revenus de l'Eglise à soulager les veuves, les orphelins, les personnes sans appui de tout sexe & de toute condition.

Sa fermeté égaloit son activité & sa bienfaisance. Un des plus puissans seigneurs du royaume avoit épousé sa parente, & ne vouloit point s'en sépa-

rer ; quoique Dunſtan lui en eût déjà fait trois monitions. L'Archevêque lui défendit l'entrée de l'égliſe. L'inceſtueux alla implorer la protection du Roi, contre l'excès prétendu de la ſévérité de ſon paſteur ; & le Roi trompé écrivit à l'Archevêque de lever la cenſure. Dunſtan bien éloigné d'accorder l'abſolution au menſonge & à la faveur, déclara hautement le coupable excommunié, juſqu'à ce qu'il ſe corrigeât. Ce Grand obſtiné envoya au Pape, & trouva encore le ſecret d'en ſurprendre des lettres, par leſquelles il étoit enjoint expreſſément à l'Archevêque de réconcilier ce pécheur à l'Egliſe. Quand je le verrai pénitent, répondit le Saint, je ferai avec plaiſir ce que le Pape demande : mais à Dieu ne plaiſe que le Chef de l'Egliſe m'engage à en rendre les cenſures mépriſables, & que nul mortel m'empêche d'obſerver la loi de Dieu ! La vigueur du S. Miniſtre ſauva l'honneur du miniſtere, & toucha enfin le coupable d'un repentir ſincere. Il ne renonça pas ſeulement à ſon mariage illicite ; mais comme on tenoit un concile général du royaume, il y entra

pieds nuds, revêtu d'habits grossiers, ayant des verges à la main en signe de soumission, se jetta en gémissant aux genoux de son Evêque, qui mêlant ses larmes aux siennes, le reçut à pénitence, & leva l'excommunication au grand contentement de toute l'assemblée.

L'autorité pastorale de S. Dunstan ne fut pas moindre, à l'égard du Roi même. Edgar, tout religieux qu'il étoit, s'oublia jusqu'à tomber dans l'impudicité la plus énorme & la plus scandaleuse. Etant allé au monastere de Vilton, il fut épris de la beauté d'une jeune personne de condition qu'on élevoit parmi ces religieuses. Il voulut l'entretenir en particulier. La vertueuse & timide pensionnaire prit le voile d'une religieuse, & le mit sur sa tête, comme une sauve-garde contre le péril qu'elle appréhendoit. Le Roi lui dit, en la joignant seule : Vous êtes bientôt devenue religieuse. Et passant des propos à des libertés criminelles & à la violence, il lui arracha le voile, & se porta aux derniers excès. Cette infamie éclata avec d'autant plus de scandale, dit l'ancien historien d'Ed- Vit. Edg. n. 38.

gard, que le Roi étoit engagé dans les liens du mariage. S. Dunstan pénétré d'une amere douleur, vint trouver le Roi, qui s'avança au devant de lui, en lui tendant la main à son ordinaire pour le faire asseoir sur son trône. L'Archevêque retira la main, & dit : Quoi ! vous osez, de votre main impure, toucher la main consacrée par l'immolation du Fils de la Vierge, vous corrupteur d'une vierge, & ravisseur d'une épouse destinée au Fils de Dieu. Ne comptez point appaiser l'ami de l'époux, par les marques flatteuses de votre affection : je rejette l'amitié des ennemis de J. C.

Edgar, comme la plupart des princes qui suivent leurs passions, croyoit encore fort secret ce qui faisoit le scandale de tout son royaume. Il fut frappé des reproches de Dunstan, comme d'un coup de foudre, tomba confus à ses pieds, confessa son crime, & demanda pardon avec larmes. Le bon Pasteur le releva aussi-tôt, en fondant lui-même en pleurs, lui donna tous les témoignages d'un zele tendre & purement paternel, & lui fit sentir toute l'énormité de sa faute. L'ayant

ainsi disposé à une pleine satisfaction, il lui imposa une pénitence de sept ans, pendant lesquels il feroit des aumônes très-abondantes, jeûneroit deux jours de la semaine, & ne porteroit point la couronne ; article fort singulier selon nos idées, mais tout différent & sans nulle conséquence alors. Pour réparer encore plus directement le genre de faute où le Prince étoit tombé, & pour restituer au centuple, si l'on peut s'exprimer ainsi, l'épouse qu'il avoit ravie au Seigneur ; Dunstan lui ordonna de fonder un monastere de filles, de chasser des églises les clercs dérangés, & de mettre de saints religieux à leur place, enfin de remettre la justice & toutes les vertus en honneur, par des loix qu'il feroit soigneusement observer. Le Roi Edgar accomplit sa pénitence dans toute son étendue : ce fut sans doute à cette occasion qu'il publia les loix que nous avons de lui touchant les matieres ecclésiastiques.

On y ordonne d'extirper absolument T. 9. Conc. p. 680.
les restes de l'idolâtrie, tels que la divination, les enchantemens & certains honneurs approchans de l'adoration,

qu'on rendoit à des hommes. On veut que les enfans soient baptisés dans le premier mois, à peu près, de leur naissance. On renouvelle la défense apostolique de manger du sang. Suivent des regles pour la confession, & des canons pénitentiaux. Il y a encore sept années de jeûne pour l'homicide & pour l'adultere, trois au pain & à l'eau, & les quatre autres à la discrétion du confesseur : mais on peut commuer & racheter ces pénitences ; les malades peuvent au moins se rédimer du jeûne par des aumônes. C'est pourquoi on estime chaque jour de jeûne, un denier, monnoie du temps suffisante pour nourrir un pauvre. Chaque jour de jeûne peut aussi se racheter, par soixante génuflexions & autant de *pater*, ou par un certain nombre de pseaumes. Une messe est estimée douze jours de jeûne. Les personnes puissantes pouvoient abréger le temps de leur pénitence, en faisant remplir par d'autres le nombre de jeûnes qu'elle contenoit dans toute sa durée ; pourvu néanmoins qu'elles fissent de grandes aumônes, & beaucoup d'œuvres pénibles qui leur sont personnellement &

indiſpenſablement preſcrites. On cite une autre eſpece de pénitence, qui étoit encore en recommandation, & qu'on nomme pénitence profonde. C'étoit celle d'un laïc qui quittoit les armes, alloit en pélerinage au loin & nuds pieds, ſe préſentant à tous les lieux de dévotion ſans entrer dans les égliſes, ne couchant pas deux fois dans un même lieu, & jamais dans un bon lit, ſe privant des bains chauds, ne ſe coupant ni les cheveux ni les ongles, ne goûtant ni viande ni aucune boiſſon capable d'enivrer.

S. Dunſtan, par l'autorité du Pape & du Roi, convoqua ſous le même regne un concile de toute la nation. Edgard y aſſiſta, & fit contre le déréglement du clergé un diſcours véhément, où l'on trouve des images qui auroient de quoi ſurprendre, ſi l'on ne ſe ſouvenoit de quel horrible confuſion ſortoit à peine l'Angleterre, depuis les incurſions & la longue tyrannie des Normands. Il ne reprend pas ſeulement les habits indécens des clercs, leurs geſtes diſſolus, leurs diſcours obſcenes; mais il repréſente pluſieurs de ces membres cangrénés du

sanctuaire, comme des gens abandonnés aux derniers excès de l'intempérance & de l'impudicité ; en sorte qu'on regardoit leurs maisons comme des lieux infames, au moins comme des rendez-vous de farceurs, où les nuits se passoient aux jeux de hasard, à chanter & à danser avec un tumulte qui portoit au loin l'alarme & le scandale. Mais j'ai en main le glaive de Constantin, dit le Roi aux évêques ; & vous, celui de Pierre : joignons-les ensemble, pour purger la maison de Dieu de ce qui la déshonore. Et s'adressant en particulier au S. Archevêque ; Vous avez ici, lui dit-il, Etelvolde de Vinchestre & Osuald de Vorchestre, qui vous seconderont courageusement. Je vous commets à tous trois mon autorité royale, afin qu'y joignant celle du sacerdoce, vous chassiez des églises les prêtres qui les profanent par leur vie impure, & que vous établissiez en leur place des ecclésiastiques édifians. On ne doit plus s'étonner, après de pareilles commissions, de voir les évêques de ce temps-là user de la puissance extérieure, & même afflictive en certaines rencontres. Dans celle-ci, Saint Dunstan

Dunstan rendit un décret, portant injonction à tout chanoine, prêtre, diacre & soudiacre, ou de garder la continence, ou de quitter son église : il en commit l'exécution aux deux évêques que le Roi lui avoit désignés; prélats dignes en effet de lui être associés; & honorés comme lui d'un culte public, après avoir été avec lui les restaurateurs de la vie réguliere dans l'Eglise de la Grande-Bretagne.

S. Etelvolde, né à Vinchestre, y fut ordonné prêtre en même temps que S. Dunstan, par l'Evêque Elfege qui est aussi honoré du titre de Saint. Il se retira ensuite à Glastemburi, sous la conduite de Dunstan, qui lui donna l'habit monastique. Le bruit de ses vertus & de sa science, particuliérement dans les divines écritures & les observances régulieres, pénétra jusqu'à la Cour, & lui fit donner le monastere d'Abbendon extrémement négligé. Il y avoit fait refleurir toute la régularité des anciens solitaires, quand l'évêché de Vinchestre étant venu à vaquer, le Roi Edgar l'éleva sur ce siege, pour rétablir la discipline parmi les clercs, comme parmi les moines. Etelvolde

Act. Bened. sæc. 5. pag. 609.

commença par le clergé de ſon Egliſe, à remplir la commiſſion qu'il avoit reçue du concile & du Roi. Les chanoines de cette cathédrale, dans leurs débordemens, étoient d'une indocilité & d'une inſolence que toute l'autorité du S. Evêque Elfege n'avoit pu dompter. Etelvolde, après leur avoir encore donné pluſieurs avertiſſemens inutiles, fit venir des moines d'Abbendon, monaſtere entiérement réformé, & le ſeul, avec celui de Glaſtemburi, où la régularité ſe trouvât parfaite en Angleterre.

Ils arriverent au commencement du carême, comme on célébroit l'office. Tout étoit concerté entre la Cour & l'Evêque. Un officier envoyé par le Roi entra ſur le champ dans l'égliſe, & commanda aux chanoines, ou de prendre l'habit monaſtique, ou de céder la place aux moines. Effrayés de la ſeule idée d'un pareil changement, ils ſortirent avec précipitation. Il n'y en eut que trois, qui revinrent enſuite, & ſe ſoumirent aux obſervances régulieres : mais ce chapitre, devenu ainſi monaſtique, fut bientôt rempli de ſujets d'élite, au moyen du grand nombre de gens pieux qu'attira le bon exem-

ple des moines. Les clercs chassés méritoient trop bien cette humiliation, pour la pardonner aisément : ils se vengerent, avec toute la noirceur naturelle à des prêtres dissolus & justement diffamés. Ils trouverent moyen d'empoisonner Etelvolde, comme il mangeoit à la table des hôtes. L'Evêque sentit l'effet du poison, & croyant aussi-tôt avoir la mort dans le sein, il se leva de table, & se jetta sur son lit. Puis revenant de cette premiere frayeur, il dit en lui-même : Où est ta foi, Etelvolde ? J. C. n'a-t-il pas dit à ceux qui croiroient, que les poisons les plus mortels ne sauroient leur nuire ? A l'instant sa douleur se calma ; sa guérison fut parfaite, & il pardonna aux empoisonneurs.

S. Osuald étoit neveu de S. Odon, qui l'instruisit dans les lettres & la piété. Il fut chanoine, puis doyen de Vinchestre. Mais les mœurs licencieuses des chanoines qu'il s'efforça inutilement de corriger, lui firent quitter sa dignité & sa patrie même, pour s'assurer d'un état de vie où son ame courût moins de périls. Il se retira en France, & prit l'habit monastique à l'abbaye de Fleury-sur-Loire, regardée par les Anglois comme

Ibid. pag. 728.

la source la plus pure de la perfection ascétique. Il revint en Angleterre aux instances réitérées d'Odon, qui se proposoit de lui faire partager entre ses compatriotes les trésors de grace qu'il étoit allé recueillir si loin. Mais il n'eut pas la consolation de revoir son saint oncle, dont il apprit la mort en débarquant à Douvres. Après lui avoir rendu les derniers devoirs, il se retira auprès d'Osquetil évêque de Dorchestre, qui étoit aussi son parent, & qui fut transféré quelques années après à l'archevêché d'Yorck. Alors S. Dunstan, perpétuellement attentif aux progrès de la religion, fit connoître le mérite d'Osuald au Roi Edgar, qui lui donna l'évêché de Vorchestre. Le nouvel Evêque établit d'abord un monastere de douze religieux à Vestburi, afin de s'y entretenir lui-même dans l'esprit de recueillement; puis un autre plus considérable, à Ramsei. En vertu de la commission du Roi & du concile, dans son seul diocese il transforma en monasteres, sept églises où il y avoit des clercs déréglés. Il réforma de même, hors de son diocese, les Eglises d'Eli & de S. Alban. Il mourut enfin le 29

de février 992; après un long & saint épiscopat de trente ans.

Son digne coopérateur, dans le rétablissement de la discipline, S. Ethelvolde de Vinchestre étoit mort huit ans auparavant. Etant venu à Cantorbéri avec l'évêque de Rochestre, Saint Dunstan qui les avoit formés l'un & l'autre de sa main, les accueillit avec une affection extraordinaire, les retint le plus long-temps qu'il lui fut possible, & ne pouvoit se résoudre à les quitter. Quand ils partirent, il les conduisit fort loin hors de la ville. Mais au moment où il fallut enfin se séparer, il se mit à gémir, à fondre en larmes, à pousser des sanglots qui lui coupoient la parole. Les deux prélats attendris eux-mêmes, & non moins étonnés, lui demanderent la cause d'une si grande tristesse. Hélas! leur dit-il, vous devez bientôt mourir; nous ne nous reverrons plus en ce monde. En effet, l'Evêque de Rochestre mit à peine le pied dans sa ville, qu'il fut attaqué d'une maladie violente qui l'emporta en peu de jours. S. Ethelvolde tomba malade, avant même d'arriver chez lui, & mourut le premier d'août

de cette année 984, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire.

Quatre ans après, le jour de l'ascension dix-septieme de mai, le S. Archevêque de Cantorbéri parut extraordinairement ému en célébrant l'office. Il ne laissa pas de prêcher à son ordinaire après la lecture de l'évangile, & continua tranquillement la messe jusqu'à la communion. Alors il prêcha de nouveau, & exhorta vivement son peuple à se détacher de toutes les choses terrestres. Après avoir donné le baiser de paix, il ne put plus se contenir, pria les assistans de se souvenir de lui, & leur dit qu'il touchoit au jour de sa mort. A ces mots, il s'éleva des cris confus par toute l'assemblée, on vit couler des torrens de larmes; & il sortit du milieu de ce peuple désolé. Après le dîner, il revint à l'église marquer le lieu de sa sépulture. Il fut aussi-tôt environné d'une grande multitude, qu'il exhorta à se soumettre en tout à la volonté de Dieu, & à se confier en la divine miséricorde. Comme il leur parloit, il sentit ses forces diminuer considérablement. Il continua néanmoins

tout ce jour-là & le vendredi ſuivant à conſoler & à inſtruire les troupes de Fideles, qui venoient ſans ceſſe lui demander ſa bénédiction. Le ſamedi il fit célébrer les divins myſteres en ſa préſence, reçut le viatique du corps du Seigneur, & après de ferventes actions de graces il rendit ſon ame en paix. Il ſe fit pendant long-temps un ſi grand nombre de miracles à ſon tombeau, qu'ils rempliſſent une bonne partie de ſa vie, écrite dans le ſiecle ſuivant par le Moine Osberne. L'Angleterre dut à S. Dunſtan le rétabliſſement des ſciences ou des études, auſſi bien que celui de la diſcipline, qui en eſt la ſuite ordinaire.

Dans le même temps, d'illuſtres & pieux prélats, ſecondés puiſſamment par le Roi Otton, travailloient avec le même avantage en Allemagne; mais perſonne ne le fit plus efficacement que Saint Brunon, frere de ce Prince. Il avoit autant d'ardeur que de diſpoſition pour les ſciences. Le faſte & la molleſſe de ſa condition, ni la foule des hommes frivoles qui l'environnoient, ne purent jamais l'en détourner. Dès l'âge de quatre ans, Ibid. pag. 334. Sur. 11. oct.

il fut envoyé à l'école d'Utrecht, où l'Evêque Baudri, très-ſavant lui-même, avoit raſſemblé d'excellens maîtres. Il y apprit les premiers élémens de la grammaire; après quoi, il parcourut tous les auteurs claſſiques, tant Grecs que Latins. A la Cour du Roi ſon frere, où l'on voyoit ſans ceſſe aborder les ſavans du fond même de la Grece, on n'admiroit pas moins ſa doctrine que ſa vertu. Il conféroit au milieu de tant d'hommes profonds, avec la modeſtie d'un éleve, ſur les points les plus difficiles des hiſtoriens, des orateurs, des poëtes, des philoſophes, des écrivains de toute faculté; & ſouvent le diſciple ſervoit d'interprete aux maîtres. Comme la Cour étoit ambulante, il faiſoit porter avec lui ſa bibliotheque, ne ſe laiſſoit pas diſtraire dans cette agitation perpétuelle, & s'occupoit même durant les marches. Par cette application, & par un zele égal pour l'honneur des ſciences, il rétablit enfin dans la Germanie l'étude autrefois ſi fameuſe des ſept arts libéraux.

La piété de Brunon, & les exercices de ſa charité ne ſouffroient point

de son application à l'étude. Il étoit d'une assiduité & d'une attention extrême aux divins offices. Les malheureux de tout état recouroient sans cesse à lui ; & jamais il ne témoignoit aucun ennui de leurs importunités. Les moindres irrévérences dans le service divin, lui paroissoient des attentats d'une conséquence funeste. Un jour qu'il vit le Prince Henri son frere s'entretenir pendant la messe avec Conrad duc de Lorraine, il annonça qu'une amitié si peu religieuse ne pouvoit rien produire que de pernicieux. Il suffisoit au contraire d'aimer la religion, pour obtenir ses bonnes graces. Aussi, tout ce qu'il y avoit d'évêques, d'ecclésiastiques ou de pieux laïcs qui entreprenoient quelque chose pour le service de Dieu, l'eurent toujours pour appui & pour protecteur.

Il se disposa au gouvernement épiscopal, par celui de quelques monasteres, où il signala sa sagesse, étant encore fort jeune. Partie de gré, partie de force, il trouva moyen de les ramener à une exacte régularité, en même temps qu'il leur faisoit récupérer leurs anciens privileges par l'auto-

rité du Roi. On obſerva qu'il n'attribuoit rien de leurs revenus, ſoit à ſa perſonne, ſoit à ſes gens, que ce que les ſupérieurs immédiats lui en préſentoient de leur plein gré. Vicfrid archevêque de Cologne étant mort en 953, tous les vœux du clergé, de la nobleſſe & du peuple ſe porterent comme de concert ſur Brunon, qu'on élut, ſuivant la coutume Germanique, avant que ſon prédéceſſeur fût inhumé. L'éclat de ſa naiſſance tempéré par l'humilité & la douceur, ſa libéralité égale à ſon crédit, ſa modeſtie plus grande encore que ſa ſcience & ſes talens, ſa jeuneſſe avantageuſement compenſée par la maturité de ſon eſprit & de ſes mœurs, tant de qualités extérieures & perſonnelles le faiſoient ardemment deſirer de tout le monde. Mais on ne craignoit pas moins, que la place qu'on lui décernoit ne parût peu digne de tant de mérite. On envoya au Roi Otton quatre députés du clergé de la cathédrale, & un pareil nombre de ſeigneurs pour faire la demande: à quoi ce Prince religieux ſouſcrivit de ſi bonne grace, que Brunon partit auſſi-tôt pour Cologne. Il y fut reçu

avec une joie incroyable, ordonné sur le champ, & intronisé dans son siege. Le Roi, pour lui donner lieu de faire le bien avec plus d'avantage, lui conféra dans la même rencontre le gouvernement du royaume de Lorraine.

Otton I, qui mérita le surnom de Grand, & qui, en des conjonctures plus favorables, eût peut-être rappellé les jours glorieux de Charlemagne, commençoit à donner aux prélats des comtés & des duchés, avec des prérogatives semblables à celles des seigneurs laïques, afin de mettre un contrepoids à la puissance excessive de ceux-ci. Ce Prince, véritablement grand par ses talens politiques & militaires, fut le premier auteur de la grandeur temporelle du clergé Germanique, que l'ignorance ou la mauvaise foi de tant de déclamateurs représente comme une usurpation factieuse de la part de l'Eglise. Il voyoit aussi bien que ses censeurs, le danger de la multiplication de ces souverains subalternes : mais le mal se trouvoit à un point, où il étoit aussi difficile d'y remédier, que dangereux de paroître le craindre. Cependant, pour écarter les abus du nou-

vel ordre de puissance où il élevoit les évêques & les abbés, il ordonna qu'ils n'en feroient usage qu'avec le concours & la direction des officiers qu'il leur donna sous le titre d'Avoués, & qui resterent toujours sous sa main. Si dans la suite ils s'affranchirent de cette dépendance, ce fut, comme dans les seigneurs laïcs, l'ouvrage du temps, des circonstances & des passions que l'Eglise n'a cessé de condamner dans ses ministres, plus encore que dans ses autres enfans.

Ce fut aussi Otton I, qui délivra l'Italie de l'anarchie & de l'oppression alternatives où elle gémissoit depuis près d'un siecle, par les factions & la jalousie d'une multitude de petits tyrans, les uns ducs de Frioul ou de Spolette, les autres rois d'Arles ou d'une partie de la Bourgogne, les derniers simples marquis d'Ivrée en Piémont, tous s'arrogeant & s'arrachant tour à tour, avec la prépondérance en Italie, le titre imposant & stérile d'Empereur. Adélaïde, veuve de Lothaire fils de Hugues roi de Provence, & fille de Rodolphe II roi de la Bourgogne Transjurane, réunissoit les droits

de ces deux maiſons ſur le royaume d'Italie ou de Lombardie. Elle appella Otton à ſon ſecours, contre les violences de Bérenger II, qui deſcendant par les femmes de l'Empereur Bérenger I, du rang de marquis d'Ivrée, s'étoit élevé ſur le trône des rois d'Italie. La ſeule préſence d'Otton diſſipa cette faction mépriſable. Il épouſa Adélaïde en ſecondes noces, étant veuf lui-même, joignit la Lombardie à ſes Etats propres, & donna ainſi l'origine à la domination des Allemands en Italie, ſur la fin de l'an 951. L'année ſuivante, il ſe laiſſa fléchir, en faveur de Bérenger qui l'alla trouver en Allemagne : il lui rendit ſes Etats, à condition de les tenir en fief de la couronne de Germanie, & de lui en faire hommage. Mais l'ambitieux & turbulent vaſſal renoua bientôt ſes intrigues, ralluma la ſédition de toute part, exerça une tyrannie ſi générale & ſi inſupportable, que preſque tous les évêques & les comtes d'Italie écrivirent ou envoyerent, ainſi que le Pape, au Roi Otton, pour qu'il s'empreſſât à les délivrer de ce fléau. Il accourut en effet, dépouilla Bérenger

Chron. Caſſ. l. 1. c. 61.

& son fils Adalbert, après les avoir fait déposer à la diete de Pavie; puis s'achemina vers Rome, où il reçut la couronne impériale des mains du Pape le 2 février 962. C'est ainsi que l'Empire d'Occident passa aux princes de Germanie, qui l'ont toujours conservé depuis cette époque.

La chaire de S. Pierre étoit toujours occupée par Jean XII. Ce jeune & vicieux Pontife, soit par la contrainte qu'il craignoit pour ses passions de la part d'un Empereur vertueux, soit par son inconstance naturelle, rappella Bérenger qu'il avoit fait chasser, & viola la foi jurée solennellement à Otton. Ce Prince religieux & modéré ne pouvant croire un pareil trait d'ingratitude & de perfidie, envoya à Rome pour en constater la vérité. Les Romains répondirent de toute part: Rien n'est plus vrai que la révolte du Pape Jean contre l'Empereur; mais il n'en faut point chercher d'autre cause, que celle de la haine de Satan contre son créateur. L'Empereur ne veut que le bien de l'Etat & de l'Eglise; & le Pape ne se plaît qu'à remplir l'un & l'autre de

Luitpr. VI. c. 6, &c. Suppl. Regin. an. 963.

troubles & de ſcandales. Là deſſus chacun alléguoit en preuve quelque trait particulier de la vie déréglée du Pontiſe. L'un citoit la veuve d'un certain Rainier, à laquelle, par une paſſion effrénée, il avoit donné, non ſeulement le gouvernement de pluſieurs villes, mais des croix & des calices d'or de l'égliſe de S. Pierre. L'autre nommoit une certaine Etiennette, qui venoit de mourir en accouchant d'un enfant qu'elle avoit eu de lui. Des troupes entieres s'écrioient que le palais de Latran, autrefois l'habitation des ſaints, n'étoit plus ſous Jean que le repaire de la proſtitution & de l'inceſte, le logement infame de ſa concubine favorite, ſœur de celle de ſon pere. Il n'eſt plus de femme honnête, pourſuivit-on, qui oſe viſiter l'égliſe des SS. Apôtres, où l'on ſait qu'il en a violé pluſieurs, ſoit vierges, ſoit veuves, ſoit engagées dans les liens ſacrés du mariage. Belles ou non, fortunées ou miſérables, de condition diſtinguée ou de la lie du peuple, tout eſt bon à ſon inſatiable & brutale convoitiſe. Voilà pourquoi le parti de Bé-

renger lui convient mieux que celui de l'Empereur.

Otton se tenant en garde contre la détraction Romaine, & tâchant d'adoucir un peuple si visiblement échauffé, dit en parlant du Pape : Il est jeune, il pourra se corriger par les exemples & les avis des gens de bien. Il tenta même de ramener le léger Pontife au parti de la raison & de la vertu. Jean céda en apparence, & députa vers l'Empereur, pour promettre de se corriger, de ce qu'il n'avoit fait, disoit-il, que par emportement de jeunesse. Mais il manifesta presque en même temps son peu de droiture, en invitant Adalbert fils de Bérenger à rentrer dans Rome, où il le reçut avec de grands honneurs. L'Empereur étoit alors occupé du siege de Montefeltro, qui le retint pendant tout l'été. Aussi-tôt après, il marcha vers Rome, d'où le Pape & Adalbert s'enfuirent, avec ce qu'ils purent emporter des trésors de S. Pierre.

T. 9. Conc. p. 648. Trois jours après l'arrivée d'Otton, à la priere des Romains & des évêques du voisinage, on tint un grand

concile en présence de ce Prince. Quand on eut fait silence; Il seroit bien convenable, dit l'Empereur, que le Pape Jean fût à la tête d'une assemblée si vénérable. Mille voix s'éleverent toutes ensemble, & on lui répondit de toute part : Ignorez-vous ce qui est notoire par-tout l'univers, & jusqu'au fond des Indes? Ses crimes sont aussi publics, qu'il est impudent à les commettre. Il n'use lui-même d'aucun détour, pour les cacher. Il faut, dit l'Empereur, proposer les accusations en détail.

Pierre, cardinal-prêtre, se leva & dit, que le Pape Jean se jouoit de la religion, qu'il lui avoit vu célébrer la messe, sans communier. Jean évêque de Narni & Jean cardinal-diacre déposerent, qu'ils lui avoient vu ordonner un diacre dans une écurie. Une multitude de clercs & de laïcs attesterent qu'il ne disoit point les heures canoniales, qu'il ne faisoit point sur lui le signe de la croix, & qu'en jouant aux dez, il avoit invoqué Jupiter, Vénus & les autres faux dieux. Benoît, cardinal-diacre, lut une accusation intentée au nom de tous les

prêtres & de tous les diacres, portant que le pape vendoit les ordinations épiſcopales, & avoit ordonné pour le ſiege de Todi un enfant de dix ans. On répéta, comme des faits indubitables, outre ſon concubinage avec Etiennette, ſon commerce honteux avec la veuve de Rainier, avec une autre veuve nommée Anne, & avec ſa propre niece; qu'il avoit fait crever les yeux à Benoît ſon pere ſpirituel, qui en étoit mort ſur le champ; qu'il avoit fait mourir Jean cardinal-ſoudiacre, en le mutilant honteuſement; qu'il avoit commandé des incendies, & que ſans nulle retenue, ni décence en aucun genre, il avoit paru publiquement armé en guerre, avec le caſque, la cuiraſſe & l'épée.

Après tant d'accuſations, l'Empereur dit encore : Il arrive ſouvent, & nous le ſavons par expérience, que les perſonnes conſtituées en dignité ſont calomniées par les envieux & les murmurateurs. C'eſt pourquoi je vous conjure au nom de Dieu qu'on ne ſauroit tromper, au nom de ſa ſainte mere, & par le corps de S. Pierre dans l'égliſe duquel nous ſommes, de ne

rien avancer contre le Pape qu'il n'ait effectivement commis, & qui n'ait été vu par des témoins hors de tout soupçon. Les évêques, le clergé & le peuple Romain reprirent tous d'une voix : Si le Pape Jean n'est pas coupable de tout ce que le Diacre Benoît vient de lire, & de beaucoup d'autres crimes si honteux qu'on n'oseroit les révéler ; que le Prince des Apôtres nous refuse l'entrée du Ciel, & que nous soyons rejettés à la gauche, comme des objets d'anathême ! Si vous ne nous croyez pas, croyez au moins votre armée, qui depuis cinq jours l'a vu, à l'autre bord du Tibre, l'épée au côté, portant le bouclier, le casque & la cuirasse : il n'y eut que le fleuve, qui l'empêchât d'être pris en cet équipage. L'Empereur convint, qu'il y avoit autant de témoins de cette révolte scandaleuse, que de soldats dans son armée.

On prit le parti de faire les citations canoniques au Pape, mais avec ménagement, & en le priant d'abord de venir se justifier sur les accusations qu'on lui communiqua, & en lui promettant avec serment, qu'on n'agiroit que selon les regles de l'Eglise. Mais

c'étoit-là justement ce qu'il craignoit le plus. Il répondit en jeune téméraire ; il ne se souvint de sa dignité que pour accélérer sa ruine, en lançant l'anathême contre les évêques, s'ils osoient, dit-il, faire un autre Pape. On lut cette réponse, dans la seconde session du concile. Il y fut résolu qu'on écriroit de nouveau à Jean, pour lui promettre de déférer à son autorité, s'il venoit se justifier dans l'assemblée des Peres ; mais que s'il persistoit dans la contumace, on mépriseroit son excommunication, & qu'on la tourneroit contre lui-même. On ne put signifier cette seconde monition, ni la troisieme, parce que le Pontife avoit pris le large, sans que personne pût dire où il étoit.

Sur le rapport qui s'en fit dans la troisieme session, les Peres oubliant l'indépendance où il étoit d'un concile particulier, & frappés uniquement du scandale de sa conduite, s'exprimerent en ces termes : A un mal si étrange, il faut un remede extraordinaire. Si ce Pape ne nuisoit qu'à lui-même, on devroit le tolérer : mais c'est un monstre pernicieux, qui n'est en place que pour

la perte des ames, & l'opprobre du Siege Apostolique. Puis s'adressant à l'Empereur; Nous vous conjurons, poursuivirent-ils, d'en purger l'Eglise, & de donner les mains à l'élection d'un Pontife capable de réparer de si grands maux. Nous y consentons volontiers, dit le Prince; rien ne peut nous être plus agréable, que de voir remplir dignement le S. Siege. A l'instant, tous nommerent d'une voix unanime Léon, premier garde des archives Romaines, homme de grande probité, mais qui, tiré si précipitamment d'un office purement laïque, montoit sur le S. Siege contre les canons : ce qui a fait prendre le change à quelques modernes sur la vraie cause pour laquelle on le trouve qualifié d'Antipape, & qui n'étoit autre que la nullité de la déposition de Jean XII auquel on l'avoit substitué.

Léon VIII, ainsi ordonné le 6 décembre de l'an 963, ne fut Pape légitime qu'au mois de juin de l'année suivante, où il fut reconnu de nouveau, après la mort de Jean XII, arrivée le 14 mai de cette année 964, & après la démission volontaire de Be-

noît V, que les Romains inconstans lui donnerent encore pour successeur. Benoît, diacre savant, vertueux, & digne du pontificat s'il eût été moins pressé d'y parvenir, attira de rechef en Italie l'Empereur Otton. Ce Prince marcha contre Rome, avec une armée formidable, & y assembla un nouveau concile. Benoît se confessa violateur du serment fait par les Romains d'obéir à Léon, & de ne point élire de Pape sans le consentement de l'Empereur, demanda pardon, se dépouilla lui-même des ornemens pontificaux, & fut emmené en Allemagne. L'Empereur toujours modéré, & singuliérement attentif à la tranquillité de l'Eglise, étoit prêt à le rendre aux Romains, quand il mourut à Hambourg le 5 juillet 965, c'est-à-dire trois ou quatre mois après la mort de Léon. On élut alors sous le nom de Jean XIII, l'Evêque de Narni, qui fut intronisé le premier jour d'octobre de cette même année, en présence des évêques de Spire & de Vérone, députés par l'Empereur pour assister à l'élection & la confirmer.

Le Roi Otton, en partant pour l'Italie, avoit laissé ses Etats d'Allema-

gne & son fils aussi nommé Otton, sous la conduite de son frere Brunon, archevêque de Cologne, comme on sait, & tout à la fois duc ou gouverneur de Lorraine. Des fonctions si différentes & pour l'ordinaire si incompatibles, ne le furent point pour le S. Prélat. Les soins du gouvernement qu'il remplit à la satisfaction du Prince & des sujets, ne purent le distraire des exercices de la religion, ni même de l'étude, dont il inspiroit le goût à tous ceux qui l'environnoient. Il s'appliqua sur-tout à former des évêques éclairés & vertueux dans la partie occidentale du royaume de Lorraine, où le clergé étoit tombé dans un grand relâchement. Tous ses vœux cependant ne paroissoient plus se porter que vers le bonheur de la vie future, pour laquelle on l'entendoit souvent soupirer durant la nuit. Condamné à vivre au milieu du faste, & à prendre part aux amusemens frivoles de la Cour, il gémissoit au fond de son cœur, de la contrainte où il étoit réduit. Il ne mangeoit presque rien dans les plus grands repas, & ne laissoit pas d'y paroître aussi gai que personne.

Au milieu de ses officiers & de ses vassaux tout couverts de pourpre & d'or, on ne le reconnoissoit qu'à son air de dignité, & à cette noble simplicité qui éclipsoit toutes les pompes de la vanité mondaine.

L'Empereur son frere, à son retour d'Italie, vint à Cologne lui témoigner avec effusion de cœur, combien il étoit satisfait de son administration. Ils célébrerent ensemble la fête de la pentecôte, & rendirent en commun leurs actions de graces au Seigneur, avec des marques extraordinaires de piété & d'attendrissement. Quand il fallut se séparer, leur tendresse mutuelle parut encore redoubler, comme par un pressentiment secret qu'ils ne se reverroient plus : ils ne s'embrasserent, qu'en s'inondant l'un l'autre de leurs larmes. En effet, le S. Archevêque, par des vues bien supérieures à celles de la politique, étant allé en France, pour en réconcilier les princes qu'il envisageoit moins comme ses rivaux que comme ses freres, tomba dangereusement malade à Compiegne. Il se fit transporter à Reims, dont l'Archevêque Odalric lui étoit cher pour ses vertus.

vertus. Sachant que ſa derniere heure étoit proche, quoiqu'il n'eût pas plus de quarante ans, il ſe confeſſa, puis fit apporter le ſacrement du corps & du ſang de Notre-Seigneur, & le reçut, proſterné ſur le pavé, avec des ſentimens d'humilité & de componction qui faiſoient fondre en larmes une multitude d'évêques & de ſeigneurs attirés auprès de lui, plus encore par l'éclat de ſes vertus que par celui de ſon rang. Ainſi mourut-il, univerſellement regretté, le 11 octobre de l'année 965, douzieme de ſon épiſcopat. Les reliques d'un paſteur ſi cher furent reportées à Cologne, & dépoſées dans le monaſtere de S. Pantaléon qu'il avoit fondé.

Sigeb. Chr. ann. 965.

Odalric de Reims, à qui S. Brunon donna des preuves de ſon eſtime dans un moment où elles ſont ſi peu équivoques, avoit été placé ſur ce ſiege, pour remédier aux ſuites pernicieuſes d'un ſchiſme qui avoit long-temps déſolé cette Egliſe. Dès l'an 925, Herbert comte de Vermandois y avoit placé Hugues le dernier de ſes fils, âgé tout au plus de cinq ans. Cet enfant fait évêque contre tous les principes du

droit & de la raison, soutenu par un pere factieux & puissant qui se rendoit formidable aux rois, avoit été confirmé par des Papes, ou adroitement surpris, ou coupables de cette inapplication qui dans ce malheureux siecle fut la moindre tache de plusieurs d'entre eux. La septieme année de cette invasion, on élut un autre archevêque, savoir Artaud moine de l'abbaye de S. Remi : mais trois conciles, tenus à Mouson, à Verdun, à Ingelheim près de Maïence, & confirmés par le S. Siege, purent à peine déposséder Hugues qui avoit survécu à Artaud. Le différend de l'Eglise de Reims, moins importante encore par ses grands biens que par sa situation aux confins des royaumes de France & de Germanie, partagea les princes dont les factions contraires divisoient alors & bouleversoient tout l'Empire François.

La maison de Charlemagne touchoit à sa ruine entiere. Charle le Simple qui en descendoit, avoit déjà vu monter successivement sur le trône de ses ancêtres trois princes d'un autre sang, Eudes & Robert, tous deux fils de Robert le Fort duc de France, & Raoul

de Bourgogne gendre du Roi Robert. Mais sa famille avoit un émule bien plus redoutable, quoique plus sage & plus modéré, dans Hugues le Grand, fils & successeur de Robert au duché de France. C'étoit lui qui avoit rétabli la bataille de Soissons, où le Roi son pere fut tué de la main même de Charle le Simple, & qui avoit changé le triomphe de ce vainqueur inhabile en une fuite honteuse. Il auroit pu dès lors mettre la couronne sur sa propre tête : mais il ne vouloit point d'une élévation qui ne fût durable. Le temps de consommer cette grande œuvre ne lui paroissant point encore venu, il déféra cette royauté passagere à son beau-frere Raoul. Celui-ci étant mort l'an 936, Louis d'Outremer, ainsi nommé de l'Angleterre qui lui avoit fourni un asile dans son enfance, remonta la même année sur le trône de Charle son pere, mort, dès l'an 929, dans la prison où le Comte de Vermandois l'avoit retenu opiniâtrément. Hugues le Grand se prêta encore aux circonstances, & reconnut Louis pour son roi, puis son fils Lothaire, qui fut couronné à Reims le 12 novembre 954.

Elog. sæc. 5. Act. Bened. p. 322. Boll. 11. mai.

Alors florissoit S. Mayeul de Cluny, l'un des principaux ornemens de l'Eglise de France. Malgré son attrait pour une sainte obscurité, & son éloignement extrême de toutes les grandeurs terrestres, il étoit néanmoins issu de la premiere noblesse, fils d'un pere si puissant au pays d'Avignon, qu'il donna jusqu'à vingt terres au monastere de Cluny. Mayeul ayant perdu son pere & sa mere dans une grande jeunesse, se retira à Mâcon auprès d'un Seigneur de ses parens, d'où il alla étudier à Lyon dans le monastere de l'Ile-Barbe, école alors la plus célebre de toutes ces contrées. Il y profita, autant pour les mœurs que pour la doctrine, & acquit tant de réputation, que, du consentement unanime du prince, du peuple & du clergé, il fut élu évêque de Besançon, n'étant encore que diacre. Mais ne respirant que la fuite du monde & des honneurs, il refusa cette dignité avec une constance invincible. Tout son plaisir étoit de visiter souvent dans son voisinage les pieux solitaires, dont enfin il embrassa l'institut. Après six ans de profession, il fut institué coad-

juteur de l'Abbé Aimard, qui appréhendant que sa vieillesse & ses infirmités ne donnassent lieu au relâchement de l'observance, se résolut à partager avec lui son titre & ses fonctions, du consentement de tous les freres. Et afin que l'humble Mayeul ne pût s'en défendre, Aimard s'autorisa du suffrage de l'évêque diocésain, & de plusieurs autres prélats. On ne sait pas combien S. Aimard, ainsi qualifié dans plusieurs martyrologes, survécut à son abdication : mais S. Mayeul fut abbé plus de quarante ans. Ce long gouvernement, également sage & saint, contribua infiniment à mettre son ordre dans ce haut point de considération, où il se soutint encore long-temps après lui.

Il unissoit à la piété le goût des sciences & de l'application. Il aimoit tellement la lecture, qu'en voyageant même à cheval, il avoit ordinairement un livre à la main. Il se rendit sur-tout habile, dans la connoissance des loix, des canons & de la discipline monastique. A la doctrine, il joignoit une grande facilité à s'énoncer, & un tour d'esprit plein d'amé-

nité qui rendoit sa vertu aimable à tous ceux qui l'entendoient. Il s'étudia principalement à conserver dans ses religieux la pureté qui s'annonçoit en lui-même par sa candeur, sa modestie & la simplicité de toutes ses manieres. Des seigneurs de tout pays, touchés par ses solides exhortations, professerent la vie monastique sous sa conduite ; ce qui augmenta également, & la splendeur religieuse, & les biens temporels de l'ordre.

La réputation de Cluny & de son saint Abbé s'étendit bien loin hors de France. Heldric qui, pour embrasser ces saintes observances, avoit quitté sa femme, ses grands biens, & l'un des premiers rangs parmi les seigneurs d'Italie, procura à l'Empereur Otton la connoissance particuliere de Mayeul. Ce Prince qui n'étoit pas moins attentif au bien de la religion, & même de la régularité monastique, qu'à celui de l'Etat, fit venir auprès de lui le S. Abbé : il ne se proposoit rien moins que de lui donner le gouvernement de tous les monasteres de sa domination, en Italie & en Germanie. Mayeul commença par réformer le monastere de

Classe, près de Ravenne; & à la priere de l'Impératrice Sainte Adélaïde, il rétablit la fameuse abbaye du Ciel d'or, fondée près de Pavie par le Roi Luitprand. Cette pieuse Princesse avoit conçu tant de vénération pour l'homme de Dieu, qu'elle auroit voulu lui rendre les services dont s'aquittent à peine les personnes du dernier étage. Tous les seigneurs de la Cour lui marquoient un respect & une affection semblable. Pour l'Empereur, il sembloit avoir mis en lui seul toute sa confiance : au moins tous ceux qui avoient quelque intérêt à ménager auprès du Prince, ne pouvoient employer une meilleure médiation que celle de Mayeul.

Le Saint fit un autre voyage à Rome, au retour duquel il prédit aux religieux qui l'accompagnoient, que l'Empereur mourroit cette année 973. En repassant les Alpes, il fut pris par ces troupes de Sarasins qui avoient fait leur place d'armes du fort de Fressinet, d'où ils portoient en France comme en Italie leurs violences & leur brigandage. Une grande multitude de gens de tout pays, qui avoient cherché leur sûreté à la suite d'un si saint

homme, furent faits captifs avec lui. C'est ce qui l'engagea, beaucoup plus que son intérêt personnel, à ménager sa rançon du côté de Cluny, où il manda sa captivité. Cette nouvelle plongea dans la consternation, non seulement ses religieux qui le chérissoient comme un tendre pere, mais tout ce qu'il y avoit de gens de bien dans le voisinage. Chacun s'exécuta généreusement, & par ces dons joints à l'argent du monastere, on fit la somme qui avoit été fixée par les Barbares à mille livres pesant d'argent, afin que chacun de ceux qui avoient arrêté les voyageurs en pût avoir une livre. Cependant la sainteté de Mayeul s'étoit concilié, de la part des Infideles, une vénération presque égale à celle des Chrétiens. Ils l'avoient chargé de chaînes, dans la premiere fougue d'un zele aveugle qu'il avoit entrepris d'éclairer : mais l'ayant trouvé presque aussi-tôt libre de ses fers au milieu du cachot où ils l'avoient renfermé, tout leur ressentiment se convertit en un respect religieux. Un d'entr'eux ayant mis le pied sur la bible que Mayeul

portoit toujours avec lui, les autres reprirent sur le champ leur camarade avec indignation. Le même jour ce Sarasin ayant pris querelle avec d'autres Musulmans, ils lui couperent le pied dont il avoit foulé les divines écritures. Peu après le départ de S. Mayeul, les Sarasins furent entiérement chassés du fort de Fressinet ; ce qui fit regarder cet événement, comme une punition de l'insulte faite au serviteur de Dieu.

L'Eglise d'Orient, ou de Grece, dans l'état de dépérissement où elle se trouvoit, avoit encore quelques exemples capables, ou d'y ramener la ferveur primitive, ou du moins d'en retracer le souvenir. Alors on y admiroit principalement le Solitaire S. Luc, nommé le Jeune pour le distinguer d'un autre saint de même nom, qui dans le siecle précédent étoit abbé près du mont Ethna en Sicile. Luc le jeune, né en Thessalie, contracta dès l'enfance l'habitude de ne manger, ni viande, ni œufs, ni laitage, de n'user que de pain d'orge, & de ne boire que de l'eau. Il montra dès le même âge, autant de tendresse pour les pauvres,

Boll. 7. febr.

Combef. auct. t. 2. p. 969.

qu'il avoit de dureté pour lui-même : il lui arriva plusieurs fois de leur donner ses vêtemens, & de revenir presque nud à la maison paternelle. Dans la premiere adolescence, il prit le petit habit de religion, dans un monastere d'Athenes ; & le grand habit monastique, sur le mont de S. Joannice, à l'âge de dix-huit ans seulement. Là, il augmenta encore ses exercices de pénitence & de piété, & reçut avec le don des miracles, celui de connoître les choses à venir & les plus cachées.

Un jour, il dit à quelques freres qui se trouvoient avec lui : Il nous vient un homme qui porte un pesant fardeau, qui a besoin de soulagement. Peu après, arriva un homme seul qui ne portoit rien, & qui demanda Luc, en disant qu'il avoit besoin de son secours. Le Saint affectant une dureté qui lui étoit fort étrangere, le fit attendre sept jours sans vouloir lui parler. Quand il l'aborda, après cette premiere épreuve ; Comment, lui dit-il, oses-tu paroître chargé de si grands crimes ? Et que viens-tu chercher parmi nous ? Ce n'est pas d'hommes igno-

rans & sans caractere que tu as besoin, mais des pasteurs de l'Eglise. Déclare néanmoins le meurtre que tu as commis, pour te disposer à en obtenir le pardon. Le meurtrier fut effrayé d'une pénétration si miraculeuse, & dit en tremblant : Homme de Dieu, je vous confesserai ce que vous savez déjà, quoique je l'aye fait fort secrétement. Il exposa sur le champ toutes les circonstances de son crime, se prosterna aux pieds du Saint, & le conjura d'avoir pitié de son ame. Luc le releva charitablement, lui donna les avis convenables, & lui prescrivit, entr'autres choses, de faire célébrer pour le mort le service du troisieme, du neuvieme & du quarantieme jour ; mais sur-tout de pleurer son péché, dans l'amertume de son cœur, pendant tout le reste de sa vie. On voit ici, quelle sorte de confession les pécheurs faisoient quelquefois à des moines qui n'étoient pas prêtres : les pénitences imposées par ces laïcs, n'étoient que des préparations à l'absolution sacramentelle.

Luc témoignoit en toute rencontre le respect le plus profond & la plus

religieuſe docilité pour les évêques; qu'il regardoit comme les princes de l'Egliſe & les interpretes du Seigneur à l'égard des Fideles. Comme l'archevêque de Corinthe paſſoit près du mont S. Joannice, le S. Solitaire cueillit les meilleures herbes de ſon jardin, & vint lui offrir ces petits préſens, tels que ſa reſpectable pauvreté les lui pouvoit fournir. Le Prélat attendri lui fit donner une quantité de pieces d'or. Le ſaint homme les refuſa, & dit : Seigneur, l'or m'eſt inutile; mais j'ai grand beſoin de prieres & d'inſtructions. Voyant cependant que l'évêque étoit mortifié de ſon refus, il prit une de ces pieces, puis le ſupplia d'ajouter à ces largeſſes temporelles les tréſors ineſtimables de la parole du ſalut. Seigneur, lui dit-il, comment pouvons-nous participer aux myſteres ſacrés de l'Agneau ſans tache, nous autres que nos péchés ont réduits à demeurer ſans prêtres dans les déſerts & les montagnes? L'archevêque répondit : Il faut faire tous vos efforts, pour vous procurer un prêtre. Quand la choſe eſt abſolument impoſſible, on met le vaſe des préſanctifiés ſur

la sainte table, si l'on est dans un oratoire; & sur un banc très-propre, si c'est dans une cellule. Vous déplierez ensuite le voile, & vous y déposerez les particules. Vous ferez brûler de l'encens; puis vous chanterez les pseaumes convenables, ou le trisagion, avec le symbole de la foi. Après avoir fait trois génuflexions, vous joindrez les mains, & vous vous inclinerez pour prendre avec la bouche le corps de J. C. Au lieu du précieux sang, vous boirez du vin, dans une coupe, qui ne servira qu'à cet usage. Vous renfermerez avec le voile le reste des particules dans le vase sacré, & vous prendrez bien garde qu'il n'en tombe pas le moindre fragment. C'est ainsi que dans les cas les plus extraordinaires on traitoit la divine eucharistie avec un respect unique, & que les anachoretes les plus solitaires n'étoient jamais exclus de sa participation, ni même de sa fréquentation. S. Luc fut souvent obligé de changer de demeure, à cause des incursions des Barbares. Enfin il se fixa, & mourut dans l'Attique, en un lieu nommé Soterion. Sa cellule fut changée en

un oratoire, où il s'opéra une quantité de miracles, qui le font compter au nombre des saints par l'Eglise Greque.

L'Asie dépendante de C. P. ne fut pas moins illustrée par les vertus de S. Paul de Latre. Il avoit un frere nommé Basile, qui s'enfuit au mont Olympe, comme ses parens le vouloient marier, & qui se fit moine dans la laure de S. Elie. Là, se trouvant encore importuné par ses proches & ses amis, il se retira plus avant dans les terres, près du mont de Latre, où il fit venir son frere Paul, qui lui dut ainsi ses premiers engagemens dans la carriere de la perfection. Pierre ami de Basile, & abbé du monastere de Carye près de Latre, se fit un plaisir de cultiver les excellentes dispositions du jeune Paul. Mais il s'apperçut bientôt, que cette ame privilégiée avoit moins besoin d'aiguillon que de frein, dans une route, où les commencemens si épineux pour tant d'autres, paroissoient trop doux à ce prosélyte fervent. Il déclara d'abord une guerre irréconciliable aux inclinations les plus naturelles, jusqu'à vouloir absolu-

ment vaincre le sommeil. Il ne se couchoit point pour dormir; il prenoit seulement quelques momens de repos, en s'appuyant contre un arbre ou contre un coin de rocher. Il ne se permettoit pas une parole inutile; il étoit si recueilli au milieu des emplois différens de la cuisine où on l'appliqua, que tous les objets servoient moins à le distraire qu'à lui rappeller le souvenir des vérités éternelles. Le feu matériel lui représentoit si vivement celui de l'enfer, qu'on le voyoit souvent fondre en larmes, & gémir avec amertume sur l'aveugle témérité des pécheurs. Il demanda instamment à son Abbé la permission de se retirer au désert, pour y vivre dans un parfait oubli de toutes les choses de ce monde; mais tandis que l'Abbé Pierre vécut, il le refusa toujours, à cause de sa jeunesse.

Après la mort de cet Abbé, Paul ayant communiqué son dessein à son ami Demetrius, ils se retirerent ensemble au sommet du mont de Latre, où il y avoit une grotte qui portoit le nom de la Mere de Dieu. Demetrius, dans la crainte de n'y pouvoir

ſubſiſter, propoſa de ſe rapprocher de la laure des Cellibares, ſituée dans la même contrée. Non, dit Paul; il faut demeurer ici. Et de quoi vivrons-nous, reprit Demetrius? Du fruit de ces arbres, répondit Paul, en montrant des chênes chargés de glands. Après avoir été huit jours ſans manger, ils eſſayerent de cette étrange nourriture, qui les fit vomir juſqu'au ſang. Demetrius voulut faire quelque plainte: mais Paul tournant l'aventure en plaiſanterie, dit en ſouriant: Nous nous en porterons mieux; nous voilà purgés de nos mauvaiſes humeurs.

Demetrius que l'eſprit de Dieu n'appelloit point à une pareille auſtérité, ſe rapprocha de la laure, & ſe joignit à un anachorete fort avancé en âge & non moins en vertu. Il lui dit ce qui lui étoit arrivé avec Paul, & combien il ſouffroit de le laiſſer ſans ſecours. Soyez tranquille, mon fils, lui dit le ſaint vieillard; nous partagerons avec lui les alimens que le Seigneur daignera nous fournir. Demetrius n'eut rien de plus preſſé que de porter ces paroles à Paul, qui dit en verſant des larmes de reconnoiſ-

ſance : Vous voyez, mon frere, que Dieu n'abandonne pas ceux qui s'abandonnent eux-mêmes entre ſes mains. Paul alla dans la ſuite trouver un ſaint abbé nommé Athanaſe, qui, après avoir gouverné un monaſtere, vivoit en anachorete près la laure du Sauveur ſur la même montagne. Il le pria de lui faire conſtruire une colonne auprès de la laure : mais Athanaſe lui montra une roche eſcarpée, qui formoit une colonne naturelle, couronnée d'une grotte comme de ſon chapiteau. Elle avoit déjà ſervi de retraite à un ſaint ſolitaire, pendant la perſécution des Iconoclaſtes. Paul y demeura douze ans. Une lampe avec un peu d'huile, & une pierre à fuſil faiſoient tous ſes meubles. Sa nourriture conſiſtoit en quelques morceaux de pain, que lui apportoit un payſan du voiſinage. Il s'abreuvoit de l'eau d'une fontaine qu'il fit ſortir de ſon rocher, & qui coula toujours depuis. Mais afin qu'il ne fût pas privé de l'aliment divin de nos ames, de temps en temps l'Abbé Athanaſe lui envoyoit un prêtre, qui montoit à l'aide d'une échelle, & célébroit le ſaint ſacrifice.

Mſ. biblioth. reg. fol. 204. n. 2450.

Une vie si merveilleuse ne manqua point d'attirer une foule d'admirateurs & d'émulateurs. Les uns se logerent en des cavernes voisines, les autres construisirent des cabanes; on bâtit un oratoire sous le nom de Saint Michel, & il se forma insensiblement une communauté nombreuse. Paul si peu soigneux de sa subsistance, pourvut avec un grand soin à celle de ses disciples, pour éloigner tout prétexte d'inconstance. Il faisoit tellement ses délices de l'oraison & du recueillement, que la joie ou la tristesse se peignoient sur son front, selon qu'on l'obligeoit à parler, ou qu'on le laissoit converser uniquement avec Dieu. C'est ce qu'il fut contraint de déclarer pour l'édification des freres, à qui une altération si sensible de son humeur causoit plus que de l'étonnement. Se trouvant néanmoins importuné à l'excès, par les visites de ses disciples & des autres personnes qui affluoient sans cesse à sa grotte, il se retira secrétement dans l'endroit le plus désert de la montagne, exposé à toutes les injures de l'air, & n'ayant pour compagnie que les bêtes sauvages. On

ſut encore le trouver, & le ramener de temps en temps à la laure, ſous prétexte de quelque beſoin preſſant d'inſtruire & d'animer les freres. C'eſt pourquoi il prit le deſſein de paſſer à l'île de Samos. Sa célébrité l'y accompagna. En peu de temps il rétablit les trois laures de cette île, que les Saraſins avoient ruinées. Cependant les ſolitaires de Latre le cherchant de toute part & l'ayant enfin découvert, l'engagerent encore à revenir. Autant il étoit prompt à ſuivre les impreſſions de l'eſprit de Dieu, autant il craignoit de les confondre avec ſes propres goûts & ſa ſatisfaction perſonnelle.

Malgré ſon attrait pour la retraite & l'abſtinence, il avoit coutume de faire quelques feſtins aux fêtes les plus ſolennelles, & d'y convier beaucoup de monde. Un dimanche de l'octave de pâque, deſtiné à l'un de ces repas de charité, l'économe de la communauté ſe trouva dépourvu de toute proviſion. Il courut en avertir le Saint, avec une grande inquiétude. Paul lui reprocha ſon peu de foi. A l'inſtant arriverent des mulets chargés

de pain blanc, de vin, de fromage; d'œufs & de toutes sortes de fruits qu'envoyoient des voisins charitables. Tels étoient les mets que ces vrais solitaires regardoient comme fort délicats, & qu'ils reservoient pour leurs festins. Ils s'en privoient eux-mêmes, pour les distribuer à leurs hôtes & aux pauvres. Leur saint guide en particulier avoit tant d'affection pour l'aumône, qu'il donnoit jusqu'à son pain & ses vêtemens. Manquant un jour de toute autre chose, il voulut se vendre comme esclave, afin de soulager quelques malheureux, au prix de sa propre liberté.

La réputation d'une si haute vertu s'étendit à C. P. & à Rome. Le Pape envoya, pour examiner sa maniere de vivre, & lui en faire le rapport. Pierre, roi des Bulgares, lui écrivit souvent, pour se recommander à ses prieres. L'Empereur Constantin-Porphyrogénete le consulta sur différentes expéditions de grande importance; & l'issue ne manqua point de donner lieu au repentir, quand la politique ne se trouva point d'accord avec les lumieres de l'homme de Dieu. Paul employa

efficacement ſon crédit auprès de ce Prince, pour faire bannir de Milet & du voiſinage, de dangereux Manichéens. Il mourut dans la laure de Latre, l'an 956, le quinzieme de décembre, jour auquel l'Egliſe Greque honore ſa mémoire. Il exhorta ſes moines juſqu'à ſon dernier ſoupir, ſans jamais vouloir nommer ſon ſucceſſeur, quelque inſtance qu'on lui en pût faire. Il prétendoit leur laiſſer autant de liberté dans le choix de leur ſupérieur, qu'il leur avoit toujours demandé de perfection dans leur obéiſſance.

Peu après ſa mort, les miracles s'opérerent avec tant d'éclat à ſon tombeau, que les ſolitaires s'en plaignirent ſérieuſement à lui-même, comme d'une ſource de diſtractions qui les alloit priver des fruits & des ſaintes douceurs de leur retraite. Un jour que la délivrance d'un énergumene avoit occaſionné beaucoup de tumulte dans l'égliſe, un des anciens de la communauté, nommé Siméon, s'approcha de la ſépulture du Saint, & lui dit, comme s'il eût été vivant: Eſt-ce donc là ce que vous nous avez

recommandé touchant la fuite du monde & du tumulte ? Ne voyez-vous pas que vous nous préparez des troubles infinis ? Ce lieu sera bientôt rempli de femmes & d'enfans, aussi bien que d'hommes de tout état. Alors que deviendront le recueillement & la régularité ? Dites-nous dès aujourd'hui, si vous prétendez continuer ces miracles. Dans ce cas-là, nous vous descendrons de la montagne, & nous vous laisserons en bas faire tout ce que vous jugerez à propos. Cette plainte singuliere, & respectable par la simplicité même qui la dicta, parut avoir son effet. Depuis ce moment, le Saint ne guérit plus en public aucun possédé ; mais il fit beaucoup d'autres miracles, comme il avoit fait pendant sa vie.

Il avoit témoigné une dévotion toute particuliere pour l'image de J. C. imprimée miraculeusement, à ce que tout le monde croyoit, en faveur d'Abgar roi ou seigneur d'Edesse, sur un linge dont le Sauveur s'essuya le visage. Paul fit appliquer sur le suaire d'Edesse un linge de même grandeur ; & l'on dit, que quand il l'eut déplié, il y vit

une image semblable à l'original. Ce divin monument faisoit alors grand bruit dans tout l'Orient, & sur tout à C. P. où il avoit été transféré depuis peu, par les soins de l'Empereur Romain-Lécapene, qui l'avoit acheté pour deux cents Sarasins & douze mille pieces d'argent. Le premier auteur de l'antiquité qui en parle, est l'Historien Evagre qui écrivoit dans le cinquieme siecle, & qui lui attribue la délivrance d'Edesse assiégée de son temps par Cosroès roi de Perse. L'histoire Orientale parle de sa translation. On trouve toute la suite de cette merveille, dans un discours attribué à l'Empereur Constantin-Porphyrogénete, qui, outre les miracles opérés dans les premiers temps à l'occasion de cette image, raconte une foule de prodiges arrivés à sa translation, dans tout le cours du voyage d'Edesse à C. P. Elle arriva dans cette derniere ville, le quinzieme jour d'août de l'année 944, & fut d'abord déposée dans l'église de Notre-Dame des Blaquernes, où l'Empereur célébroit la fête de l'assomption. Le lendemain on la porta à la grande église, c'est-

Evagr. hist. 4. c. 27.

Elmac. pag. 213.

Combef. ad 16. Aug.

à-dire à Sainte-Sophie, pour lui rendre un culte encore plus éclatant. Elle fut enfin placée dans l'église du Phare, qui étoit la principale des chapelles du palais. L'Eglise Greque célebre la fête de cette translation, le jour même de sa premiere célébration à C. P. seizieme du mois d'août.

L'Empereur Constantin engagea Siméon-Métaphraste à seconder son zele pour la manifestation des merveilles que Dieu se plaît à opérer en faveur de son Eglise, & par le ministere de ses saints. Siméon né d'une famille puissante, doué d'un génie heureux, élevé avec soin, employé aux négociations les plus importantes, & parvenu aux premieres charges de l'Empire, avoit tous les talens & toutes les commodités nécessaires pour rendre également solide & intéressante la collection des vies de saints qu'il entreprit de donner. Il rassembla une multitude de livres, de mémoires, & même de pieces originales. Mais outre le goût de son siecle, qui n'étoit pas celui de la vérité simple & sans fard, il avoit l'esprit naturellement tourné au merveilleux. Trouvant donc trop de simplicité

Psell. ap. Allat. de Sim. Boll. præf. gener. t. 1. c. 1, &c.

cité dans les monumens anciens, dans les premiers actes des martyrs, dans les originaux de la vie de plusieurs saints, il en changea, ou, pour mieux dire, il en dénatura tout à fait le style, les amplifia avec emphase, y ajouta beaucoup de faits pris ailleurs, & peut-être inventés par un faux zele, en retrancha des traits peu saillans, mais souvent essentiels, dont son esprit plus brillant que judicieux, ne sentoit pas l'importance. On peut se convaincre de la justice de cette censure, en confrontant son histoire des SS. Taraque, Probe & Andronic, avec les actes primitifs de ces martyrs, qui ont été retrouvés de nos jours. Ce sont ces ouvrages de Siméon, qui lui ont fait donner le surnom de Métaphraste, qui ne signifie pas seulement traducteur, mais auteur de gloses & de paraphrases. Comme il s'étoit rendu fort célebre par ses écrits, outre les vies de saints qu'il a composées en grand nombre, on lui en a attribué encore beaucoup d'autres, qu'il est difficile de démêler des siennes : ce qui rend toutes celles de cet âge, ou de ce style, raisonnablement suspectes. On ne peut s'y fier, qu'au-

tant qu'elles font appuyées par des monumens plus sûrs.

Post. Theoph. Cedr.

Conftantin-Porphyrogénete s'efforça de faire refleurir généralement toutes les fciences & tous les arts, extrémement déchus par la négligence de fes prédéceffeurs. Il régna encore quinze ans, depuis qu'il fut délivré de Romain-Lécapene & de fes enfans. Libre alors, & feul maître de l'Empire, il chercha de tous côtés les hommes à talens, & n'eut rien plus à cœur que de les multiplier. Il rétablit les écoles, il honora jufqu'aux étudians, de fes libéralités & de fa faveur; il s'entretenoit familiérement avec eux, leur propofoit des récompenfes, & les faifoit manger à fa table. Il s'étoit rendu lui-même fi habile, jufque dans les arts mécaniques, qu'il corrigeoit les meilleurs ouvriers. Mais c'eft là que fe bornerent toutes les efpérances qu'il avoit fait concevoir de lui, lorfqu'il s'étoit vu libre & feul Empereur. Il marqua toujours, à la vérité, beaucoup de religion à l'extérieur; n'allant jamais à l'églife dans les jours de folennité, fans faire des offrandes magnifiques, en ornemens précieux, en vafes d'or, en

pierreries du plus grand prix. Mais il étoit sujet au vin & à la colere, d'une sévérité dans les châtimens qui tenoit de la cruauté, d'une paresse qui lui faisoit donner les emplois sans aucun discernement : ce qui porta la corruption des ministres aux derniers excès, & rendit tout vénal à la Cour.

Dès l'année 948, il avoit fait couronner empereur, son fils Romain qui n'avoit que dix ans, & qui à peine parvenu à vingt se lassa de sa dépendance, & lui fit donner du poison dans une médecine. Constantin, qui ne l'avoit prise qu'en partie, ne laissa point de tomber dans une langueur incurable, dont il mourut enfin au mois de novembre de l'an 959, avec la réputation d'un savant du premier ordre & d'un très-médiocre Empereur. Pour distinguer son successeur du dernier Empereur de même nom, on le nomme Romain le Jeune. Son regne fut tel qu'on pouvoit l'attendre d'un parricide. Il n'en usa guere mieux avec sa mere Hélene, qu'avec l'Empereur son pere. Il la chassa du palais, sans lui laisser la consolation de vivre avec les princesses ses filles, qu'il contraignit

à se faire religieuses ; ce qui fit mourir l'Impératrice de chagrin. Ensuite il s'abandonna à une débauche effrénée, & mourut à l'âge de vingt-quatre ans, après en avoir régné moins de trois & demi. Il laissa pour héritiers, ses fils Basile & Constantin : mais leur bas âge empêcha qu'ils ne montassent si-tôt sur le trône.

Nicéphore-Phocas, capitaine illustre par plusieurs victoires qu'il avoit remportées sur les Musulmans & sur les Russes, fut proclamé empereur dès le 2 juillet 963, par l'armée qu'il commandoit ; & le 6 août suivant, il fut couronné à C. P. Quelques semaines après, il épousa l'Impératrice Théophanie veuve de Romain, étant lui-même veuf.

Legat Luit-pr. Cependant l'Empereur Otton rechercha l'alliance des Grecs, pour le jeune Otton son fils, que le Pape Jean XIII avoit couronné empereur d'Occident le jour de noël 967. L'année suivante, il envoya Luitprand évêque de Crémone à C. P. & le chargea de demander en mariage pour le jeune Otton, la Princesse Anne, fille de l'Empereur Romain le Jeune & de

l'Impératrice Théophanie remariée à Nicéphore. Les Grecs n'avoient pas encore digéré l'affront qu'ils prétendoient avoir reçu, par l'élévation des princes d'Occident à l'Empire de l'ancienne Rome. L'Ambassadeur, à son débarquement, fut comme emprisonné dans un palais, où il n'avoit communication avec personne. Trois jours après, on le conduisit au pied d'un trône sur lequel étoit assis, selon le portrait qu'il nous a laissé de Nicéphore, un homme de très-petite taille, la tête grosse, le teint fort brun, les yeux petits, les cheveux longs, la barbe large, le ventre gros & les jambes fort courtes. A la gauche de Nicéphore, & plus bas, étoient assis les deux jeunes Princes Basile & Constantin, ses beaux-fils. L'Empereur prenant la parole, dit à Luitprand : J'aurois voulu vous recevoir avec distinction ; mais les procédés de votre maître ne me l'ont pas permis. Là dessus, il se plaignit des actes d'autorité & de rigueur exercés par Otton dans la ville de Rome, & de ses entreprises sur plusieurs villes que les Grecs occupoient encore dans l'Italie.

Luitprand à qui cette fierté de théâtre n'imposa point, répondit en ces termes : Mon maître n'a point exercé de tyrannie sur la ville de Rome, mais il l'a délivrée au contraire du joug de ses oppresseurs. Elle gémissoit sous la puissance de femmes prostituées, & d'hommes encore plus méprisables. Dans quelle léthargie s'endormoient alors vos prédécesseurs, ces Empereurs Romains qui ne l'étoient que de nom, sans en remplir aucun devoir ? Le grand Otton n'en a pas usé de la même maniere. Poussé du desir de rendre à l'Eglise sa premiere splendeur, il est venu des extrémités du monde, pour délivrer des méchans la grande Rome, & rétablir la puissance du Successeur du Prince des Apôtres : & quand il s'est élevé des rebelles contre une autorité si sainte, il les a punis, comme des parricides & des sacrileges, suivant les loix de Théodose, de Justinien & des autres Empereurs. Luitprand répondit ensuite aux plaintes de Nicéphore concernant les entreprises de l'Empereur d'Occident sur la Pouille, d'où les Grecs fomentoient les troubles du reste de l'Ita-

lie, & les incursions mêmes des Sarasins; puis il fit la proposition du mariage entre le jeune Empereur Otton & la Princesse Anne. Nicéphore différa de répondre, sous prétexte d'une procession qu'il faisoit célébrer ce jour-là, & dont l'heure étoit arrivée.

La description qu'en fait Luitprand, donne de la majesté de ces Empereurs, une idée qui répond à celle de leur burlesque hauteur. Il dit que depuis le palais jusqu'à Sainte-Sophie, il y avoit une multitude de petits marchands & d'ouvriers rangés en deux haies, nuds pieds pour la plupart, armés de dards & de boucliers rouillés. Les grands qui accompagnoient l'Empereur, avoient des habits de cérémonie, mais si vieux & si usés, que le cortege eût été beaucoup mieux en habits bourgeois. Il n'y avoit que l'Empereur qui portât de l'or & des pierreries; mais ces ornemens impériaux, faits pour des hommes d'une toute autre taille que la sienne, paroissoient sur lui des habits d'emprunt, plus propres à une farce qu'à une cérémonie auguste. Des chantres apostés sur une haute estrade crierent, quand

il passa : Voilà l'étoile du matin, l'aurore des beaux jours, le fléau des Musulmans. Peuples, adorez votre Empereur, & courbez la tête sous sa puissance immortelle.

Toutefois après cette espece d'apothéose, Nicéphore fit manger l'Ambassadeur à sa table. Mais voulant prolonger son triomphe, & donnant assez grossiérement carriere à sa maligne vanité; Vous n'êtes pas des Romains, lui dit-il; vous n'êtes que des Lombards. Vous nous rendez justice, repartit Luitprand. Nous autres Occidentaux, soit Francs, soit Saxons, & Lombards si vous voulez, nous n'avons pas de plus grande injure à dire aujourd'hui à un homme, que de l'appeller Romain. Nous n'attachons plus à ce terme qu'une idée de bassesse, de fourberie, d'avarice, d'impudicité & de lâcheté. Une autre fois que Nicéphore admit Luitprand à sa table, avec le patriarche & plusieurs évêques, il fit tomber le propos sur la religion, & lui demanda quels conciles recevoient les Occidentaux. Luitprand répondit : Les saints conciles de Nicée, de C. P. d'Ephese, de Calcé-

doine, d'Antioche, de Carthage, d'Ancyre. L'Empereur reprit, avec un souris moqueur : Vous oubliez celui de Saxe ; mais il est si nouveau, que nous ne l'avons pas encore par écrit. Luitprand repartit : Comme c'est à la partie malade qu'il faut appliquer le remede, on a célébré chez vous les conciles, parce que les héréfies y ont pris naissance. Si la foi est nouvelle en Saxe, aussi y est-elle vigoureuse & soutenue des œuvres. Ici au contraire sa vieillesse ne paroît que trop, à son affoiblissement & à sa décadence.

Cette maniere de procéder n'acheminoit pas sans doute vers l'alliance que l'Ambassadeur étoit venu négocier : mais il en avoit reconnu l'impossibilité, aux propositions extravagantes des Grecs. Ils n'avoient pas rougi de demander pour préliminaire, la restitution de Ravenne, de Rome & de toute l'Italie méridionale ; ou du moins qu'Otton, tels furent leurs propos insultans, laissât Rome en liberté. C'est pourquoi Luitprand ne songeant plus qu'à soutenir la dignité de l'Empereur dont il étoit le ministre, répondit en ces termes pleins de vigueur :

Eh! qui tient Rome en servitude? Mon maître ne laisse-t-il pas à l'Eglise Romaine la libre jouissance de tous les biens que les Empereurs lui ont donnés dans toute l'étendue de l'Occident? Pour ce qui est de l'Italie en particulier, de la Saxe, de la Baviere, de tous les royaumes du grand Otton; je ne suis pas Chrétien, s'il en retient aucune ville, ou aucun village, s'il s'approprie le dernier des vassaux ou des serfs qui appartient au Pape. C'est à l'Empereur votre maître, de rendre à l'Eglise Romaine toute sa liberté & son ancienne puissance, en lui remettant les biens que le grand Constantin fondateur de cette ville lui avoit donnés en Orient comme en Occident.

Il arriva cependant des nonces du Pape Jean XIII vers Nicéphore, afin de faciliter l'alliance des deux Empereurs : mais le Pape dans ses lettres donnoit à Otton le titre d'Empereur des Romains, & qualifioit Nicéphore, Empereur des Grecs. Ceux-ci en furent extrémement irrités, & s'en exprimerent d'un ton à faire sentir autant l'oubli du sens commun que celui de la décence & de la propriété

dans les expreſſions. Quelle inſolence, diſoient-ils, dans un miſérable Barbare ! Comment la mer a-t-elle ſouffert ce blaſphémateur, ſans engloutir le vaiſſeau qui le portoit ? Mais que ferons-nous à ces malheureux ? Nous profanerions nos mains, en les trempant dans leur ſang abject & ſervile. Chriſtophe, eunuque & patrice, eut à ce ſujet une explication avec Luitprand. Le Pape de Rome, lui dit-il, ſi l'on doit nommer Pape l'ami du fils adultere & ſacrilege d'Alberic ; ce Pape dans ſes lettres traite le grand Nicéphore d'Empereur des Grecs ; & l'on ne ſauroit douter qu'il ne l'ait fait par le conſeil de votre maître. Ignorez-vous donc, que quand Conſtantin transféra ici l'Empire, il y amena le ſénat avec toute la nobleſſe de Rome, & ne laiſſa dans cette ville dégradée que de vils eſclaves, quelques artiſans & la lie du peuple ? Luitprand répondit avec une déférence ironique : Le Pape, loin d'offenſer l'Empereur, a cru lui faire plaiſir. Comme vous avez changé les mœurs des Romains, auſſi bien que leur habit & leur langue, il aura penſé que le nom de Ro-

mains vous déplaisoit pareillement. Mais à cela ne tienne : il changera dans la suite, si cela peut vous plaire, l'adresse de ses lettres. On voulut bien paroître satisfait de cette réponse, & l'on remit à l'Ambassadeur une lettre de Nicéphore pour Otton. Quant au Pape; nous ne le jugeons pas digne, dit-on, de recevoir des lettres impériales. C'est bien assez pour lui, de cette réponse que lui fait le Curopalate. Encore ne voulons-nous pas l'envoyer par les misérables qu'il a pris pour nonces. C'est vous que nous en chargeons ; & faites-lui bien entendre, que s'il ne se corrige, il est perdu sans ressource. Tels étoient le ton & les procédés de ces prétendus successeurs des Romains, plus propres à remplir une scene de mimes, qu'à retracer la gravité noble & majestueuse de l'ancienne Rome.

Luitprand ne donne pas une idée plus avantageuse des évêques de la Grece qu'il rencontra sur sa route, & chez lesquels il ne trouva, ni honnêteté, ni hospitalité. Ils sont eunuques, dit-il, pour la plupart, très-pécunieux par les sommes qu'ils ont en dépôt

dans leurs coffres, & très-miſérables dans leur maniere de vivre. Et par eſprit d'épargne, & par baſſeſſe d'ame, ils mangent ſeuls, à une petite table nue. Un biſcuit de mer, avec quelques herbages & de l'eau chaude, fait tout leur repas. Eux-mêmes vendent & achetent en public, ouvrent & ferment leurs portes. Outre leurs inclinations ſordides, les tributs qui leur étoient impoſés, en réduiſoient un grand nombre à vivre de la ſorte. L'Evêque de Leucare dit à Luitprand, que ſon Egliſe payoit chaque année cent ſous d'or à Nicéphore, & les autres à proportion.

Cet Empereur ne ſupprima pas ſeulement les penſions que ſes prédéceſſeurs avoient accordées aux égliſes & à toutes les maiſons de piété; mais il leur défendit par une loi générale d'accroître leurs immeubles, quelque modiques qu'ils fuſſent, ſous le vague prétexte que les évêques employoient mal le patrimoine des pauvres. A la mort des évêques, il envoyoit des commiſſaires pour régler les frais des funérailles, & il appliquoit à ſon profit le reſte des biens. Une innovation

qui parut encore plus étonnante, ce fut une loi que souscrivirent quelques prélats courtisans, & qui défendoit d'élire ou d'ordonner dans la suite aucun évêque, sans un ordre exprès de l'Empereur. Il s'attira par là & par plusieurs autres entreprises inconsidérées, une haine que ne purent éteindre des avantages très-considérables qu'il remporta sur les Musulmans. Telles furent la conquête des îles de Crete & de Chypre, la prise de Tarse & de toutes les bonnes places de la Cilicie, avec des succès encore plus brillans en Syrie & en Phénicie. Il se fût même emparé d'Antioche, si par une foiblesse d'esprit fort commune alors parmi les Grecs, il n'eût ajouté foi aux traditions superstitieuses du vulgaire, prévenu que l'Empereur mourroit si-tôt que cette ville seroit prise. Il donna ordre au Patrice Michel, de se borner à la bloquer, & poussa les Musulmans au loin avec tant de vigueur, qu'ils brûlerent de dépit Jean patriarche de Jérusalem, & l'église magnifique du S. Sépulcre : mais le Patrice méprisant les préjugés populaires, & profitant do l'occasion

avec habileté, pressa vivement & prit Antioche.

Les traitemens injurieux dont Nicéphore paya ce service, mirent le comble au mécontentement général. Il n'y eut pas jusqu'à l'Impératrice Théophanie, qui ne pouvant plus souffrir son époux, ne conjurât sa perte. Elle appella Jean surnommé Zimisquès ou le Petit à cause de sa taille, grand homme de guerre illustré par plusieurs victoires, & que Nicéphore, sur quelques soupçons, retenoit au delà du détroit dans la ville de Calcédoine. Il aborda de nuit sous les fenêtres du palais, où on le monta lui sixieme, avec des cordes & des paniers. Ils tuerent Nicéphore dans le sommeil; puis lui couperent la tête, & la montrerent à ceux qui venoient à son secours. Jean Zimisquès fut aussi-tôt reconnu empereur, avec les deux jeunes Princes Basile & Constantin, issus du mariage de Théophanie avec Romain le Jeune. Quelques jours après, à la fête de noël 969, il fut couronné par le Patriarche Polyeucte, dont il surmonta la foible résistance, en assurant qu'il n'avoit pas mis la main sur Nicéphore,

mais que d'autres lui avoient ôté la vie par ordre de l'Impératrice. Le Patriarche exigea que cette Princeſſe fût chaſſée du palais, & les meurtriers bannis : ce qui fut exécuté ponctuellement par Zimiſquès, charmé de recueillir ainſi le fruit de ſon crime, & d'en faire retomber tout l'odieux ſur ſes complices. Il révoqua auſſi les loix dreſſées par Nicéphore au préjudice de l'Egliſe, & rappella les évêques bannis pour n'avoir pas voulu y ſouſcrire.

Peu après ſon retour de C. P. Luitprand en compoſa la relation, où ſe trouve le tableau que nous venons de préſenter des mœurs Greques de ſon temps. Ce fut le dernier de ſes ouvrages. Il avoit écrit auparavant, n'étant encore que diacre de Pavie, l'hiſtoire de ce qui s'étoit paſſé en Italie, principalement depuis l'établiſſement des Saraſins à Freſſinet en 891, juſqu'au concile de Rome où Jean XII fut dépoſé en 963. Sa narration préſente autant d'eſprit, que ſes conférences avec l'Empereur & les grands de C. P. mais on n'y trouve, ni un goût, ni même un jugement bien

épuré. Son érudition étonnante pour un siecle accusé de tant d'ignorance, y est prodiguée hors de propos, & souvent avec un étalage puéril. Mais ce qu'il y a de plus inconséquent dans cet ouvrage composé par un diacre vertueux, & dédié à un évêque, c'est le ton plaisant poussé jusqu'à une bouffonnerie, & quelquefois jusqu'à une licence qui offenseroit aujourd'hui la pudeur.

Atton, évêque de Verceil, vivoit dans le même temps, & se rendit de même célebre par ses ouvrages, dont le plus considérable est son traité des souffrances de l'Eglise, divisé en trois parties. Dans la premiere, qui concerne le jugement des évêques, il soutient qu'ils ne peuvent être condamnés que par le Pape, quoique le concile de la province puisse faire l'instruction de leur procès. Prétention déjà commune alors, mais qu'Atton, ainsi que les autres défenseurs de ces maximes, n'établit que sur de fausses décrétales. Il marque beaucoup plus de sens & de pénétration, lorsqu'il s'éleve contre les épreuves abusives, & surtout contre le duel. Dans tous les cas,

Spicil. t. 8. p. 44.

dit-il, où l'on puisse l'employer, c'est tenter le Seigneur qui n'est point obligé à faire des miracles, pour donner la victoire à la bonne cause; & dans le cas du succès, c'est toujours prendre part, contre les canons, à l'effusion du sang humain, & même du sang innocent, puisque le champion n'est pas le coupable : c'est commettre un vrai crime, pour se décharger d'une fausse accusation. Quant à l'épreuve du jurement, il étoit d'usage, au défaut des autres moyens de justification, non seulement que l'accusé, fût-il évêque, se purgeât lui-même par serment, mais qu'on fît jurer avec lui ses confreres. Atton soutient que, suivant le droit naturel, il suffit, pour absoudre l'accusé, qu'il n'y ait point de preuve acquise contre lui; qu'il est aussi contraire à la raison qu'à l'évangile, & de faire jurer un homme en ce cas sur sa propre innocence, parce que c'est jurer en vain, & de le réputer coupable, faute de trouver des zélateurs qui jurent pour un malheureux. L'usage a prévalu en ce point, contre le sentiment d'Atton.

Dans la seconde partie, l'Auteur traite de l'ordination des évêques, &

reprend vivement les princes, qui, au mépris des loix de l'Eglise, font de leur seule volonté la regle des élections : arbitres impérieux, dit-il, qui se tiennent offensés qu'un prélat, quel que soit son mérite, soit élu par d'autres que par eux, ou qu'on rejette celui qu'ils protegent, quelque indigne qu'il soit. La manie de la protection va jusqu'à élever à l'épiscopat, jusqu'à constituer docteurs & peres spirituels, des enfans qui ne savent pas les premiers élémens de la religion. Cependant on oblige le peuple de rendre témoignage à la dignité du sujet, auquel il est manifestement impossible de l'avoir acquise. La plupart des assistans rient d'une illusion si visible : ces fantômes de pasteurs deviennent à jamais l'objet du mépris, de l'oppression, & quelquefois d'une violence homicide. La troisieme partie, qui traite des biens ecclésiastiques, nous apprend à quel point étoit montée la coutume de les piller, à la mort ou à l'expulsion des prélats. On vidoit la maison, les granges, les celliers : on vendoit les fruits même à récolter, & quelquefois les fonds, sous

le nom du titulaire futur; & l'on différoit son ordination, jusqu'à ce que tout fût consumé.

Ibid. p. 1. Nous avons aussi un capitulaire d'Atton de Verceil, dans le goût de celui de Théodulfe d'Orléans, c'est-à-dire une instruction générale pour le peuple & le clergé, tirée principalement des conciles. On y voit, que tous les prêtres, les diacres & les soudiacres devoient savoir par cœur la foi catholique, c'est-à-dire, suivant le style du temps, le symbole de S. Athanase; que les conférences des curés & des clercs, instituées dans le siecle précédent, comme on le voit par les statuts synodaux de Riculfe de Soissons, se faisoient au commencement de chaque mois, d'où leur est venu le nom de Calendes. On nous apprend encore, que les pénitences publiques s'imposoient le mercredi des cendres : le curé en conservoit un état par écrit, & devoit observer avec soin la conduite du pénitent. S'il voyoit en lui une ferveur extraordinaire, ou s'il le trouvoit en péril de mort, il en devoit avertir l'évêque, & en son absence, les cardinaux, c'est-à-dire les

prêtres de la cathédrale, afin d'avancer l'absolution.

Dans quelques autres instructions en forme de lettres, sur différens sujets de discipline, Atton défend à ses diocésains de fêter le vendredi à l'exemple des Musulmans; de croire aux signes du ciel, aux augures, & aux prédictions de certains charlatans qui se donnoient pour prophetes. Il prétend que le filleul ne peut épouser la fille de son parrain. Il explique les noms de prêtresses & de diaconesses qu'on trouve dans quelques canons, tant par l'usage ancien d'employer les femmes à l'instruction familiere & aux cérémonies du baptême des autres femmes, que par l'usage commun d'étendre aux épouses les titres de leurs époux, c'est-à-dire de qualifier de prêtresses & de diaconesses les femmes que les prêtres & les diacres avoient épousées avant leur ordination. On voit par-là, & mieux encore par ce qui suit, que la continence des clercs, quels que fussent les ténebres & les désordres de ce siecle, y étoit regardée comme prescrite & nécessaire. Quelques-uns d'entr'eux, dit le même



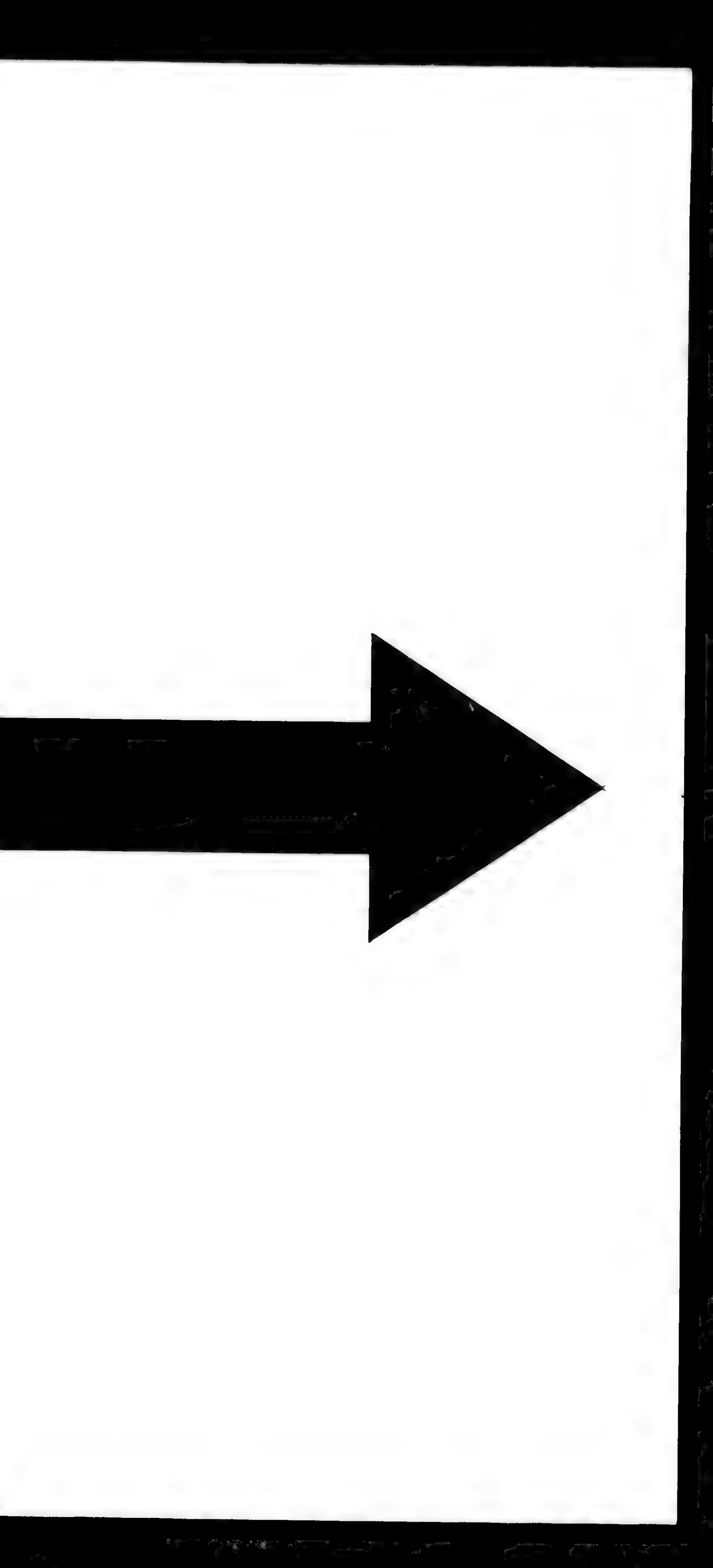
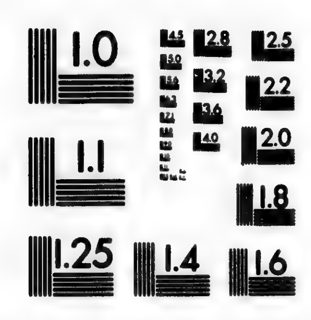


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



6"



Auteur, sont tellement esclaves du vice de la chair, qu'ils ont dans leurs logis des concubines, avec lesquelles ils demeurent tranquillement, & mangent publiquement. Le soin de leur fortune leur fait feindre d'abord de garder la continence; puis, quand ils sont aggrégés au service ecclésiastique, ils revêtent ces malheureuses des dépouilles des pauvres, & à leur mort ils les rendent héritieres des aumônes des Fideles. Ainsi le nom du Seigneur est-il blasphémé : car si ces épouses incertaines, ou leurs enfans équivoques prennent querelle avec leurs voisins, la chaleur des clercs à les secourir atteste qu'ils en sont les peres, & trahit tout à la fois la nature & leur infamie. Que si les officiers de justice surviennent pour enlever la concubine démasquée, le clerc impudique se décele encore bien mieux, par ses alarmes, ses sollicitations & ses offres. On peut se rappeller, que les canons condamnoient à la servitude les concubines des clercs. C'est ainsi qu'Atton de Verceil, & plusieurs autres évêques d'Italie ne cessoient de marquer leur zele pour la discipline, &

Conc. Hispal. can. 3.

leur habileté dans les ſciences eccléſiaſtiques.

Dans le même temps, Flodoard ou Frodoare chanoine de Rheims & curé de Cormici, fut dans le ſecond ordre du clergé un des premiers ornemens de l'Egliſe de France, tant par ſes vertus que par ſes connoiſſances & ſon vrai génie. Il naquit vers l'an 894, à Epernai ſur Marne, & mourut en 966. Ainſi ſa chronique qui commence en 917, & finit en 965, ne contient que ce qu'il a pu voir & diſcuter par lui-même, dans l'eſpace de ſa vie où il jouiſſoit de toute la force de ſa raiſon. Auſſi y trouve-t-on un choix ſi judicieux des événemens intéreſſans & mémorables, ſoit de France, ſoit des pays voiſins, que nous n'avons pas cru pouvoir puiſer à une meilleure ſource. Son Hiſtoire de l'Egliſe de Rheims, diviſée en quatre livres, comprend toute la ſuite des faits depuis ſa fondation juſqu'au temps de l'Auteur, qui les a tirés des archives dont il étoit gardien, des actes des martyrs & des autres ſaints, de ceux des conciles, des lettres des Papes, & des autres pieces originales.

Elog. ſæc. 5. Bened. pag. 325.

Flodoard fut élu évêque de Noyon; mais il céda au doyen de S. Médard nommé Foucher, avec un détachement qui pourroit décider seul de la solidité de toutes ses vertus. Il se rendit particuliérement recommandable par la pureté de ses mœurs.

Act. sæc. 5. Bened. p. 347.

Sainte Mathilde, mere d'Otton I, fit éclater jusque sur le trône, les vertus qu'on auroit admirées dans une sainte religieuse. Ayant été élevée dès son enfance au monastere d'Erford, sous la main de son aïeule qui en étoit abbesse, & n'en étant sortie que pour épouser l'Empereur Henri, loin de se laisser corrompre par les vanités du siecle, elle n'en avoit paru environnée que pour en mieux sentir le vide & le péril. Obligée de paroître sous l'or & les pierreries, elle ne s'en consoloit que par les moyens que lui fournissoit son rang pour exercer sa charité dans toute son étendue. Pour prier la nuit, elle se levoit d'auprès du Roi son époux, qui par respect pour sa vertu feignoit de ne pas s'en appercevoir. Après la mort de ce Prince, elle se retira au monastere de Quedlimbourg qu'elle avoit

avoit fondé, & en obſerva toute la diſcipline réguliere. A l'air de dignité qui éclatoit dans toutes ſes actions & tous ſes diſcours, elle joignoit une réſerve & une modeſtie qui le diſputoit à la plus timide des vierges. Outre les offices où elle aſſiſtoit la nuit auſſi bien que le jour, elle prioit encore long-temps devant & après. Elle ne ceſſoit point de faire offrir le ſaint ſacrifice pour l'ame de ſon époux. Tout le reſte de ſa vie, elle obſerva le huitieme jour de la mort du Roi, le trentieme & l'anniverſaire.

Elle ſignala ſa patience & ſon détachement, dans une perſécution qu'elle eut à ſoutenir de la part des princes ſes fils, auprès deſquels elle fut accuſée d'avoir conſumé en aumônes une partie notable des revenus de l'Etat. On la réduiſit d'abord à céder tout ce que le Roi Henri lui avoit donné pour ſon douaire : mais le Roi Orton attribuant à cette dureté quelques mauvais ſuccès qu'il eut enſuite à la guerre, il demanda pardon à la ſainte Reine, lui rendit, avec tout ſon crédit, les terres qu'on lui avoit ôtées, & la ſeconda depuis dans la plupart

de ses bonnes œuvres. Ce fut par son secours qu'elle fonda plusieurs églises, & cinq monasteres, entr'autres celui de Polden, au duché de Brunsvick, où l'on vit jusqu'à trois mille moines. Elle donnoit à manger aux pauvres deux fois par jour, & prenoit tant de plaisir à exercer cette bienfaisance évangélique, qu'elle faisoit porter dans ses voyages des nourritures & des provisions de toute espece. Dans les villes où elle séjournoit l'hiver, elle prenoit soin qu'on allumât pour les pauvres des feux qui duroient le jour & la nuit. Elle avoit recommandé à une religieuse de confiance, qui la servoit, de n'en laisser passer aucun sans lui faire l'aumône. Le samedi, jour auquel le Roi son époux étoit mort, elle redoubloit ses charités, faisoit préparer un bain pour les pauvres passans, les servoit quelquefois de ses propres mains, puis les conduisoit dans une chambre où elle leur distribuoit des vêtemens.

Elle tomba malade au monastere de Quedlimbourg, qui fut bien-tôt investi d'une infinité de personnes de tout état, à qui sa vie étoit si justement chere.

La visite de son petit-fils Guillaume, archevêque de Maïence, lui causa une joie toute particuliere. Je ne doute pas, lui dit-elle à son premier abord, que Dieu lui-même ne vous conduise vers moi ; personne, depuis la perte de mon fils Brunon, n'étant plus propre que vous à m'assister dans ce dernier passage. Commencez par entendre ma confession, puis vous irez à l'église dire la messe pour mes péchés, & pour l'ame du Roi mon époux & votre pere. Après la messe, l'Archevêque la revint trouver, lui donna une seconde absolution, puis l'onction de l'huile sainte & le viatique. Voyant après quelques jours qu'elle n'étoit pas encore si près de sa fin, il lui demanda la permission de retourner vers ses ouailles. Elle voulut lui faire quelque présent, qui lui rappellât son souvenir : mais comme elle avoit tout donné, elle ne put lui offrir qu'un drap mortuaire, de ceux qu'elle avoit réservés pour sa propre sépulture, disant qu'il en avoit un besoin plus pressant qu'elle-même. En effet l'Archevêque Guillaume mourut subitement en route. Sa sainte mere lui sur-

vécut douze jours ; & le douzieme, elle fit appeller de grand matin les prêtres, ainsi que les religieuses, puis ordonna de ne refuser l'entrée à qui que ce fût de la multitude nombreuse de l'un & l'autre sexe qui étoit accourue pour la voir. Elle donna les avis convenables à chacun, spécialement à l'abbesse sa petite-fille, nommée Mathilde comme sa sainte aïeule. Elle fit célébrer la messe, reçut de nouveau le corps de Notre-Seigneur, se coucha par terre sur un cilice, se mit de ses propres mains de la cendre sur la tête, & mourut ainsi le quatorzieme de mars 968, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire.

Ibid. p. 415. S. Udalric, évêque & libérateur d'Ausbourg, continuoit à faire le bonheur de son peuple, & l'édification de toute l'Allemagne. Mais se voyant fort avancé en âge, & voulant s'appliquer avec plus de liberté à la méditation des choses éternelles, il résolut de prendre l'habit de l'état monastique, comme il en pratiquoit déjà la regle. Comme l'Empereur Otton aimoit singuliérement le S. Evêque, Udalric le pria de trouver bon

qu'il se bornât à ses fonctions spirituelles, de donner à son neveu Adalbéron l'administration du temporel de son évêché, & d'assurer à l'administrateur le titre même de pasteur & la chaire épiscopale. L'Empereur ayant tout accordé, l'Evêque prit aussi-tôt un habit de moine; & son neveu Adalbéron porta publiquement la férule, ou bâton pastoral. La connoissance de la vérité n'est pas toujours donnée à la piété la plus éminente. La multitude des évêques dont la plupart n'avoient pas la même sainteté qu'Udalric, fut scandalisée que son neveu s'attribuât contre les canons les honneurs de l'épiscopat, du vivant de l'Evêque titulaire. On examina l'affaire dans un concile qui se tint à Ingelheim pendant l'automne de l'année 972. Il y fut statué qu'Adalbéron seroit exclus de l'épiscopat, s'il ne juroit que c'étoit par ignorance ou inadvertance, & sans nul mépris des canons, qu'il s'étoit saisi de la puissance épiscopale en prenant la férule. Adalbéron parut au concile avec son oncle, & fit le serment qu'on lui demandoit; après quoi,

Udalric proposa de conférer l'ordination à son neveu. Mais les plus éclairés d'entre les prélats le prirent en particulier, & lui parlerent en ces termes : Vous qui avez toujours vécu sans reproche, & qui savez si bien les canons, il vous convient moins qu'à personne d'ouvrir la porte aux abus qui peuvent avoir lieu, si du vivant d'un évêque on en ordonne un autre en sa place. Ils lui firent ensuite espérer, qu'Adalbéron ayant toutes les qualités propres à l'épiscopat, ils ne lui donneroient point d'autre successeur. Mais la mort d'Adalbéron, qui arriva subitement au printemps de l'année suivante, fit le dénouement le plus simple de cette affaire.

Peu de temps après, mourut l'Empereur Otton le septieme jour de mai de cette année 973, qui étoit le mercredi d'avant la pentecôte. Il avoit encore assisté ce jour-là à matines, à la messe, aux vêpres & fait ses aumônes. Après le *Magnificat*, il se trouva tout à coup si mal, qu'on le crut mort. On le fit cependant revenir de sa foiblesse, on lui donna le corps & le sang de Notre-Seigneur ;

il expira tranquillement, après l'avoir reçu. La sagesse de son regne, sa vigueur aussi bien soutenue que le permettoit la fierté ombrageuse des grands vassaux de l'Empire, les glorieux exploits de sa valeur, toutes ses vertus impériales & chrétiennes lui ont fait donner le surnom de Grand. Le lendemain de son trépas, son fils Otton II, déjà couronné empereur par le Pape, fut élu de nouveau par le peuple qui ensuite lui prêta serment de fidélité.

Pendant deux mois que S. Udalric survécut à l'Empereur, il fit beaucoup de prieres & d'aumônes pour ce Prince. Il ne cessa point de célébrer journellement le saint sacrifice, tant que ses forces lui permirent de se tenir debout ; & quand il ne put plus dire la messe, il se fit mener à l'église, pour l'entendre. Après avoir récité l'office & tout le pseautier, il se faisoit lire des livres de piété, & s'entretenoit de Dieu avec des personnes pieuses. Un jour il s'écria, comme en s'éveillant d'un profond sommeil : Hélas ! hélas ! je voudrois n'avoir jamais vu mon neveu Adalbéron. Ils ne veulent

point me recevoir au Ciel, que je n'aye été puni d'avoir condescendu à ses desirs. Le jour de la S. Jean, par une révolution qu'il crut miraculeuse, il se sentit assez fort pour aller à l'église, & célébrer deux messes de suite. La veille de S. Pierre, qui étoit un dimanche, il crut que son dernier moment étoit arrivé : il se baigna, se revêtit des habits préparés pour ses funérailles, & attendit ainsi la mort. Mais il vécut jusqu'au quatre de juillet, où se sentant enfin tout prêt de mourir, il fit étendre en croix de la cendre qu'on aspergea d'eau bénite, & y demeura couché jusqu'à ce qu'il expirât. Il se fit à son tombeau plusieurs miracles, qui furent examinés à Rome, ainsi que ses vertus, & qui le firent mettre solennellement au nombre des saints, vingt ans après sa mort. La bulle en fut expédiée par le Pape Jean XVI, souscrite par ce Pontife, par cinq évêques des environs de Rome, neuf prêtres-cardinaux, & trois diacres. C'est le premier acte authentique qui nous reste d'une canonisation faite en forme par le S. Siege.

Le Pape Jean XIII étoit mort un

an avant S. Udalric, le 5 ou le 6 de septembre 972, après avoir occupé près de sept ans la chaire de S. Pierre. Ce fut lui qui érigea les archevêchés de Capoue & de Bénévent, dans la partie méridionale de l'Italie, où jusqu'alors on n'avoit point reconnu d'autre Eglise métropolitaine que celle de Rome. Les Grecs, de leur côté, firent une métropole, de l'Eglise d'Ottrante : le patriarche de C. P. fit remettre à l'évêque de ce siege, des lettres qui l'instituoient archevêque ; avec pouvoir de consacrer cinq nouveaux évêques, tant en Pouille que dans la Calabre de la domination des Grecs. L'esprit de rivalité alla jusqu'à ne plus permettre qu'on célébrât l'office en Latin dans aucune église de ces districts.

Les désordres qui affligerent l'Eglise Romaine après la mort de Jean XIII, augmenterent encore l'aversion méprisante, tant des Grecs que des autres ennemis de la sainte unité. Le successeur de Jean fut Benoît VI, qu'on ordonna Pape sur la fin de l'an 972. Il ne tint le S. Siege qu'environ dix-huit mois. Comme il vouloit maintenir les droits de l'Eglise & de l'Em-

pire, le féditieux Crefcentius, fils de la fameufe Théodore, & felon quelques auteurs, du Pape Jean X, fe faifit de Benoît, & le jetta dans une prifon, où il fut étranglé dans le cours de l'année 974. Francon, diacre de l'Eglife Romaine, ordonné Pape fous le nom de Boniface VII, foit avant, foit après la mort de Benoît VI, felon les opinions des auteurs divers, fut rejetté généralement comme antipape un mois après fon élection, & s'enfuit à C. P. Alors on élut Donus II, que quelques hiftoriens placent mal à propos avant Benoît. Il en eft même qui le retranchent du nombre des fucceffeurs de S. Pierre : mais le nombre & l'autorité des anciens qui l'ont reconnu pour chef de l'Eglife, ne permettent pas de révoquer en doute la validité de fon titre, que la feule obfcurité de fon pontificat peut avoir fait contefter. On ne fait rien de certain fur le temps de fon élection, ni fur celui de fa mort. Son fucceffeur Benoît VII, évêque de Sutri & neveu du fameux Patrice Alberic, fut élu & intronifé, ou à la fin de l'an 974, ou au mois de mars de l'année fuivante.

Son pontificat, qui fut d'environ huit ans & demi, finit avec sa vie le 10 de juillet 983.

Dans ces troubles affligeans de l'Eglise Romaine, l'Empereur Otton II & l'Impératrice Adélaïde sa mere concurent le dessein de lui donner pour pasteur S. Mayeul de Cluny. Ils l'attirerent auprès d'eux, & le presserent instamment d'accepter le pontificat. Le S. Abbé répondit sans délibérer, qu'il vouloit mourir pauvre, comme il avoit vécu. L'Empereur & l'Impératrice revenant souvent à la charge, & le faisant presser par les évêques aussi bien que par les seigneurs, il consulta le Ciel dans l'oraison, puis répondit d'un ton à ne plus laisser d'espérance : Il s'en faut bien certainement que j'aye les qualités convenables au régime de toute l'Eglise ; mais je suis encore moins propre à gouverner les Romains : il y a plus de distance entre leurs mœurs & les miennes, qu'entre les pays qui nous ont vu naître. Ce refus qu'on ne put jamais vaincre dans Mayeul, après avoir été inefficace en tant d'autres, doit passer pour le trait

Vit. per. Syr. l. 3. c. 8.

le plus merveilleux peut-être de toute sa vie.

Vit. per Odil. Bibl. Clun. p. 354.

On vit quelque temps après un effet bien touchant de son ascendant sur l'esprit du jeune Empereur. L'ambition des favoris & des flatteurs jaloux du crédit de l'Impératrice mere, avoit mis une telle division entre elle & Otton, que cette sainte Princesse fut obligée de se retirer en Bourgogne, auprès du Roi Conrade son frere. Tous les gens de bien en furent affligés : Mayeul s'y montra si sensible, qu'il vint avec la Princesse trouver l'Empereur à Pavie. Le S. Abbé peignit vivement à Otton le devoir d'honorer sa mere, à l'exemple de J. C. même, & les coups terribles par lesquels l'Auteur de la nature manquoit rarement d'en venger des droits si sacrés. Le Prince tremblant & attendri tomba aux pieds de sa mere. Elle s'agenouilla de son côté. Les larmes coulerent en abondance de part & d'autre; & la réconciliation fut aussi constante, qu'elle étoit sincere. Sainte Adélaïde vécut encore long-temps depuis, toujours inébranlable dans la carriere de la vertu, & usa aussi chrétienne-

ment de la prospérité, qu'elle avoit fait des digraces. Elle fut si détachée de la terre, que ses biens parurent plutôt ceux des pauvres & des serviteurs de Dieu; elle fut si zélée pour le bien public, qu'on lui donna le surnom de Mere des royaumes; elle fonda autant de monasteres, que son auguste maison possédoit de royaumes. Femme, mere, & aïeule des trois premiers Empereurs de race Allemande, tous nommés Otton, elle aima aussi constamment la France sa patrie, que si elle n'avoit point contracté d'autre alliance. Elle vint mourir au sein de sa famille, dans la province de Bourgogne, après avoir envoyé des présens dignes de son rang & de sa piété, à S. Benoît-sur-Loire, à Cluny & à S. Martin de Tours.

S. Mayeul mourut avant cette sainte Princesse, le onzieme jour de mai de l'an 994, au prieuré de Souvigni, après avoir fait élire en sa place S. Odilon, de l'illustre maison de Mercœur en Auvergne. Mayeul, en tombant malade, connut que sa derniere heure étoit arrivée: il vit la mort de cet œil ferme que la magnanimité chrétienne donne

aux ſaints. Il conſoloit lui-même ſes religieux, qui fondoient en larmes autour de ſon lit. Puiſque vous m'aimez, leur diſoit-il, pourquoi vous affligez-vous de mon bonheur? après le combat Dieu m'invite à la couronne. Ils lui demanderent ſa bénédiction, & ſe proſternerent pour la recevoir. Il ne ſongea plus enſuite qu'à s'entretenir amoureuſement avec ſon Dieu. Seigneur, s'écrioit-il comme s'il eût déjà goûté les douceurs céleſtes, que vos tabernacles ſont admirables! Votre ſerviteur ne ſe poſſede pas de joie, en voyant la beauté de votre maiſon. Il paſſa au repos du Seigneur, en proférant ces paroles.

S. Volfang, évêque de Ratiſbonne, mourut la même année que S. Mayeul, le dernier jour d'octobre, auquel l'Egliſe honore ſa mémoire. L'humilité & la douceur, une conduite ſage, égale, modérée, une modeſtie d'autant plus admirable dans l'élévation, qu'il y étoit parvenu de plus bas, étant né en Suabe, de parens obſcurs; telles furent, avec la profondeur de la doctrine & le talent de la parole, les qualités qui lui firent pendant plus de vingt ans maintenir la pureté des mœurs, tant parmi les peu-

ples que dans le clergé, & quelquefois arracher au crime les ames les plus endurcies.

Dans le même temps, la Belgique & la Lombardie eurent tour à tour le spectacle d'un zele aussi différent de celui-ci dans ses effets, que dans son principe & ses procédés. Rathier évêque de Vérone, puis de Liege, & par une suite de la même légéreté, abbé de S. Amand, puis de Haumont, puis de Labes dont il avoit été moine, censura par-tout les vices & les travers dont il n'étoit pas toujours exempt, réclama les canons qu'il savoit beaucoup mieux qu'il ne les pratiquoit; & avec du mérite & quelque droiture d'intention, se rendit insupportable aux bons comme aux méchans, par ses bizarreries, par l'amertume de son humeur, par ses discours & ses écrits mordans. Plus habile à obtenir des places qu'à les conserver, il trouva moyen de se faire rétablir par deux fois sur le siége de Vérone, dont enfin il fut chassé sans retour. Il publia contre Baudri qui lui fut substitué dans celui de Liege, un écrit si violent, qu'on

ne lui donna point d'autre titre que celui de la frénésie ; à quoi il souscrivit lui-même.

Tel étoit le tour de ce génie exalté, plus digne, avec les boutades de son zele, de figurer entre les anciens Cyniques que parmi les successeurs des Apôtres. Un jour il donna douze écus à un homme, qui lui avoit dit des injures pendant plusieurs heures consécutives. Dans un de ses ouvrages, qui a pour titre *Conjecture sur le caractere d'un Quidam*, il se dépeint insensément lui-même, en rapportant tout ce que ses ennemis lui reprochoient, & en témoignant l'approuver. Mais à travers cette humilité bouffonne, on voit percer, avec l'impudence, toute la présomption cynique. Voici comment il fait parler les censeurs sur son compte : Il est d'un babil intarissable, & d'une audace à critiquer qui n'épargne personne : est-il surprenant que toutes les langues se déchaînent contre lui, puisqu'il exerce sa langue & sa plume contre tout le monde ? Il a fait une histoire de son temps, où il médit depuis le commencement jusqu'à la fin, tant de lui-

Spicil. t. 2. p. 199.

même que de tous les autres. Il est fils d'un charpentier : faut-il s'étonner qu'il aime tant à bâtir & à réparer des églises ? Il est mal-propre en ses habits & en sa chaussure, couche le plus souvent par terre ou sur un banc, fait manger toutes sortes de gens avec lui, s'occupe de travaux bas & serviles, quand il n'a pas le nez enfoncé dans ses livres. Car c'est une espece de sauvage qui fuit le monde, ne va jamais à l'armée, rarement à la Cour, ne demande & ne donne rien aux grands, n'a guere plus de commerce avec ses pareils, & ne se plaît que dans les lieux habités par les ours.

On doit sans doute inférer du caractere de Rathier, qu'il seroit peu sensé de prendre à la lettre ce qu'on lit dans ses déclamations contre les désordres du clergé d'Italie ; par exemple, qu'on y trouve à peine un sujet digne d'être élu évêque, ou un évêque digne d'imposer les mains à celui qui est élu ; que les clercs à Rome ne sont distingués des laïcs, qu'en ce qu'ils se rasent le menton & le sommet de la tête, & qu'ils s'occupent du

ſervice de Dieu afin de plaire aux hommes.

Rathier, peu d'accord avec lui-même, dit ailleurs, qu'on ne peut nulle part s'inſtruire mieux qu'à Rome, & que rien n'y eſt ignoré de ce qu'on peut ſavoir des dogmes eccléſiaſtiques. C'eſt là, pourſuit-il, que les paſteurs & les docteurs ſuprêmes, que les princes de l'Egliſe Univerſelle ont brillé. Là ſe portent les décrets pontificaux; là ſe fait le diſcernement des canons. On y approuve les uns, on y rejette les autres; & comme ce qu'on y caſſe n'a de force nulle part, nulle part on ne caſſe ce qui s'y obſerve.

Dans la lettre ſynodique de Rathier, adreſſée au clergé de ſon dioceſe, on lit parmi pluſieurs autres points importans d'inſtruction, que les prêtres ne devoient accorder la réconciliation aux pénitens, que ſuivant la meſure du pouvoir qui leur étoit attribuée par les canons : ce qui montre qu'il y avoit des cas réſervés à l'évêque. Il y eſt enſuite marqué en termes formels, que les prêtres peuvent donner la pénitence pour les péchés ſecrets; & quant aux péchés publics,

qu'ils en doivent faire le rapport à l'évêque.

Le dogme de la présence réelle ne peut s'enseigner plus clairement, que ne le fait Rathier dans sa lettre à un ecclésiastique nommé Patric. Je suis affligé, lui dit-il, que vous connoissiez si peu un sacrement que vous administrez tous les jours. Si, trompé par la voix des sens vous le prenez pour une simple figure, il convient plutôt de pleurer votre égarement que d'en railler. Croyez-moi, mon frere, comme aux noces de Cana l'eau fut changée en un vin véritable & non figuratif, ainsi le vin dans l'eucharistie ne devient pas un sang figuratif, mais du sang véritable, & le pain y devient de même de la vraie chair. Si la couleur & la saveur vous annoncent autre chose, rappellez-vous ce que dit l'Ecriture, que l'homme fut formé du limon de la terre. Cependant l'homme n'a pas la figure du limon; il n'en a que la substance. Ici, au contraire, quoique la couleur & la saveur restent dans le mystere telles qu'auparavant, ce que vous prenez est néanmoins de la chair & du sang vé-

Spicil. t. 12. p. 37.

ritable. La curiosité humaine peut bien former des objections : mais la sagesse chrétienne ne doit que les mépriser ; puisqu'il s'agit de foi, & d'un de ses articles les plus mystérieux. Si c'est un mystere, on ne sauroit le comprendre ; si c'est un point de foi, il faut le croire, & non pas l'examiner. Telle étoit la profession de la foi catholique, dans le siecle même le moins instruit, & dans la bouche de l'un de ses écrivains les moins réservés.

En Espagne, les Chrétiens toujours aux prises avec les Arabes, tantôt triomphans, tantôt réduits aux dernieres extrémités, conservoient invariablement pour le patriotisme & la religion ce degré de zele dont les revers & tous les obstacles ne peuvent que retarder les triomphes. Ordogno II, fils d'Alphonse le Grand, roi d'Oviédo, & qui, au lieu de ce titre, porta le premier celui de la ville de Léon où il établit sa Cour, signala la premiere année de son regne par la prise de Talavera, qu'il emporta d'assaut après avoir taillé en pieces une armée nombreuse de Mahométans. Deux

années après, il remporta une victoire encore plus ſignalée ſur leur Roi Abdérame III. Il fut enſuite défait par ce dangereux vaincu, à la funeſte bataille du Val de Jonquere, avec Sanche roi de Navarre qu'il étoit allé ſecourir, & qui le premier prit le titre de Roi, au lieu de celui de Comte. Mais la même année Sanche raſſembla ſes troupes, attendit celles d'Abdérame au retour d'une expédition tentée au delà des Pyrénées après leur victoire, les mit en déroute, & leur ravit d'un ſeul coup le fruit de tous leurs efforts. Ramire II, fils d'Ordogno, enleva Madrid aux Arabes, & remporta ſur Abdérame une victoire, où l'on dit qu'il fit paſſer au fil de l'épée quatre-vingt mille de ces Infideles. Les Chrétiens ſe crurent ſi généralement redevables de ce ſuccès à l'interceſſion de S. Jaque, que dès-lors le nom de cet Apôtre devint le cri de guerre des Eſpagnols, comme celui de S. Denis l'étoit des François. Ordogno III, fils de Ramire, s'empara de la ville de Lisbonne. Sanche ſon frere, premier du nom entre les rois de Léon, & qui le détrôna, eut lui-même beaucoup de tra-

verſes domeſtiques à eſſuyer, & mourut enfin empoiſonné par un Seigneur à qui il venoit de faire grace de la vie.

Sampir. p. 90. Ramire III ſon fils lui ſuccéda, comme il n'avoit que cinq ans. Sa tante Elvire, princeſſe pieuſe qui s'étoit conſacrée à Dieu, gouverna pour lui, & ménagea ſagement la paix avec les Saraſins. Mais les grands qui ne reſpiroient que la guerre & les haſards, s'ennuyerent d'un gouvernement qu'ils accuſoient de molleſſe; & reconnurent pour roi, Bermude couſin-germain de Ramire. Le nouveau Roi, pour gagner l'eſtime du peuple, attribua à l'Egliſe de Compoſtelle les biens d'un martyr mort ſans héritiers, & qui avoient été réunis au fiſc ſous le regne précédent. Ce martyr nommé d'abord Saraſin, & depuis Dominique en recevant le baptême, étoit de la ville deSimanca que les Infideles avoient priſe ſur les rois de Léon. Après avoir fait paſſer la plupart des habitans par le tranchant des armes, ils emmenerent celui-ci captif avec le peu qui reſtoit de ſes compatriotes, les chargerent de chaînes, & les tinrent

emprisonnés deux ans & demi, pendant lesquels ces héros Chrétiens ne cesserent de louer Dieu en confessant leur foi. Ils furent enfin mis à mort pour leur constance.

S. Rudesinde, évêque de Dume, sans verser son sang pour la foi, ne cessa point de la confesser par ses œuvres. Il étoit fils de Gutiere-Mendès de sang royal, & d'Ilduara, dame non moins illustre par sa piété que par sa naissance. Elle est nommée dans son épitaphe Confesseuse, c'est-à-dire religieuse, suivant le style du temps qui qualifioit aussi les religieux de Confesseurs. La vertu & la sagesse prématurée de Rudesinde le firent élever à l'épiscopat, dès l'âge de dix-huit ans. A l'âge de vingt-huit, il fonda le monastere de Celle-neuve, où il établit sa résidence, & dont on croit que les moines, comme en plusieurs autres pays, formoient le clergé. L'Eglise d'Iria dont le siege fut depuis transféré à Compostelle, n'avoit pas à beaucoup près un aussi bon pasteur. Sisenand qui occupoit ce siege, ne s'adonnoit qu'aux vanités & aux amusemens du siecle. A la fin il se ren- Boll. 1. mart.

dit si méprisable par ses désordres, que le Roi le fit arrêter, & du consentement du peuple ainsi que du clergé, lui substitua Rudesinde qui étoit son parent; c'est-à-dire que Rudesinde prit soin de cette Eglise, au défaut de son pasteur, sans en être évêque titulaire; puisque dans tous les actes qui restent de lui, il ne se nomme jamais qu'évêque de Dume : ce qui ne l'empêcha point de défendre le peuple d'Iria, comme celui de Dume, avec tout le zele d'un pasteur & la magnanimité d'un héros. Les Fideles courant les derniers périls par la double invasion des Normands & des Arabes, Rudesinde en l'absence du Roi assembla des troupes, marcha contre les ennemis du nom Chrétien, chassa les Idolâtres du continent, & repoussa les Infideles dans leurs limites au delà du Portugal. L'Evêque Sisenand s'étant échappé de sa prison, vint de nuit trouver Rudesinde, & le menaça l'épée à la main. Le Saint aussi tranquille que si ce furieux eût encore été dans les fers, le reprit avec beaucoup de dignité, & le fit trembler lui-même, en lui prédisant qu'il mourroit bientôt

bientôt de mort violente. En effet, dans une seconde irruption, où les Normands firent de grands ravages autour de Compostelle, Sisenand périt de leurs mains. S. Rudesinde mourut dans son monastere de Celle-neuve, après avoir abdiqué, dit-on, l'épiscopat, & pris l'habit monastique. On raconte un grand nombre de miracles faits à son tombeau, & qui ont édifié long-temps toute l'Espagne.

L'Angleterre, d'un autre côté, recueilloit les fruits du zele & des sages loix du Roi Edgar. Sous le regne d'Edouard son fils & son successeur immédiat, les clercs qui avoient été chassés des églises cathédrales pour leur vie déréglée, firent éclater leurs murmures, ou plutôt leurs menaces séditieuses, que soutinrent différens seigneurs. L'émeute fut calmée par le soin des évêques assemblés en concile à Vinchestre : mais au défaut du droit prétendu, les clercs relâchés employerent auprès du jeune Roi des sollicitations si pressantes, que tout le monde étoit en suspens, quand l'Eternel Pasteur à qui les prodiges ne coûtent rien pour le bien de son Eglise,

T. 9. Concil. p. 721.

prononça lui-même la décision. On raconte qu'un crucifix attaché au mur du réfectoire où se tenoit le concile, ouvrit la bouche, & dit d'une voix distincte : Il n'en sera rien, il n'en sera rien. Le Roi & les seigneurs saisis d'effroi, jetterent de grands cris, & soutinrent des décrets que confirmoit le Ciel même. On rapporte cet événement à l'année 975, où mourut dans une extrême vieillesse S. Turquetul, neveu du Roi Edouard le vieux, & abbé de Croisland.

Vitæ sæc. 5. Act. Bened. p. 507.

Il avoit été long-temps chancelier d'Angleterre. Il s'étoit même signalé par une rare valeur dans les combats, où néanmoins il ne tua personne; ce qu'il regarda le reste de ses jours, comme un vrai bonheur. Il n'embrassa la vie monastique que dans un âge avancé : mais il garda toujours la continence parfaite, & refusa, pour l'amour de cette vertu, plusieurs alliances illustres que le Roi son oncle lui proposa : il refusa de même plusieurs évêchés des plus considérables d'Angleterre. Quand il eut pris la résolution de se faire moine, le Roi Edrede sentant combien ce grand homme lui

étoit néceſſaire, le voulut détourner de ſon deſſein. Seigneur, lui répondit le Chancelier, j'ai conſacré mes plus belles années à votre ſervice & à celui des Rois vos freres; permettez au moins que je ſerve Dieu dans ma vieilleſſe. Je ne ſuis plus en état de porter les armes, ni de vous aider de la main en aucune maniere : ſi mes conſeils vous peuvent être utiles; tant que je vivrai, ils ne vous manqueront pas. Pluſieurs perſonnages diſtingués le ſuivirent à Croiſland, & dix d'entr'eux prirent avec lui l'habit monaſtique. Les autres, craignant de ne pouvoir pratiquer la regle dans toute ſon étendue, garderent l'habit ſéculier, de couleur noire néanmoins, & d'une façon uniforme. On leur donna un logement ſéparé, avec une chapelle, où ils faiſoient l'office du jour & de la nuit, aux mêmes heures que les moines : mais ils n'obſervoient de la regle, que la continence & l'obéiſſance.

Le monaſtere de Croiſland, autrefois ſi fameux, avoit été réduit preſque à rien par les Normands, depuis plus de ſoixante-dix ans. Turquetul,

en donnant au Roi les terres qu'il possédoit au nombre de soixante, en réserva six dans le voisinage de Croissland, pour les attribuer à ce monastere, comme une dîme de ses biens. Il releva les bâtimens, & s'instruisit avec soin touchant le premier état de cette maison, par le moyen de cinq religieux très-anciens qui l'avoient encore vue dans son ancienne splendeur. Il établit une méthode, digne de servir de modele à la plus sage administration. Toute sa communauté fut partagée en trois classes. Les jeunes religieux, depuis leur entrée au monastere jusqu'à la vingt-quatrieme année de leur profession, étoient chargés du chœur, du réfectoire, & des autres services manuels. Ceux de la seconde classe, depuis cette vingt-quatrieme année de profession jusqu'à la quarantieme, s'appliquoient principalement aux affaires du dehors, & au gouvernement de la maison. Les anciens étoient dispensés des obédiences extérieures & des exercices communs, au regard desquels on s'en remettoit à leur discrétion & à leur piété. Mais pour les vieillards qui avoient cinquante

ans de profession, on leur donnoit à chacun une chambre dans l'infirmerie, avec un domestique pour les servir, & un jeune frere qui mangeoit avec le pere, tant pour l'instruction du jeune homme, que pour la consolation du vieillard, à qui on avoit encore l'attention de ne parler jamais d'aucune affaire fâcheuse. L'Abbé Turquetul vécut jusqu'à l'année 975, où Edouard II monta sur le trône.

Ce Prince, ainsi que sa sœur Edithe, étoit provenu du mariage ou concubinage du Roi Edgar avec la religieuse Ethelfrede, que ce Prince, dont les vertus eurent leur éclipse, avoit enlevée de son monastere. Après l'avoir renvoyée, il épousa Elfride qui lui donna un second fils, nommé Ethelrede. Elfride se persuada aisément que la différence de l'origine des deux fils du Roi rendoit le sien préférable à Edouard, malgré les dernieres dispositions de leur pere relativement au trône. N'ayant pu empêcher qu'Edouard n'y montât, elle résolut de l'en précipiter par une cruauté perfide. Comme le jeune Roi, dans une partie de chasse, passoit près de la maison de

Boll. 18. mart.

campagne d'Elfride, il l'y alla voir, avec toute la ſécurité que lui inſpiroit la diſſimulation de cette artificieuſe marâtre. Elle le reconnut de loin, & donna ordre à l'un de ſes gens de l'aſſaſſiner. Elle ſortit la premiere au devant du Roi, avec une grande affectation de tendreſſe; & ſans le laiſſer deſcendre de cheval, elle l'entretint quelques momens, pour donner à l'aſſaſſin la facilité de le frapper par derriere. Ainſi périt Edouard II l'an 978, à l'âge de quinze ans. Prince déjà mûr pour le Ciel, & que ſes vertus dignes d'un plus long regne, autant que les miracles opérés à ſon tombeau, ont fait mettre au nombre des ſaints martyrs. Sa mémoire devint ſi célebre, que le martyrologe Britannique aſſigne à la célébration de ſa fête trois différens jours, qui ſont ceux de ſa mort & de ſes deux tranſlations. Sa ſœur Edithe effaça comme lui la tache de ſa naiſſance, par des vertus qui lui ont mérité de même un culte public. On compte pour ſaintes, trois autres princeſſes du nom d'Edithe, qui vécurent en Angleterre dans le même ſiecle. Celle-ci prit le voile des

vierges, refusa trois abbayes que lui offrit le Roi son pere, & mourut simple religieuse, à l'âge de vingt-trois ans, le 16 de septembre 984, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire. La Reine Elfride fit une pénitence exemplaire de son parricide. Peu contente d'avoir fondé deux monasteres de filles, elle revêtit le cilice, coucha sur la terre, & pratiqua beaucoup d'autres austérités pendant plusieurs années consécutives.

Le Danemarck, si long-temps en exécration à la Chrétienté, fournit aussi des princes dignes du titre de saints & de martyrs. Le Roi Harold, depuis ses engagemens avec l'Empereur Otton le Grand, avoit soutenu avec persévérance, & même étendu la religion Chrétienne. Quand l'âge & les infirmités lui eurent ravi sa vigueur & son activité accoutumée, son fils Suénon qui s'étoit toujours obstiné dans le Paganisme, prit conseil des seigneurs qui n'avoient embrassé le Christianisme que par respect humain, & résolut d'enlever la couronne à son pere. Ainsi la conjuration éclata tout à la fois contre le

Adam. Brem. l. 2. 18.

Roi & contre la religion. Suénon, couronné par les rebelles, déclara la guerre à Harold. Le vieux Roi, autrefois si terrible, mais bien changé par les maximes de l'Evangile, avoit beaucoup de répugnance à prendre les armes contre un fils & des sujets. Il se résolut toutefois à défendre une cause qui étoit celle du Ciel, & mit toute sa confiance en Dieu, comme il avoit toujours fait depuis sa conversion. Le Seigneur avoit ses vues secretes par rapport à l'avenir, & ne vouloit pour le présent qu'achever de sanctifier le premier Roi Chrétien du Danemarck. Harold fut vaincu & blessé, dans la premiere bataille qu'il livra. Il se réfugia dans une ville des Sclaves, qui, tout Païens qu'ils étoient, le reçurent avec humanité & avec respect. Mais, au bout de quelques jours, il y mourut de sa blessure, le 1 novembre 980, en des sentimens de foi & de charité, qui, joints à la cause de sa mort, l'ont fait mettre au nombre des martyrs. Son corps fut rapporté à Roschild, dans l'église de la Sainte Trinité qu'il avoit bâtie. Il n'établit pas seulement le Christianisme chez les Danois; mais

il remplit le Septentrion d'églises & d'ouvriers évangéliques,

La lumiere de la foi pénétroit plus avant de jour en jour dans ces régions sauvages. Les Bohêmiens l'avoient communiquée depuis quelques années aux Polonois, qui faisoient partie de la même nation des Sclaves. La sœur de l'ancien Boleslas duc de Bohême, nommée avec justice Dubrave, c'est-à-dire bonne ou vertueuse, avoit épousé Micislas duc de Pologne. Desirant passionnément le vrai bonheur de son époux, & déplorant l'aveuglement funeste avec lequel il étoit encore attaché aux superstitions païennes, elle l'exhortoit sans cesse à quitter la voie de perdition, & s'étudioit par toutes sortes de complaisances à rendre ses exhortations efficaces. Le Seigneur bénit enfin ses vœux. Micislas reçut le baptême, avec un grand nombre de ses sujets. La religion alla toujours croissant en Pologne, depuis cet heureux changement qu'on rapporte à l'an 965. Le premier évêque des Polonois fut Jourdain, qui travailla infatigablement avec le Duc & la Du-

Ditmar. l. 4. p. 41.

cheſſe à l'établiſſement du Chriſtianiſme.

Id. l. 7. p. 104 Cedr. p. 699 & 719.

Il s'étendit juſque chez les Ruſſes, autre nation Sclave plus nombreuſe encore & beaucoup plus farouche que les Polonois. On compte Vlodomir pour leur premier prince Chrétien. La foi néanmoins avoit pénétré en Ruſſie dès le ſiecle précédent, par les ſoins de S. Ignace patriarche de C. P. mais elle y fit alors ſi peu de progrès, ou s'y ſoutint ſi mal depuis, qu'on ne peut dater, pour un établiſſement proprement dit du Chriſtianiſme parmi ces peuples, ou du moins pour la converſion du corps de la nation, que de l'exemple que lui donna le Duc Vlodimir en 989. Quelques auteurs en attribuent la gloire à la Princeſſe Anne, femme du Duc ou Roi Vlodimir, & ſœur des Empereurs Grecs Baſile & Conſtantin : mais la fille de Boleſlas duc de Pologne, qui épouſa le fils de Vlodimir, & amena avec elle en Ruſſie Reimbern évêque de Colberg, en doit être regardée après Dieu comme la premiere cauſe. Ce ſaint miſſionnaire qui n'avoit pas moins

de science que de vertu, après s'être concilié la vénération des Païens par son extrême abstinence, ses veilles & ses oraisons continuelles, leur fit brûler leurs temples, & abolit les superstitions auxquelles ils étoient le plus attachés. Les mœurs du Roi Vlodimir ne répondirent pas toujours à sa croyance. On lui reproche de grandes cruautés, & beaucoup d'emportement dans sa passion pour les femmes : mais il fit une pénitence exemplaire, & ne cessa dès lors de racheter ses péchés par des aumônes prodigieuses, jusqu'à ce qu'il mourut dans une extrême vieillesse. Il fut enterré dans la grande ville de Kiovie; on lui dressa un tombeau fort élevé dans l'église de S. Clément, comme un objet proposé à la vénération des peuples. Les Moscovites comptent en effet ce Prince entre les saints, & le regardent comme l'apôtre de leur nation.

En Italie, l'Empereur Otton II, après s'être fait désigner pour successeur son fils Otton III dans une diete qui se tint à Vérone l'an 983, mourut à Rome le septieme jour de décembre de la même année. Le Pape Benoît VII

étant mort dès le 10 juillet précédent, Otton avoit fait placer sur le S. Siege, au mois de novembre, l'évêque de Pavie qui avoit été son chancelier. Il se nommoit Pierre; mais par un témoignage de respect déjà donné au Prince des Apôtres, & qui passa depuis en usage parmi tous ses successeurs, il changea son nom en celui de Jean XIV. Il ne tint le S. Siege que huit à neuf mois; encore ne fut-il rien moins que possesseur tranquille. L'Antipape Francon ou Boniface VII étant revenu de C. P. à la nouvelle de la mort de Benoît VII dont il avoit déjà troublé l'élection, dépossséda le Pape Jean, & l'emprisonna au château S. Ange, où il le réduisit à périr de misere le 20 d'août 984. L'usurpateur se maintint dans son intrusion environ sept mois, au bout desquels il mourut tellement détesté, que la populace furieuse traîna son cadavre par les rues, & le perça de mille coups. On élut ensuite Jean XV, qu'on croit n'avoir point été sacré, & qu'on ne compte parmi les Papes que pour n'en pas déranger la suite. Enfin Jean XVI qui occupa plus de dix ans la

chaire de S. Pierre, y fut élevé au mois de juillet de l'année 987.

Dans le même temps, on vit en France une révolution de premier ordre, mais peu surprenante cependant, après tous les événemens qui l'avoient préparée. La race des Capétiens, plus puissante depuis plusieurs générations que la maison régnante, monta enfin sur le trône. Le Roi Lotaire étant mort le second jour de mars de l'an 986, son fils Louis V, qui lui succéda à l'âge de dix-neuf ans, ne sut point conserver aux princes de son sang les foibles restes de la vénération des peuples. Il ne manquoit point de valeur: les exploits qu'il fit admirer en un an & deux mois de regne, son intrépidité au siege de la ville de Reims dont il se rendit maître, ses dispositions pour marcher au secours du Comte de Barcelone contre les Sarasins, prouvent que c'est à tort que quelques-uns de nos historiens lui ont donné le nom de fainéant. Mais entre toutes les qualités requises pour le trône, la valeur n'est pas à beaucoup près suffisante. Louis étoit tout à la fois violent & foible, & prenoit toutes les passions de ceux qui le

gouvernoient. Ses miniſtres, en lui rendant odieuſe la Reine Emma ſa mere, princeſſe uniquement digne de ſa confiance, le firent haïr lui-même, avec le Prince Charle ſon oncle, qui l'animoit ſur-tout contre la Reine. Charle ſe rendit perſonnellement mépriſable aux François, en ſe faiſant vaſſal de l'Empire pour la Lorraine dont il étoit Duc. Le jeune Roi étant mort ſans enfans mâles au mois de mai de l'année 987, empoiſonné, dit-on, par la Reine Blanche ſa femme, avec qui il n'étoit pas mieux qu'avec ſa mere; la couronne, ſelon l'ordre de la ſucceſſion, regardoit le Duc Charle, fils de Louis d'Outremer, & par conſéquent héritier naturel des deſcendans de Charlemagne.

Mais la France ſe retrouvoit dans les conjonctures, où, 236 ans auparavant, le Chef qui avoit toute la puiſſance royale, étoit parvenu à ſe faire aſſurer le titre de roi. Hugues ſurnommé Capet, moins pour la groſſeur de ſa tête, alléguée par de puériles obſervateurs, que pour la grandeur de ſon génie, fils de Hugues le Grand, & plus grand que ſon pere, auſſi vaillant, moins altier ou moins faſtueux, plus adroit dans ſa

politique, & plus compassé dans son ambition, étoit duc de France, comte de Paris & d'Orléans, possesseur d'une quantité de riches domaines, en un mot incomparablement plus puissant que les foibles Carlovingiens qui porterent de son temps le nom de Rois. Il avoit pour frere Henri duc de Bourgogne, & pour beau-frere Richard duc de Normandie. Son aïeul Robert, & Eudes son grand oncle avoient déja porté la couronne de France. En devenant élective par l'exclusion du Duc Charle son unique héritier, elle ne pouvoit regarder que Hugues. Aussi les Grands, déterminés par ses proches, & accoutumés à voir ses ancêtres à la tête du gouvernement, le placerent sur le trône, d'une voix unanime, dans une assemblée tenue à Noyon en 987. Peu après il se fit sacrer à Reims avec beaucoup de solennité, le dimanche troisieme jour de juillet de la même année. Pour assurer la couronne, & la fixer dans sa maison, il s'associa son fils Robert, qui fut sacré à Orléans le premier de janvier de l'année suivante.

Malgré tant de prompts succès, il eut à surmonter bien des obstacles, & se

signala par bien des traits de valeur & de politique qui ne sont point de notre sujet. L'assemblée de S. Bâle près de Reims, quoique décorée du nom de concile, ne fut qu'une faction politique dont les manœuvres n'entrent pas davantage dans notre plan. Il suffit de savoir qu'Arnoux, fils naturel du Roi Lothaire, & fait Archevêque de Reims par le Roi Hugues, après lui avoir prêté serment de fidélité, fut déposé par ce concile pour avoir soutenu depuis cet engagement le parti du Duc Charle son oncle. Gerbert, moine savant & intrigant que nous verrons s'élever jusque sur la chaire de S. Pierre, obtint l'archevêché de Reims, en récompense de ce qu'il avoit été précepteur du Prince Robert fils de Hugues : mais Arnoux fut rétabli, dans un concile tenu sur les lieux & présidé par un légat apostolique au mois de juillet 996. Le nouveau Monarque qui ne vit pas sans peine des dispositions si contraires à ses desseins, témoigna une soumission religieuse, & toute la modération qui convenoit dans les circonstances pour affermir le trône dans sa famille : personnage d'autant plus facile

Abbon. Flor epist. ad Leon. Abbat.

Tom. IX. Concil. pag. 750.

à soutenir, que le Duc Charle ayant été pris à Laon, puis emprisonné à Orléans où il étoit mort, Hugues demeuroit possesseur tranquille de la couronne. Charle avoit laissé quelques enfans : mais l'infortune de leur pere leur avoit tellement abattu le courage, qu'ils ne firent aucune tentative pour soutenir leurs droits.

La religion n'eut rien à souffrir de cette révolution & de tous ces mouvemens. Elle commença au contraire à reprendre en France son ancien lustre & sa premiere vigueur. Les Rois de la troisieme race, en se resaisissant avec une habileté sans exemple des droits de la souveraineté presque anéantie par l'incapacité des Carlovingiens, & en dirigeant invariablement vers ce but leurs vues & leurs démarches, rendirent enfin au gouvernement ce nerf & cette vigueur, qui maintiennent, avec la sûreté de la République, la paix & l'ordre dans l'Eglise. Ces hommes si dignes par-là de commander aux autres, & qui, depuis huit siecles, fixent dans leur famille un empire que sa durée, la plus longue incomparablement entre celles de toutes les dynasties, n'a

rendu que plus cher à leurs ſujets vraiment chrétiens ; ces peres des peuples, & ces enfans reſpectueux de l'Egliſe, ſervirent de modeles à tous les autres Princes de l'Occident, qui redoublerent leur zele pour la religion & l'unité Catholique : révolution ou reſtauration viſiblement ménagée par la Providence, à l'époque préciſe où les Orientaux ſe replongoient dans le ſchiſme, pour ne plus l'abjurer que par intérêt ou par inconſtance, & pour le conſommer enfin ſans retour.

Fin du neuvieme Volume.

TABLE

CHRONOLOGIQUE ET CRITIQUE,

Depuis l'an 858, jusqu'à l'an 995.

TOME NEUVIEME.

PAPES.

CIV. NICOLAS I, consacré le 24 *Avril* 858. mort le 13 *Novembre* 867.

CV. Adrien II, 14 *Déc.* 867. mort en 872.

CVI. Jean VIII, ord. 14 *Déc.* 872. 15 *Déc.* 882.

CVII. Marin, en *Déc.* 882. *Mai* 884.

CVIII. Adrien III, *Mai* 884. *Sept.* 885.

CIX. Etienne V, consacré *Sept.* 885. 7 *Août* 891.

CX. *Septembre* 891. *Avril* 896.

CXI. Boniface VI, élu en 896. mort quinze jours après son élection.

SOUVERAINS.

EMPEREURS D'ORIENT.

MICHEL III, mort en 867.

Basile le Macédonien, 886.

Léon le Philosophe, 911.

Alexandre, 912.

Constantin-Porphyrogenete, 959.

Romain-Lécapene, 944.

Christophe, 931.

Etienne, 945.

Constantin VII, 945.

Romain II, 963.

Nicéphore-Phocas, 969.

Jean-Zimisquès, Basile II, Constantin VIII, 976.

PAPES.

CXXVI. Léon VII, *Janv.* 936. *Juillet* 939.

CXXVII. Etienne VIII, *Juill.* 939. *Nov.* 942.

CXXVIII. Marin ou Martin II, 9 *Nov.* 942. *Janv.* 946.

CXXIX. Agapit II, *Mars* 946, mort sur la fin de 955.

CXXX. Jean XII, ord. en 955 ou 956. mort 14 *Mai* 964.

CXXXI. Léon VIII & Benoît V : Léon ordonné, après la déposition de Jean XII, le 6 *Déc.* 963, tint le S. Siege un an & quatre mois : Benoît, élu après la mort de Jean XII, mourut le 5 *Juil.* 965.

CXXXII. Jean XIII, intronisé le 1 *Oct.* 965. mort le 5 ou 6 *Sept.* 972.

CXXXIII. Benoît VI, 972. étranglé en prison l'an 974.

CXXXIV. Donus II, ord. & mort en 974.

CXXXV. Benoît VII, ord. sur la fin de 974, ou dans les commencemens

EMPEREURS D'OCCIDENT.

Otton I, couronné empereur en 962. mort en 973.

Otton II, 983.

Otton III.

ROIS DE FRANCE.

Charle le Chauve, mort en 877.

Louis le Begue, 879.

Louis III, } 882.

Carloman, } 884.

Charle le Gros, déposé en 887.

Eudes, } rois intrus, 898.

Robert, } rois intrus, 923.

Raoul, } rois intrus, 936.

Charle le Simple, 929.

Louis d'Outremer, 954.

Lothaire, 986.

Louis V, 987.

Hugues-Capet.

ROIS D'ESPAGNE.

Ordogno I, mort en 866.

Alfonse le Grand, 910.

Garcias, 913.

Ordogno II, 923.

Froïla II, 924.

Alfonse IV, 927.

Ramire II, 950.

SECTAIRES.

PAR une providence remarquable, il ne s'éleva point d'hérésie, durant ces temps, d'ailleurs les plus malheureux de l'Eglise : la sainte unité ne fut guere troublée alors que par le schisme des Grecs, dont l'auteur fut chassé en 886.

PERSÉCUTIONS.

VIOLENTES persécutions suscitées par Photius, & exercées à plusieurs reprises contre S. Ignace de C. P. & tous les bons Catholiques de la Grece.

Continuation de la fureur impie des Normands en France & en Angleterre, des Sclaves dans le Nord, & des Sarasins dans les contrées méridionales de l'Europe.

Barbarie & sacrileges des Hongrois en Allemagne.

Tyrannie de Marozie & de ses complices, à l'égard de l'Eglise Romaine.

ECRIVAINS ECCLÉSIASTIQUES.

PRUDENCE de Troie, honoré comme saint dans son Eglise, 861, est l'auteur des Annales de S. Bertin, ainsi nommées pour avoir été trouvées dans ce monastere. Il a composé, au sujet de Gothescalc, différens ouvrages, où il paroît peu d'accord avec lui-même, & prouve uniquement que ces matieres n'étoient pas encore suffisamment éclaircies.

Loup de Ferrieres, 862. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages curieux & intéressans; entr'autres, cent trente lettres, & différens écrits sur la grace.

Théodore Aboucara, qui vivoit en 865, est auteur de plusieurs traités solides contre les Juifs, les Musulmans & les hérétiques.

Paschase-Ratbert, 865. Célebre sur-tout par son traité du Corps & du

PRINCIPAUX CONCILES.

CONCILE de Savoniere, au diocese de Toul, tenu en 859. On s'y plaignit des canons du concile de Valence au sujet de Gothescalc. Tout ce qu'il y a de certain sur la suite de cette affaire, c'est qu'elle fut renvoyée à des temps plus tranquilles: ce que certains auteurs hasardent de plus, & sur-tout en compromettant le Pape Nicolas, ressent trop l'esprit de parti, pour devoir faire impression.

Concile de Tuscy, 860, encore au diocese de Toul, où l'on trouve la souscription de 58 évêques; quoiqu'il n'y en ait eu que 40 présens: ce qui montre qu'on envoyoit quelquefois les décrets des conciles aux absens, pour les leur faire souscrire.

Concile national de Pîtres, près le Pont de l'Arche, 861, contre les

Sang

ECRIVAINS ECCLÉSIASTIQUES.

trent un docteur plein d'érudition, fort en raisonnemens, très-instruit des prérogatives de l'Eglise de France ou des usages anciens, & entre les docteurs de tous les temps, l'un des plus versés dans la science des canons.

Jean-Scot-Erigene, vers 884. Auteur d'un livre qui s'est perdu, & qui étoit rempli de subtilités inintelligibles, mais très-mal sonantes, contre l'Eucharistie; ce qui l'a fait condamner dans trois conciles, peu après qu'il eut paru.

Photius, vers 892. Outre ses lettres schismatiques, qui sont des chefs-d'œuvres d'éloquence, où il n'y a rien à désirer qu'un sujet meilleur, il a laissé quantité d'autres ouvrages, dont plusieurs ne sont pas encore imprimés, & qui sont preuve de ses connoissances immenses en matiere

PRINCIPAUX CONCILES.

fut rétabli, on trouve le commencement de la prétention ultramontaine sur l'impossibilité de déposer un évêque sans l'autorité du Saint Siege.

Concile d'Attigni, 865. Un légat du Pape y obligea le Roi Lothaire à quitter Valdrade, & à reprendre Theutberge son épouse légitime.

Faux concile de C. P. 867. Photius y excommunia & déposa le Pape, & s'emporta sans aucun ménagement contre les Latins, particuliérement sur l'addition du *Filioque*. Il ne se trouva que vingt-un évêques à ce conciliabule, & le faussaire y ajouta jusqu'à mille fausses souscriptions.

Concile de Troies, 867, où furent invités tous les évêques de France & de Germanie, dont vingt-un seulement des premiers y assisterent. Ce petit nombre écrivit au

ECRIVAINS ECCLÉSIASTIQUES.

d'histoire, de philosophie, de théologie, de mathématiques, d'astronomie, de médecine même, ainsi que de son goût dans la littérature. On estime sur-tout sa Bibliotheque, premier modele de nos journaux, dans laquelle il porte son jugement sur cent quatre-vingts auteurs. Les fragmens considérables qu'il en présente, sont choisis avec un sens exquis, & d'autant plus précieux, que la plupart des originaux ont été perdus depuis lui.

Usuard, sur la fin du 9me siecle. Savant Bénédictin, auteur d'un martyrologe estimé justement.

Notker, moine de S. Gal, 912. Auteur de plusieurs hymnes, de plusieurs proses pour la messe, & d'un martyrologe.

Eutychius d'Alexandrie, 940. Il a fait un abrégé de l'histoire universelle

PRINCIPAUX CONCILES.

Pape Nicolas, une lettre par laquelle on le prioit de ne plus souffrir qu'aucun évêque fût déposé sans la participation du S. Siege; encore y eut-il diversité d'opinion parmi eux, suivant un manuscrit de la cathédrale de Laon, aussi ancien que ce concile.

Concile de Rome, 868. Photius y fut anathématisé, & ses écrits condamnés au feu. Après avoir relevé la témérité du schismatique à condamner le Pape Nicolas, Adrien, son successeur, avoue qu'Honorius a été anathématisé après sa mort; mais il ajoute qu'on n'en peut user ainsi qu'en matiere de foi, & qu'en cela même, ni aucun évêque, ni aucun patriarche en particulier n'a droit de prononcer.

Concile de Metz, 869. On y établit sur différens capitulaires le droit que prétendoient les

ECRIVAINS ECCLÉSIASTIQUES.

depuis la création du monde : on y trouve la suite des patriarches Melquites d'Alexandrie jusqu'à lui.

S. Odon de Cluny, *942*. Il a laissé une histoire de la translation des reliques de S. Martin, la vie touchante de Saint Géraud d'Aurillac, & d'autres ouvrages.

Siméon-Métaphraste, *942*. Fameux par son recueil des vies des saints, où l'on retrouve le talent de sa nation pour l'art de narrer, mais où le goût du merveilleux l'entraîne souvent au delà des bornes de la vérité.

Atton de Verceil, vers *956*. On a de lui un traité des souffrances de l'Eglise, un Capitulaire & des lettres sur différens points de discipline.

S. Odon de Cantorbéri, *961*. Il a laissé des Constitutions ecclésiastiques.

Flodoard, chanoine de Reims, *966*. Cet his-

PRINCIPAUX CONCILES.

archevêques de Reims à gouverner la province de Treves, lorsque ce dernier siege étoit vacant.

CONCILE DE C. P. HUITIEME général, tenu sous Adrien II & l'Empereur Basile, depuis le 5 oct. 869 jusqu'au 28 fév. 870. Photius y fut déposé & anathématisé, & S. Ignace rétabli. On fit vingt-sept canons, relatifs pour la plupart à l'affaire de Photius. On dit de rechef anathême aux Iconoclastes, aux Monothélites & au Pape Honorius. Après les légats d'Adrien, souscrivirent le Patriarche Ignace, puis les représentans des patriarches d'Alexandrie, d'Antioche & de Jérusalem; enfin les évêques, au nombre de cent deux. C'étoit peu sans doute, vu la quantité des prélats Orientaux : mais à peine les légats des patriarches avoient-ils pu sortir des terres de

ÉCRIVAINS ECCLÉSIASTIQUES.	PRINCIPAUX CONCILES.
Sévere Egyptien, qui vivoit en 977, a écrit une histoire des Sarasins, & de l'Eglise d'Alexandrie.	agita vivement l'affaire de l'archevêque de Sens, à qui le Pape venoit d'accorder le titre de Primat des Gaules & de Germanie, qui est demeuré sans effet.
S. Dunstan de Cantorbéri, 988. Il a composé sur la discipline un ouvrage qui a pour titre la *Concorde des Regles.*	Concile de Troies, 878, qui n'est mémorable que par la présence du Pape Jean VIII qui le célébra.

Concile de Rome, 879, où ce foible Pape, après la mort de S. Ignace, reconnut Photius pour patriarche de C. P.

Conciliabule de C. P. 879. Photius y fut reconnu par les légats de Jean VIII, & trois cent quatre-vingts évêques. Le schismatique parut par-tout comme un homme irréprochable, & triompha en toutes les manieres. On y lut des lettres du Pape, qui acheveroient de diffamer Jean VIII, si l'on pouvoit s'en rapporter à des actes dirigés par un impudent à qui l'imposture & le mensonge ne coûtoient rien. Ce conciliabule qui condamne le huitieme concile œcuménique, en tient la place chez les Grecs & tous les Orientaux schismatiques. Ces derniers approuverent le rétablissement de Photius dans leurs conciles d'Alexandrie, d'Antioche & de Jérusalem, tenus la même année.

Concile de Rome, 896, Le Pape Formose y fut condamné après sa mort, pour avoir passé du siege de Porto sur celui de Rome. Son cadavre fut revêtu, puis dépouillé des ornemens pontificaux, par ordre d'Etienne VI, qui lui adressa la parole comme

PRINCIPAUX CONCILES.

s'il eût été vivant, lui fit couper trois doigts & la tête; après quoi, le tronc fut jetté dans le Tibre.

Concile de Rome, 898, qui condamna tout ce qui avoit été fait dans le conciliabule précédent, & rétablit la mémoire de Formose.

Concile d'Oviédo, 900, pour l'érection de ce siege en archevêché.

Concile de Latran, 900, pour le rétablissement d'Argrim sur le siege de Langres.

Concile d'Asillan au diocese de Narbonne, 902, où l'on décida, sur l'épreuve du feu & de l'eau, la cause de deux compétiteurs pour la même cure.

Concile de C. P. 906, contre les quatriemes noces de l'Empereur Léon le Philosophe.

Concile de Troli, 909, dont les actes font voir le triste état où l'Eglise se trouvoit alors.

Concile de C. P. 920, tenu devant les légats du Pape, afin de rendre la paix à cette Eglise, divisée par les quatriemes noces de l'Empereur Léon. En usant d'indulgence pour le passé, on défendit de contracter à l'avenir de pareils mariages.

Concile d'Ingelheim près Maïence, 948. On y rétablit sur le siege de Reims, Artaud qui avoit été injustement déposé à Soissons sept ans auparavant, par la cabale du Comte de Vermandois, dont le fils nommé Hugues avoit été substitué à Artaud.

Concile ou conciliabule de Rome, 963. Le Pape Jean XII y fut accusé d'un grand nombre de crimes, & déposé par contumace. Mais quelque coupable que fût ce Pape, & quelque droites que fussent les vues, tant des Romains que de l'Empereur Otton qui fit assembler ce concile; comme il n'é-

toit que particulier, il ne lui appartenoit pas de rendre un jugement qui intéressoit toute l'Eglise. L'année suivante, on vit encore deux entreprises dans le même goût.

Concile de toute l'Angleterre, 969, tenu par Saint Dunstan, qui y prit des mesures efficaces pour remédier aux déréglemens des clercs.

Concile de Compostelle, 971, qui érigea Tarragone en métropole, à quoi les évêques de cette partie de l'Espagne firent opposition, aussi bien que l'archevêque de Narbonne leur métropolitain.

Concile d'Ingelheim, 979, qui nous fournit une preuve de l'antiquité des Eglises de la premiere Germanie : l'archevêque de Treves fit part aux Peres, de la découverte qu'il venoit de faire du corps de S. Celse l'un de ses prédécesseurs, mort, suivant leur persuasion, l'an 143.

Assemblée de S. Bâle près de Reims, 991, où l'Archevêque Arnoul, de la maison des Carlovingiens, fut déposé, à la sollicitation de Hugues-Capet, & Gerbert mis en sa place.

Concile de Latran, 993. On y trouve, dans l'acte de canonisation de S. Udalric d'Ausbourg, le premier exemple qui nous soit connu de cette cérémonie faite en forme, & dont nous ayons la bulle du Pape.

Concile d'Anse près de Lyon, 994, où l'on défendit de s'occuper d'œuvres serviles dès le samedi après nones. On y ordonna l'abstinence pour le mercredi, & le jeûne pour le vendredi. Ce concile, en différentes éditions, est daté mal à propos de l'année 990.

FIN.

s.

oit pas de
e l'Eglise.
entreprises

par Saint
aces pour

Tarragone
ette partie
n que l'ar-
in.
ournit une
a premiere
part aux
e faire du
rs, mort,

où l'Arche-
vingiens,
Capet, &

ans l'acte
, le pre-
ette céré-
s la bulle

on défen-
le samedi
e pour le
Ce con-
al à pro-

